

RAPPORT DU

# vérificateur général du Nouveau-Brunswick

volume II  
audit de performance

2022

AUDITOR GENERAL  
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

**Publié par:**  
Le Bureau du vérificateur général  
Province du Nouveau-Brunswick

novembre 2022

ISSN 0382-1420



Président de l'Assemblée législative  
Province du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Conformément aux paragraphes 15(1) de la *Loi sur le vérificateur général*, j'ai l'honneur de soumettre le volume II du rapport 2022 de mon bureau à l'Assemblée législative.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le vérificateur général,

A handwritten signature in black ink that reads "Paul Martin". The signature is written in a cursive, flowing style.

Paul Martin, FCPA, FCA

Fredericton (N.-B.)  
novembre 2022



---

# Table des matières

## **Chapitre 1 – Audit de performance - Messages clés du vérificateur général**

Introduction.....	3
Remerciements.....	10

## **Chapitre 2 – Sites contaminés – ministère de l’Environnement et des Gouvernements locaux**

Résumé.....	13
Tableau des principales constatations et observations .....	14
Recommandations et réponses.....	16
Introduction à l’audit.....	22
Conclusions .....	23
Contexte.....	23
Le pouvoir législatif n’est pas clairement défini.....	33
Lacunes dans l’exécution du processus de gestion des sites contaminés.....	38
Surveillance et rapports de rendement.....	49
Autres constatations.....	56
Annexe I – Glossaire.....	60
Annexe II – Objectifs et critères de l’audit.....	64
Annexe III – À propos de l’audit.....	65
Annexe IV – Passif au titre des sites contaminés en vertu de la Norme comptable pour le secteur public 3260 – Passif au titre des sites contaminés.....	66
Annexe V – Responsabilités de l’ingénieur dans le processus de gestion des sites contaminés.....	68
Annexe VI – Responsabilités des parties au processus de gestion des sites contaminés.....	69
Annexe VII – Comparaison des processus provinciaux de gestion des sites contaminés dans le Canada atlantique.....	70

## **Chapitre 3 – Fonds en fiducie pour l’environnement – ministère de l’Environnement et des Gouvernements locaux**

Résumé.....	73
Tableau des principales constatations et observations.....	74
Recommandations et réponses.....	76
Introduction à l’audit.....	79
Conclusions.....	81
Contexte.....	81
Rôles et responsabilités mal définis.....	93
Manque de planification.....	95
Évaluation et prise de décisions non fondées sur des données probantes.....	99
Évaluation et rapports de rendement inadéquats.....	104
Annexe I – Objectifs et critères de l’audit.....	111
Annexe II – À propos de l’audit.....	112
Annexe III – Secteurs prioritaires, mesures, descriptions et résultats du Rapport d’impact 2021 .....	113
Annexe IV – Évaluation technique – Résumé de l’examen.....	114
Annexe V – Demande de financement au Fonds en fiducie pour l’environnement : renseignements sur le projet, reproduits par le VGNB à partir de renseignements du MEGL.....	115

---

**Chapitre 4 – Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance  
d’exercices antérieurs**

Résumé..... 119

Introduction..... 120

Constatations clés ..... 122

Constatations détaillées..... 124

    Travail sécuritaire NB - Phase I - Gouvernance..... 128

    Ministères de la Santé, de la Justice et de la Sécurité publique — Services de traitement des  
    dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes... 131

    Ministère de l’Éducation et du Développement de la petite enfance : Amélioration du rendement  
    des élèves : Un défi néo-brunswickois..... 136

    Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés..... 143

    Bureau du Conseil exécutif – Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de  
    performance d’exercices antérieurs..... 148

    Commission des services d’aide juridique — Services du curateur public..... 149

Annexe I –Objectif et étendue des travaux de suivi de 2022.....151

Annexe II – État des recommandations découlant des audits de performance suivis en 2022 déclarés  
    par les ministères, commissions ou organismes..... 152

Annexe III – Résumé des projets importants réalisés dans les ministères et les organismes de la  
    Couronne depuis dix ans..... 154

Annexe IV – Rapport d’état détaillé relatif aux recommandations depuis 2016..... 164

# Chapitre 1

## Audit de performance - Messages clés du vérificateur général

### Contenu

Introduction.....	3
Remerciements.....	10



# Audit de performance – Messages clés du vérificateur général

## Introduction

*La surveillance  
insuffisante des  
programmes  
gouvernementaux est  
un thème  
préoccupant dans ce  
rapport*

*Les programmes  
d'intendance  
environnementale  
que nous avons  
examinés manquent  
de surveillance*

1.1 Le présent volume de notre Rapport 2022 comprend trois chapitres sur l'audit de performance :

- Sites contaminés;
- Fonds en fiducie pour l'environnement;
- Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs.

1.2 Dans le présent rapport, nous fournissons des exemples troublants d'une surveillance insuffisante des programmes gouvernementaux que nous avons examinés, ce qui entraîne d'importants risques non traités et des occasions ratées, notamment :

- Lors de notre audit des **Sites contaminés**, nous avons relevé de nombreuses lacunes qui ont mené à une mauvaise surveillance du processus de gestion de ces sites. Il s'agit notamment du manque de clarté des pouvoirs législatifs, de l'incapacité d'appliquer en temps opportun des mesures d'assainissement des sites contaminés, ainsi que d'un manque de surveillance du rendement et de présentation de rapports publics. Par conséquent, les sites sont demeurés contaminés pendant de plus longues périodes, ce qui peut entraîner des risques non atténués pour l'environnement et la santé humaine;
- Notre audit du **Fonds en fiducie pour l'environnement** a révélé l'absence de directives gouvernementales émises régulièrement, puisque la première lettre de mandat annuelle a été envoyée au Fonds en 2021 après l'entrée en vigueur de la *Loi sur la reddition de comptes*

et l'amélioration continue en 2013. Cela a donné lieu à un manque de clarté des responsabilités de surveillance du fonds et a entraîné des lacunes dans d'autres domaines comme la planification stratégique, la prise de décisions, la surveillance du rendement et la production de rapports. Pour cette raison, le Ministère n'a pas été en mesure de démontrer comment le financement a été utilisé pour réaliser le mandat législatif du fonds;

- Notre **chapitre de suivi** fait le point sur la mise en œuvre des recommandations formulées durant les années précédentes. Cette année, nos travaux de suivi comprenaient des chapitres sur l'amélioration du rendement des élèves et des services de toxicomanie et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes de 2018. Ces chapitres renferment également des exemples de lacunes relevées dans la surveillance ministérielle des programmes et services essentiels. Malheureusement, nous avons constaté que quatre ans plus tard, il reste à mettre en œuvre des recommandations énoncées dans ces chapitres.

**1.3** Le présent rapport expose en détail de nombreuses constatations et conclusions sur ces sujets et formule des recommandations pour faire en sorte que les lacunes cernées soient corrigées à l'avenir. Un résumé des points clés de chaque chapitre de ce volume est fourni ci-après.

## Sites contaminés

**1.4** Le chapitre 2 du présent volume présente les constatations et les recommandations de notre audit des sites contaminés du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL). Nous avons conclu que le Ministère n'administre pas efficacement le processus de gestion des sites contaminés. Nous avons relevé plusieurs lacunes dans le processus, notamment l'absence d'un calendrier de correction, ainsi que des mauvaises pratiques de surveillance du rendement. Nous sommes d'avis que ces lacunes ont collectivement mené à un arriéré de plus de 1 000 dossiers ouverts sur plus de 35 ans.

### *Le processus de gestion des sites contaminés du Ministère n'est pas mentionné dans la législation*

**1.5** Bien que le Ministère applique la Ligne directrice sur la gestion des lieux contaminés du Nouveau-Brunswick, le programme d'assainissement des lieux contaminés lui-même n'est pas mentionné dans une loi ou dans un règlement. Le Nouveau-Brunswick est la seule province du Canada atlantique où cette question n'est pas abordée dans

la législation. Sans une définition claire du pouvoir législatif, le Ministère risque de ne pas être en mesure d'appliquer en temps opportun le processus de gestion des sites contaminés. Cette situation pourrait entraîner des retards dans les mesures correctives et des répercussions négatives sur l'environnement et la santé humaine

***Le MEGL suit une approche réactive en matière de gestion des sites contaminés***

**1.6** L'une des principales lacunes que nous avons relevées est que le Ministère n'est pas proactif dans ses rapports avec les intervenants externes. Par exemple, nous avons constaté que le Ministère n'oblige pas les parties responsables et les professionnels affecté au lieu à se conformer à un calendrier d'assainissement précis. Nous avons également constaté que le Ministère n'assure pas le suivi d'un site contaminé si, par exemple, le Professionnel affecté au lieu présente un rapport. Nous croyons que cette approche réactive empêche l'assainissement en temps opportun des sites contaminés et a ajouté à l'arriéré des dossiers ouverts.

***Risque de contamination inconnu puisque des centaines de dossiers sont restés ouverts, certains depuis plus de 35 ans***

**1.7** Nous avons remarqué que le Ministère avait dressé un plan en 2020 pour établir l'ordre de priorité des dossiers ouverts et éliminer l'arriéré, mais ce plan ne précise pas comment traiter tous les dossiers des sites contaminés concernés. Au moment de notre audit, il y avait plus de 1 000 dossiers ouverts dont certains l'étaient depuis plus de 35 ans. Bien que certains des sites aient déjà été assainis, le Ministère ignore si les sites les plus anciens demeurent contaminés, souvent parce que la documentation sur les sites plus anciens est insuffisante. En l'absence d'un plan réaliste assorti d'objectifs mesurables pour traiter ces dossiers, les sites contaminés pourraient demeurer sans réparation et présenter des risques pour l'environnement et la santé humaine.

***L'approche fragmentée d'assainissement des sites contaminés appartenant au gouvernement entraîne des retards et une hausse des coûts***

**1.8** Nous avons constaté l'absence d'une approche coordonnée pour la gestion des sites contaminés appartenant au gouvernement. Chaque ministère établit un budget distinct pour les sites dont il est responsable et se charge de leur assainissement. Nous croyons qu'en suivant cette approche, la Province ne fait pas une utilisation optimale des ressources ou ne crée pas les conditions nécessaires à la synergie administrative. Comme chaque ministère procède à son propre classement des sites à risque, les sites à faible risque d'un ministère sont susceptibles d'être traités avant les sites à risque élevé d'un autre ministère. En revanche, si une entité était responsable

de tous les sites appartenant au gouvernement, les risques pourraient être priorisés à l'échelle provinciale. Cela se traduirait par des gains d'efficacité, car cela permettrait d'affecter des ressources pour atténuer les risques de contamination les plus élevés, quel que soit le ministère responsable.

**1.9** Nous craignons que, si l'approche d'assainissement des sites appartenant au gouvernement continue d'être fragmentée et non coordonnée, ces sites ne soient pas fermés rapidement.

### **Fonds en fiducie pour l'environnement**

**1.10** Le chapitre 3 du présent volume présente les constatations et les recommandations découlant de notre audit du Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE), également au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Nous avons constaté que le Ministère ne supervise pas efficacement le Fonds en fiducie pour l'environnement afin de s'assurer qu'il est utilisé de sorte à s'acquitter de son mandat. Le Ministère n'a pas établi d'objectifs stratégiques ou de résultats pour le fonds et, par conséquent, n'a pas été en mesure de mesurer son rendement à long terme et son incidence globale sur l'environnement.

### ***Le MEGL ne sait pas ce qui a été accompli dans le contexte des dépenses engagées sur plus de 30 ans***

**1.11** Nous avons constaté que le Ministère n'a pas évalué le rendement du fonds depuis sa création en 1990. Le Ministère n'a pas été en mesure de démontrer l'incidence positive sur l'environnement dans la Province des fonds alloués sur 30 ans. Le fonds a été géré dans une perspective à très court terme et n'est pas guidé par une vision stratégique visant à obtenir des résultats précis à long terme. Étant donné qu'il s'agit de l'un des plus importants fonds en fiducie de la Province, nous nous attendions à ce que le FFE soit doté d'une stratégie documentée comportant des objectifs à long terme et des résultats mesurables conformes à son mandat législatif. Nous avons été déçus que cela ne s'est jamais fait, malgré le fait que cette question a été soulevée dans les rapports d'audit antérieurs de notre Bureau.

***Il y a un manque de directives claires et il n'est pas évident à qui incombe la surveillance du fonds***

**1.12** Nous avons également constaté que le gouvernement n'a pas fourni de directives stratégiques claires au Ministère concernant ses responsabilités de surveillance du fonds. La première lettre de mandat a été envoyée en 2021 au président du conseil du Comité consultatif du FFE. Or, les rôles et responsabilités du Comité consultatif ne sont pas clairs. Nous croyons que ce manque de clarté a contribué aux lacunes de surveillance décrites dans notre rapport.

***L'absence d'une méthode d'évaluation de projet définie peut mener à des décisions subjectives ou biaisées ayant trait aux dépenses***

**1.13** Nous avons constaté que le Ministère n'a pas élaboré d'approche normalisée pour évaluer les demandes de financement liées au FFE et pour prendre des décisions de financement fondées sur des données probantes. Le Ministère a fait des efforts pour améliorer ce processus au cours des dernières années, notamment en établissant des secteurs prioritaires de financement en 2019. Toutefois, ces efforts n'ont pas permis de définir une méthode d'évaluation objective pouvant être appliquée à tous les types de projets et à toutes les étapes de l'évaluation du financement. Par exemple, le Comité consultatif continue de s'appuyer sur les opinions des membres lorsqu'il réduit le financement pour le faire correspondre au budget annuel.

***L'excédent du fonds approche 41 millions de dollars alors qu'on refuse d'allouer des fonds à des projets admissibles***

**1.14** Nous avons également constaté que le FFE avait un excédent d'environ 41 millions de dollars au 31 mars 2022. Nous avons été surpris de voir que des demandes de financement de projets ont été refusées alors qu'un excédent continuait de s'accumuler. Le Ministère doit clarifier sa position et dresser un plan transparent décrivant comment et dans quelles circonstances il utilisera l'excédent accumulé.

**Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs**

**1.15** Le chapitre 4 du présent volume présente le suivi des recommandations des chapitres des audits de performance publiés de 2018 à 2020 inclusivement, ainsi que de certains chapitres de 2016. Le chapitre de suivi vise à favoriser la reddition de comptes en indiquant à l'Assemblée législative et au grand public dans quelle mesure le gouvernement a donné suite aux recommandations découlant de nos audits de performance.

**1.16** Cette année, nous avons effectué un suivi détaillé de tous les chapitres de 2018 et d'un chapitre des rapports du VGNB de 2016 :

- Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance (2018)
- Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes (2018)
- Amélioration du rendement des élèves : Un défi néo-brunswickois (2018)
- Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés (2018)
- Bureau du Conseil exécutif (BCE) – absence de mesures pour mettre en œuvre les recommandations de l'année précédente (chapitre de suivi de 2018)
- Services du Curateur public (2016)

***Nous continuons d'être insatisfaits du taux de mise en œuvre de nos recommandations***

**1.17** Je suis déçu du faible taux de mise en œuvre de nos recommandations antérieures par certains ministères, notamment en ce qui concerne les cas suivants :

- Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance n'a mis en œuvre que 50 % des recommandations du chapitre de 2018 « *Améliorer le rendement des élèves : Un défi néo-brunswickois* »;
- Travail sécuritaire NB n'a suivi que 69 % des recommandations de notre chapitre « *Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés* » de 2018.

**1.18** Globalement, dans le cadre de notre travail de cette année, les entités ont mis en œuvre 60 % des recommandations, y compris les chapitres examinés et ceux signalés par les entités elles-mêmes. Nous encourageons les ministères, les commissions et les organismes de la Couronne à mettre en œuvre nos recommandations en temps opportun.

**1.19** J'encourage les membres du Comité des comptes publics à discuter avec les ministères, les commissions et les organismes de la Couronne concernés de l'état des recommandations d'audits de performance non mises en œuvre et à mettre en question cette situation.

### **Mise à jour de l'audit de la réponse à la COVID-19**

**1.20** Au printemps 2022, notre Bureau a été informé que l'Assemblée législative avait adopté une motion demandant à notre Bureau d'effectuer des travaux d'audit concernant la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19. Notre Bureau a répondu favorablement à cette demande.

**1.21** À ce stade, nous avons effectué d'importants travaux pour définir la portée des audits que nous prévoyons effectuer pour examiner la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19. Une fois nos travaux d'audit terminés et nos constatations formulées, nous commencerons nos processus de production de rapports. Nous prévoyons publier les résultats de ces travaux en juin et en décembre de l'an prochain dans le Rapport du vérificateur général de 2023. Des segments particuliers de ce travail seront menés chez des entités gouvernementales clés, y compris le Bureau du Conseil exécutif et les ministères des Finances et du Conseil du Trésor, de la Santé, de la Justice et de la Sécurité publique, du Développement social et de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

## Remerciements

**1.22** Le personnel de mon bureau a travaillé très fort pour exécuter les travaux présentés dans le présent volume de notre rapport. Les différents chapitres du rapport reflètent son niveau d’engagement, de professionnalisme et de diligence. Je tiens à lui exprimer ma reconnaissance pour son apport et son dévouement soutenu à la réalisation du mandat du vérificateur général du Nouveau-Brunswick.



Paul Martin, FCPA, FCA  
Vérificateur général



Janice Leahy, CPA, CA, CIA  
Vérificatrice générale adjointe

# Chapitre 2

## Sites contaminés – ministère de l’Environnement et des Gouvernements locaux

### Contenu

Résumé.....	13
Tableau des principales constatations et observations .....	14
Recommandations et réponses.....	16
Introduction à l’audit.....	22
Conclusions .....	23
Contexte.....	23
Le pouvoir législatif n’est pas clairement défini.....	33
Lacunes dans l’exécution du processus de gestion des sites contaminés.....	38
Surveillance et rapports de rendement.....	49
Autres constatations.....	56
Annexe I – Glossaire.....	60
Annexe II – Objectifs et critères de l’audit.....	64
Annexe III – À propos de l’audit.....	65
Annexe IV – Passif au titre des sites contaminés en vertu de la Norme comptable pour le secteur public 3260 – Passif au titre des sites contaminés.....	66
Annexe V – Responsabilités de l’ingénieur dans le processus de gestion des sites contaminés....	68
Annexe VI – Responsabilités des parties au processus de gestion des sites contaminés.....	69
Annexe VII – Comparaison des processus provinciaux de gestion des sites contaminés dans le Canada atlantique.....	70





# Sites contaminés – ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Rapport du vérificateur général – volume II, chapitre 2 – Novembre 2022

---

## Pourquoi est-ce important?

- Les sites contaminés représentent un risque important pour la santé humaine et l'environnement
- L'administration inefficace du processus de gestion des sites contaminés risque de propager la contamination et d'accroître les coûts d'assainissement pour le public et le gouvernement
- La Province du Nouveau-Brunswick a enregistré un passif de 50,8 millions de dollars pour l'exercice 2021-2022 pour les sites contaminés

## Conclusions générales

- Le Ministère n'assure pas l'assainissement des sites contaminés en temps opportun;
- Le manque de surveillance du rendement du Ministère nuit à sa capacité de cerner les lacunes et d'améliorer ses processus;
- Le Ministère a cumulé un arriéré de plus de 1 000 dossiers de site contaminé sur plus de 35 ans

## Nos constatations

### Le pouvoir législatif n'est pas clairement défini

- Le processus de gestion des sites contaminés n'est pas mentionné dans la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* ou ses règlements.
- Le Nouveau-Brunswick est la seule administration du Canada atlantique dont les lois ou règlements ne comprennent aucun renvoi à son programme d'assainissement des sites contaminés.
- Aucun renseignement sur les sites contaminés n'est accessible au public sur le site Web du Ministère

### Lacunes dans l'exécution du programme

- Le Ministère n'établit pas et n'applique pas de calendriers d'assainissement
- Le Ministère ne veille pas au suivi de toutes les étapes requises dans les procédures opérationnelles normalisées d'assainissement
- Le Ministère ne fait pas de suivi des dossiers des sites contaminés si le professionnel affecté au lieu ne soumet pas de rapport
- Plus de 75 % des dossiers de site contaminé sont ouverts depuis 10 ans ou plus

### Autres constatations

- Le Ministère n'a pas de programme pour traiter les sites contaminés orphelins
- Le passif lié aux sites orphelins de la Province pourrait augmenter à mesure que les travaux d'assainissement seront reportés
- Aucune entité gouvernementale n'est responsable de la coordination de l'assainissement des sites contaminés appartenant au gouvernement.

### Manque de surveillance du rendement et de rapports

- Le Ministère ne respecte pas la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue* en ce qui concerne certains aspects de la planification annuelle et des rapports annuels
- Le Ministère n'établit pas de cibles de rendement pour le processus de gestion des sites contaminés ni le processus de gestion des incidents
- Absence de rapports publics sur le rendement du processus de gestion des sites contaminés

## Tableau des principales constatations et observations

### Sites contaminés – ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Paragraphe	Principales constatations et observations
	<b>Le pouvoir législatif n'est pas clairement défini</b>
2.21	<i>Le processus de gestion des sites contaminés n'est pas mentionné dans la Loi sur l'assainissement de l'environnement ou ses règlements</i>
2.25	<i>Le Nouveau-Brunswick est la seule administration du Canada atlantique dont les lois ou règlements ne comprennent aucun renvoi à son programme d'assainissement des sites contaminés</i>
2.27	<i>Aucun renseignement sur les sites contaminés n'est accessible au public sur le site Web du Ministère</i>
	<b>Lacunes dans l'exécution du processus de gestion des sites contaminés</b>
2.32	<i>Le Ministère ne s'assure pas que toutes les étapes requises dans les procédures opérationnelles normalisées d'assainissement sont suivies</i>
2.35	<i>Lettre de conformité non délivrée dans 86 % des dossiers d'assainissement examinés</i>
2.37	<i>Le Ministère n'est pas en mesure d'expliquer pourquoi 39 % des dossiers examinés ne comprenaient pas de lettre de conformité</i>
2.39	<i>Le Ministère n'établit pas et n'applique pas de calendriers d'assainissement</i>
2.40	<i>Les plans d'assainissement ne comprennent pas de calendrier d'assainissement</i>
2.44	<i>Le Ministère ne dispose d'aucun mécanisme pour s'assurer que les dossiers des sites contaminés progressent dans le processus de gestion des sites contaminés en temps opportun</i>
2.45	<i>Le Ministère ne fait pas de suivi des dossiers des sites contaminés si le Professionnel affecté au lieu ne soumet pas de rapport</i>
2.46	<i>Soixante-douze pour cent des dossiers d'assainissement examinés n'indiquaient pas de date de réception des rapports des Professionnels affectés au lieu</i>
2.49	<i>La base de données d'assainissement comprend plus de 1 000 dossiers de site contaminé ouverts, y compris des dossiers encore ouverts après 35 ans</i>
2.51	<i>Le plan du Ministère pour éliminer l'arriéré des dossiers de sites ouverts n'indique pas comment seront traités tous les dossiers de site contaminé ouverts</i>
2.53	<i>Plus de 75 % des dossiers de site contaminé sont ouverts depuis 10 ans ou plus</i>
2.55	<i>Le Ministère ne surveille pas les exigences relatives aux fermetures conditionnelles</i>

**Tableau des principales constatations et observations (suite)**

<b>Paragraphe</b>	<b>Principales constatations et observations</b>
2.57	<i>Les données sur les incidents sont incomplètes</i>
2.58	<i>La décision de classer un déversement comme un dossier de gestion d'incident ou un dossier de gestion de site contaminé et les motifs de cette décision ne sont pas toujours documentés</i>
2.62	<i>La politique propre aux petits déversements n'a jamais été approuvée et n'est pas appliquée de façon uniforme dans toutes les régions</i>
	<b>Surveillance et rapports de rendement</b>
2.65	<i>Le Ministère ne fixe pas de cibles de rendement pour le processus de gestion des sites contaminés et n'en assure pas le suivi</i>
2.67	<i>Absence de rapports publics sur le rendement du processus de gestion des sites contaminés</i>
2.70	<i>Le Ministère ne crée pas de mesures du rendement pour le processus de gestion des incidents et n'en assure pas le suivi</i>
2.71	<i>Le Ministère n'avait pas accès aux données brutes contenues dans la base de données des dossiers d'incident</i>
2.73	<i>Les Lignes directrices sur la gestion des lieux contaminés du Nouveau-Brunswick sont demeurées inchangées depuis 2003</i>
2.76	<i>L'information sur le processus de gestion des sites contaminés n'est pas clairement et facilement accessible sur le site Web du Ministère</i>
2.79	<i>Le Ministère n'est pas en conformité avec la Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i>
2.80	<i>Les directives du Bureau du Conseil exécutif à l'intention des ministères concernant la planification annuelle ne sont pas conformes aux exigences de la Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i>
	<b>Autres constatations</b>
2.84	<i>Le Ministère n'a pas de programme pour traiter les sites orphelins</i>
2.85	<i>Le Ministère ne fait plus le suivi des sites orphelins</i>
2.87	<i>L'option de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier des sites contaminés dont l'impôt foncier est en souffrance est rejetée par le ministère des Finances et du Conseil du Trésor</i>
2.89	<i>Le passif lié aux sites orphelins de la Province pourrait augmenter à mesure que les travaux d'assainissement seront reportés</i>
2.91	<i>Aucune entité gouvernementale n'est responsable de la coordination de l'assainissement des sites contaminés appartenant au gouvernement</i>

## Recommandations et réponses

Recommandation	Réponse du Ministère	Date cible de mise en œuvre
<b>Nous recommandons que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux :</b>		
<p><b>2.26 propose des mises à jour à la Loi sur l'assainissement de l'environnement et à ses règlements afin de combler les lacunes sur le plan des sources législatives de l'autorité relative au processus de gestion des sites contaminés et l'aligner davantage sur celle d'autres administrations du Canada atlantique, notamment :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>en incluant un renvoi au processus de gestion des sites contaminés;</b></li> <li>• <b>en exigeant des parties responsables qu'elles assainissent le site contaminé;</b></li> <li>• <b>en créant des règlements sur les sites contaminés.</b></li> </ul>	<p><i>Le MEGL accepte cette recommandation.</i></p> <p><i>Le Ministère entreprendra un examen de la situation ailleurs pour trouver les lacunes et étudier les options à envisager par le gouvernement.</i></p>	<p><i>T3 – exercice 2024-2025</i></p>
<p><b>2.31 rend un plus grand nombre de renseignements sur les sites contaminés accessibles au public sur son site Web.</b></p>	<p><i>Le MEGL accepte cette recommandation.</i></p> <p><i>Le Ministère mettra à jour son site Web pour s'assurer que des renseignements particuliers portant sur les sites contaminés sont accessibles au public, avec des indications claires sur l'endroit où trouver les informations supplémentaires.</i></p>	<p><i>T3 – exercice 2023-2024</i></p>
<p><b>2.43 établit et applique des calendriers d'assainissement pour chaque dossier de site contaminé dans le cadre du processus de gestion des sites contaminés.</b></p>	<p><i>Le MEGL accepte cette recommandation.</i></p> <p><i>Le Ministère s'efforcera d'établir des délais réglementés pour l'assainissement des sites contaminés.</i></p>	<p><i>T3 – exercice 2024-2025</i></p>

## Recommandations et réponses (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère	Date cible de mise en œuvre
<b>Nous recommandons que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux :</b>		
<b>2.47 s'assure que les dossiers de site contaminé progressent dans le processus de gestion des sites contaminés en temps opportun.</b>	<i>Le MEGL accepte cette recommandation.</i>  <i>Le Ministère élaborera et mettra en œuvre des outils pour améliorer le suivi et la progression rapide des dossiers dans le cadre du processus de gestion des sites contaminés.</i>	<i>T1 – exercice 2023-2024</i>
<b>2.48 met à jour les procédures opérationnelles normalisées en matière d'assainissement afin d'exiger que les ingénieurs saisissent la date de traitement du rapport dans la base de données d'assainissement (afin que le Ministère puisse surveiller l'avancement des dossiers dans le processus de gestion des sites contaminés).</b>	<i>Le MEGL accepte cette recommandation.</i>  <i>Le ministère avait déjà commencé à mettre à jour les procédures opérationnelles normalisées pour l'assainissement au moment de la rédaction du rapport.</i>	<i>Terminé au T3 – exercice 2022-2023</i>
<b>2.54</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• crée un plan et établit un échéancier pour le traitement de tous les dossiers de site contaminé ouverts en suspens;</li> <li>• examine périodiquement le plan par rapport aux résultats réels pour s'assurer que les travaux seront achevés dans les délais.</li> </ul>	<i>Le MEGL accepte cette recommandation.</i>  <i>Le Ministère élaborera un calendrier pour traiter les dossiers de sites contaminés présentant un risque moyen ou élevé.</i>	<i>T4 – exercice 2022-2023</i>
<b>2.56 élabore et met en œuvre un programme de surveillance des dossiers de site contaminé dont la fermeture est assortis de conditions.</b>	<i>Le MEGL accepte cette recommandation.</i>  <i>Le Ministère élaborera un programme d'audit pour les dossiers d'assainissement fermés sous conditions.</i>	<i>T1 – exercice 2023-2024</i>

## Recommandations et réponses (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère	Date cible de mise en œuvre
<b>Nous recommandons que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux :</b>		
<b>2.60 s'assure que la décision de classement comme dossier de gestion d'incident ou de dossier de gestion de site contaminé, et les motifs de celle-ci, sont documentés.</b>	<i>Le MEGL accepte cette recommandation.</i>  <i>Dans le cadre de la mise à jour en cours des procédures opérationnelles normalisées pour l'assainissement, le Ministère exigera que soient documentées la décision et les raisons d'effectuer un examen préalable des déversements dans le dossier de gestion des incidents ou des sites contaminés.</i>	<i>En cours.</i>
<b>2.61 normalise l'information consignée dans la base de données des dossiers d'incident par les inspecteurs régionaux à l'échelle de la province.</b>	<i>Le MEGL accepte cette recommandation.</i>  <i>Dans le cadre de la mise à jour de la base de données sur les incidents et de la mise à jour en cours des procédures opérationnelles normalisées pour l'assainissement, le Ministère normalisera l'information consignée par les inspecteurs régionaux.</i>	<i>En cours.</i>
<b>2.64</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>met à jour et approuve la politique propre aux petits déversements afin qu'elle soit conforme aux procédures opérationnelles normalisées du programme d'assainissement;</b></li> <li>• <b>met à jour les procédures opérationnelles normalisées du programme d'assainissement pour garantir l'uniformité du processus d'évaluation par les inspecteurs régionaux à l'échelle de la province lorsqu'une contamination est signalée.</b></li> </ul>	<i>Le MEGL accepte cette recommandation.</i>  <i>Dans le cadre de la mise à jour en cours des procédures opérationnelles normalisées pour l'assainissement, le Ministère inclura une définition des petits déversements et la procédure pour les gérer.</i>	<i>En cours.</i>

## Recommandations et réponses (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère	Date cible de mise en œuvre
<b>Nous recommandons que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux :</b>		
<b>2.69</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>établit des cibles de rendement pour le processus de gestion des sites contaminés et compare les résultats réels aux objectifs pour mesurer le rendement sur une base régulière;</b></li> <li>• <b>rend compte publiquement des mesures de rendement du processus de gestion des sites contaminés.</b></li> </ul>	<p><i>Le MEGL accepte cette recommandation.</i></p> <p><i>Le Ministère élaborera des objectifs de rendement pour le processus de gestion des sites contaminés et mesurera régulièrement le rendement par rapport aux chiffres réels. Les résultats du rendement du processus de gestion des sites contaminés seront communiqués publiquement dans le rapport annuel du Ministère.</i></p>	T3 – exercice 2023-2024
<b>2.72</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>crée des cibles de rendement pour le processus de gestion des incidents et compare régulièrement les résultats réels aux cibles de rendement;</b></li> <li>• <b>rend compte publiquement des mesures de rendement du processus de gestion des incidents.</b></li> </ul>	<p><i>Le MEGL accepte cette recommandation.</i></p> <p><i>Le Ministère élaborera des objectifs de rendement pour le processus d'occurrence et mesurera régulièrement le rendement par rapport aux chiffres réels. Les résultats du rendement du processus d'occurrence seront communiqués publiquement dans le rapport annuel du Ministère.</i></p>	T3 – exercice 2023-2024
<b>2.75 met à jour les Lignes directrices sur la gestion des lieux contaminés du Nouveau-Brunswick pour tenir compte des changements apportés au programme d'assainissement en 2018.</b>	<p><i>Le MEGL accepte cette recommandation.</i></p> <p><i>Le Ministère mettra à jour les Lignes directrices sur la gestion des lieux contaminés du Nouveau-Brunswick pour tenir compte des changements apportés au Programme d'assainissement en 2018 et continuera de mettre régulièrement à jour les lignes directrices à la suite des travaux en cours.</i></p>	T4 – exercice 2022-2023

## Recommandations et réponses (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère	Date cible de mise en œuvre
<b>Nous recommandons que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux :</b>		
<b>2.78 s'assure que toute l'information nécessaire sur le processus de gestion des sites contaminés se trouve au même endroit et qu'on y indique clairement où se trouvent les renseignements supplémentaires.</b>	<p><i>Le MEGL accepte cette recommandation.</i></p> <p><i>Le Ministère mettra à jour son site Web pour s'assurer que des renseignements particuliers portant sur les sites contaminés sont accessibles au public, avec des indications claires sur l'endroit où trouver des renseignements supplémentaires.</i></p>	<i>T3 – exercice 2023-2024</i>
<b>2.90 élabore un programme pour recenser et gérer les sites contaminés orphelins.</b>	<p><i>Le MEGL accepte cette recommandation.</i></p> <p><i>Le Ministère étudiera les possibilités qui s'offrent au gouvernement.</i></p>	<i>T1 – exercice 2023-2024</i>

## Recommandations et réponses (suite)

Recommandation	Réponse du Ministère	Date cible de mise en œuvre
<b>Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif :</b>		
<b>2.83 aligne ses directives à l'intention des ministères en matière de planification annuelle sur les exigences de la Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue.</b>	<i>Le BCE fera correspondre ses directives à l'intention des ministères pour la planification annuelle aux exigences de la Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue.</i>	<i>Le 31 janvier 2023</i>
<b>2.94 confie à un organisme de surveillance la responsabilité de coordonner tous les sites contaminés appartenant au gouvernement afin de veiller à ce que les sites soient assainis en temps opportun conformément à la norme environnementale applicable.</b>	<i>Le BCE attribuera la responsabilité de coordonner tous les sites contaminés appartenant au gouvernement à un organisme de surveillance pour garantir leur assainissement dans un délai raisonnable, selon la norme environnementale applicable.</i>	<i>Le 31 janvier 2023</i>

## **Introduction à l'audit**

### ***Pourquoi avons-nous choisi ce sujet?***

**2.1** Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux est chargé d'administrer le processus de gestion des sites contaminés. Ce processus est le mécanisme de contrôle clé qui permet de s'assurer que les biens-fonds contaminés du Nouveau-Brunswick sont assainis conformément à la norme environnementale appropriée.

**2.2** Nous avons choisi de vérifier le processus de gestion des sites contaminés pour les raisons suivantes :

- Les sites contaminés représentent un risque important pour la santé humaine et l'environnement;
- L'administration inefficace du processus de gestion des sites contaminés risque de propager la contamination et d'augmenter les coûts d'assainissement pour le public et le gouvernement;
- La Province du Nouveau-Brunswick a enregistré un passif lié aux sites contaminés de 47,5 millions de dollars pour l'exercice 2020-2021.

### ***Objectif de l'audit***

**2.3** Cet audit avait pour objet de déterminer si le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux administre le processus de gestion des sites contaminés de manière efficace.

### ***Étendue de l'audit***

**2.4** Nous avons axé notre audit sur l'administration du processus de gestion des sites contaminés par le Ministère. Nous avons également examiné le cheminement du traitement d'un déversement, à savoir d'un dossier de gestion d'incident à un dossier d'assainissement transféré au processus de gestion des sites contaminés.

**2.5** Notre entité audité principale était le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Nous avons également demandé des renseignements et obtenu des éléments probants d'autres entités, notamment le ministère des Transports et de l'Infrastructure, le ministère des Finances et du Conseil du Trésor et le Bureau du Conseil exécutif. La période visée par notre audit couvrait les exercices 2018-2019 à 2020-2021; toutefois, nos essais se sont poursuivis en dehors de la période d'audit lorsque cela était nécessaire.

2.6 L'annexe I contient un glossaire des termes clés. Les annexes II et III fournissent plus de renseignements sur les objectifs, les critères, l'étendue et la méthode de l'audit.

## Conclusions

2.7 Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux n'administre pas le processus de gestion des sites contaminés de manière efficace. Plus précisément :

- le Ministère n'assure pas l'assainissement des sites contaminés en temps opportun;
- le manque de surveillance du rendement du Ministère nuit à sa capacité de cerner les lacunes et d'améliorer ses processus;
- le Ministère cumule un arriéré de plus de 1 000 sites contaminés sur plus de 35 ans,

si ces problèmes ne sont pas résolus, il y a un risque de propagation de la contamination et de dommages à l'environnement et à la santé humaine.

## Contexte

2.8 Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (le Ministère) est responsable de l'application de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* qui interdit le rejet d'un polluant dans l'environnement sans autorisation.

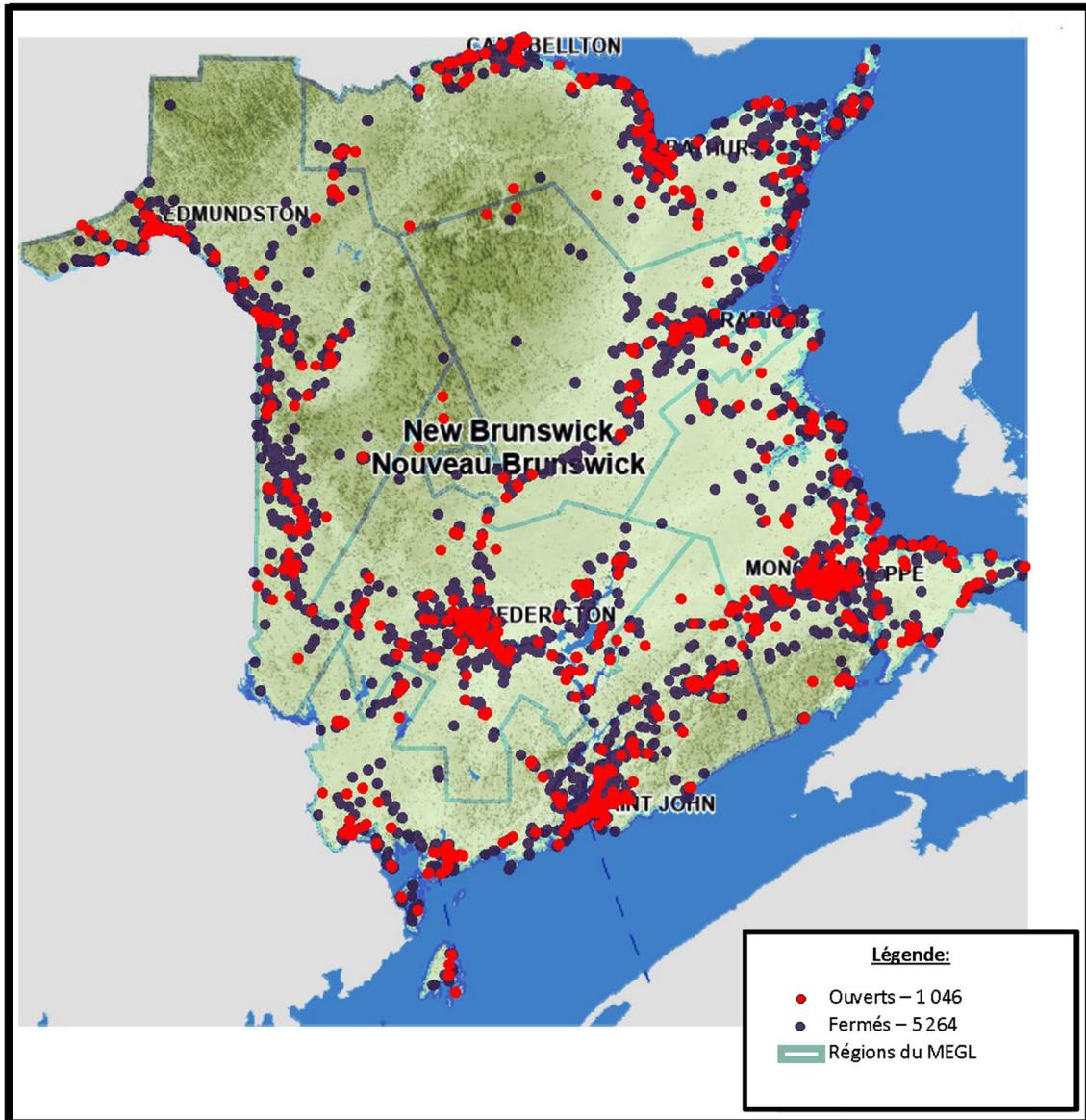
2.9 La Loi définit un polluant comme toute matière ou tout effet étranger à l'environnement qui compromet la qualité de l'environnement, qui met en danger la santé humaine, les plantes ou la vie animale, les conditions normales de transport ou la marche normale des affaires, la jouissance normale de la vie ou des biens ou qui est désigné par le Ministre comme polluant en vertu de la Loi et comprend un pesticide ou des matières usées. Dans le cadre du processus de gestion des sites contaminés, cela comprend les polluants comme le carburant déversé à la suite d'un accident de véhicule automobile et la fuite d'huile d'un transformateur endommagé sur un poteau électrique.

- 2.10** Les sociétés et les particuliers peuvent demander divers permis et diverses autorisations permettant de rejeter un polluant à des niveaux précis conformément à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* et à ses règlements. Si les niveaux de polluants rejetés par un particulier ou une société dépassent les niveaux établis dans son permis ou son autorisation, le Ministère traite cette contamination en activant sa Politique d'Observation et d'Exécution. Dans ces cas, l'objectif est de faire en sorte que le particulier ou la société déploie suffisamment d'efforts d'assainissement et d'atténuation pour rétablir la conformité à son permis ou à son autorisation.
- 2.11** Dans le cas d'une contamination tangible rejetée dans l'environnement qui n'est pas autrement couverte par une autorisation ou un permis, le Ministère exécute un programme d'assainissement pour s'assurer que le risque pour la santé humaine et l'environnement est réduit au minimum et que le lieu contaminé est assaini conformément à la norme environnementale applicable. Le programme a été créé après l'entrée en vigueur du règlement sur la *Manutention et le stockage des produits pétroliers* en 1987, qui a entraîné une contamination lors du remplacement de nombreux réservoirs de stockage de produits pétroliers dans la province.
- 2.12** La Province est tenue d'enregistrer un passif relatif à l'assainissement d'un site contaminé lorsqu'il satisfait à certains critères énoncés dans la Norme comptable pour le secteur public 3260 – Passif au titre des sites contaminés. Pour l'exercice 2021-2022, la Province a enregistré un passif de 50,8 millions de dollars pour 54 des 162 sites visés par la norme. Nous avons inclus un chapitre sur cette norme dans notre rapport de 2019<sup>1</sup> et de plus amples renseignements sur la norme se trouvent à l'annexe IV.
- 2.13** En 2021, 1 046 dossiers de site contaminé sont demeurés ouverts dans le processus de gestion des sites contaminés partout au Nouveau-Brunswick. La pièce 2.1 est une carte affichant tous les dossiers ouverts et fermés. La pièce 2.2 montre les dossiers de site contaminé ouverts par type de polluant.

---

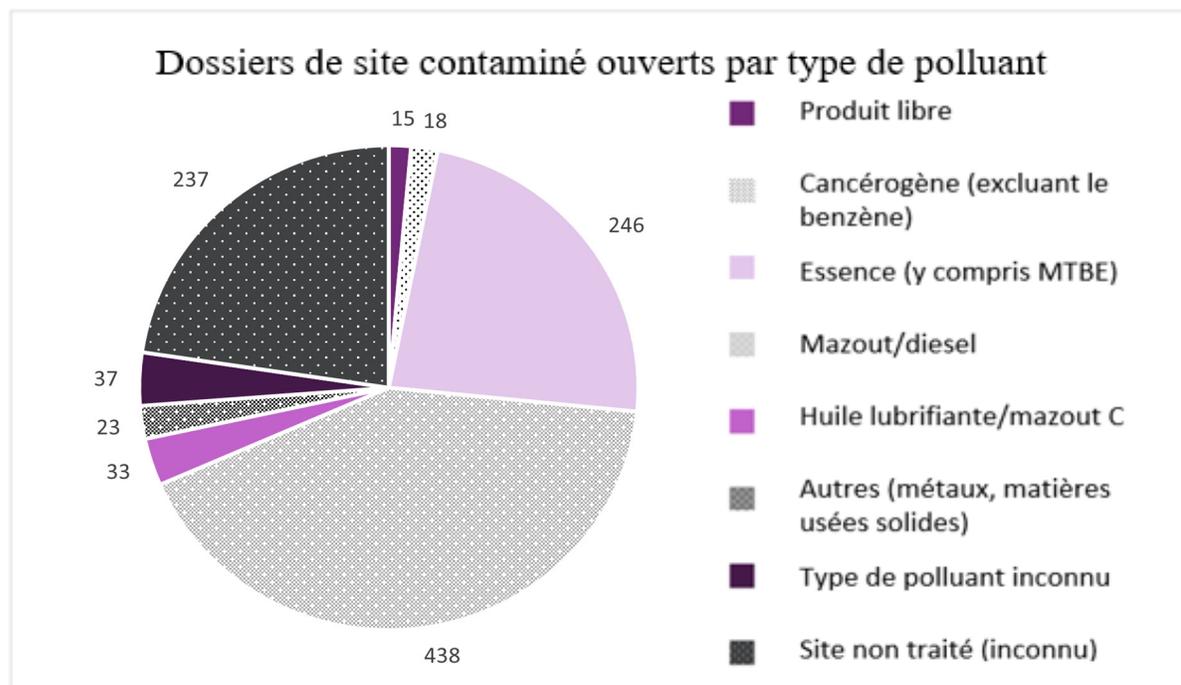
<sup>1</sup> Rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick – 2019, volume III, chapitre 7,

Pièce 2.1- Tous les dossiers de site contaminé ouverts et fermés au Nouveau-Brunswick en date d'octobre 2021



Source : Créé par le VGNB avec les renseignements du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

## Pièce 2.2 - Dossiers de site contaminé ouverts par type de polluant

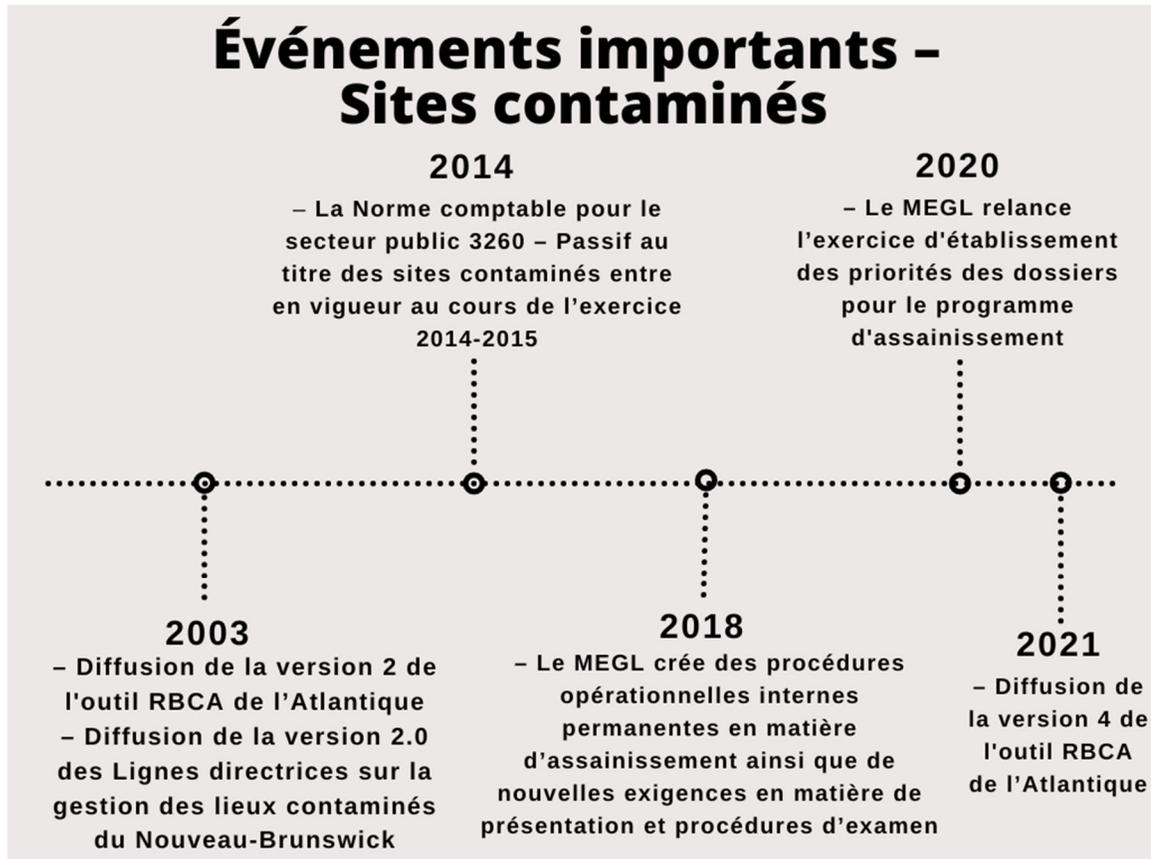


Source : Créé par le VGNB avec les renseignements du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

**2.14** Le Nouveau-Brunswick est membre du Partenariat de l'Atlantique pour la mise en œuvre de l'assainissement en fonction des risques (PIRI de l'Atlantique), un groupe multilatéral qui tient à jour les normes, les directives et les logiciels utilisés dans le cadre du processus d'assainissement en fonction des risques de l'Atlantique (RBCA de l'Atlantique). L'outil RBCA de l'Atlantique est utilisé pour assainir les sites contaminés par des déversements d'hydrocarbures pétroliers (comme les accidents de la route et les fuites de réservoirs de stockage de pétrole), qui sont le type de contamination le plus fréquent au Nouveau-Brunswick.

**2.15** La pièce 2.3 présente le calendrier des événements importants liés à l'audit.

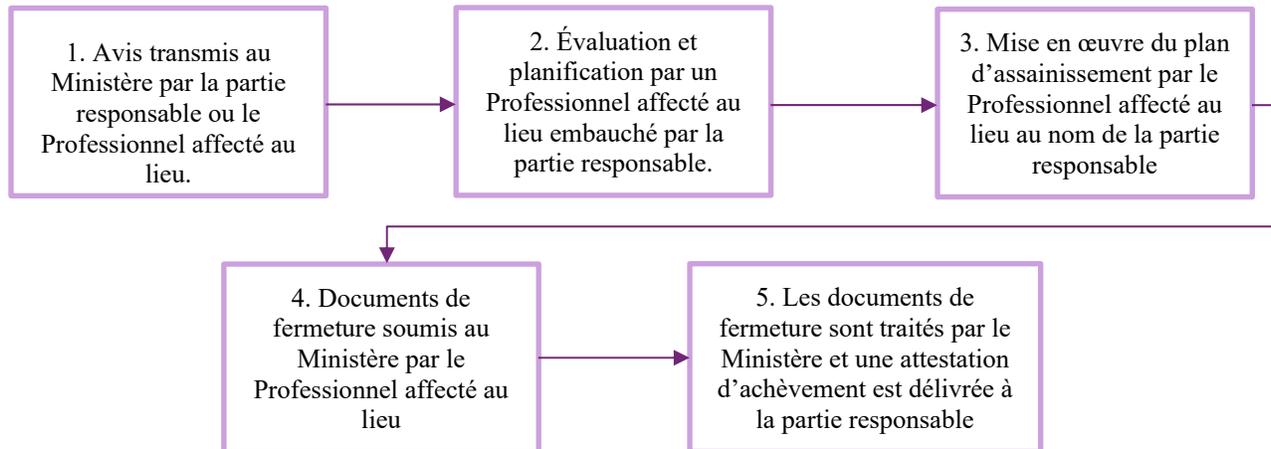
Pièce 2.3 - Calendrier des événements importants liés au processus de gestion des sites contaminés



Source : Créé par le VGNB avec les renseignements du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et du Partenariat de l'Atlantique pour la mise en œuvre de l'assainissement en fonction des risques

**2.16** Les attentes et les exigences relatives aux personnes responsables de contamination sont énoncées dans la Lignes directrices sur la gestion des lieux contaminés du Nouveau-Brunswick (les Lignes directrices), créées en 1999 et mise à jour en 2003 lorsque la version 2.0 de l'outil RBCA de l'Atlantique a été publiée (aucune autre mise à jour n'a été apportée aux Lignes directrices depuis 2003). Les Lignes directrices décrivent le Programme d'assainissement, qui permet l'assainissement des sites contaminés au moyen d'un processus de mesures d'assainissement restreintes et du processus de gestion des sites contaminés. Le programme comprend cinq étapes principales énoncées dans les Lignes directrices, à la pièce 2.4 ci-dessous.

## Pièce 2.4 - Principales étapes du programme d'assainissement

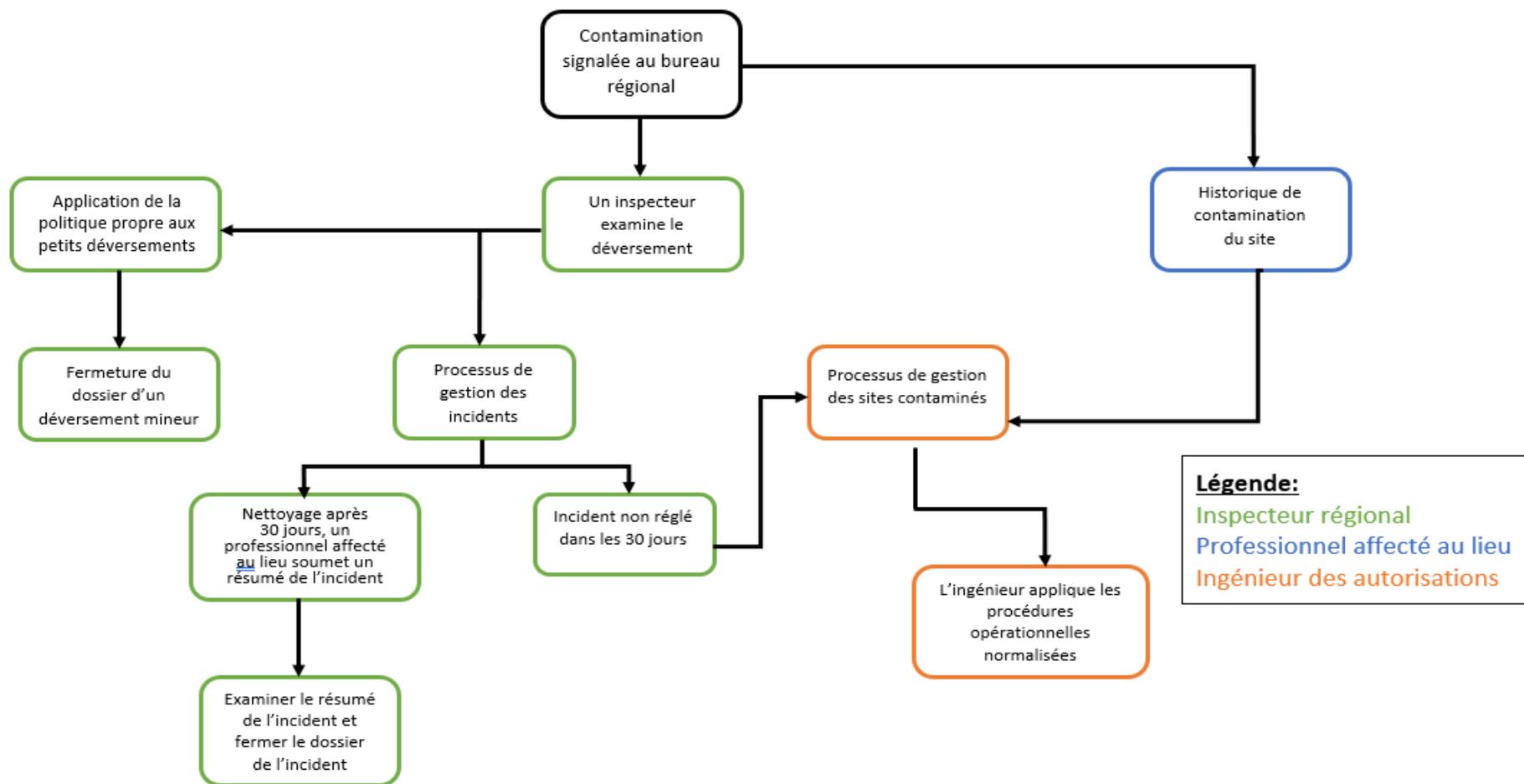


Source : Adapté des Lignes directrices sur la gestion des lieux contaminés du Nouveau-Brunswick

**2.17** Le Ministère a apporté des modifications importantes au Programme d'assainissement en 2018. Le programme d'assainissement comporte maintenant deux volets : le processus de gestion des incidents géré par la Direction des opérations régionales et conformité et le processus de gestion des sites contaminés gérés par la Direction des autorisations. Les responsabilités ont été ainsi divisées au terme du processus de restructuration organisationnelle du Ministère en février 2016 et la mise en œuvre d'une version actualisée du Programme d'assainissement par la Direction des autorisations en mars 2018.

**2.18** Le Programme d'assainissement mis à jour suit généralement les cinq étapes des Lignes directrices, mais la responsabilité du traitement des sites et des documents est maintenant partagée entre les Inspecteurs régionaux et les Ingénieurs selon le classement du site contaminé, à savoir s'il demeure un dossier de gestion d'incident ou si le dossier est transféré au processus de gestion des sites contaminés. La pièce 2.5 donne un aperçu de la démarche entreprise lorsqu'une contamination est signalée au Ministère.

Pièce 2.5 - Diagramme simplifié de la réponse du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux à un signalement de contamination



Source : Modifié par le VGNB en se fondant sur les exigences en matière de présentation et les procédures d'examen du programme d'assainissement du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

**2.19** Une fois qu'un site contaminé est admis au processus de gestion des sites contaminés, le Ministère affecte un ingénieur principal et un ingénieur de soutien au dossier. La responsabilité de l'ingénieur est de suivre les Procédures opérationnelles normalisées (PON) en matière d'assainissement, incluant :

- envoyer une lettre de conformité à la partie responsable;
- traiter les rapports soumis par le professionnel affecté au lieu et y répondre dans les 30 jours;
- remplir une trousse de clôture et l'envoyer à la partie responsable à la fermeture du dossier.

Voir l'annexe V pour un schéma des responsabilités d'un ingénieur affecté à un dossier de site contaminé.

**2.20** La pièce 2.6 présente des photos illustrant les types de contamination avec lesquels doit habituellement composer le Ministère dans le cadre du processus de gestion des sites contaminés.

*Pièce 2.6 - Photographies des types de contamination habituellement associés au processus de gestion des sites contaminés*

*Retrait de pièces d'un réservoir de stockage de pétrole*



*Réservoir de stockage de pétrole endommagé et fuite*



*Réservoir de carburant endommagé après un accident de véhicule automobile*



*Déversement du réservoir de carburant endommagé après un accident de véhicule automobile*



*Source : ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux*

## Le pouvoir législatif n'est pas clairement défini

***Le processus de gestion des sites contaminés n'est pas mentionné dans la Loi sur l'assainissement de l'environnement ou ses règlements***

**2.21** Nous avons constaté que le processus de gestion des sites contaminés n'est pas mentionné dans la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* ni dans ses règlements. Bien que les Lignes directrices sur la gestion des lieux contaminés du Nouveau-Brunswick (les Lignes directrices) exigent des étapes précises de la part de la Partie responsable du site contaminé, la source de l'autorité législative n'est pas toujours claire.

**2.22** Le Ministère considère que toute contamination aux hydrocarbures pétroliers présente un risque de pollution de l'eau, peu importe l'endroit où se produit le déversement, ce qui signifie que la *Loi sur l'assainissement de l'environnement – Règlement sur la qualité de l'eau (RQE)* s'applique dans tous les cas de contamination aux hydrocarbures pétroliers. Une certaine proportion des sites contaminés ont été contaminés par des fuites et des déversements de réservoirs de stockage de pétrole, auquel cas la *Loi sur l'assainissement de l'environnement – Règlement sur le stockage et la manutention des produits pétroliers (RSMPP)* – s'applique. La Loi ou ses règlements ne traitent pas directement du signalement et de l'assainissement de tous les autres types de polluants (comme les produits chimiques de nettoyage à sec et les produits chimiques industriels comme le chrome).

**2.23** Le Ministère peut émettre un Décret du ministre en vertu du paragraphe 5(1) de la Loi obligeant une Partie responsable à corriger la situation si elle ne se conforme pas volontairement au programme d'assainissement, mais des retards dans l'assainissement peuvent entraîner des effets néfastes sur l'environnement et la santé humaine.

**2.24** Parmi les 21 responsabilités énumérées dans les Lignes directrices, seulement trois sont liées à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* et à ses règlements :

- la Partie responsable doit aviser le Ministère de la contamination (RQE et RSMPP);
- la Partie responsable doit prendre des mesures pour protéger l'environnement et la santé humaine (seulement pour limiter la pollution de l'eau – RQE);
- le Professionnel affecté au lieu doit aviser le Ministère de la contamination (seulement en cas de fuites de réservoirs de stockage de pétrole qu'il observe – RSMPP).

Cela ne signifie pas pour autant que le Ministère ne peut pas communiquer aux Parties responsables et aux Professionnels affectés au lieu des normes environnementales et des exigences en matière de présentation de rapports à utiliser dans le cadre de leurs politiques. Nous nous attendions cependant à ce que les principales responsabilités liées au processus de gestion des sites contaminés soient mentionnées dans la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* et ses règlements. L'annexe VI présente une liste complète des responsabilités décrites dans les Lignes directrices.

***Le Nouveau-Brunswick est la seule administration du Canada atlantique dont les lois ou règlements ne comprennent aucun renvoi à son programme d'assainissement des sites contaminés***

**2.25** Nous avons constaté que le Nouveau-Brunswick est la seule administration du Canada atlantique dont les lois ou règlements ne comprennent aucun renvoi à son programme d'assainissement des sites contaminés. La Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard ont toutes deux des règlements précis décrivant leurs programmes respectifs d'assainissement des sites contaminés. Les lois ou règlements de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador comprennent des renvois directs à leurs programmes d'assainissement des sites contaminés. Voir l'annexe VII pour une comparaison des principaux aspects de la législation environnementale du Canada atlantique liés aux sites contaminés.

**Recommandation**

**2.26 Nous recommandons que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux propose des mises à jour à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* et à ses règlements afin de combler les lacunes sur le plan des sources législatives de l'autorité relative au processus de gestion des sites contaminés et l'aligner davantage sur celle d'autres administrations du Canada atlantique, notamment :**

- **en incluant un renvoi au processus de gestion des sites contaminés;**
- **en exigeant des parties responsables qu'elles assainissent le site contaminé;**
- **en créant des règlements sur les sites contaminés.**

***Aucun renseignement sur les sites contaminés n'est accessible au public sur le site Web du Ministère***

**2.27** Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur les sites contaminés dans le site Web du Ministère. Nous avons comparé l'accès à l'information sur les sites contaminés dans les administrations canadiennes et avons constaté que le Nouveau-Brunswick est l'une des six administrations qui n'ont pas d'information disponible sur leurs sites Web (quatre d'entre elles exigent des frais pour l'accès à l'information sur les sites contaminés). Les sept autres administrations publient sur leurs sites Web des renseignements sommaires ou complets sur les sites contaminés. Elles offrent toutes au moins certains renseignements sans frais. La pièce 2.7 résume notre comparaison des renseignements sur les sites contaminés accessibles sur les sites Web du gouvernement.

*Pièce 2.7 - Comparaison de la disponibilité de renseignements sur les sites contaminés et des frais exigés entre les provinces et les territoires*

Province ou territoire	Renseignements sur les sites contaminés accessibles en ligne	Renseignements sommaires ou détaillés sur les sites contaminés fournis gratuitement
Alberta	✓	✓
Colombie-Britannique	✗	✗
Manitoba	✓	✓
Nouveau-Brunswick	✗	✗
Terre-Neuve-et-Labrador	✗	✗
Territoires du Nord-Ouest	✗	Inconnu
Nouvelle-Écosse	✗	✗
Nunavut	✗	Inconnu
Ontario	✓	✓
Île-du-Prince-Édouard	✓	✓
Québec	✓	✓
Saskatchewan	✓	✓
Yukon	✓	✓

*Source : Créé par le VGNB avec les renseignements des sites Web des provinces et des territoires.*

**2.28** Le Programme d'information environnementale foncière permet à une personne ou à une entreprise de demander des renseignements sur une propriété en particulier au moyen de son numéro d'identification de parcelle (NID) unique. Le coût de la recherche d'un seul NID au Nouveau-Brunswick dans le cadre du programme est de 55 \$ et retourne au demandeur des renseignements sommaires sur les répercussions environnementales sur la propriété. Moyennant des frais de recherche de 30 \$ l'heure, un demandeur peut recevoir les rapports scientifiques détaillés associés à la propriété, comme les évaluations environnementales du site et les rapports de fermeture dans la base de données d'assainissement (le temps de recherche pour la plupart des demandes est d'une à trois heures).

**2.29** Le barème des frais du Programme d'information environnementale foncière est décrit en détail dans le *Règlement sur les droits pour la fourniture d'information environnementale – Loi sur l'administration financière*. Le libellé de l'article 3 du règlement est permissif : « Le Ministre de l'Environnement et du Changement climatique **peut** exiger les droits suivants en vertu du présent règlement » (caractères gras ajoutés). Le Ministère peut choisir de facturer une partie ou la totalité des frais liés à l'utilisation du Programme d'information environnementale foncière.

**2.30** En rendant un plus grand nombre de renseignements sur les sites contaminés facilement accessibles au public, le gouvernement accroît sa transparence et sa responsabilisation. Un plus grand nombre de Néo-Brunswickois peut ainsi connaître et comprendre l'ampleur de la contamination dans la province et ce qui peut aussi contribuer à réduire le fardeau administratif du Ministère.

### *Recommandation*

**2.31** Nous recommandons que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux rend un plus grand nombre de renseignements sur les sites contaminés accessibles au public sur son site Web.

## Lacunes dans l'exécution du processus de gestion des sites contaminés

*Le Ministère ne s'assure pas que toutes les étapes requises dans les procédures opérationnelles normalisées d'assainissement sont suivies*

**2.32** Nous avons constaté que le personnel du Ministère omettait souvent des étapes des procédures opérationnelles normalisées (PON) relatives à l'assainissement et ne consignait pas systématiquement les progrès réalisés dans la base de données d'assainissement. Nous avons testé les dossiers de site contaminé au cours de la période d'audit afin de déterminer si le Ministère respecte les PON relatives à l'assainissement et avons relevé certaines irrégularités :

- l'omission d'étapes des PON, comme la délivrance de lettres de conformité;
- aucune date de traitement n'est indiquée en ce qui concerne les rapports de fermeture de sites. Cette date est importante pour suivre l'évolution du traitement des dossiers afin d'atténuer rapidement les risques de contamination;
- il manque des listes de contrôle de la fermeture de sites qui documentent les mesures prises avant qu'un site soit considéré comme fermé.

Bien que bon nombre de ces dossiers aient finalement été fermés, le processus comporte des lacunes qui pourraient entraîner des retards dans les mesures correctives et des difficultés à faire en sorte que les Parties responsables s'acquittent de leurs obligations.

**2.33** En réponse aux renseignements manquants relevés lors de nos essais, le Ministère a déclaré ce qui suit :

*Les PON sont documentées dans un document assez volumineux et le personnel ne travaille que quelques fois par mois à quelques fois par année sur les dossiers d'assainissement (car il ne s'agit que de l'un des nombreux portefeuilles sur lesquels ils travaillent). Comme ils ne peuvent lire les PON du début à la fin pour se familiariser avec le processus de nouveau chaque fois, certaines étapes ont probablement été omises par inadvertance.*

Les ingénieurs du Ministère n'interviennent que dans un dossier de site contaminé selon les PON, ce qui signifie que les PON sont un contrôle clé pour s'assurer que les sites contaminés sont assainis rapidement.

**2.34** Le Ministère a créé une liste de contrôle pour aider le personnel du Ministère à traiter la fermeture du dossier des sites contaminés et continue de la mettre à jour à mesure que des lacunes sont cernées. Nous n'estimons pas qu'il s'agit d'un contrôle suffisant, car la liste de contrôle ne tient pas compte des irrégularités qui se présentent tout au long de la période de traitement du dossier du site contaminé et elles ne font pas l'objet d'un examen par la direction afin de déterminer si les listes de contrôle sont complètes dans les dossiers qui sont fermés.

***Lettre de conformité non délivrée dans 86 % des dossiers d'assainissement examinés***

**2.35** Les PON sur l'assainissement exigent que l'ingénieur principal affecté au dossier d'assainissement envoie une lettre de conformité à la Partie responsable l'informant d'embaucher un Professionnel affecté au lieu et de communiquer avec le Ministère dans les 15 jours. Dans 86 % des dossiers d'assainissement examinés (31 des 36 dossiers), aucune lettre de conformité n'a été envoyée à la Partie responsable.

**2.36** Le Ministère nous a informés que le personnel ne pouvait pas envoyer de lettre de conformité lorsqu'un Formulaire d'enregistrement d'un lieu de contamination historique est soumis parce qu'un Professionnel affecté au lieu intervient déjà dans le dossier. Le Ministère nous a également informés que le personnel hésitait à envoyer une lettre de conformité lorsque la partie responsable est une entité gouvernementale, soit en raison d'une relation de travail étroite entre les deux entités gouvernementales, soit parce que le personnel suppose que l'entité gouvernementale comprend ses responsabilités en matière d'assainissement.

***Le Ministère n'est pas en mesure d'expliquer pourquoi 39 % des dossiers examinés ne comportaient pas de lettre de conformité***

**2.37** Le Ministère n'a pas été en mesure d'expliquer pourquoi 39 % (14 sur 36) des dossiers examinés ne comportaient pas de lettre de conformité. Ces dossiers sont associés à une personne ou à une entreprise en qualité de Partie responsable et ne constituaient pas des dossiers visant un lieu de contamination historique.

**2.38** La lettre de conformité est utilisée comme outil administratif pour garantir la conformité au programme d'assainissement et constitue la première étape que le Ministère suit pour garantir la conformité. Une lettre de conformité et un suivi auprès de la Partie responsable sont des étapes nécessaires préalables à l'émission d'un décret du ministre pour obliger la Partie responsable à corriger la situation. Le fait de ne pas envoyer de lettre de conformité pourrait entraîner des retards dans l'assainissement du lieu contaminé. Cette situation est préoccupante, car les hydrocarbures pétroliers qui contaminent le site peuvent infiltrer les eaux souterraines, ce qui pourrait entraîner la propagation de la contamination et causer des dommages à la santé humaine ou à l'environnement. Le Ministère nous a informés que le respect d'une période de 30 jours est crucial pour corriger une situation de contamination afin de prévenir la propagation des polluants dans les eaux souterraines.

***Le Ministère n'établit pas et n'applique pas de calendrier d'assainissement***

**2.39** Nous avons constaté que le Ministère n'impose pas aux Parties responsables et aux Professionnels affectés au lieu un calendrier d'assainissement. Les Lignes directrices exigent que la Partie responsable achève le processus de gestion du site contaminé en temps opportun et que le Ministère établira un calendrier d'assainissement et le communiquera à la Partie responsable. Le fait de ne pas établir et d'appliquer un calendrier d'assainissement peut empêcher la correction de l'incident en temps opportun, entraîner des risques de propagation de la contamination et une augmentation des coûts d'assainissement.

***Les plans  
d'assainissement ne  
comprennent pas de  
calendrier  
d'assainissement***

**2.40** Nous avons constaté que les plans d'assainissement n'incluaient pas de calendrier d'assainissement précisant le temps qu'il faudrait pour nettoyer la contamination dans aucun des dossiers que nous avons examinés. Les Lignes directrices précisent qu'un échéancier et un calendrier de production de rapports sont considérés par le Ministère comme un élément fondamental et essentiel de tout plan d'assainissement soumis par le Professionnel affecté au lieu. Parmi les plans d'assainissement que nous avons examinés, un seul comportait d'un échéancier ou d'un calendrier de production de rapports. Le Ministère nous a informés qu'il ne reçoit habituellement que les plans d'assainissement concernant les dossiers complexes et qu'il n'exige pas de calendrier d'assainissement pour des dossiers simples tel qu'un accident de véhicule automobile ou un réservoir de carburant endommagé s'écoule vers les eaux souterraines (plutôt que les impacts d'une fuite de produits chimiques du nettoyage à sec). Le Ministère nous a informés qu'il n'exige pas de calendrier d'assainissement de la part du Professionnel affecté au lieu parce qu'il n'existe aucune exigence législative en cette matière.

**2.41** Étant donné que le Ministère n'exige pas la prise de mesures correctives dans un délai précis (sauf dans le cas où un arrêté ministériel a été émis et que cela fait partie de l'ordonnance communiquée) et que les plans d'assainissement ne sont pas soumis souvent, le Ministère ne dispose d'aucun moyen pour savoir à quel moment les mesures correctives seront prises. Cela l'empêche d'en tenir rigueur à la partie responsable d'assainir rapidement le site contaminé dont elle est responsable.

**2.42** Parmi les provinces de l'Atlantique, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador n'exigent pas de calendriers de cette nature dans leurs lois ou règlements. La Nouvelle-Écosse exige que les travaux soient achevés dans les deux ans, sauf si la complexité du site justifie un délai prolongé. L'Île-du-Prince-Édouard exige des travaux d'assainissement dans un délai déterminé pour chaque site contaminé.

***Recommandation***

**2.43** Nous recommandons que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux établisse et applique des calendriers d'assainissement pour chaque dossier de site contaminé dans le cadre du processus de gestion des sites contaminés.

***Le Ministère ne dispose d'aucun mécanisme pour s'assurer que les dossiers des sites contaminés progressent dans le processus de gestion des sites contaminés en temps opportun***

***Le Ministère ne fait pas de suivi des dossiers de site contaminé si le Professionnel affecté au lieu ne soumet pas de rapport***

***Soixante-douze pour cent des dossiers d'assainissement examinés n'indiquaient pas de date de réception des rapports des Professionnels affectés au lieu***

**2.44** Nous avons constaté que le Ministère ne dispose d'aucun mécanisme pour en informer le personnel ou la direction lorsqu'un dossier d'assainissement ne progresse pas en temps voulu dans le processus de gestion des sites contaminés. Les Lignes directrices exigent la prise de mesures correctives rapidement. Si les sites contaminés ne sont pas assainis rapidement, le Ministère court le risque que la contamination se propage et entraîne des dommages à l'environnement et à la santé humaine.

**2.45** Le personnel du Ministère intervient dans un dossier d'assainissement à des moments précis du cycle de vie du dossier d'assainissement. Les ingénieurs du Ministère sont chargés d'identifier la Partie responsable, d'envoyer la lettre de conformité et de répondre au Professionnel affecté au lieu contaminé dans les 30 jours lorsqu'un rapport est soumis au Ministère. Il n'existe aucune autre exigence relative à l'intervention dans un dossier d'assainissement pour les ingénieurs. Si le professionnel affecté au lieu ne soumet pas de rapport, il pourrait s'écouler plusieurs années avant qu'un membre du personnel du Ministère n'intervienne dans le dossier, car aucun échéancier n'est fixé par le Ministère. Au fil du temps, cela a entraîné un arriéré de dossiers de site contaminé ouverts. Au moment de l'audit, cet arriéré représentait 1 046 dossiers de site contaminé ouverts.

**2.46** Nous avons constaté que 72 % des dossiers d'assainissement examinés n'indiquaient pas la date à laquelle l'ingénieur responsable avait traité (examen par rapport aux exigences en matière de signalement et réponse) les rapports soumis par le Professionnel affecté au lieu. Ces dates sont importantes pour indiquer à la direction si les dossiers progressent en temps opportun. Nous avons constaté que les ingénieurs ne consignent pas ces dates parce qu'il n'y a aucune exigence à cette fin le PON. Comme il ne fait pas le suivi et l'examen des dates de traitement des dossiers des sites contaminés, le Ministère ne peut pas déterminer si les sites font l'objet de mesures d'assainissement en temps opportun. Par conséquent, certains sites peuvent demeurer contaminés pendant des périodes prolongées, ce qui augmente les risques pour l'environnement et la santé humaine.

**Recommandations**

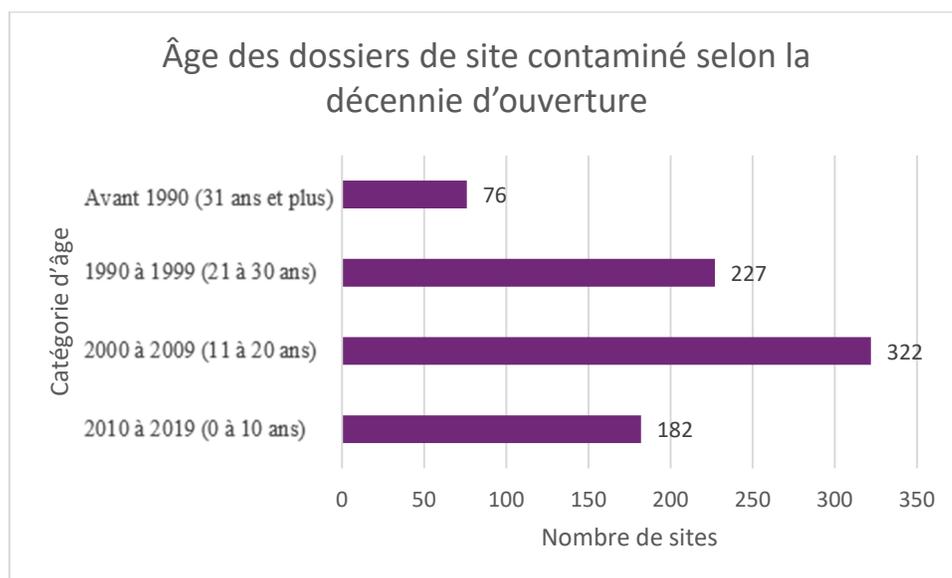
**2.47** Nous recommandons que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux s'assure que les dossiers de site contaminé progressent dans le processus de gestion des sites contaminés en temps opportun.

**2.48** Nous recommandons que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux met à jour les procédures opérationnelles normalisées en matière d'assainissement afin d'exiger que les ingénieurs saisissent la date de traitement du rapport dans la base de données d'assainissement (afin que le Ministère puisse surveiller l'avancement des dossiers dans le processus de gestion des sites contaminés).

**La base de données d'assainissement comprend plus de 1 000 dossiers de site contaminé ouverts, y compris des dossiers encore ouverts après 35 ans**

**2.49** Nous avons constaté que la base de données comprenait plus de 1 046 dossiers de site contaminé ouverts au moment de notre audit. Ces dossiers sont ouverts depuis quelques mois jusqu'à plus de 35 ans. L'état des sites ouverts varie de « assainissement terminé, mais dossier non fermé » à « assainissement en cours ou inconnu ». La pièce 2.8 montre l'âge des sites ouverts dans la base de données d'assainissement.

Pièce 2.8 - Âge des dossiers de site contaminé ouverts selon la décennie d'ouverture



*Note : Les données incluent 809 dossiers de sites contaminés (qui comprennent deux dossiers d'âge inconnu) qui ont été évalués des 1 046 dossiers de sites contaminés ouverts et mis en priorité par le Ministère. Source : Créé par le VGNB avec les renseignements du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux*

**2.50** Le Ministère a déclaré que certains des dossiers sont demeurés ouverts depuis longtemps en raison d'un problème de ressources du passé. Nous estimons que ce résultat peut être attribuable à plusieurs problèmes :

- **Absence de calendriers d'assainissement** : le fait de ne pas établir et appliquer de calendriers fait en sorte que les dossiers peuvent demeurer ouverts indéfiniment;
- **Absence de surveillance du rendement** : sans suivi et examen des données sur le rendement, le Ministère ne sait pas quels sites demeurent contaminés d'une année à l'autre;
- **Sites orphelins** : les sites abandonnés et les sites pour lesquels la Partie responsable évoque des difficultés financières demeurent contaminés. Cette question est abordée plus loin dans le chapitre.

*Le plan du Ministère pour éliminer l'arriéré des dossiers de site ouverts n'indique pas comment seront traités tous les dossiers de site contaminé ouverts*

**2.51** Le Ministère nous a informés d'un exercice d'établissement de l'ordre de priorité des dossiers qu'il a entrepris en 2020. Celui-ci visait à traiter les plus de 1 000 dossiers de site contaminé ouverts qui n'ont pas été fermés au cours des 35 dernières années. Un exercice semblable a été mené par le Ministère en 2010, mais n'a pas entraîné de réduction de l'arriéré important de dossiers de site contaminé ouverts. L'exercice de 2020 comprend deux phases :

- Phase I : élaborer un plan et accorder la priorité à tous les dossiers de site contaminé restés ouverts;
- Phase II : examiner chaque dossier pour déterminer les étapes requises en vue de la fermeture, traiter les dossiers des sites présentant le risque le plus élevé et les dossiers renfermant un rapport de fermeture.

Au moment de la rédaction du présent rapport, le Ministère travaille toujours aux phases I et II. Nous avons examiné la documentation relative à l'exercice d'établissement des priorités des dossiers qui indique qu'une troisième phase est requise pour traiter les dossiers qui demeurent ouverts. Ces documents indiquaient que le Ministère prévoit que ces travaux se poursuivront au moins jusqu'en 2030.

**2.52** Bien que certains des sites aient déjà été assainis, le Ministère ignore si les sites les plus anciens demeurent contaminés, souvent parce que la documentation sur les sites plus anciens est insuffisante. Le Ministère nous a informés qu'il ne dispose pas des ressources humaines nécessaires pour s'engager à respecter un court délai tout en maintenant les activités régulières de la Direction des autorisations (comme le traitement des permis et des autorisations et l'exécution des inspections dans les installations approuvées). À défaut de disposer d'un plan pour achever le processus de fermeture des dossiers, les sites contaminés pourraient demeurer contaminés et présenter des risques non atténués pour l'environnement et la santé humaine.

*Plus de 75 % des dossiers de site contaminé sont ouverts depuis 10 ans ou plus*

**2.53** Au moment de notre audit, le personnel du Ministère avait traité 77 % (809 sur 1 046) des dossiers de site contaminé ouverts et avait attribué des cotes de priorité à chacun. Sur ces 809 dossiers, plus de 75 % (624) étaient ouverts depuis plus de 10 ans au début de la période couverte par l'audit.

*Recommandation*

**2.54 Nous recommandons que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux :**

- **crée un plan et établit un échéancier pour le traitement de tous les dossiers de site contaminé ouverts en suspens;**
- **examine périodiquement le plan par rapport aux résultats réels pour s'assurer que les travaux seront achevés dans les délais.**

*Le Ministère ne surveille pas les exigences relatives aux fermetures conditionnelles*

**2.55** Nous avons constaté que le Ministère ne vérifie pas si les Parties responsables satisfont aux exigences d'une fermeture conditionnelle après avoir reçu une confirmation de la fermeture du dossier du site. Dans le cas de certains dossiers de site contaminé, les conditions doivent être mises en place par la Partie responsable avant que le Ministère confirme la fermeture du dossier. Toutefois, le personnel du Ministère n'assure aucun suivi pour vérifier si les conditions continuent d'être remplies au fil du temps. Les conditions comprennent notamment le maintien d'une couche de terre végétale sur le site et l'interdiction de construire des bâtiments ou des puits d'eau potable sur le site. Si le respect des conditions n'est pas surveillé, il y a un risque que les parties responsables ne maintiennent pas le respect de ces conditions comme il se doit.

**Recommandation**

***Les données sur l'incident des dossiers des sites contaminés sont incomplètes***

***La décision de classer un déversement comme un dossier de gestion d'incident ou un dossier de site contaminé, et les motifs de cette décision, ne sont pas toujours documentés***

**2.56 Nous recommandons que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux élabore et met en œuvre un programme de surveillance des dossiers de site contaminé dont la fermeture est assortie de conditions.**

2.57 Nous avons constaté que les données contenues dans la base de données sur les incidents étaient incomplètes en ce qui concerne les dossiers de site contaminé que nous avons examinés (par exemple, il manque des renseignements sur les mesures d'assainissement prises, des documents étayant les échanges avec l'ingénieur chargé des autorisations, le cas échéant, les motifs à l'appui du classement d'un déversement comme un dossier de gestion d'incident ou un dossier de site contaminé). Le Ministère a déclaré qu'il n'existe aucune méthode normalisée de saisie des données dans la base de données des dossiers d'incident. Comme la saisie de données se fait en texte libre, n'importe quelle information peut être saisie et celle-ci peut varier selon l'inspecteur régional, ce qui entraîne des données de moindre qualité ou incomplètes. Le Ministère nous a informés qu'il procède actuellement à un examen de la base de données des dossiers d'incident afin de comprendre ce qui pourrait être modifié pour améliorer ses processus. Nous encourageons le Ministère de normaliser les méthodes de saisie des données dans sa base de données des dossiers d'incident.

2.58 Nous avons constaté que la décision de classer un déversement comme un incident ou un dossier de gestion de site contaminé, ainsi que les motifs de cette décision, ne sont pas toujours documentés par le Ministère. Le Ministère nous a informés que les inspecteurs régionaux discutaient des déversements individuels avec les ingénieurs de la Direction des autorisations, en personne ou par téléphone, mais ces discussions et la décision qui en découle ne sont pas documentées, car le PON ne l'exige pas explicitement.

**2.59** Les inspecteurs régionaux traitent les dossiers d'incident et le Professionnel affecté au lieu joue un rôle limité dans l'assainissement du site. Lorsqu'un site est classé comme un dossier de gestion de site contaminé, le Professionnel affecté au lieu participe de plus près au processus d'assainissement et un ingénieur du Ministère examine et traite le dossier. À défaut de documenter la décision des inspecteurs régionaux et les motifs de cette décision, il est difficile pour le Ministère de déterminer si les sites contaminés sont classés correctement et assainis comme il se doit.

### *Recommandations*

**2.60** Nous recommandons que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux s'assure que la décision de classement comme dossier de gestion d'incident ou de dossier de gestion de site contaminé, et les motifs de celle-ci, sont documentés.

**2.61** Nous recommandons que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux normalise l'information consignée dans la base de données des dossiers d'incident par les inspecteurs régionaux à l'échelle de la province.

*La politique propre aux petits déversements n'a jamais été approuvée et n'est pas appliquée de façon uniforme dans toutes les régions*

**2.62** Nous avons constaté que la politique propre aux petits déversements n'a jamais été approuvée comme politique officielle et n'est pas appliquée de façon uniforme dans toutes les régions. La politique propre aux petits déversements visait à s'appliquer aux déversements d'un volume maximal de 50 litres afin de permettre à la Partie responsable de nettoyer le déversement sans embaucher un professionnel affecté au lieu lorsque le risque pour l'environnement ou la santé humaine est faible.

**2.63** Le Ministère nous a informés que cela avait mené à diverses interprétations de la politique dans les régions, et certaines régions ne l'utilisaient pas du tout. Le PON d'assainissement donne à chaque bureau régional le pouvoir discrétionnaire d'appliquer ou non la politique propre aux petits déversements. Si une approche normalisée pour le traitement des petits déversements n'est pas utilisée dans toutes les régions, il existe un risque que les sites contaminés ne soient pas traités selon le processus approprié dans toutes les régions. Par conséquent, un incident pourrait ne pas être corrigé conformément aux normes énoncées dans les normes du RBCA.

**Recommandation**

**2.64 Nous recommandons que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux :**

- **met à jour et approuve la politique propre aux petits déversements afin qu'elle soit conforme aux procédures opérationnelles normalisées du programme d'assainissement;**
- **met à jour les procédures opérationnelles normalisées du programme d'assainissement pour garantir l'uniformité du processus d'évaluation par les inspecteurs régionaux à l'échelle de la province lorsqu'une contamination est signalée.**

## Surveillance et rapports de rendement

***Le Ministère ne fixe pas de cibles de rendement pour le processus de gestion des sites contaminés et n'en assure pas le suivi***

**2.65** Nous avons constaté que le Ministère n'établit pas de cibles de rendement pour le processus de gestion des sites contaminés ni n'en assure le suivi (p. ex. délais pour la présentation du rapport du Professionnel affecté au lieu, saisie des données dans la base de données d'assainissement, lettre de conformité envoyée à la Partie responsable, pourcentage de dossiers ouverts qui sont fermés chaque année). Par conséquent, le Ministère est incapable de mesurer le rendement réel du processus de gestion des sites contaminés et d'apporter des améliorations fondées sur des données probantes.

**2.66** Nous avons constaté que la base de données d'assainissement pourrait être utilisée pour générer des rapports, et les envoyer par courriel à la direction, indiquant l'état d'avancement des dossiers ouverts et l'état fini des dossiers fermés, mais qu'elle n'est pas encore activée à ce genre d'utilisation. Il faudra axer les efforts sur la saisie de données de qualité par le personnel du Ministère et sur la comparaison régulière du rendement réel par rapport aux cibles établies.

***Absence de rapports publics sur le rendement du processus de gestion des sites contaminés***

**2.67** Nous avons constaté que le public dispose de peu d'information sur le rendement du processus de gestion des sites contaminés. Le nombre de dossiers de site contaminé ouverts et le nombre de dossiers fermés figurent dans le rapport annuel du Ministère de certains exercices, mais pas tous. L'information à ce sujet renseigne peu sur le rendement du programme, car les mesures d'assainissement ne sont pas toujours prises au cours du même exercice où la contamination est signalée.

**2.68** Pour accroître la responsabilisation et la transparence, l'information sur le rendement du programme devrait être rendue publique. Il existe de nombreuses méthodes pour documenter le rendement, notamment l'établissement de rapports trimestriels ou annuels sur le rendement ou d'un tableau de bord en ligne affichant des mesures de rendement en temps réel ou à certains intervalles. Le Ministère pourrait rendre compte de renseignements tels que le nombre de dossiers de site ouverts, le nombre de dossiers de site fermés, le délai moyen entre l'ouverture et la fermeture d'un dossier et le délai moyen de traitement des rapports reçus.

**Recommandation****2.69 Nous recommandons que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux :**

- **établit des cibles de rendement pour le processus de gestion des sites contaminés et compare les résultats réels aux objectifs pour mesurer le rendement sur une base régulière;**
- **rend compte publiquement des mesures de rendement du processus de gestion des sites contaminés.**

***Le Ministère ne crée pas de mesures du rendement pour le processus de gestion des incidents et n'en assure pas le suivi***

**2.70** Nous avons constaté que le Ministère ne crée pas de mesures du rendement pour le processus de gestion des incidents et n'en assure pas le suivi (comme les délais de réponse du personnel, la durée pendant laquelle les dossiers restent ouverts, l'application de politiques particulières pour les dossiers de site contaminé et le renvoi d'un dossier de site contaminé au processus de gestion des sites contaminés). Sans cette information, il est difficile pour le Ministère de mesurer le rendement et d'apporter des améliorations fondées sur des données probantes au processus de gestion des incidents.

***Le Ministère n'avait pas accès aux données brutes contenues dans la base de données des dossiers d'incident***

**2.71** Nous avons constaté que le Ministère n'avait pas accès aux données brutes contenues dans la base de données des dossiers d'incident, qui est tenue à jour par Service Nouveau-Brunswick. Le Ministère nous a informés que son incapacité à chercher et à consulter toutes les données dans la base de données sur les incidents rend la création et le suivi de cibles de rendement aux fins du processus de gestion des incidents difficile, car des données brutes doivent être extraites et analysées. Auparavant, le personnel du Ministère n'avait pas accès directement à ces données brutes. Il y a eu accès pour la première fois au cours de notre audit. Ce manque d'accès aux données brutes a empêché le Ministère d'évaluer le rendement des programmes qui utilisent la base de données des dossiers d'incident.

**Recommandation**

***Les Lignes directrices sur la gestion des lieux contaminés du Nouveau-Brunswick sont demeurées inchangées depuis 2003***

**2.72 Nous recommandons que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux :**

- **crée des cibles de rendement pour le processus de gestion des incidents et compare régulièrement les résultats réels aux cibles de rendement;**
- **rend compte publiquement des mesures de rendement du processus de gestion des incidents.**

**2.73** Nous avons constaté que le Ministère n'avait pas mis à jour les Lignes directrices depuis les modifications qui y ont été apportées lorsque la version 2 de l'outil RBCA de l'Atlantique a été mise en œuvre en 2003. Depuis ce temps, l'outil RBCA de l'Atlantique a été mis à jour à deux reprises, le Ministère a fait l'objet d'une restructuration organisationnelle et le programme d'assainissement s'est considérablement transformé en 2018. Par conséquent, certains aspects des Lignes directrices sont désuets, tel que :

- les hyperliens renvoient à des sites Web qui n'existent plus;
- le processus de Mesures d'assainissement restreintes a été remplacé par le processus de Gestion des incidents;
- les exigences relatives au rapport soumis par le Professionnel affecté au lieu ont changé.

À défaut de fournir des renseignements clairs au public, les particuliers pourraient ne pas être en mesure de comprendre leurs responsabilités ou tenir le Ministère responsable de son rôle dans le cadre du Programme d'assainissement. Le Ministère a informé les professionnels affectés au lieu des changements lorsqu'ils ont eu lieu.

**2.74** Les Lignes directrices précisent ce qui suit :

*Des modifications peuvent être apportées à ces Lignes directrices lorsque des occasions pour améliorer le processus se présentent. Il faut s'assurer d'utiliser la dernière version de ces documents.*

Le Ministère n'a apporté aucune mise à jour parce que les Lignes directrices renvoient l'utilisateur à la version actuelle de l'outil RBCA de l'Atlantique pour la contamination aux hydrocarbures pétroliers. Le Ministère nous a informés qu'une version actualisée des Lignes directrices est prévue pour l'exercice 2022-2023.

**Recommandation**

**2.75 Nous recommandons que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux met à jour les Lignes directrices sur la gestion des lieux contaminés du Nouveau-Brunswick pour tenir compte des changements apportés au programme d'assainissement en 2018.**

*L'information sur le processus de gestion des sites contaminés n'est pas clairement et facilement accessible sur le site Web du Ministère*

2.76 Nous avons constaté qu'il était difficile de trouver les renseignements pertinents sur les sites contaminés sur le site Web du Ministère ou qu'ils ne s'y trouvaient tout simplement pas. Plusieurs politiques et documents d'orientation du Ministère sont hébergés sur un site Web tiers appartenant au Partenariat de l'Atlantique pour la mise en œuvre de l'assainissement en fonction des risques (PIRI de l'Atlantique), notamment :

- les exigences relatives à la présentation des rapports et les procédures d'examen;
- le plan de consultation et de mise en œuvre du Nouveau-Brunswick pour la version 4 de l'outil RBCA de l'Atlantique;
- les formulaires de notification et de signalement.

Bien que le site Web du Ministère comprenne un hyperlien vers le PIRI de l'Atlantique, rien n'indiquait que l'information sur le processus de gestion des sites contaminés est hébergée sur ce site Web tiers.

2.77 Le site Web du Ministère représente une occasion de fournir au public des renseignements pertinents sur les programmes et les activités du Ministère. La mise à la disposition du public de l'information peut accroître la transparence et réduire la nécessité pour les membres du public d'appeler le Ministère pour demander des renseignements sur les exigences du programme.

**Recommandation**

**2.78 Nous recommandons que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux s'assure que toute l'information nécessaire sur le processus de gestion des sites contaminés se trouve au même endroit et qu'on y indique clairement où se trouvent les renseignements supplémentaires.**

***Le Ministère n'est pas en conformité avec la Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue***

**2.79** Nous avons constaté que le Ministère ne connaissait pas ses responsabilités en vertu de la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, de sorte qu'il n'était pas en conformité avec les articles relatifs à la planification annuelle et aux rapports annuels, notamment :

- Paragraphe 4(1) – préparation d'un plan annuel : bien que le Ministère ait fourni des documents, étayant notamment des aspects de la planification annuelle, il n'a pas été en mesure de fournir de plan annuel;
- Sous-alinéa 4(2)a(i) – inclure dans les objectifs établis l'orientation stratégique fournie au Ministère par le ministre responsable : le Ministère n'a pu fournir de preuve que le ministre lui avait fourni une orientation stratégique à inclure dans les objectifs du plan annuel pendant la période couverte par l'audit;
- Paragraphes 4(3) et 4(5) – présentation du plan annuel complet au ministre responsable pour approbation, signature et publication : parmi les documents de planification fournis par le Ministère, aucun n'avait été signé par le ministre responsable ni publié sur le site Web du Ministère;
- Paragraphe 5(3) – expliquer les écarts entre les résultats réels et provisionnels présentés dans le rapport annuel : bien que le Ministère ait identifié l'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles, les explications des écarts n'ont pas été fournies dans les rapports annuels au cours de la période de l'audit, à l'exception d'un poste dans deux des trois exercices.

***Les directives du Bureau du Conseil exécutif à l'intention des ministères concernant la planification annuelle ne sont pas conformes aux exigences de la Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue***

**2.80** Le Ministère suit les processus de planification annuelle conformément aux directives du Bureau du Conseil exécutif (BCE), mais ces directives ne sont pas conformes à la Loi. Le BCE nous a informés qu'il considère les directives relatives à la planification annuelle de répondre à l'intention de la Loi et reconnaître que les ministères ont de la difficulté à se conformer à certains aspects de la Loi. Un résumé des incohérences que nous avons trouvé est présenté à la pièce 2.9.

*Pièce 2.9 - Incohérences entre la Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue et les directives relatives à la planification annuelle du Bureau du Conseil exécutif*

Article de la loi	Exigences de la loi	Directives du Bureau du Conseil exécutif	Correspondance des directives aux exigences de la Loi
4(1)	Préparer le plan annuel	Budget ministériel dans le budget principal des dépenses, documentation des stratégies, objectifs, mesures, initiatives, actions (SOMIA), cartes de pointage équilibrées	Partielle*
4(2)c)	Inclure dans le plan annuel un énoncé indiquant que le ministre est responsable de la préparation du plan et de l'atteinte des buts et objectifs du plan	Déclaration du ministre à l'Assemblée législative lors de la présentation du Budget principal des dépenses	✘
4(3)	Plan soumis et signé par le ministre	Note à l'intention du Conseil exécutif sur le budget principal des dépenses signée par le ministre	✘
4(5)	Après approbation du plan, le ministre publie le plan sur le site Web du Ministère	Dépôt du Budget principal des dépenses auprès du greffier de l'Assemblée législative et publié sur le site Web du gouvernement de Nouveau-Brunswick	✘

*Remarque : Le Budget principal des dépenses du budget annuel du Ministère est une composante de la planification annuelle; la documentation relative aux SOMIA comprenait certains buts et objectifs du Ministère.*

*Source : Créé par AGNB à partir de la Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue et des renseignements fournis par le Bureau du Conseil exécutif*

**2.81** Nous ne considérons pas un budget annuel comme un substitut suffisant à un plan annuel pour que le Ministère puisse s'acquitter de ses obligations en vertu de la Loi, et aucun des produits des activités de planification du Ministère n'est publié sur son site Web comme l'exige la Loi.

**2.82** Notre Bureau a déjà formulé des commentaires sur les risques liés à la surveillance des organismes de la Couronne par le BCE dans notre rapport de 2021 – volume 1, chapitre 4. Notre conclusion globale dans ce rapport était que « le Bureau du conseil exécutif et la plupart des organismes de la Couronne ne se conforment pas toujours pleinement à la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue* lorsqu'ils préparent des documents essentiels requis pour la surveillance<sup>2</sup>. » Cela concorde également avec nos constatations concernant la Loi relative à certains ministères gouvernementaux.

***Recommandation***

**2.83** Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif aligne ses directives à l'intention des ministères en matière de planification annuelle sur les exigences de la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*.

---

<sup>2</sup> Facteurs de risque dans la surveillance gouvernementale des organismes de la Couronne – Bureau du Conseil exécutif, Rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick – Volume I, chapitre 4, octobre 2021, page 129

## Autres constatations

***Le Ministère n'a pas de programme pour traiter les sites orphelins***

**2.84** Nous avons constaté qu'il n'existe actuellement aucun programme pour régler le problème des sites contaminés orphelins (pour déterminer qui est responsable de l'assainissement et du nettoyage du site). Les sites orphelins sont des sites contaminés pour lesquels on ne peut identifier aucune Partie responsable ou pour lesquels la Partie responsable n'est pas en mesure d'effectuer des travaux d'assainissement. Cela représente un défi important sur le plan de l'établissement des priorités des dossiers du Ministère, car les sites orphelins font partie de la liste des dossiers de site contaminé ouverts et il n'y a actuellement personne responsable de surveiller ou d'assainir ces sites.

***Le Ministère ne fait plus le suivi des sites orphelins***

**2.85** Nous avons constaté que le Ministère avait cessé de faire le suivi des sites orphelins lorsque le Programme des sites orphelins a pris fin en 2009. Le Programme des sites orphelins a été lancé en 1990 grâce à un financement conjoint des gouvernements Fédéral et Provincial visant à assainir les sites orphelins. Le financement du gouvernement Fédéral a pris fin en 1995. Par la suite, le financement du gouvernement Provincial a été réduit toutes les quelques années jusqu'à la fin du programme en 2009. Depuis 2009, le Ministère n'a pris aucune mesure à l'égard des sites orphelins connus, et aucun nouveau site contaminé n'a été désigné par le Ministère comme étant un site orphelin. Le Ministère nous a informés qu'il n'était pas en mesure de déterminer quels sites dont les dossiers ont été ouverts après 2009 seraient considérés comme des sites orphelins.

**2.86** Dans certains cas, la Partie responsable d'un site contaminé qui n'a pas les moyens de l'assainir cessera de payer les impôts fonciers (ce que le Ministère appelle les cas complexes). Il arrive aussi que la société qui est la Partie responsable d'un site contaminé cesse ses activités ou quitte le territoire, ce qui entraîne également des arriérés d'impôt foncier. Ces propriétés demeurent contaminées. Le coût de l'assainissement est appelé à augmenter avec le temps et la Province devra éventuellement s'occuper de la propriété en procédant à une vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier ou à l'assainissement des lieux.

***L'option de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier des sites contaminés dont l'impôt foncier est en souffrance est rejetée par le ministère des Finances et du Conseil du Trésor***

**2.87** Nous avons constaté que le ministère des Finances et du Conseil du Trésor (FCT) rejette l'option de vendre des sites contaminés pour défaut de paiement de l'impôt foncier si le ministère des Transports et de l'Infrastructure (MTI) entend refuser qu'on lui transfère le site s'il n'est pas vendu. Il s'ensuit qu'aucun Ministère ne devient responsable de ces sites et que le site n'est pas assaini. Les risques de contamination augmentent ou se propagent et, au fil du temps, les coûts d'assainissement augmentent.

**2.88** Le personnel du ministère des Finances et du Conseil du Trésor nous a informés qu'il consultait le personnel du ministère des Transports et de l'Infrastructure au sujet de la vente de propriétés susceptibles de présenter des risques environnementaux. Le personnel du MTI nous a confirmé la situation et a expliqué qu'il existe un processus informel selon lequel le FCT communique avec le MTI pour discuter du cas d'une propriété problématique. Lorsque le MTI estime que la propriété exigera des coûts importants d'assainissement, il avise FCT de son intention de refuser le transfert de la propriété dans son portefeuille des terrains excédentaires, de sorte que FCT se retrouve aux prises avec un site contaminé qu'il doit assainir. FCT nous a informés que ce refus de prise en charge empêche la mise en vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier. Nous avons également constaté que ce processus n'est pas formellement documenté par l'un ou l'autre des deux ministères.

*Le passif lié aux sites orphelins de la Province pourrait augmenter à mesure que les travaux d'assainissement seront reportés*

**2.89** Nous avons constaté qu'un passif lié aux sites orphelins de la Province pourrait augmenter à mesure que les travaux d'assainissement seront reportés. Si personne n'assume la propriété d'un site contaminé, le bien-fonds est transféré à la Province même s'il n'est pas vendu pour défaut de paiement de l'impôt foncier (en raison de la dissolution d'une société responsable sans actionnaire acceptant le titre visant le bien<sup>3</sup>, ou du décès d'une Partie responsable individuelle dont l'héritier refuse le bien<sup>4</sup>). Une fois que la Province aura pris possession de la propriété, elle deviendra responsable de la contamination, ce qui signifie que tout retard dans l'assainissement pourrait entraîner une augmentation des coûts pour la Province en raison de l'inflation des coûts d'assainissement d'une année à l'autre.

*Recommandation*

**2.90** Nous recommandons que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux élabore un programme pour recenser et gérer les sites contaminés orphelins.

*Aucune entité gouvernementale n'est responsable de la coordination de l'assainissement des sites contaminés appartenant au gouvernement*

**2.91** Nous avons constaté qu'aucune entité gouvernementale n'était responsable de coordonner l'assainissement des sites appartenant au gouvernement. Les ministères établissent un budget distinct pour les sites dont ils sont responsables. Le Ministère nous a informés qu'il agit à titre d'organisme de réglementation et qu'il ne joue pas de rôle sur le plan de la coordination. En n'utilisant pas une approche pangouvernementale, il n'y a aucun plan global pour évaluer les risques et prioriser les travaux d'assainissement afin d'assurer l'assainissement en temps opportun des sites contaminés où un ministère est la Partie responsable.

---

<sup>3</sup> Loi sur les corporations commerciales du Nouveau-Brunswick, LN-B 1981, c B-9.1, aux par. 153(1) et 154(1)

<sup>4</sup> Loi sur les biens en déshérence et les déchéances du Nouveau-Brunswick, L.R.N.-B. 2014, ch. 107, au par. 1(1)

**2.92** Nous sommes préoccupés par cette approche cloisonnée de l'assainissement des sites appartenant au gouvernement, les risques de contamination pouvant ne pas être classés par ordre de priorité d'un point de vue provincial. Cela pourrait entraîner une affectation inefficace des ressources pour atténuer ces risques. Nous croyons qu'une approche plus coordonnée permettrait à la Province d'affecter les ressources d'assainissement de manière efficace pour adresser les sites présentant les risques de contamination les plus élevés, quel que soit le ministère qui est la Partie responsable.

**2.93** En examinant d'autres administrations du Canada atlantique, nous avons constaté que la province de la Nouvelle-Écosse est en train d'établir une fonction de surveillance de son inventaire des sites contaminés.

### ***Recommandation***

**2.94** Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif confie à un organisme de surveillance la responsabilité de coordonner tous les sites contaminés appartenant au gouvernement afin de veiller à ce que les sites soient assainis en temps opportun conformément à la norme environnementale applicable.

---

**Annexe I – Glossaire**

---

<b>PIRI de l'Atlantique</b> <sup>5</sup>	Un groupe collaboratif d'organismes provinciaux de réglementation de l'environnement, de représentants de l'industrie et d'experts-conseils régionaux en environnement de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador. Ce groupe cerne et discute des enjeux, élabore des normes et des processus, formule des recommandations en vue d'une harmonisation technique et réglementaire continue et surveille la mise en œuvre des mesures correctives axées sur les risques dans l'Atlantique au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard.
<b>RBCA de l'Atlantique</b> <sup>6</sup>	Processus d'évaluation et de gestion de l'assainissement et du réaménagement des lieux touchés par des hydrocarbures pétroliers et d'autres contaminants. Axé sur les risques pour la santé humaine et l'environnement, le processus RBCA de l'Atlantique est expressément adapté aux besoins du Canada atlantique et est équivalent ou supérieur aux normes pancanadiennes (NPC) élaborées par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME). L'outil RBCA de l'Atlantique s'appuie sur les normes scientifiques, les principes et les processus élaborés par des professionnels de l'environnement des États-Unis et par ASTM International (l'équivalent américain de l'Association canadienne de normalisation).
<b>Rapport de fermeture</b> <sup>7</sup>	Rapport final préparé par le Professionnel affecté au lieu et remis au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux à la suite de la mise en œuvre réussie du Plan d'assainissement, y compris toutes les activités de surveillance requises qui corroborent les énoncés figurant dans le Rapport sur l'état du site.
<b>Site contaminé</b> <sup>8</sup>	Propriété ou groupe de propriétés où la concentration de certaines substances chimiques dans l'air, le sol ou les eaux souterraines dépasse les niveaux jugés acceptables par le ministère de l'Environnement et des

---

<sup>5</sup> Site Web du PIRI de l'Atlantique [atlanticrbca.com/about-atlantic-rbca/](http://atlanticrbca.com/about-atlantic-rbca/)

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> Lignes directrices sur la gestion des lieux contaminés, version 2 – Définitions, Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick, 2003, page 1

<sup>8</sup> *ibid.*, à la page 1

Gouvernements locaux. Le site contaminé peut être constitué d'un ou de plusieurs biens causant la contamination (propriété source) et d'autres biens qui ont subi une altération chimique causée par la propriété source (propriétés tierces).

### **Polluants**<sup>9</sup>

Désigne tout solide, liquide, gaz, micro-organisme, odeur, chaleur, son, vibration, radiation ou combinaison de ces éléments, présent dans l'environnement;

- a) qui est étranger aux éléments naturels de l'environnement ou s'y trouve en excès;
- b) qui affecte les caractéristiques naturelles, physiques, chimiques ou biologiques de l'environnement ou sa composition;
- c) qui compromet la santé, la sécurité ou le bien-être d'une personne ou la santé de la vie animale, qui cause un dommage aux biens ou aux végétaux ou qui gêne la visibilité, les conditions normales de transport, la marche normale des affaires ou la jouissance normale de la vie ou des biens; ou
- d) qui est désigné par le Ministre comme polluant en vertu de l'article 4.2, et comprend un pesticide ou des matières usées.

### **Mesures d'assainissement restreintes**<sup>10</sup>

L'assainissement d'un lieu où le sol est contaminé sous la supervision d'un Professionnel affecté au lieu, ou dans des circonstances exceptionnelles, d'un membre du personnel du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. En remplissant le questionnaire relatif à l'inspection d'un lieu, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux doit déterminer s'il faut essayer d'appliquer des mesures d'assainissement restreintes à un lieu particulier.

### **Composé d'hydrocarbures pétroliers (CHP)**<sup>11</sup>

Mélanges de composés organiques présents dans des substances géologiques comme le pétrole, le bitume et le charbon ou dérivés de ces substances. Les produits pétroliers rejetés dans l'environnement contiennent

<sup>9</sup> *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, LRN-B 1973, c C-6, page 5

<sup>10</sup> Lignes directrices sur la gestion des lieux contaminés, version 2 – Définitions, Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick, 2003, page 1

<sup>11</sup> Standard pancanadien relatif aux hydrocarbures pétroliers dans le sol, Conseil canadien des ministres de l'Environnement, 2001, page 3

généralement des milliers de composés, dans des proportions variables, contenant principalement du carbone et de l'hydrogène, et des concentrations mineures d'azote, de soufre et d'oxygène.

**Phase I – Évaluation  
environnementale d'un  
lieu (EEL)<sup>12</sup>**

Processus systématique d'examen de toute l'information disponible sur le site. L'objectif d'une EEL de phase I est d'évaluer si les pratiques actuelles ou passées sur le site peuvent avoir entraîné une contamination environnementale ou des conditions dangereuses. Une EEL de phase I ne comporte pas les procédures d'enquête intrusive d'échantillonnage, d'analyse et de mesure.

**Phase II – Évaluation  
environnementale d'un  
lieu (EEL)<sup>13</sup>**

Évaluation plus approfondie incluant une enquête intrusive pour confirmer et délimiter ou démontrer l'absence de contamination dans les différents supports sur un site identifié par la procédure de la phase I. Ces renseignements indiqueront si des essais plus poussés sont requis dans des domaines précis et fourniront les intrants nécessaires pour élaborer des critères appropriés aux fins du nettoyage du site. Il n'est pas essentiel qu'une EEL de phase I soit réalisée avant de mener une EEL de phase II. Dans certains cas, il existe suffisamment de renseignements sur la contamination potentielle pour passer directement à une EEL de phase II.

**Phase III – Évaluation  
environnementale d'un  
lieu (EEL)<sup>14</sup>**

Une évaluation complète (y compris une enquête intrusive plus poussée si nécessaire) suffisante pour caractériser pleinement l'étendue et le degré de contamination. Les données recueillies doivent être suffisamment représentatives de l'état du site pour permettre une évaluation plus poussée des objectifs d'assainissement propres au site au moyen d'une approche d'évaluation des risques, dans le but d'étudier la faisabilité de diverses options de nettoyage et de contribuer à l'élaboration des diverses composantes du Plan d'assainissement.

---

<sup>12</sup> Lignes directrices sur la gestion des lieux contaminés, version 2 – Définitions, Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick, 2003, page 2

<sup>13</sup> *ibid.*, à la page 2

<sup>14</sup> *ibid.*, à la page 2

<b>Rapport sur l'état du site</b> <sup>15</sup>	Document préparé par le Professionnel affecté au lieu et fourni au ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux dans un format prescrit qui confirme que le processus de gestion a été suivi et que les objectifs d'assainissement du site ont été atteints.
<b>Plan d'assainissement</b> <sup>16</sup>	Rapport qui justifie les critères d'assainissement choisis et qui comprend des documents d'évaluation et de gestion des risques, définit les options et les objectifs d'assainissement au moyen d'un plan d'assainissement conceptuel, détermine la faisabilité des options d'assainissement, y compris un plan de surveillance et, au besoin, un plan de gestion des contrôles techniques ou institutionnels.
<b>Assainissement</b> <sup>17</sup>	Amélioration d'un site contaminé pour prévenir, réduire au minimum ou atténuer les dommages à l'environnement et à la santé humaine.
<b>Partie responsable</b> <sup>18</sup>	Dans la plupart des cas, la Partie responsable est une personne dont la conduite, ou l'omission d'agir, a causé la contamination d'un bien, ou y a contribué, et qui, de l'avis du ministre, est responsable de l'assainissement d'un site contaminé. Toutefois, dans certains cas, les personnes que le ministre peut désigner comme responsables d'assainir le site sont expressément énumérées dans une loi ou un règlement et peuvent comprendre, par exemple, les propriétaires ou la personne responsable d'un système de stockage.
<b>Professionnel affecté au lieu</b> <sup>19</sup>	Une personne qui possède les compétences requises selon les exigences énoncées par l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick (AIGNB). Le Professionnel affecté au lieu gère l'évaluation et l'assainissement des lieux contaminés au nom de la Partie responsable.

---

<sup>15</sup> *ibid.*, à la page 2

<sup>16</sup> *ibid.*, à la page 2

<sup>17</sup> *ibid.*, à la page 2

<sup>18</sup> *ibid.*, à la page 3

<sup>19</sup> Lignes directrices sur la gestion des lieux contaminés, version 2, Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick, 2003, page 10

## Annexe II – Objectifs et critères de l’audit

---

L’objectif et les critères de notre audit du ministère de l’Environnement et Gouvernements locaux sont présentés ci-dessous. La haute direction du ministère de l’Environnement et Gouvernements locaux a examiné et approuvé l’objectif et les critères connexes.

<b>Objectif 1</b>	Déterminer si le ministère de l’Environnement et Gouvernements locaux administre le processus de gestion des sites contaminés de manière efficace.
Critère 1	Le ministère de l’Environnement et Gouvernements locaux devrait disposer de processus, de pouvoirs et de responsabilités relatifs au processus de gestion des sites contaminés clairement définis qui sont facilement accessibles au public et à l’industrie.
Critère 2	Le ministère de l’Environnement et Gouvernements locaux devrait disposer de plans stratégiques et opérationnels pour le processus de gestion des sites contaminés, y compris des mesures et des cibles de rendement, et comparer les résultats réels aux cibles de rendement pour favoriser l’amélioration continue.
Critère 3	Le ministère de l’Environnement et Gouvernements locaux devrait suivre les procédures établies pour garantir l’assainissement efficace des sites contaminés.
Critère 4	Le ministère de l’Environnement et Gouvernements locaux devrait veiller à ce que l’information sur les sites contaminés et leurs répercussions soit mise à la disposition du public.

Source des critères : Élaboré par le VGNB en s'appuyant sur les ressources suivantes :

- Guide pratique sur l’audit de l’efficacité de la Fondation canadienne pour l’audit et la responsabilisation
- Audit de l’efficacité d’une fonction d’inspection réglementaire et d’exécution de la loi
- Lignes directrices sur la gestion des lieux contaminés du Nouveau-Brunswick
- Rapports d’audits pertinents d’autres bureaux d’audit législatif du Canada

## **Annexe III – À propos de l’audit**

---

Ce rapport d’assurance indépendant a été préparé par le Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick et porte sur le processus de gestion des sites contaminés du ministère de l’Environnement et Gouvernements locaux. Notre responsabilité consistait à fournir des renseignements objectifs, des conseils et une assurance pour aider l’Assemblée législative à examiner les pratiques du ministère de l’Environnement et Gouvernements locaux en ce qui concerne son administration du processus de gestion des sites contaminés.

Tous les travaux d’audit ont été exécutés jusqu’à un niveau d’assurance raisonnable, conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3001 – Missions d’appréciation directe, énoncée par les Comptables professionnels agréés (CPA) Canada dans le Manuel de CPA Canada – Certification.

Le VGNB applique la Norme canadienne de contrôle qualité 1 et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Lors de la réalisation de nos travaux d’audit, nous nous sommes conformés aux règles sur l’indépendance et aux autres règles de déontologie du code de déontologie des Comptables professionnels agréés du Nouveau-Brunswick et du Code de conduite professionnelle du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick. Ces deux codes reposent sur les principes fondamentaux d’intégrité, d’objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Conformément à notre processus d’audit usuel, nous avons obtenu ce qui suit de la direction :

- la confirmation de sa responsabilité à l’égard de l’objet considéré de l’audit;
- la confirmation que les critères étaient valables pour la mission de l’audit;
- la confirmation qu’elle nous a fourni tous les renseignements dont elle avait connaissance et qui lui ont été demandés ou qui pourraient avoir une incidence sur les constatations ou les conclusions;
- la confirmation que les constatations figurant dans le présent rapport étaient fondées sur des faits.

### **Période visée par l’audit**

L’audit a porté sur la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2021. La conclusion vise cette période uniquement. Toutefois, afin de mieux comprendre l’objet de l’audit, nous avons aussi examiné certaines questions antérieures et ultérieures à la date du début de notre audit.

### **Date du rapport**

Nous avons obtenu des éléments probants appropriés en quantité suffisante sur lesquels repose notre conclusion le 2 novembre 2022 à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

## **Annexe IV – Passif au titre des sites contaminés en vertu de la Norme comptable pour le secteur public 3260 – Passif au titre des sites contaminés**

---

La Norme comptable pour le secteur public 3260 – Passif au titre des sites contaminés exige la comptabilisation et la consignation des passifs relatifs à l'assainissement des sites contaminés. En particulier, la norme :

- a) définit les activités qui seraient incluses dans un passif relatif à l'assainissement;
- b) établit les exigences relatives à la constatation et à l'évaluation du passif;
- c) présente les exigences de présentation et d'exclusion à inclure dans les états financiers.

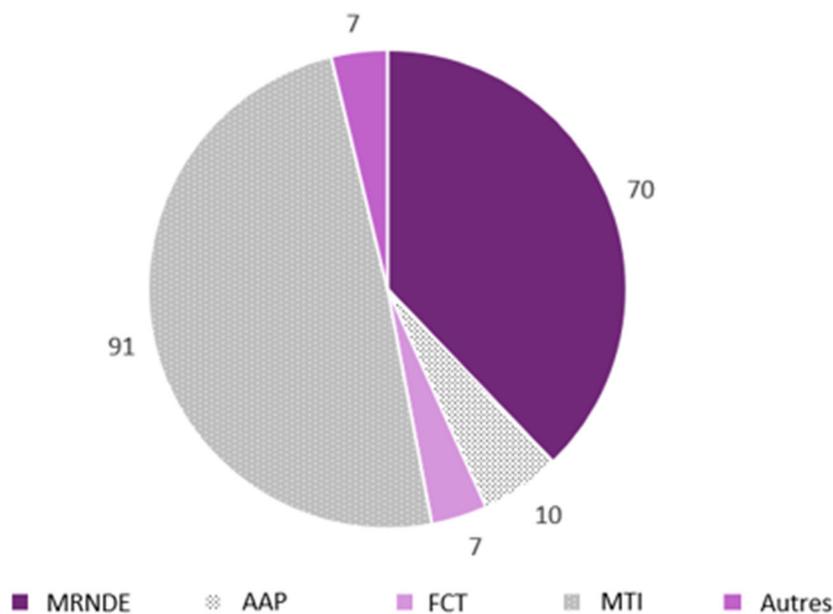
Les définitions contenues dans la norme diffèrent parfois de celles utilisées par le programme d'assainissement du ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux. Par conséquent, le gouvernement du Nouveau-Brunswick consigne les sites contaminés comme des passifs qui ne sont pas compris dans le programme d'assainissement.

Chaque Ministère fournit au Bureau du contrôleur des renseignements sur les sites contaminés qu'il possède, notamment les suivants :

- Nombre de sites détenus assainis;
- Nombre de sites détenus non assainis;
- Nombre de sites détenus qui ne sont pas visés par la norme;
- Total du passif estimatif;
- Source et nature de la contamination;
- Commentaires sur les sites, y compris les raisons de ne pas les reconnaître comme un passif

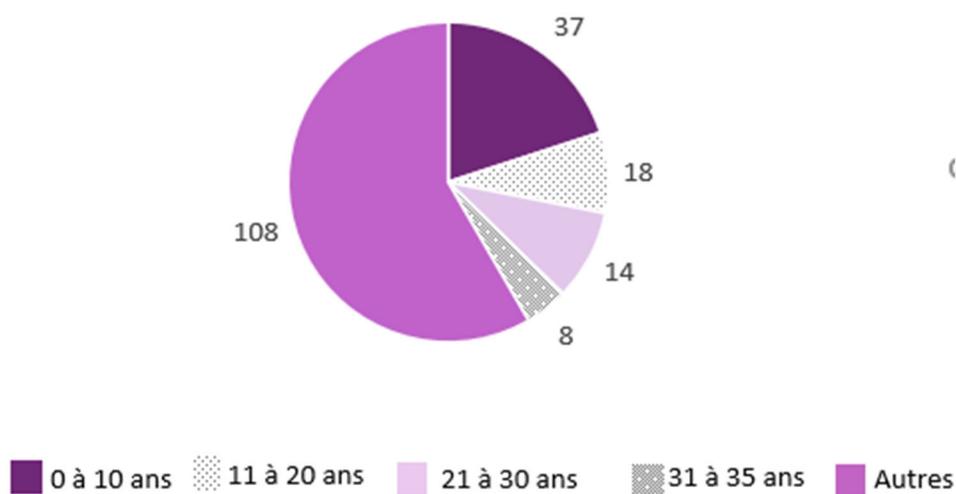
La répartition des sites contaminés selon la norme pour l'exercice 2020-2021 est présentée ci-dessous par Ministère et par catégorie d'âge.

### Sites contaminés dans la portée de la norme SP 3260 par Ministère



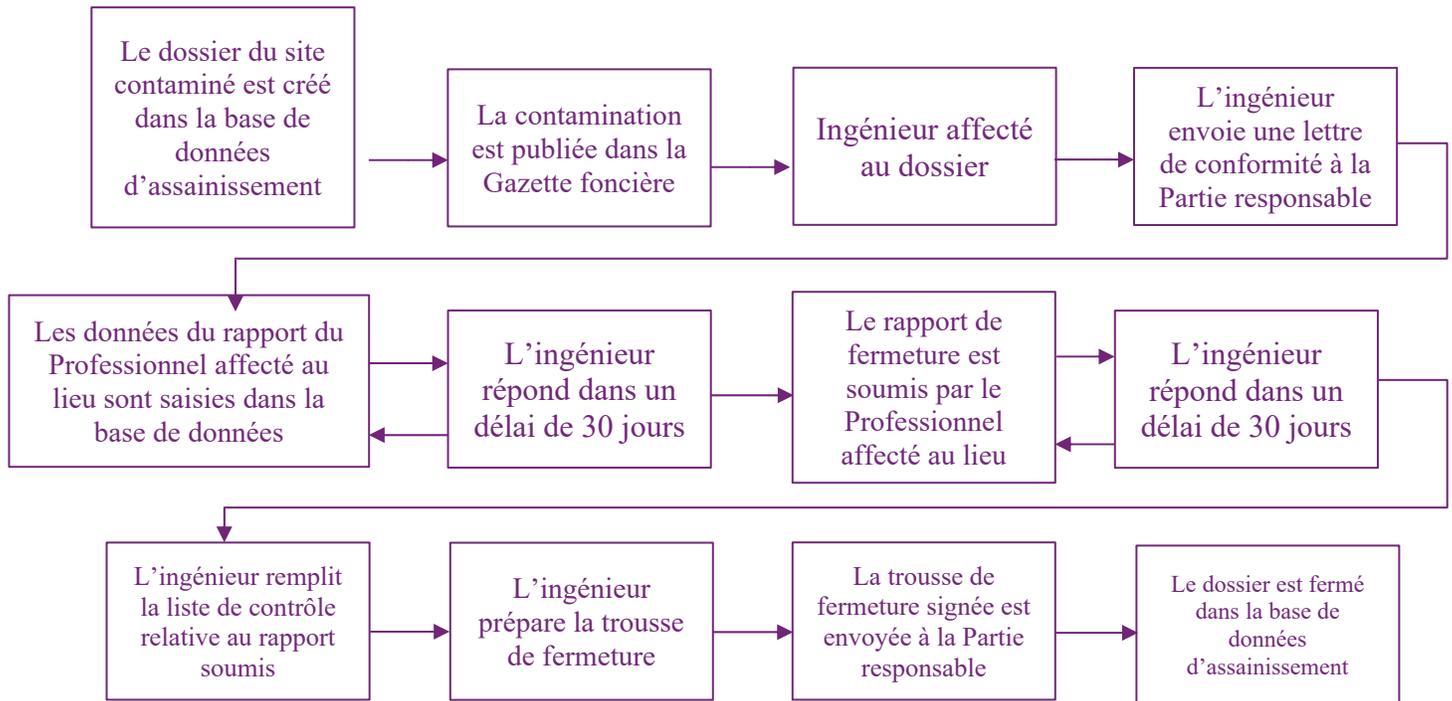
Remarque: Autres comprennent 1 site MEGL, 1 site GPL et 5 sites DS

### Sites contaminés dans la portée de la norme SP 3260 par catégorie d'âge



Remarque : Autres comprennent 75 sites d'âge inconnu et 33 sites désignés fermés  
Source : Créé par le VGNB avec les renseignements du Bureau du contrôleur

## Annexe V – Responsabilités de l'ingénieur dans le processus de gestion des sites contaminés



Source : Créé par le VGNB avec les renseignements du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

## Annexe VI – Responsabilités des parties au processus de gestion des sites contaminés

### Partie responsable

RP1 – conformité aux Lignes directrices  
 RP2 – aviser le Ministère  
 RP3 – aviser les tiers touchés  
 RP4 – embaucher un Professionnel affecté au lieu  
 RP5 – prendre des mesures pour protéger l’environnement et la santé humaine  
 RP6 – se tenir informé du processus  
 RP7 – transmettre les documents du Professionnel affecté au lieu au Ministère  
 RP8 – achever en temps opportun le processus de GSC

### Professionnel affecté au lieu

PL1 – assurer l’exécution de tous les travaux avec compétence professionnelle  
 PL2 – aviser le Ministère et la Partie responsable de la contamination  
 PL3 – examiner le contenu de tous les rapports de la partie 2a du rapport sur l’état du site.  
 PL4 – remplir les rapports dans la partie 2b du rapport sur l’état du site.  
 PL5 – déterminer si le plan d’assainissement a été exécuté  
 PL6 – remettre tous les documents à la Partie responsable  
 PL7 – achever le Rapport sur l’état du site et le communiquer à la Partie responsable

### Ministère

M1 – soutenir et promouvoir la protection, la restauration, l’amélioration et l’utilisation judicieuse de l’environnement  
 M2 – identifier la Partie responsable  
 M3 – s’assurer que le processus de GSC est suivi et que la réponse réglementaire est fournie en temps opportun  
 M4 – auditer le processus de GSC  
 M5 – veiller à la conformité de la Partie responsable avec les Lignes directrices  
 M6 – reconnaître la conclusion du processus de GSC lorsque l’assainissement du site contaminé est terminé

*Source : Créé par le VGNB avec les renseignements du ministère de l’Environnement et Gouvernements locaux*

## Annexe VII – Comparaison des processus provinciaux de gestion des sites contaminés dans le Canada atlantique

	La loi comprend la réglementation des sites contaminés	Rejet de polluants non autorisé par la loi ou les règlements	Processus d'assainissement des sites contaminés mentionné dans la loi ou les règlements	Mesures correctives exigées par la loi ou les règlements	Avis requis par la loi ou les règlements	Exigences en matière d'assurance ou de sécurité prévues dans la loi ou les règlements applicables aux activités polluantes	Sites orphelins traités dans la loi ou les règlements	Calendrier d'assainissement prescrit par la loi ou les règlements	Répartition du passif pour les sites contaminés traitée dans la loi ou les règlements
<b>Nouveau-Brunswick</b>	NON	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON
<b>Nouvelle-Écosse</b>	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI

Source : Créé par le VGNB avec les renseignements des lois du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador

# Chapitre 3

## Fonds en fiducie pour l'environnement – Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

### Contenu

Résumé.....	73
Tableau des principales constatations et observations.....	74
Recommandations et réponses.....	76
Introduction à l'audit.....	79
Conclusions.....	81
Contexte.....	81
Rôles et responsabilités mal définis.....	93
Manque de planification.....	95
Évaluation et prise de décisions non fondées sur des données probantes.....	99
Évaluation et rapports de rendement inadéquats.....	104
Annexe I – Objectifs et critères de l'audit.....	111
Annexe II – À propos de l'audit.....	112
Annexe III – Secteurs prioritaires, mesures, descriptions et résultats du Rapport d'impact 2021.....	113
Annexe IV – Évaluation technique – Résumé de l'examen.....	114
Annexe V – Demande de financement au Fonds en fiducie pour l'environnement : Renseignements sur le projet, reproduits par le VGNB à partir de renseignements du MEGL.....	115





# Fonds en fiducie pour l'environnement – Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Rapport du vérificateur général – volume II, chapitre 3 – Novembre 2022

## Pourquoi est-ce important?

- L'environnement est une préoccupation majeure des Néo-Brunswickois et l'un des domaines prioritaires du gouvernement
- Le Fonds en fiducie pour l'environnement a engagé des dépenses de plus de 77 millions de dollars au cours des 10 dernières années et enregistré un excédent accumulé de presque 41 millions au 31 mars 2022
- Le manque de surveillance du Fonds en fiducie pour l'environnement ferait en sorte que l'Assemblée législative et le public seraient insuffisamment informés pour déterminer si le mandat du Fonds est réalisé

## Conclusions générales

- Le Ministère ne supervise pas efficacement le Fonds en fiducie pour l'environnement pour s'assurer qu'il est utilisé de façon à s'acquitter de son mandat
- Le Ministère n'a pas évalué tous les résultats des projets pour déterminer leur contribution à la réalisation du mandat du Fonds ou ce qui a été accompli lors de 30 années de dépenses
- L'excédent accumulé du Fonds a presque atteint 41 millions de dollars en 2022, sans plan d'utilisation

## Nos constatations

### Les rôles et responsabilités ne sont pas clairs

- Lettres de mandat ne sont pas fournies régulièrement
- Rôles, responsabilités du comité consultatif non définis, de même que les attentes à l'égard de celui-ci
- Aucun responsable particulier n'est spécifiquement chargé de superviser l'administration des fonds

### L'évaluation et la prise de décisions ne sont pas fondées sur des données probantes

- La raison pour laquelle certains projets et certaines dépenses ne sont pas admissibles n'est pas claire
- Il n'existe pas de méthode normalisée d'évaluation du financement des projets
- Les critères d'admissibilité ne sont pas clairement définis

### Manque de planification

- Le Ministère n'a aucun plan stratégique ou annuel documenté pour le Fonds en fiducie pour l'environnement
- Plus de 77 millions de dollars ont été dépensés au cours des 10 dernières années sans plans stratégiques ou annuels
- Il n'existe aucun plan pour l'excédent de 40,9 millions de dollars du Fonds

### Évaluation et rapports de rendement inadéquats

- Les renseignements sur les résultats des projets antérieurs n'ont pas été évalués
- Seuls les résultats de projets sélectionnés sont déclarés annuellement
- Aucune explication n'est fournie pour les écarts entre les dépenses budgétaires et les dépenses réelles.

## Tableau des principales constatations et observations

### Fonds en fiducie pour l'environnement – Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Paragraphe	Principales constatations et observations
	<b>Rôles et responsabilités mal définis</b>
3.27	<i>Les lettres de mandat n'ont pas été fournies régulièrement</i>
3.29	<i>Aucun responsable n'est expressément chargé de superviser l'administration du Fonds</i>
3.33	<i>Aucun document officiel ne définit le but, les attentes, les rôles ou les responsabilités du comité consultatif</i>
	<b>Manque de planification</b>
3.36	<i>Le Ministère n'a aucun plan stratégique ou annuel documenté pour le Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE), malgré les obligations prévues par la loi</i>
3.37	<i>Le budget n'est pas fondé sur l'utilisation des actifs du Fonds pour réaliser des plans ou des objectifs précis en vue de réaliser le mandat.</i>
3.41	<i>On a demandé au Comité consultatif de mettre l'accent sur les priorités actuelles du gouvernement</i>
3.43	<i>Les priorités établies par le Ministère pour le Fonds ne correspondent pas clairement aux catégories du FFE ou aux priorités gouvernementales</i>
3.46	<i>L'excédent accumulé du Fonds presque atteint 41 millions de dollars en 2022, sans plan d'utilisation</i>
	<b>Évaluation et prise de décisions non fondées sur des données probantes</b>
3.50	<i>Aucune méthode normalisée et définie d'évaluation des projets</i>
3.52	<i>Les critères d'admissibilité ne sont pas définis</i>
3.56	<i>Le Comité consultatif du FFE n'a pas d'évaluation définie pour les recommandations de financement</i>
3.58	<i>Il n'existe pas de méthode d'évaluation définie pour les projets prioritaires du gouvernement</i>
3.59	<i>Aucune pondération ou importance relative n'est attribuée aux critères d'évaluation</i>
3.63	<i>Le formulaire de demande ne précise pas les renseignements à évaluer en vue de leur admissibilité</i>

Paragraphe	Principales constatations et observations
	<b>Évaluation et rapports de rendement inadéquats</b>
3.65	<i>Le Ministère n'a pas évalué le rendement du Fonds depuis sa création en 1990</i>
3.66	<i>Les données sur les projets antérieurs n'ont pas été analysées ni déclarées</i>
3.67	<i>Les résultats environnementaux obtenus dans le cadre des projets financés ne sont pas consignés dans un endroit commun</i>
3.68	<i>Les rapports ministériels ne contiennent aucun renseignement sur les résultats attendus du FFE</i>
3.69	<i>Aucun renseignement n'est fourni sur les écarts entre les dépenses budgétaires et les dépenses réelles</i>
3.70	<i>Aucune comparaison des années antérieures n'est fournie pour établir le contexte</i>
3.71	<i>Les résultats environnementaux obtenus dans le cadre des projets financés ne sont pas consignés dans un endroit commun</i>
3.75	<i>Les résultats des projets n'ont pas tous été déclarés</i>
3.77	<i>Il n'y a aucun moyen de savoir quels emplacements géographiques ont bénéficié du FFE</i>

## Recommandations et réponses

Recommandation	Réponse du Ministère	Date cible de mise en œuvre
<b>Nous recommandons au Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux :</b>		
<p><b>3.35</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de désigner une seule autorité chargée de superviser l'administration du Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE);</li> <li>• d'élaborer un cadre de référence pour clarifier et définir les rôles, les responsabilités du Comité consultatif et les attentes à son sujet.</li> </ul>	<p><i>Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL) accepte cette recommandation.</i></p> <p><i>Même si des membres de son personnel se consacrent à la supervision et à l'administration du Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE), le MEGL établira une autorité unique qui sera chargée de superviser et d'administrer le FFE.</i></p> <p><i>Le MEGL s'engage à élaborer un cadre de référence visant à définir et à établir clairement les rôles, les responsabilités et les attentes du Comité consultatif du FFE.</i></p>	<p><i>Au cours de l'exercice 2023-24</i></p>
<p><b>3.40</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'élaborer une stratégie et des plans annuels pour le FFE, avec des objectifs, des mesures de rendement et des cibles clairement définis;</li> <li>• d'établir un lien entre le budget annuel et les objectifs du programme dans le cadre de la planification annuelle permanente.</li> </ul>	<p><i>Le MEGL accepte cette recommandation.</i></p> <p><i>Même si le MEGL a établi des priorités pour le FFE ainsi que des mesures et le rapport d'impact annuel, il élaborera une stratégie et des plans annuels comprenant des objectifs, des mesures de rendement et des cibles bien définis. Les plans annuels feront le lien entre le budget annuel et les objectifs du programme.</i></p>	<p><i>Au cours de l'exercice 2023-24</i></p>
<p><b>3.45 d'établir les domaines prioritaires en fonction des utilisations du Fonds établies dans la Loi sur le fonds en fiducie pour l'environnement pour s'assurer que les décisions relatives au projet et au financement contribuent directement à la réalisation du mandat du FFE.</b></p>	<p><i>Le MEGL accepte cette recommandation.</i></p> <p><i>Même si le MEGL décrit sommairement les secteurs prioritaires qui correspondent au mandat du FFE, il communiquera explicitement ce lien dans les plans annuels mentionnés ci-dessus.</i></p>	<p><i>Au cours de l'exercice 2023-24</i></p>

Recommandation	Réponse du Ministère	Date cible de mise en œuvre
<b>Nous recommandons au Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux :</b>		
<b>3.49 d'élaborer un plan décrivant comment et dans quelles circonstances il utilisera l'excédent accumulé du FFE.</b>	<i>Le MEGL accepte cette recommandation. Il prépare actuellement le plan recommandé pour expliquer comment et dans quelles circonstances il utilisera l'excédent accumulé du FFE. Ce plan sera présenté au gouvernement.</i>	<i>En cours et visant une mise en œuvre au cours de l'exercice 2023-24</i>
<b>3.62 d'élaborer :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>une méthode d'évaluation normalisée fondée sur des données probantes pour toutes les décisions relatives aux projets et au financement;</b></li> <li>• <b>des définitions détaillées des critères d'admissibilité liés aux objectifs du programme;</b></li> <li>• <b>des directives sur la façon dont les critères doivent être interprétés et évalués.</b></li> </ul>	<i>Le MEGL accepte cette recommandation et a révisé sa méthode d'évaluation. Ainsi, MEGL continue à améliorer et il s'engage à élaborer une méthode d'évaluation normalisée fondée sur des données probantes pour toutes les décisions relatives aux projets et au financement, des définitions détaillées pour les critères d'admissibilité, liées aux objectifs du programme, et des directives sur la façon dont les critères doivent être interprétés et évalués.</i>	<i>En cours et visant une mise en œuvre au cours de l'exercice 2023-24</i>
<b>3.64</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>de fournir aux demandeurs des directives suffisantes pour remplir leur demande de financement en ligne;</b></li> <li>• <b>de désigner les renseignements qui seront évalués pour déterminer l'admissibilité.</b></li> </ul>	<i>Le MEGL accepte cette recommandation.</i>  <i>Même si le MEGL fournit aux requérants des instructions pour remplir la demande d'aide financière en ligne et indique les renseignements qui feront l'objet du processus d'examen technique, une liste plus complète des critères d'admissibilité sera établie et communiquée aux requérants. Au cours des cinq dernières années, MEGL a créé un portail en ligne permettant aux candidats de solliciter un financement de l'EFF, en les guidant tout au long du processus, leur permettant de fournir des informations supplémentaires lorsqu'elles sont disponibles, ainsi que soumettre leurs factures et rapports intermédiaires.</i>	<i>Au cours de l'exercice 2023-24</i>

Recommandation	Réponse du Ministère	Date cible de mise en œuvre
<b>Nous recommandons au Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux :</b>		
<p><b>3.74 d'examiner et d'évaluer ce qui a été réalisé à l'aide du FFE et rendre ces renseignements accessibles au public afin que :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les résultats environnementaux des projets antérieurs sont résumés et communiqués;</li> <li>• des renseignements comparatifs et des explications des écarts sont présentés;</li> <li>• les rapports du FFE fournis par le Ministère sont regroupés dans un endroit central facile d'accès.</li> </ul>	<p><i>Le MEGL accepte cette recommandation.</i></p> <p><i>Même si le MEGL publie un rapport d'impact en un point central du site Web du FFE qui met en évidence des projets pour chaque secteur prioritaire, il envisagera de résumer les quelque 200 projets qu'il finance et d'en rendre compte en présentant des renseignements comparatifs et des explications pour les écarts.</i></p>	<p><i>Au cours de l'exercice 2023-24</i></p>
<p><b>3.76 de mesurer et de déclarer les résultats attendus et réels de tous les projets financés par le FFE.</b></p>	<p><i>Le MEGL accepte cette recommandation.</i></p> <p><i>Même si le MEGL mesure et évalue actuellement les résultats attendus et réels de tous les projets financés par le FFE, il présentera un rapport annuel qui présente cette information.</i></p>	<p><i>Au cours de l'exercice 2023-24</i></p>
<p><b>3.80 d'accroître la production de rapports du FFE et d'ajouter des renseignements géographiques afin d'accroître la transparence.</b></p>	<p><i>Le MEGL prend acte de cette recommandation et jugera de l'intérêt d'ajouter l'emplacement géographique concerné dans les rapports. Autre que d'exiger que le projet profite au Nouveau-Brunswick, l'emplacement géographique n'est pas un facteur déterminant pour l'admissibilité.</i></p>	<p><i>Au cours de l'exercice 2023-24</i></p>

## Introduction à l'audit

### *Pourquoi avons-nous choisi ce sujet?*

**3.1** Selon le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, le Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE) fournit « une aide financière à des projets de nature pragmatique, donnant des résultats tangibles et mesurables, qui visent à protéger, à sauvegarder et à améliorer le milieu naturel de la province »<sup>1</sup>. Au 31 mars 2022, 7,7 millions de dollars ont été dépensés en moyenne chaque année au cours des dix dernières années.

**3.2** Nous avons choisi d'auditer le FFE pour les raisons suivantes :

- L'environnement est une préoccupation majeure des Néo-Brunswickois et l'un des domaines prioritaires du gouvernement;
- Le FFE a engagé des dépenses de plus de 77 millions de dollars au cours des 10 dernières années et enregistré un excédent accumulé presque 41 millions de dollars au 31 mars 2022;
- Le manque de surveillance du FFE ferait en sorte que l'Assemblée législative et le public seraient insuffisamment informés pour déterminer si le mandat du Fonds est réalisé;
- Le FFE a fait l'objet de travaux d'audit en 1994, en 2009, puis un suivi en 2013. Les recommandations formulées dans ces rapports ne sont toujours pas mises en œuvre et l'incidence du programme demeure non déclarée après plus de 30 ans. Nous avons déterminé qu'il était opportun de revoir le sujet en mettant l'accent sur la surveillance.

### *Objectif de l'audit*

**3.3** L'objectif de cet audit était de déterminer si le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL, le Ministère) supervise efficacement le Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE).

### *Étendue de l'audit*

**3.4** Nous avons examiné la surveillance exercée par le Ministère sur le FFE, l'un des plus importants fonds en fiducie de la Province.

**3.5** L'audit a porté sur la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2022. Nos conclusions visent cette période

---

<sup>1</sup> Aperçu du FFE [https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/egl/services/services\\_renderer.13136.html](https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/egl/services/services_renderer.13136.html)

uniquement. Toutefois, pour mieux comprendre l'objet de notre audit, nous avons également examiné certaines questions antérieures à la période auditée.

**3.6** L'entité vérifiée était le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL), qui a pour mandat de superviser l'administration du FFE. Nous avons également recueilli des éléments probants d'audit auprès du ministère des Finances et du Conseil du Trésor (FCT), qui a pour mandat de jouer le rôle de dépositaire des fonds.

**3.7** Les annexes I et II fournissent plus de renseignements sur les objectifs, les critères, l'étendue et la méthode de l'audit.

*Stabilisation des berges par la végétation naturelle et plantée à la main*



*Source : MEGL, reproduit avec permission par le VGNB*

## Conclusions

**3.8** D'après les constatations de notre audit, nous avons conclu que, dans l'ensemble, le Ministère ne supervise pas efficacement le Fonds en fiducie pour l'environnement pour s'assurer qu'il est utilisé de façon à s'acquitter de son mandat. Plus précisément :

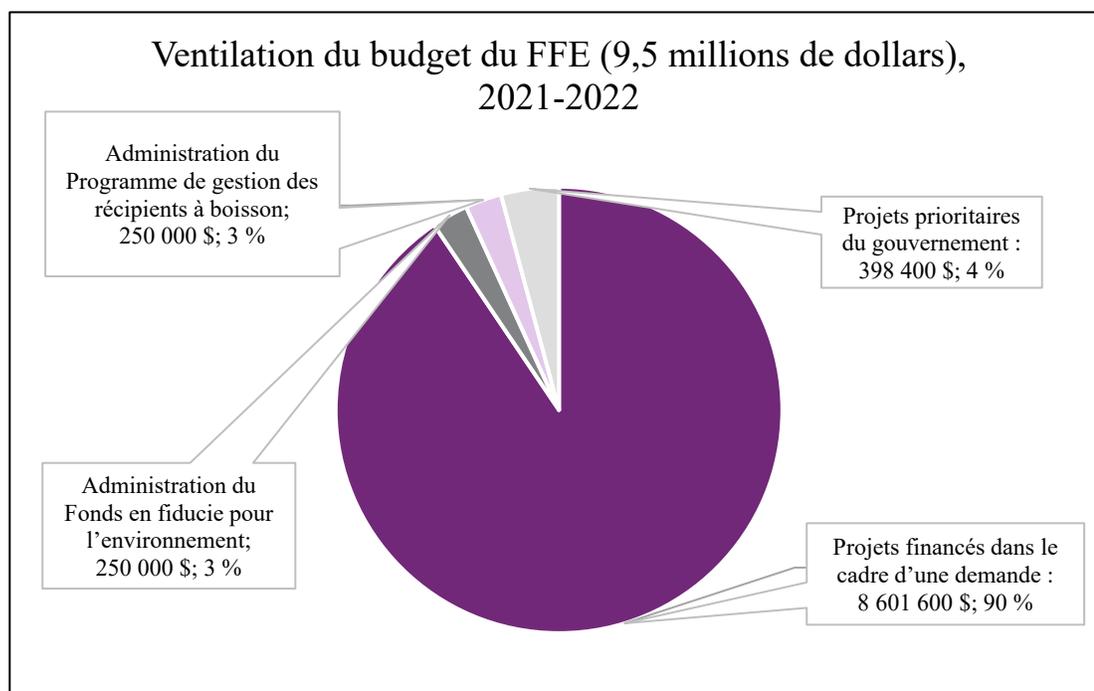
- Aucun responsable n'est expressément chargé de veiller à ce que les plans soient préparés et exécutés, que les objectifs et les mesures du rendement soient établis et communiqués conformément à la loi et à l'orientation du gouvernement;
- La *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue* exige des lettres de mandat annuelles qui donnent une orientation stratégique et opérationnelle, la première lettre de mandat depuis l'entrée en vigueur de la loi en 2013 a été adressée au président du Comité consultatif en 2021;
- Les rôles et responsabilités du Comité consultatif ne sont pas clairement définis ou documentés;
- Le Ministère n'a pas élaboré de plans stratégiques ou annuels pour le Fonds;
- Les critères d'évaluation des projets et du financement ne sont pas clairement définis, expliqués et communiqués;
- L'approche actuelle d'évaluation de la sélection et du financement des projets ne comporte pas de méthode clairement définie pour appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes et l'atteinte de résultats mesurables;
- Les rapports ministériels n'expliquent pas ce qui a été réalisé avec le financement; seuls certains résultats sont présentés. Le Ministère n'a jamais rendu compte de la manière dont les résultats de trente années de projets antérieurs ont contribué à la réalisation du mandat du Fonds.

## Contexte

**3.9** Le Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE) est l'un des plus importants des quelque 30 fonds en fiducie de la Province qui, ensemble, avaient accumulé des excédents d'environ 170 millions de dollars en 2022. Avec un excédent de presque 41 millions de dollars, le FFE représentait presque 25 % de l'excédent accumulé total en 2022.

**3.10** Créé en 1990, le Fonds est régi par la *Loi sur le fonds en fiducie pour l'environnement*. Les dépenses annuelles servent principalement à octroyer des subventions annuelles pour de petits projets axés sur l'environnement et les ressources naturelles. Par exemple, des subventions sont accordées aux groupes communautaires, aux municipalités, aux Premières Nations et aux organismes sans but lucratif. Le reste est consacré à l'administration des programmes et à certains projets internes, appelés projets prioritaires du gouvernement, au sein du MEGL. À titre d'illustration, une ventilation des dépenses de fonds budgétaires (9,5 millions de dollars) en 2021-2022 figure à la pièce 3.1.

Pièce 3.1 Ventilation du budget 2021-2022 du FFE



Remarque : Les renseignements sur le Programme de gestion des récipients à boisson sont présentés au paragraphe 3.18 et à la pièce 3.4.

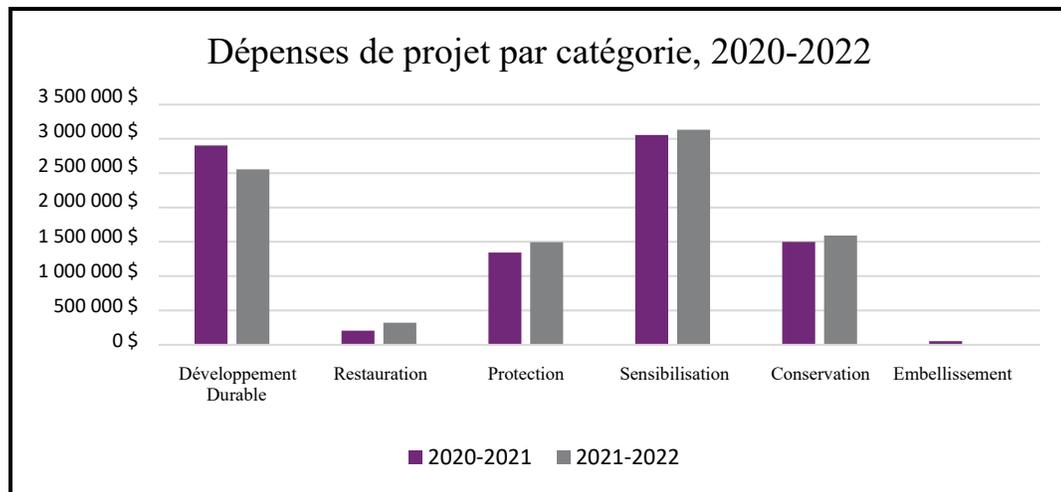
Source : Préparé par le VGNB à partir de renseignements du FFE (non audités)

**3.11** Le MEGL a pour mandat d'administrer le FFE en utilisant les actifs du Fonds pour les dépenses de six catégories, désignées ci-dessous :

- Développement durable : promouvoir le développement durable des ressources naturelles;
- Restauration : assurer la restauration environnementale;
- Protection : assurer une protection environnementale;
- Sensibilisation : sensibiliser les gens aux questions environnementales et au développement durable des ressources naturelles;
- Conservation : préserver les ressources naturelles dans la province;
- Embellissement : entretenir et améliorer l'environnement visuel.

Des renseignements sur les dépenses du Fonds de 2020 à 2022 sont présentés à la pièce 3.2 pour chacune des six catégories.

Pièce 3.2 Dépenses de projet du FFE par catégorie, 2020-2022



Source : Créé par le VGNB à partir des renseignements du MEGL (non audités)

**3.12** Des exemples de projets acceptés en 2021-2022 dans chacune des six catégories sont présentés à titre indicatif à la pièce 3.3.

Pièce 3.3 : Exemples de projets acceptés en 2021-2022 dans chaque catégorie

Catégorie	Titre du projet	Bénéficiaire	Financement demandé	Financement accordé
Développement durable	Stratégie de migration du transport en commun et de la flotte de la ville vers des solutions à faibles émissions de carbone	Ville de Saint John	174 923 \$	90 000 \$
	Jardins potagers	Atelier R.A.D.O.	46 500 \$	5 000 \$
Restauration	Projet de rétablissement de l'habitat du saumon atlantique d'Eel River	Bande de la Première Nation d'Eel River Bar	65 500 \$	60 000 \$
	Contrôle des plantes envahissantes sur les rives de la rivière Madawaska	La Société du Jardin botanique du Nouveau-Brunswick	18 460 \$	3 500 \$
Protection	Gestion de l'eau dans le bassin versant de la baie de Shediac	Association du bassin versant de la baie de Shediac	67 180 \$	67 100 \$
	Gestion agricole durable pour la conservation du saumon atlantique, de l'anguille d'Amérique de la rivière Restigouche	Conseil de gestion du bassin versant de la rivière Restigouche	6 000 \$	6 000 \$
Sensibilisation	Programme de sensibilisation aux terres humides du N.-B. de CIC	Canards Illimités Canada	130 000 \$	100 000 \$
	La nature du jardinage	Réseau d'inclusion communautaire de Kent	16 650 \$	5 000 \$
Conservation	Contenants en verre sans consigne	Eastern Recyclers Association	250 000 \$	181 000 \$
	Accroître les connaissances sur l'hirondelle de rivage dans la région du sud-est du Nouveau-Brunswick	Études d'oiseaux Canada	8 733 \$	8 700 \$
Embellissement	En 2021-2022, quatre demandes ont été reçues dans cette catégorie; aucune n'a été approuvée.			

Source : Préparé par le VGNB avec les données du MEGL (non auditées)

**3.13** En plus de se conformer à la *Loi sur le fonds en fiducie pour l'environnement*, le MEGL doit également se conformer à la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*.

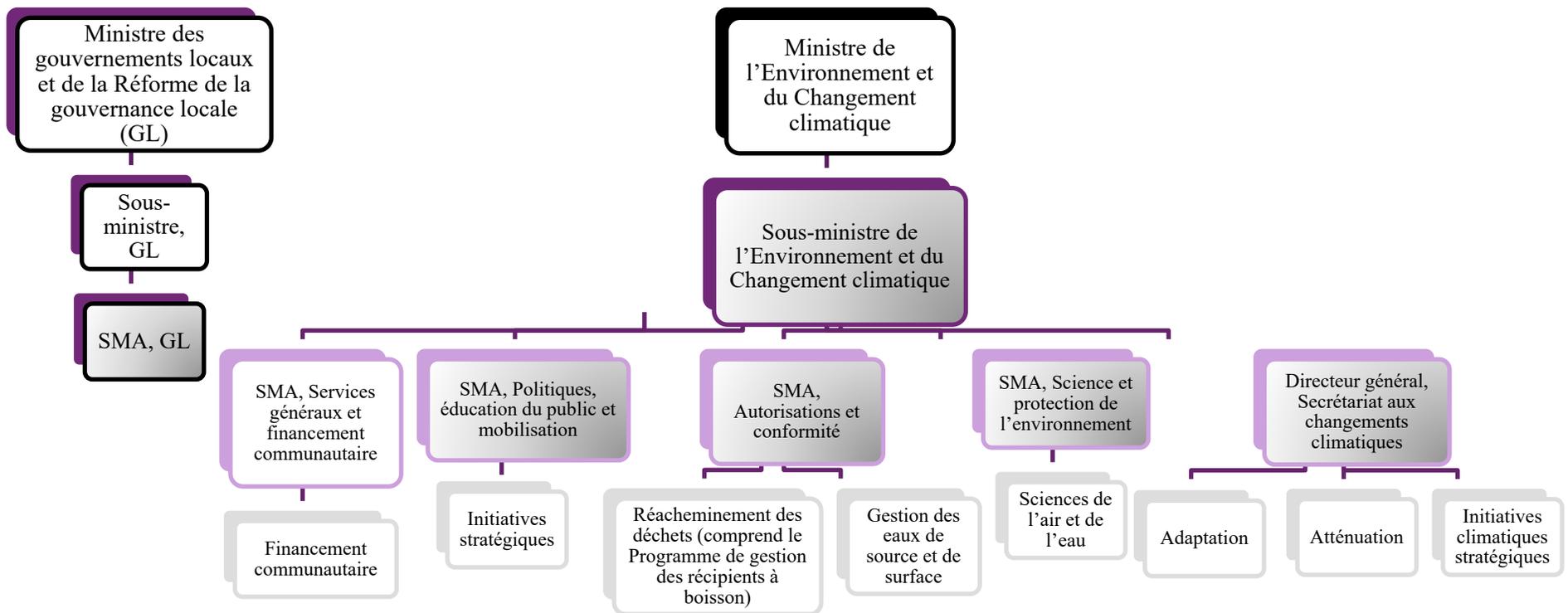
**3.14** Cette Loi adoptée en 2013 définit le Fonds en fiducie pour l'environnement comme un organisme de la Couronne et décrit les exigences administratives des organismes de la Couronne. La Loi exige :

- que le ministre responsable de l'organisme de la Couronne, soit le FFE, préparera chaque année une lettre de mandat qui décrit l'orientation stratégique et opérationnelle et les attentes en matière de rendement;
- que l'organisme de la Couronne, soit le FFE, prépare un plan annuel qui définit les buts et objectifs à atteindre au cours de la période, en tenant compte des ressources financières du Fonds, et décrit des mesures de rendement objectives, propres aux buts et objectifs énoncés dans le plan. Ce plan doit être rendu public dans les trois mois suivant le début de l'exercice de la période visée par le plan;
- que l'organisme de la Couronne, soit le FFE, produise un rapport annuel qui comprend les résultats financiers, une comparaison des résultats réels et prévus énoncés dans le plan et une explication de tout écart entre les résultats réels et projetés. Ce rapport annuel doit être rendu public.

**3.15** La *Loi sur le fonds en fiducie pour l'environnement* précise que le ministre doit nommer un Comité consultatif composé d'un président et d'au moins quatre membres pour donner des conseils sur les dépenses du Fonds. La Loi ne prévoit aucune exigence quant à la composition du Comité. La lettre de mandat émise en vertu de la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue* a été transmise au président du Comité consultatif du FFE.

**3.16** Le Comité consultatif actuel du FFE, composé de six membres, est présidé par le sous-ministre de l'Environnement et du Changement climatique. Les cinq autres membres sont quatre sous-ministres adjoints du Ministère et le directeur général des changements climatiques, comme le montre la pièce 3.4.

Pièce 3.4 : Certaines divisions et directions du Ministère, avec membres du Comité consultatif en gris.



Source : Préparé par le VGNB à partir de renseignements de l'organigramme du MEGL ([gnb.ca](http://gnb.ca))

**3.17** Certains éléments du programme sont gérés par la Direction du financement communautaire, au sein de la Division des services généraux et du financement communautaire du MEGL, notamment :

- tenir à jour le système de gestion de l'information;
- recevoir, trier et attribuer les projets aux fins d'évaluation;
- recueillir et compiler l'évaluation des projets et les recommandations de financement à l'intention du Comité;
- recueillir et compiler les propositions de projets prioritaires du gouvernement aux fins d'examen par le Comité;
- recevoir, évaluer, faire le suivi et payer les demandes de remboursement des dépenses liées aux projets;
- recevoir les rapports finaux et les distribuer aux fins d'évaluation;
- effectuer certaines visites sur place.

**3.18** Depuis 2001, les recettes du Fonds proviennent des droits environnementaux du Programme de gestion des récipients à boisson. Celui-ci est géré par la Direction du réacheminement des déchets du Ministère, qui fournit des projections de recettes pour le budget annuel. Selon la *Loi sur les contenants à boissons*, lorsqu'un consommateur du Nouveau-Brunswick achète un contenant à boissons admissible, il verse une consigne dont une partie est versée au Fonds en fiducie pour l'environnement. Avant 2001, les recettes du Fonds provenaient des recettes des terminaux de loterie vidéo Provinciaux.

**3.19** Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor (MFCT) a pour mandat d'agir à titre de gardien du Fonds. Le MFCT gère les investissements qui génèrent des revenus d'intérêt et veille à ce qu'il y ait suffisamment de liquidités disponibles pour couvrir les besoins annuels prévus du MEGL.

**3.20** Chaque année, un appel public de propositions génère la réception d'environ 350 à 400 demandes de projets totalisant environ 18 millions de dollars pendant une période de 30 jours. Les propositions reçues font l'objet d'un examen technique par des experts en la matière de l'ensemble du Ministère, qui formulent des recommandations sur la sélection des projets et le

financement à l'intention du Comité consultatif. Le Comité consultatif épure encore plus la recommandation de financement et de projet afin qu'elle corresponde au budget de l'exercice, qui totalisait en moyenne 7,9 millions de dollars lors des 10 dernières années. Le ministre examine la recommandation, qui comprend habituellement de 250 à 300 projets, approuve les subventions et les projets financés sont rendus publics. Tous les projets recommandés par le Comité consultatif ont été approuvés par le ministre pendant la période visée par notre audit. En 2021–2022, le montant moyen attribué aux projets présentés était d'environ 32 000 \$, tandis que le montant le plus élevé était légèrement supérieur à 180 000 \$. Le déroulement annuel typique du programme est illustré ci-dessous (pièce 3.5).

*Pièce 3.5 : Déroulement annuel typique du programme (2022)*

**Priorités  
établies lors de  
la réunion du  
comité  
consultatif en  
octobre 2021**



**Sollicitation de  
demandes en ligne  
du 1<sup>er</sup> au  
30 novembre 2021**



**Renseignements  
recueillis et  
résumés préparés  
pour le comité  
consultatif**



**Examens  
techniques  
terminés le  
11 février 2022**



**Recommandations  
au comité  
consultatif  
21 février 2022**



**Recommandations  
au ministre la  
première semaine  
de mars 2022**



**Annonce des  
bénéficiaires en  
avril 2022**

*Source : Créé par le VGNB à partir des renseignements du MEGL*

**3.21** Les demandes de projet ne sont pas toutes approuvées, et les projets approuvés reçoivent habituellement un financement inférieur à celui demandé. Dans ces cas, la portée du projet peut être réduite ou le projet pourrait recevoir du financement d'autres sources, comme le Fonds de fiducie pour la faune du Nouveau-Brunswick<sup>2</sup>. Le nombre de demandes reçues et approuvées ainsi que les montants de financement demandés et approuvés pour 2021-2022 figurent à la pièce 3.6, par catégorie.

*Pièce 3.6 : Demandes reçues et financement accordé en 2021-2022, par catégorie*

Catégorie	Demandes reçues	Demandes approuvées (#)	Demandes approuvées (%)	Financement demandé (\$)	Financement approuvé (\$)	Financement approuvé (%)
Embellissement	4	0	(0 %)	0	0	(0 %)
Conservation	68	49	72 %	2 459 308	1 590 900	65 %
Sensibilisation	102	87	85 %	4 835 525	3 131 500	65 %
Protection	72	53	74 %	2 309 051	1 493 750	65 %
Restauration	24	11	46 %	433 190	320 700	74 %
Développement durable	94	83	88 %	4 135 549	2 554 690	62 %
<b>Somme</b>	<b>364</b>	<b>283</b>		<b>14 172 623</b>	<b>9 091 540</b>	
<b>Moyenne</b>			<b>78 %</b>			<b>64 %</b>

Le financement demandé et le financement approuvé concernent seulement les demandes approuvées.

*Source : Préparé par le VGNB à partir de renseignements du FFE (non audités)*

<sup>2</sup> [NB Wildlife Trust Fund - Fonds de fiducie pour la faune du Nouveau-Brunswick - Accueil \(nbwtf.ca\)](https://www.nbwtf.ca/)

**3.22** Le demandeur engage les dépenses liées au projet et en demande le remboursement au Ministère sur présentation d'une demande de remboursement avec pièces justificatives. La réclamation finale est assujettie à une retenue de 10 % jusqu'à ce que le rapport final ait été reçu et approuvé.

**3.23** Pour les 10 années comprises entre 2013 et 2022, une moyenne de 7,7 millions de dollars a été dépensée annuellement à même le FFE, pour un total de 77 millions de dollars pendant cette période, comme le montre la pièce 3.7 ci-dessous.

*Pièce 3.7 : Dépenses budgétaires contre dépenses réelles et écart pour le FFE de 2013 à 2022*

Exercice	Dépenses budgétaires	Dépenses réelles	Écart
2013	4 500 000 \$	5 847 300 \$	-1 347 300 \$
2014	8 500 000 \$	8 493 000 \$	7 000 \$
2015	4 500 000 \$	4 578 200 \$	-78 200 \$
2016	8 500 000 \$	7 910 905 \$	589 095 \$
2017	8 500 000 \$	8 297 632 \$	202 368 \$
2018	8 371 000 \$	8 196 558 \$	174 442 \$
2019	8 430 000 \$	8 080 398 \$	349 602 \$
2020	8 430 000 \$	7 847 946 \$	582 054 \$
2021	9 500 000 \$	8 652 617 \$	847 383 \$
2022	9 500 000 \$	9 416 750 \$	83 250 \$
<b>Total</b>	<b>78 731 000 \$</b>	<b>77 321 306 \$</b>	<b>1 409 694 \$</b>
<b>Moyenne</b>	<b>7 873 100 \$</b>	<b>7 732 131 \$</b>	<b>140 969 \$</b>

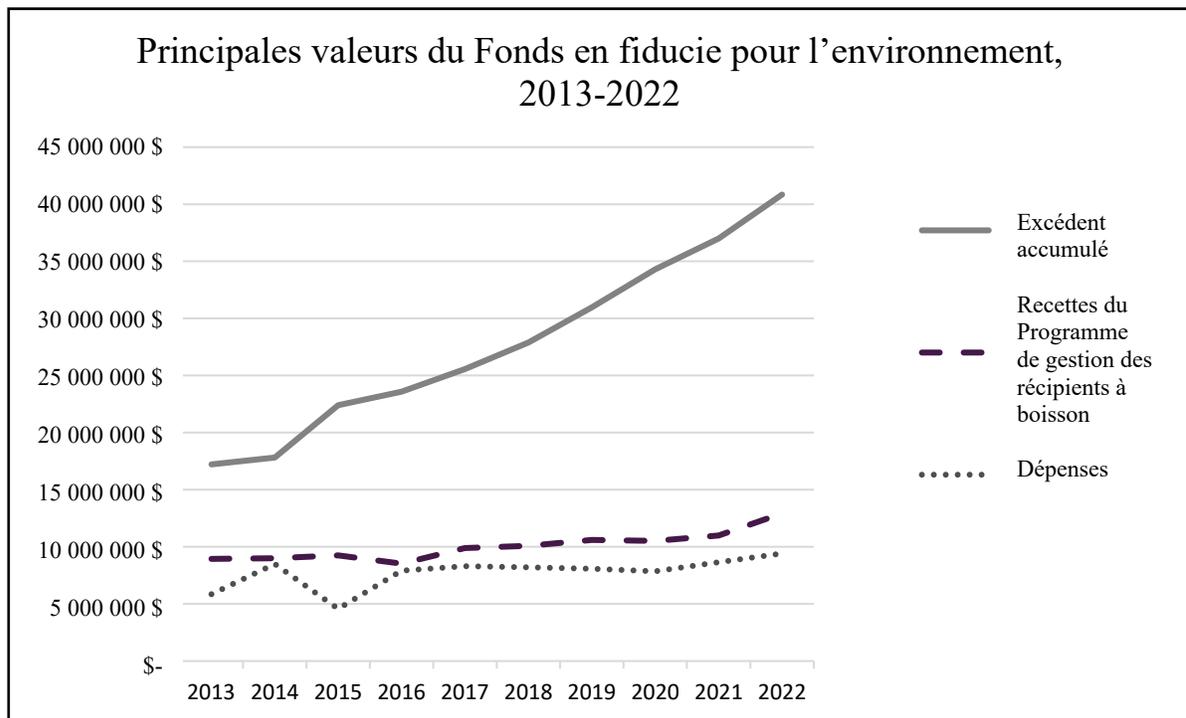
*Source : Préparé par le VGNB à partir des données des comptes publics, du budget principal des dépenses et des rapports annuels du MEGL (non audités)*

**3.24** En 2021-2022, le budget du FFE était de 9,5 millions de dollars, soit 59 % du budget environnemental global général du Ministère d'un peu plus de 16 millions de dollars (à l'exclusion des gouvernements locaux).

**3.25** L'excédent accumulé a augmenté de plus de 20 millions de dollars entre 2012–2013 et 2021–2022, les recettes dépassant les dépenses année après année, comme le montre la pièce 3.8.

Le 31 mars 2022, le Fonds affichait un excédent accumulé de presque 41 millions de dollars. Le montant annuel disponible aux fins des dépenses comprend l'excédent accumulé et les recettes du Fonds.

Pièce 3.8 : Excédent accumulé, recettes et dépenses du FFE de 2013 à 2022



Source : Préparé par le VGNB à partir des renseignements des rapports annuels du MEGL (non audités)

## Rôles et responsabilités mal définis

***Les lettres de mandat n'ont pas été fournies régulièrement***

**3.26** La *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, adoptée en 2013, définit le fonds fiduciaire pour l'environnement comme un organisme de la Couronne et exige que le ministre remette chaque année une lettre de mandat au président de l'organisme de la Couronne.

**3.27** Toutefois, au moment du présent audit, une seule lettre de mandat, datée de 2021-2022, avait été fournie et elle était adressée au président du Comité consultatif. Aucune lettre de mandat n'a été fournie au Comité pour les années précédentes depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur la reddition des comptes et l'amélioration continue* en 2013. Une lettre de mandat présente l'orientation et les attentes du gouvernement, normalement à un organe directeur. En l'absence de cette lettre, le Ministère a dû prendre des décisions pendant des années sans disposer de ces renseignements.

**3.28** Nous avons constaté que le Comité consultatif prodiguait des conseils au ministre sur les dépenses du Fonds, conformément à la *Loi sur le Fonds en fiducie pour l'environnement*, mais nous n'avons pu trouver de données probantes démontrant que la responsabilité de la surveillance avait été clairement consignée ou confiée au Comité consultatif.

***Aucun responsable n'est expressément chargé de superviser l'administration du Fonds***

**3.29** Aucun responsable n'est expressément chargé de la responsabilité et du pouvoir de veiller à ce que les plans soient préparés et exécutés, que les objectifs et les mesures du rendement soient établis et communiqués conformément à la loi et à l'orientation du gouvernement.

**3.30** Bien que la majeure partie de l'administration soit assurée par la Direction du financement communautaire, celle-ci n'a pas été chargée de la planification, de la mesure du rendement et de la production de rapports.

**3.31** Le Ministère n'a pas été en mesure de démontrer qu'il s'acquitte de ses principales responsabilités. Le Ministère n'a pas élaboré de plans stratégiques ou annuels comportant des mesures de rendement pertinentes liées aux objectifs. Nous avons également constaté un manque de rapports sur le rendement, avec des explications des résultats qui diffèrent des objectifs. Le Ministère n'a fourni aucune explication pour ce manque de planification et de production de rapports.

***Aucun document officiel ne définit le but, les attentes, les rôles ou les responsabilités du Comité consultatif***

**3.32** À l'heure actuelle, le rôle du Comité consultatif se limite à l'examen des recommandations de financement formulées par les examinateurs de projets et à la présentation d'une liste définitive des projets au ministre aux fins d'approbation. Bien que ce processus soit nécessaire pour s'assurer que le financement satisfait aux critères d'admissibilité à court terme, il ne contribue pas à la surveillance requise pour assurer la réalisation à long terme du mandat du Fonds.

**3.33** Il n'y a pas de mandat ni de documents définissant le Comité consultatif du FFE. Le mandat fournit des normes et des définitions relatives à l'objet, aux principes, aux exigences ou aux attentes des Comités consultatifs de fonds en fiducie. Nous avons constaté que les mandats des Comités et des conseils d'administration d'autres fonds en fiducie, comme le Fonds en fiducie pour la faune du N.-B., le Fonds en fiducie pour la gestion des sentiers du N.-B. et le Fonds en fiducie des produits de la criminalité du N.-B.

**3.34** Une définition claire des rôles et des responsabilités appuie une saine gouvernance, ce qui est souligné comme une attente dans la lettre de mandat adressée au président du Comité consultatif. En l'absence d'une explication et d'une documentation claires des rôles et responsabilités du Comité consultatif, les attentes à l'égard de celui-ci pourraient ne pas être clairement établies et comprises.

***Recommandation***

**3.35** Nous recommandons au Ministère :

- **de désigner une seule autorité chargée de superviser l'administration du Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE);**
- **d'élaborer un cadre de référence pour clarifier et définir les rôles, les responsabilités du Comité consultatif et les attentes à son sujet.**

## Manque de planification

***Le Ministère n'a aucun plan stratégique ou annuel documenté pour le Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE), malgré les obligations prévues par la loi***

**3.36** Nous avons constaté que le Ministère n'avait jamais établi de plans stratégiques ou annuels pour s'assurer que le Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE) exécute son mandat. La lettre de mandat prévoit que le Comité consultatif applique des principes de saine gouvernance fondés sur une stratégie efficace pour réaliser le mandat du Fonds. La lettre prévoyait également que le Comité donne suite à des priorités précises en 2021–2022 et prépare un plan annuel pour 2022–2023. Aucune stratégie et aucun plan annuel n'ont été élaborés. Le Ministère n'a pas expliqué pourquoi il n'avait pas élaboré ces plans.

***Le budget n'est pas fondé sur l'utilisation des actifs du Fonds pour réaliser des plans ou des objectifs précis en vue de réaliser le mandat***

**3.37** Nous avons également constaté que le budget annuel n'est pas fondé sur des plans précis ou une stratégie pour réaliser le mandat. Il est essentiellement élaboré en fonction des recettes prévues du Fonds et ne comprend aucune cible. Le budget pour 2022-2023 a été fixé à 9 millions de dollars. L'utilisation des actifs du Fonds, y compris les recettes et l'excédent, n'est liée à aucun plan ou objectif. C'est ainsi que le MEGL établit le budget depuis la création du Fonds. Sans le contexte fourni par des plans, il est impossible de déterminer si le niveau actuel de financement de projets est suffisant pour réaliser le mandat ou pour optimiser les fonds dépensés.

**3.38** En 2009, nous avons recommandé « au ministère d'établir des objectifs plus clairs pour le Fonds en fiducie pour l'environnement ». Cela n'avait pas été fait à la date du présent rapport.

**3.39** Sans plans qui relient les priorités aux objectifs visant la réalisation du mandat, le Ministère ne pourra pas mesurer efficacement les résultats du Fonds par rapport à son mandat. À notre avis, des plans stratégiques et annuels correctement consignés comportant des objectifs et des cibles de rendement définis sont essentiels pour assurer une surveillance efficace du Fonds. Nous nous attendions à ce que le Ministère mette en place un processus officiel de planification pour veiller à ce que cet argent soit dépensé de manière à réaliser le mandat du Fonds.

**Recommandation****3.40 Nous recommandons au Ministère :**

- **d'élaborer une stratégie et des plans annuels pour le FFE, avec des objectifs, des mesures de rendement et des cibles clairement définis;**
- **d'établir un lien entre le budget annuel et les objectifs du programme dans le cadre de la planification annuelle permanente.**

***On a demandé au Comité consultatif de mettre l'accent sur les priorités actuelles du gouvernement***

**3.41** La lettre de mandat demandait au Comité consultatif de mettre l'accent sur les priorités actuelles du gouvernement et certaines attentes, notamment :

- ajouter les priorités environnementales du gouvernement;
- s'attaquer aux changements climatiques en tant que secteur prioritaire particulier du FFE;
- examiner et mettre à jour annuellement les domaines prioritaires, et le Comité consultatif doit soumettre une liste de projets recommandés à l'approbation du ministre;
- préparer un rapport annuel comprenant une mise à jour sur l'état des recommandations formulées dans les rapports du vérificateur général, qui est conforme aux exigences législatives et soumis à l'approbation du ministre.

**3.42** En 2019, le Ministère a mobilisé les intervenants pour obtenir de la rétroaction et des commentaires sur les rapports du programme. Cinq domaines prioritaires ont été établis pour le Fonds, mis en place en 2020 et déclarés dans le premier rapport d'impact en 2021. L'annexe III présente une description plus détaillée de chacun des domaines prioritaires et des résultats pour 2021–2022.

***Les priorités établies par le Ministère pour le Fonds ne correspondent pas clairement aux catégories du FFE ou aux priorités gouvernementales***

**3.43** Le Ministère est chargé de réaliser le mandat du Fonds et d'appuyer les priorités établies par le gouvernement. Or, les priorités qu'il a établies ne correspondent pas clairement à l'utilisation des actifs du Fonds établis dans la *Loi sur le fonds en fiducie pour l'environnement* et aux priorités du gouvernement énoncées dans la lettre de mandat, comme le montre la Pièce 3.9.

Pièce 3.9 : Les priorités établies par le MEGL ne correspondent pas clairement aux catégories du Fonds et aux priorités gouvernementales

Catégories du Fonds	Priorités gouvernementales	Priorités du MEGL
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement durable;</li> <li>• Restauration;</li> <li>• Protection;</li> <li>• Sensibilisation;</li> <li>• Conservation;</li> <li>• Embellissement;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur privé dynamique;</li> <li>• Collectivités dynamiques et durables;</li> <li>• Soins de santé publics fiables;</li> <li>• Éducation de calibre mondial;</li> <li>• Gouvernement abordable, réceptif et très performant;</li> <li>• Environnement;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection de notre environnement;</li> <li>• Sensibilisation à l'environnement;</li> <li>• Gestion de nos déchets;</li> <li>• Lutte contre les changements climatiques;</li> <li>• Création de collectivités durables;</li> </ul>

Source : Préparé par le VGNB à partir des renseignements du MEGL

**3.44** La consultation des intervenants de 2019 a permis d'éclairer les priorités du MEGL, mais l'exercice n'a pas établi de liens clairs entre les priorités ministérielles et les objectifs qui démontreront la réalisation du mandat du Fonds et l'appui aux priorités gouvernementales.

**Recommandation**

**3.45 Nous recommandons au MEGL d'établir les domaines prioritaires en fonction des utilisations du Fonds établies dans la Loi sur le fonds en fiducie pour l'environnement pour s'assurer que les décisions relatives aux projets et au financement contribuent directement à la réalisation du mandat du FFE.**

**L'excédent accumulé du Fonds a presque atteint 41 millions de dollars en 2022, sans plan d'utilisation**

**3.46** Le 31 mars 2022, l'excédent accumulé du Fonds a presque atteint 41 millions de dollars, sans aucun plan consigné sur la façon dont cet argent devrait être dépensé. Le Ministère n'a pas pu nous fournir aucun document qui justifiait l'accumulation de l'excédent. Nous avons constaté dans notre audit de 2009 que les dépenses du Fonds sont considérées comme des dépenses législatives et qu'elles n'exigent pas un vote de l'Assemblée législative. Et pourtant, le Ministère n'a pas utilisé l'excédent accumulé.

**3.47** Bien que l'argent de l'excédent accumulé demeure inutilisé, chaque année, les projets et le financement recommandés par les examinateurs techniques sont réduits et rejetés par le Comité consultatif en raison des contraintes budgétaires. En 2021–2022, 258 des 283 projets approuvés (91 %) ont été financés partiellement par rapport au montant demandé. Certaines demandes, 81 sur 364 (22 %), n'ont pas été retenues aux fins de financement.

**3.48** Nous avons constaté que le budget du Fonds pour 2022-2023 était fixé à 9 millions de dollars, en fonction des recettes projetées de 7 millions de dollars provenant du Programme de gestion des récipients à boisson, d'un montant de 0,4 million de dollars en revenus d'intérêts prévus du Fonds et d'un prélèvement de 1,6 million de dollars de l'excédent pour le reste du total. Sans une approche transparente et bien planifiée de l'utilisation de l'excédent du fonds, l'argent pourrait demeurer inutilisé et ne pas contribuer à la réalisation du mandat du Fonds.

#### ***Recommandation***

**3.49** Nous recommandons au Ministère d'élaborer un plan décrivant comment et dans quelles circonstances il utilisera l'excédent accumulé du FFE.

*Évaluation du ponceau pour déterminer sa capacité de permettre le passage des poissons*



*Source : Reproduit par le VGNB avec la permission du MEGL*

## Évaluation et prise de décisions non fondées sur des données probantes

### *Aucune méthode normalisée et définie d'évaluation des projets*

**3.50** Nous n'avons trouvé aucune méthode normalisée et définie d'évaluation des projets à l'appui d'un processus décisionnel fondé sur des données probantes qui permettrait l'atteinte d'objectifs précis pour le Fonds. Les examinateurs techniques ont souligné que l'absence de méthodes plus objectives à utiliser pour évaluer les demandes de financement cause des problèmes. Les membres du Comité consultatif soulignent la difficulté de comparer et de décider entre des projets dans différents domaines prioritaires, en raison de l'absence d'une base de comparaison établie.

**3.51** Les demandes de projet sont évaluées par des examinateurs techniques en fonction des critères d'admissibilité du formulaire d'évaluation technique (annexe IV). D'après les renseignements fournis sur le site Web, certains types de projets et de demandes de financement sont jugés admissibles, tandis que d'autres ne le sont pas (p. ex., amélioration des fosses septiques, entretien de parcs et de sentiers, infrastructure, immobilisations, acquisition de terrains).

### *Les critères d'admissibilité ne sont pas définis*

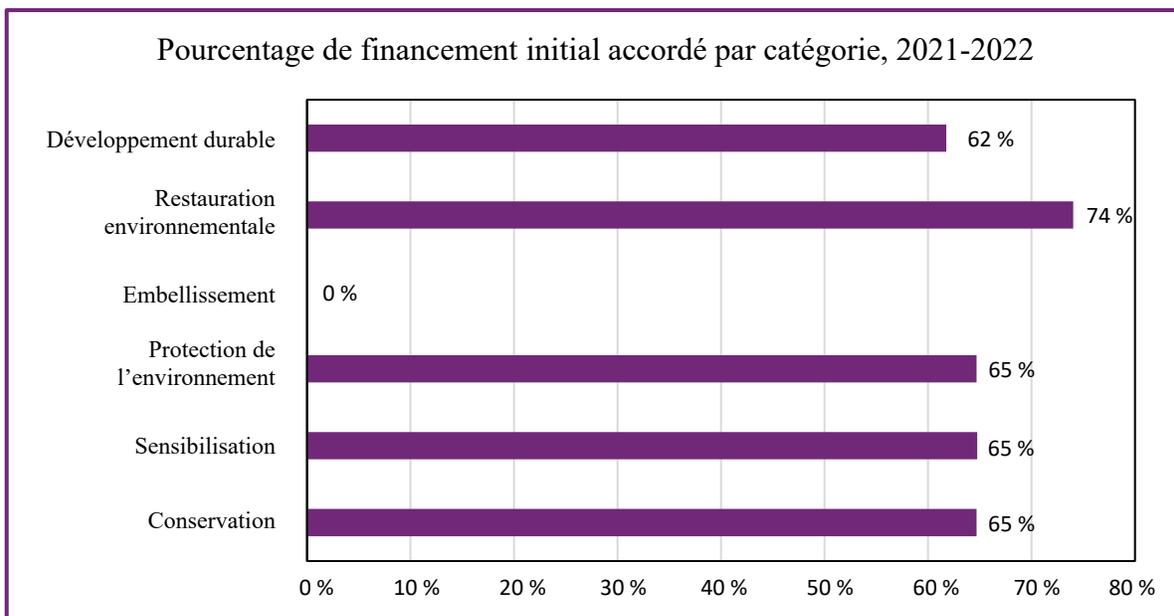
**3.52** Certains des critères d'admissibilité dans le formulaire d'examen technique (annexe IV) et dans la demande (annexe V) ne sont pas définis, ce qui rend l'évaluation plus subjective et moins cohérente. Par exemple :

- l'« approche innovante » n'est pas définie et il n'y a aucune explication quant à la façon dont elle sera évaluée;
- la « pertinence » des résultats environnementaux n'est pas expliquée ou définie;
- les « projets qui auraient pour effet d'avantager le requérant par rapport à d'autres entrepreneurs du même secteur ou d'un secteur connexe de l'économie » ne sont pas expliqués et les « secteurs » ne sont pas définis;
- les activités où une source de financement plus pertinente peut être utilisée. On ne sait pas exactement comment cela est évalué.

**3.53** En 2009, nous avons recommandé que les critères d'admissibilité et d'évaluation du programme indiquent comment les autres sources de financement seront évaluées. Dans le formulaire, on demande si l'organisme a reçu des fonds antérieurs du FFE et, dans l'affirmative, de fournir des précisions. (Voir aussi l'annexe V.) On ne sait pas exactement comment la présence ou l'absence de financement antérieur pourrait avoir une incidence sur un demandeur.

**3.54** Nous avons remarqué que certaines demandes de financement avaient été refusées pour cause d'inadmissibilité. Des réductions de financement ont également été effectuées pour d'autres raisons, par exemple lorsque certains travaux pouvaient être entrepris par un nombre moindre de travailleurs ou des travailleurs moins bien rémunérés, comme un étudiant plutôt qu'un professeur, ou une réduction de la portée des travaux. En 2021–2022, les projets approuvés ont reçu en moyenne 64 % du montant initialement demandé, comme le montre la pièce 3.10.

Pièce 3.10 : Pourcentage du financement initial accordé par catégorie du FFE, 2021–2022



Source : Préparé par le VGNB à partir des renseignements du MEGL (non audités)

**3.55** Une fois que les examinateurs techniques ont cerné les demandes de financement non admissibles et terminé leurs évaluations, ils soumettent leurs recommandations de projets et de financement à la Direction du financement communautaire, où elles sont compilées et transmises au Comité consultatif.

***Le Comité consultatif du FFE n'a pas d'évaluation définie pour les recommandations de financement***

**3.56** Le Comité consultatif se fonde ensuite sur les opinions des membres ainsi que sur les conseils des examinateurs techniques, p. ex., pour savoir si un projet particulier peut encore aller de l'avant avec un financement réduit, et effectue des rondes de compressions dans les projets et le financement afin de respecter le budget. Il n'existe aucun processus pour lier les projets et le financement à des objectifs précis. Dans certains cas, des projets peuvent subir une réduction en pourcentage du financement, ou les réductions peuvent tenir compte des dépenses de l'année précédente ou reposer sur l'avis des examinateurs techniques.

**3.57** Outre les projets proposés par des demandeurs, le Ministère gère également les projets prioritaires du gouvernement. Il s'agit de projets provenant du MEGL. Parmi les exemples de financement de projets prioritaires antérieurs du gouvernement, mentionnons le travail sur une base de données pour les zones écosensibles, la mise à jour de l'analyse de la fréquence des inondations et la mobilisation des intervenants pour un plan d'action stratégique de réacheminement des déchets.

***Il n'existe pas de méthode d'évaluation définie pour les projets prioritaires du gouvernement***

**3.58** Chaque division du Ministère soumet des idées de projets prioritaires potentiels du gouvernement pour combler les lacunes qu'elle perçoit en fonction du travail qu'elle tente d'accomplir cette année-là. Ces projets sont recommandés par le Comité consultatif au ministre, en fonction des travaux qu'il juge nécessaires pour le Ministère. Les projets prioritaires du gouvernement doivent correspondre à au moins un des cinq secteurs prioritaires établis par le MEGL. Il n'existe pas de méthode normalisée définie pour évaluer les projets prioritaires ou le financement du gouvernement.

***Aucune pondération ou importance relative n'est attribuée aux critères d'évaluation***

**3.59** Il n'y a pas d'importance relative ni de pondération attribuée à chaque élément d'évaluation pour orienter objectivement les décisions d'approbation ou de financement des projets. L'évaluation et le classement plus uniforme des projets se font de façon plus cohérente si une pondération et des notes sont attribuées aux critères d'évaluation. De plus, l'utilisation de notes pondérées améliorerait l'objectivité des évaluations de projets et contribuerait aux décisions de financement fondées sur des données probantes.

**3.60** En l'absence d'une méthode d'évaluation normalisée et définie, les décisions de financement peuvent ne pas être fondées sur des données probantes ou justifiées par des données objectives. En conséquence, les décisions de financement et de

projet sont subjectives et incohérentes. Des projets qui ne correspondent pas aux objectifs du Fonds pourraient être approuvés et le Ministère ne sera pas en mesure de démontrer comment il s'est acquitté de son mandat.

**3.61** Les critères utilisés pour évaluer les projets et le financement doivent être clairement définis et expliqués pour appuyer les objectifs du programme. Autrement, certains demandeurs pourraient ne pas présenter de demande, voir leur demande rejetée ou leur financement réduit. Des critères d'évaluation clairement définis, utilisés de façon cohérente dans une méthode d'évaluation normalisée liée aux objectifs du programme, appuieront la réalisation du mandat.

### *Recommandation*

**3.62** Nous recommandons au Ministère d'élaborer :

- **une méthode d'évaluation normalisée fondée sur des données probantes pour toutes les décisions relatives aux projets et au financement;**
- **des définitions détaillées des critères d'admissibilité liés aux objectifs du programme;**
- **des directives sur la façon dont les critères doivent être interprétés et évalués.**

### *Le formulaire de demande ne précise pas les renseignements à évaluer en vue de leur admissibilité*

**3.63** Nous avons constaté que le formulaire de demande du FFE<sup>3</sup> ne fournit pas d'explication détaillée des éléments évalués et de ceux non évalués. Nous avons reproduit une partie du formulaire de demande à titre d'illustration à l'annexe V. Le formulaire n'est pas visible dans son intégralité; les sections successives deviennent visibles à mesure que le demandeur procède à l'inscription des renseignements. Le processus de demande du FFE serait plus transparent si le formulaire pouvait être consulté en même temps et que les éléments qui seront évalués se distinguent clairement des renseignements recueillis uniquement à des fins de déclaration. Nous avons remarqué que le Nova Scotia Forestry Innovation Transition Trust présente le formulaire<sup>4</sup> en entier, afin que le demandeur puisse l'examiner au complet sans avoir à passer d'un onglet à l'autre.

---

<sup>3</sup> Formulaire de demande du FFE [Aperçu du processus de demande et de demande de remboursement – Formulaire de demande au Fonds en fiducie pour l'environnement et demande de remboursement \(gnb.ca\)](#)

<sup>4</sup> Formulaire de demande du Nova Scotia Forestry Innovation Transition Trust [Forestry-Innovation-Transition-Trust-application-form-Individual.pdf \(novascotia.ca\)](#)

**Recommandation****3.64 Nous recommandons au Ministère :**

- **de fournir aux demandeurs des directives suffisantes pour remplir leur demande de financement en ligne;**
- **de désigner les renseignements qui seront évalués pour déterminer l'admissibilité.**

## Évaluation et rapports de rendement inadéquats

***Le Ministère n'a pas évalué le rendement du Fonds depuis sa création en 1990***

**3.65** Nous avons constaté que le Ministère n'avait pas évalué le rendement du Fonds depuis sa création en 1990. Nous avons déjà soulevé cette constatation lors de nos audits antérieurs du Fonds en 1994 et en 2009. Le Ministère ne fournit pas de rapports pour expliquer comment les dépenses dans les six catégories définies dans la *Loi sur le Fonds en fiducie pour l'environnement* ont donné une valeur ou ont permis d'enregistrer des progrès dans ces secteurs. Il n'y a pas de renseignements sur le rendement historique du Fonds dans aucun contexte, financier ou environnemental, malgré l'existence de l'organisme depuis plus de 30 ans. Lorsque nous l'avons demandé, le Ministère n'a pas expliqué pourquoi cela n'avait pas été fait.

***Les données sur les projets antérieurs n'ont pas été analysées ni déclarées***

**3.66** Les données sont stockées électroniquement dans le système de gestion des données des programmes depuis 2012-2013 dans certains cas, mais aucune analyse des résultats des projets antérieurs n'a été effectuée à l'aide de ces données. Comme les données antérieures sur les projets n'ont pas été analysées ou consolidées de quelque façon que ce soit, elles ne sont pas disponibles pour orienter la planification, les évaluations de projets ou la prise de décisions. Lorsque nous avons posé des questions à ce sujet, le Ministère n'a pas expliqué pourquoi il n'avait jamais analysé les résultats des projets antérieurs ni n'en avait fait rapport.

***Les résultats environnementaux obtenus dans le cadre des projets financés ne sont pas consignés dans un endroit commun***

**3.67** Les résultats environnementaux déclarés pour les projets financés par le FFE ne sont pas regroupés ou disponibles dans un endroit commun. Plusieurs rapports contiennent des renseignements :

- Rapport annuel 2020-2021 du MEGL<sup>5</sup> – indique le nombre et le montant consacrés aux projets axés sur les demandes et le total des dépenses consacrées aux projets prioritaires du gouvernement. Il présente également un état financier qui comprend le total des recettes et des dépenses lors de l'exercice ainsi que le solde de l'excédent accumulé;

<sup>5</sup> Rapport annuel 2020-2021 du MEGL [rapport-annuel-2020-2021.pdf \(gnb.ca\)](https://www.gnb.ca/rapport-annuel-2020-2021.pdf)

- Rapport d'impact 2021<sup>6</sup> – présente les résultats seulement pour certains projets; ne rend pas compte des projets prioritaires du gouvernement.

***Les rapports ministériels ne contiennent aucun renseignement sur les résultats attendus du FFE***

**3.68** Les rapports ministériels ne contiennent aucun renseignement sur les résultats attendus du Fonds. Le rapport d'impact fournit des résultats en matière de dénombrements, p. ex., tonnes de déchets détournés, mais sans comparaison avec les résultats attendus ou les données réelles de l'exercice précédent et sans précision sur les coûts de ces résultats. Cela ne fournit pas de renseignements suffisants pour déterminer s'il s'agit d'une utilisation efficace du FFE. Des objectifs et des cibles sont nécessaires pour mettre les résultats en perspective, évaluer le rendement du Fonds et déterminer si cette utilisation du financement contribue à la réalisation du mandat du FFE.

***Aucun renseignement n'est fourni sur les écarts entre les dépenses budgétaires et les dépenses réelles***

**3.69** La *Loi sur la reddition des comptes et l'amélioration continue* exige un rapport annuel qui compare les résultats réels aux résultats projetés et explique tout écart si les résultats réels diffèrent du plan. Le Rapport annuel 2020-2021 du MEGL ne présente pas les dépenses prévues au budget, mais indique que les dépenses réelles sont de 8,65 millions de dollars. Les renseignements du Budget principal des dépenses de 2020–2021 font état d'un budget de 9,5 millions de dollars pour le FFE. À l'aide des chiffres de ces deux sources, nous avons calculé que les dépenses réelles de 2021 représentent environ 91 % du budget. Le MEGL n'explique pas l'écart entre les dépenses budgétaires et les dépenses réelles. (Pour de plus amples renseignements sur les budgets et les dépenses, voir la pièce 3.7).

***Aucune comparaison des années antérieures n'est fournie pour établir le contexte***

**3.70** Le rapport d'impact (2020-2021) présente les résultats des projets sans comparaison avec les années précédentes. Le Ministère a déclaré que les secteurs prioritaires qu'il avait établis n'étaient en œuvre que depuis un an au moment du rapport, de sorte qu'il n'y avait pas de comparaison pour les années précédentes. Le Ministère n'a pas expliqué pourquoi les résultats du projet des trente dernières années n'ont pas été analysés pour rendre compte des progrès réalisés dans la réalisation du mandat du Fonds.

<sup>6</sup> Rapport d'impact 2021 [rapport-impact-2020-2021.pdf \(gnb.ca\)](https://www.gnb.ca/rapport-impact-2020-2021.pdf)

***Les résultats  
environnementaux  
obtenus dans le cadre  
des projets financés ne  
sont pas consignés dans  
un endroit commun***

**3.71** Nous avons également remarqué que le rapport d'impact ne présente aucun sommaire consolidé des résultats des projets pour l'année. Les réalisations liées aux secteurs prioritaires sont présentées tout au long du rapport, ce qui rend difficile l'évaluation globale des renseignements. Aucun renseignement financier n'est déclaré sauf le montant total accordé. Nous avons regroupé manuellement les résultats déclarés à l'annexe III.

**3.72** Un échantillon des renseignements qui figurent dans le rapport d'impact du secteur prioritaire du Ministère « Protéger notre environnement » est résumé à la pièce 3.11 ci-dessous.

*Pièce 3.11 : Résumé des renseignements pour le secteur prioritaire du MEGL  
« Protéger notre environnement »*

<b>Objet</b>	L'objectif de cette mesure est de protéger, d'améliorer ou de restaurer l'environnement, qu'il s'agisse de l'air, de l'eau ou des terres
<b>Résultat escompté</b>	Mesures aboutissant à la protection, à l'amélioration ou à la restauration de la qualité de l'eau, de l'air ou des terres et à la production de données pour aider à prendre des décisions informées
<b>Résultats obtenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de 52 mesures de gestion pour améliorer la qualité de l'eau</li> <li>• Activités de restauration de 57 270 mètres carrés de zones riveraines achevées</li> <li>• Organisation de 947 initiatives ou événements de sensibilisation et de communication ayant permis d'atteindre un total de 810 149 personnes</li> <li>• Réalisation de 17 études de recherche financées par le FFE et axées sur la protection de notre environnement</li> </ul>

*Source : Préparé par le VGNB à l'aide du rapport d'impact du MEGL*

**3.73** En l'absence d'un vocabulaire clairement défini, de données historiques à des fins de comparaison ou de cibles fondées sur les objectifs actuels, il est difficile d'interpréter les résultats déclarés des dépenses du FFE.

***Recommandation***

**3.74** Nous recommandons au Ministère d'examiner et d'évaluer ce qui a été réalisé à l'aide du FFE et de rendre ces renseignements accessibles au public afin que :

- les résultats environnementaux des projets antérieurs sont résumés et communiqués;
- des renseignements comparatifs et des explications des écarts sont présentés;
- Les rapports du FFE fournis par le Ministère sont regroupés dans un endroit central facile d'accès.

***Les résultats du projet n'ont pas tous été déclarés***

**3.75** Le rapport d'impact ne comprend que les faits saillants de certains projets découlant d'une demande de financement. Nous avons également constaté que le Ministère ne rend pas compte des résultats des projets prioritaires du gouvernement, qui représentaient environ 4 % des dépenses en 2021-2022 (voir la pièce 3.1). Comme le Ministère ne rend pas compte de tous les résultats des projets, il ne peut démontrer dans quelle mesure et de quelle façon tous les projets financés contribuent à la réalisation du mandat du FFE.

***Recommandation***

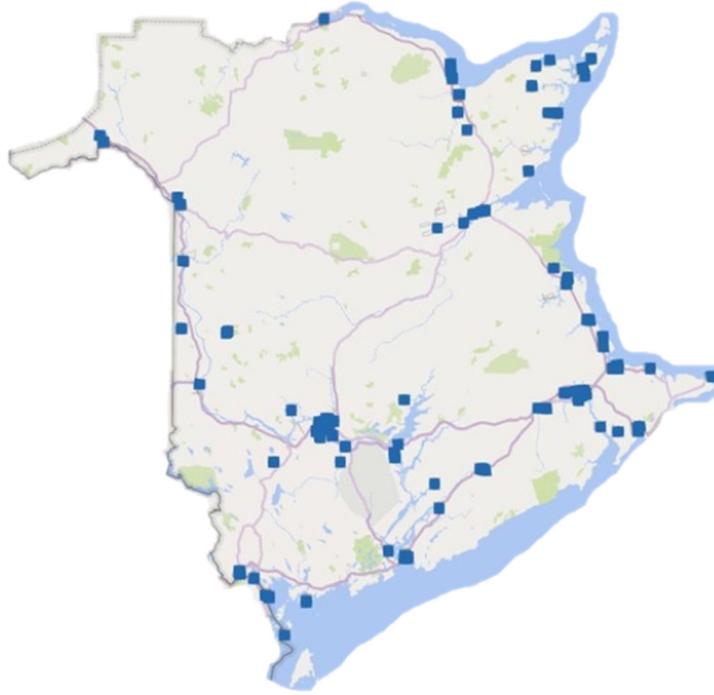
**3.76 Nous recommandons au Ministère de mesurer et de déclarer les résultats attendus et réels de tous les projets financés par le FFE.**

***Il n'y a aucun moyen de savoir quels emplacements géographiques ont bénéficié du FFE***

**3.77** Le Ministère recueille des données sur les résultats en fonction des régions géographiques, mais ne communique pas de données à ce sujet. Il n'y a aucun moyen de savoir à quel endroit les projets ont été menés ou quels secteurs de l'environnement au Nouveau-Brunswick ont bénéficié de projets soutenus par le FFE.

**3.78** Nous avons utilisé les données de notre travail pour produire une carte de la répartition des bénéficiaires de financement du N.-B. en 2021-2022 (pièce 3.12), comme exemple de la façon dont les données sur les régions peuvent être analysées et mises à la disposition des demandeurs et des autres intervenants. Nous croyons qu'il est raisonnable que le Ministère mentionne les emplacements géographiques dans les rapports sur les résultats des projets et du financement.

Pièce 3.12 : Répartition des bénéficiaires de financement du N.-B., 2021-2022



Source : Préparé par le VGNB à partir des renseignements du MELG (non audités)

**3.79** D'autres programmes de subventions offrent au public une variété de renseignements :

- le Fonds fédéral pour dommages à l'environnement<sup>7</sup> fournit une carte interactive avec les descriptions et les emplacements des projets en cours et terminés financés par le programme;
- le Nature Trust British Columbia fournit les détails de ses projets prioritaires<sup>8</sup> et utilise une carte interactive<sup>9</sup> pour présenter des renseignements sur les projets par emplacement.

---

<sup>7</sup> [Fonds pour dommages à l'environnement : cartes des projets – Canada.ca](#)

<sup>8</sup> Projets prioritaires de la Colombie-Britannique [Priority Projects – The Nature Trust of British Columbia](#)

<sup>9</sup> Carte des lieux de conservation appartenant Nature Trust British Columbia <https://tntbc.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=2d0f0c100a0147c49872e2b0bdfc5c50>

**Recommandation 3.80** Nous recommandons au Ministère d'accroître la production de rapports du FFE et d'ajouter des renseignements géographiques afin d'accroître la transparence.

*Prélèvement d'échantillons dans un estuaire, aux fins du Programme de surveillance la communauté aquatique (PSCA) pour aider à évaluer la santé d'un bassin versant*



*Source : Reproduit par le VGNB avec permission du MEGL, 2022*

---

## Annexe I – Objectifs et critères de l'audit

---

L'objectif et les critères de notre audit de la surveillance du Fonds en fiducie pour l'environnement du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux sont présentés ci-dessous. La haute direction du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a examiné et approuvé l'objectif et les critères connexes.

<b>Objectif 1</b>	Déterminer si le Ministère surveille efficacement le Fonds en fiducie pour l'environnement
Critère 1	Le Ministère doit utiliser un plan stratégique (global) pour le FFE qui définit l'orientation stratégique et les priorités du Fonds, établit les résultats prévus et explique les stratégies qui seront utilisées pour tenter d'atteindre ces résultats.
Critère 2	Le Ministère devrait utiliser un plan annuel (distinct) pour le FFE qui énonce les objectifs à atteindre au cours de la période et des plans précis pour atteindre les objectifs, y compris des résultats clairs.
Critère 3	Le Ministère devrait surveiller, mesurer et évaluer les décisions de sélection et de financement des projets pour s'assurer qu'elles sont fondées sur des données probantes, qu'elles sont conformes aux objectifs et que les progrès réalisés par rapport au plan sont clairs.
Critère 4	Le Ministère devrait évaluer le rendement du Fonds et en rendre compte publiquement.

---

Source des critères : Le VGNB a élaboré les critères en se fondant sur la législation, les pratiques exemplaires, les rapports de vérificateurs généraux d'autres administrateurs et des documents pertinents publiés par la Fondation canadienne sur l'audit et la responsabilisation.

---

---

## Annexe II – À propos de l'audit

---

Ce rapport de certification indépendant a été préparé par le Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick sur le Fonds en fiducie pour l'environnement du ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux. Notre responsabilité consistait à fournir des renseignements objectifs, des conseils et une assurance pour aider l'Assemblée législative à examiner les pratiques du ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux en ce qui concerne le Fonds en fiducie pour l'environnement.

Tous les travaux effectués dans le cadre du présent audit ont été réalisés à un niveau d'assurance raisonnable conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCCM) 3001 – Missions d'appréciation directe de Comptables professionnels agréés (CPA) Canada, qui est présentée dans le Manuel de CPA Canada – Certification.

Le VGNB applique la Norme canadienne de contrôle qualité 1 et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Lors de la réalisation de nos travaux d'audit, nous nous sommes conformés aux règles sur l'indépendance et aux autres règles de déontologie du code de déontologie des Comptables professionnels agréés du Nouveau-Brunswick et du Code de conduite professionnelle du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick. Ces deux codes reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Conformément à notre processus d'audit usuel, nous avons obtenu ce qui suit de la direction :

- la confirmation de sa responsabilité à l'égard de l'objet considéré de l'audit;
- la confirmation que les critères étaient valables pour la mission;
- la confirmation qu'elle nous a fourni tous les renseignements dont elle avait connaissance et qui lui ont été demandés ou qui pourraient avoir une incidence sur les constatations ou les conclusions;
- la confirmation que les constatations figurant dans le présent rapport étaient fondées sur des faits.

### Période visée par l'audit

L'audit a porté sur la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2022. La conclusion vise cette période uniquement. Toutefois, afin de mieux comprendre l'objet de l'audit, nous avons aussi examiné certaines questions antérieures à la date du début de notre audit.

### Date du rapport

Nous avons obtenu des éléments probants appropriés en quantité suffisante sur lesquels repose notre conclusion le 8 novembre 2022 à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

## Annexe III – Secteurs prioritaires, mesures, descriptions et résultats du Rapport d'impact 2021

Secteurs prioritaires (5)	Descriptions des secteurs prioritaires (5)	Descriptions des mesures prioritaires (6)	Mesures prioritaires (9)	Résultats de 2020-2021, présentés dans le Rapport d'impact
Protéger notre environnement	Identifier et conserver ou améliorer la biodiversité des écosystèmes	Nombre de mesures de gestion axées sur l'environnement	Quatre mesures : améliorations de la qualité de l'eau (nombre); restauration de zones riveraines (m <sup>2</sup> ), communication et sensibilisation (nombre d'événements, nombre de personnes) études de recherche (nombre)	Mise en œuvre de 52 mesures de gestion pour améliorer la qualité de l'eau Restauration de 57 270 mètres carrés de zones riveraines Organisation de 947 initiatives ou événements de sensibilisation et de communication ayant permis d'atteindre un total de 810 149 personnes Réalisation de 17 études de recherche financées par le FFE et axées sur la protection de notre environnement
Sensibilisation à l'environnement	Partenariats de portée provinciale ou programmes pouvant être appliqués à l'échelle provinciale	Nombre de personnes participant aux activités de sensibilisation à l'environnement	Une mesure : activités de communication ou de sensibilisation (nombre de personnes, type d'activité, nombre d'heures)	Un total de 10 396 heures d'initiatives de sensibilisation à l'environnement ont permis d'atteindre 84 259 participants
Gestion de nos déchets	Activités nouvelles ou innovantes de réduction ou de gestion des déchets qui soutiennent la gérance de l'environnement, recyclage du verre et autres programmes de recyclage, les efforts visant à décourager les dépotoirs illégaux, les initiatives de nettoyage communautaire.	Tonnes de déchets solides détournés des sites d'enfouissement	Une mesure : tonnes de déchets détournés	1 793 tonnes de déchets détournés des sites d'enfouissement grâce aux projets financés par le FFE
Lutte contre les changements climatiques	Évaluation et promotion de nouvelles technologies ou d'initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre par le biais de projets comme les transports communautaires, les opportunités de compensation des émissions de carbone et les énergies renouvelables. Initiatives en réponse au changement climatique en relation avec les risques et les vulnérabilités, les impacts et l'adaptation, les tendances et les observations.	Pourcentage de collectivités ayant un plan de réduction des gaz à effet de serre (GES)	Une mesure : Nombre de collectivités ayant un plan de réduction des GES/nombre total de collectivités	Élaboration par six collectivités d'un plan de réduction des gaz à effet de serre <i>(le nombre total de collectivités n'est pas donné)</i>
		Nombre de personnes davantage sensibilisées aux changements climatiques	Une mesure : activités de communication ou de sensibilisation (nombre de personnes, type d'activité, nombre d'heures)	Participation de 31 779 personnes à une initiative de sensibilisation aux changements climatiques totalisant 2 598 heures
Création de collectivités durables	Projets et initiatives qui soutiennent la résilience et la durabilité des communautés en faisant progresser les approches innovantes d'utilisation des terres et des efforts d'adaptation aux changements climatiques en renforçant les communautés et les régions	Pourcentage de collectivités dotées d'un plan d'adaptation	Une mesure : Nombre de collectivités ayant un plan d'adaptation/nombre total de collectivités	Huit collectivités ont adopté un plan d'adaptation aux changements climatiques <i>(nombre total de collectivités n'est pas donné)</i>

## Annexe IV Évaluation technique – Résumé de l'examen

1. Forces du projet :
    - a) Mérite environnemental :
      - b) Liens avec les priorités ministérielles (voir page 2) :
  2. Points faibles :
  3. Mesures du projet :
    - a) Les indicateurs/mesures de réussite sont-ils énoncés de façon claire et concise dans la proposition?
    - b) Les résultats environnementaux sont-ils pertinents, significatifs, mesurables et tangibles?
  4. Le projet comporte-t-il un volet novateur? Utilise-t-elle de nouveaux processus, idées et technologies? Expliquez.
  5. Recommanderiez-vous ce projet pour examen ou approbation? (\* voir la note à la page suivante)  
A:  B:  Si A ou B, quel montant? \$  
  
C:  (0 \$ non recommandé pour approbation)
  6. Connaissez-vous l'historique du groupe ou du projet? (forces? problèmes? qualité du travail ou des rapports? relations avec le personnel? Conforme au mandat ministériel?)
-

## **Annexe V : Demande de financement au Fonds en fiducie pour l'environnement : renseignements sur le projet, reproduits par le VGNB à partir de renseignements du MEGL**

Quels secteurs prioritaires du FFE seront abordés dans le cadre de votre projet? Décrivez brièvement. S'il y en a plus d'un, veuillez indiquer quel secteur prioritaire vous semble le plus pertinent au projet. (4 000 caractères ou moins)

Titre du projet :

Sommaire (2 000 caractères ou moins) :

Que voulez-vous faire? (Décrivez brièvement votre projet en 4 000 caractères ou moins.)

Date de début : Date de fin :

Veuillez décrire le lieu où sera réalisé le projet. (2 000 caractères ou moins) :

Comment prévoyez-vous le réaliser? Quelles sont les étapes ou les activités que vous entreprendrez dans la réalisation de votre projet? Si des restrictions provinciales en raison de la COVID-19 sont toujours en vigueur pendant votre projet, veuillez décrire comment vous modifieriez le déroulement de votre projet. De plus, veuillez indiquer si un plan opérationnel relatif à la COVID-19 sera en place pour votre projet. (4 000 caractères ou moins) :

Pourquoi voulez-vous réaliser ce projet? Quels problèmes environnementaux votre projet abordera-t-il? Quels seront les avantages pour l'environnement de votre collectivité ou de la province? (4 000 caractères ou moins) :

S'il y a lieu, décrivez comment votre projet ou votre méthode de réalisation fait preuve d'innovation. Décrivez ce qui est nouveau ou original. Comment utilisera-t-il les nouvelles idées ou technologies ou mettra-t-il en œuvre de nouveaux processus? (1 500 caractères ou moins) :

S'il s'agit d'un projet pluriannuel, la demande actuelle vise l'année :

Y aura-t-il d'autres demandes au FFE pour ce projet? Nombre d'années? Montant moyen par année?

Décrivez brièvement vos plans pour la poursuite de ce projet après la période de financement du FFE (500 caractères ou moins) :

Des licences, permis ou approbations sont-ils requis pour entreprendre ce projet? Si oui, veuillez fournir les renseignements suivants : Type de licence : La licence a-t-elle été reçue? Commentaires

L'organisme a-t-il déjà reçu des fonds du FFE? Si oui, veuillez préciser :

Exercice	Titre du projet	Montant
----------	-----------------	---------

Votre organisme présente-t-il une demande de financement ou reçoit-il d'autres fonds pour ce projet?

Organisme	Montant	Le financement est-il « en nature »? Si oui, précisez :
-----------	---------	---

Coûts de dotation du FFE (ne pas inclure le soutien en nature dans les calculs suivants) : Type d'emploi, nombre d'employés, semaines de travail par employé, taux de salaire horaire, taux de salaire mensuel, total demandé au FFE, remarques

Coûts opérationnels du FFE : Type, valeur estimative, description

Total demandé au FFE :

Total des autres sources :

Coût total du projet :



# Chapitre 4 –

## Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs

### Contenu

Résumé.....	119
Introduction.....	120
Constatations clés .....	122
Constatations détaillées.....	124
Travail sécuritaire NB - Phase I - Gouvernance.....	128
Ministères de la Santé, de la Justice et de la Sécurité publique — Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes.....	131
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance : Amélioration du rendement des élèves : Un défi néo-brunswickois.....	136
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés.....	143
Bureau du Conseil exécutif – Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs.....	148
Commission des services d'aide juridique — Services du curateur public.....	149
Annexe I – Objectif et étendue des travaux de suivi de 2022.....	151
Annexe II – État des recommandations découlant des audits de performance suivis en 2022 déclarés par les ministères, commissions ou organismes.....	152
Annexe III – Résumé des projets importants réalisés dans les ministères et les organismes de la Couronne depuis dix ans.....	154
Annexe IV – Rapport d'état détaillé relatif aux recommandations depuis 2016.....	164





# Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs

Rapport du vérificateur général — volume II, chapitre 4 – Novembre 2022

## Pourquoi est-ce important?

- Nous auditions les secteurs qui ont une incidence sur la vie des gens du Nouveau-Brunswick
- Nous formulons des recommandations pour promouvoir un gouvernement responsable et durable
- Lorsque les recommandations ne sont pas mises en œuvre, des risques subsistent et peuvent s'aggraver au fil du temps
- Le présent chapitre est l'outil qu'utilisent le Comité des comptes publics et le public pour tenir les ministères et les organismes de la Couronne responsables

## Conclusions générales

- Dans l'ensemble, les entités gouvernementales ont mis en œuvre 60 % de nos recommandations. Cela comprend les résultats autodéclarés par les entités ainsi que les résultats vérifiés par le VGNB pour certains rapports de 2016 et 2018
- Les entités ont déclaré avoir mis en œuvre 76 % de nos recommandations des rapports de 2016 et 2018 de la vérificatrice générale. Notre travail a révélé que seulement 70 % de ces recommandations avaient effectivement été mises en œuvre

## Nos constatations

### Chapitres du rapport de 2018

#### Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes

- 72 % des recommandations de ce chapitre ont été mises en œuvre.
- Le transfert de la responsabilité du ministère de la Justice et de la Sécurité publique au ministère de la Santé n'est pas encore terminé et la responsabilité des services de santé mentale dans les établissements correctionnels demeure nébuleuse.

#### Amélioration du rendement des élèves : Un défi néo-brunswickois

- 50 % des recommandations de ce chapitre ont été mises en œuvre.
- Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance n'a pas encore stabilisé les programmes d'évaluation provinciaux pour faciliter l'analyse des tendances des résultats du rendement des élèves.

### Chapitres du rapport de 2018 – Travail sécuritaire NB

#### Phase I — Gouvernance

- 80 % des recommandations de ce chapitre ont été mises en œuvre.
- Travail sécuritaire NB et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail n'ont pas encore procédé au recrutement des membres du conseil d'administration en temps opportun.

#### Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés

- 69 % des recommandations dans ce chapitre ont été mises en œuvre.
- Travail sécuritaire NB n'a pas permis aux agents d'indemnisation de communiquer directement les plans de traitement aux clients lorsque la demande est acceptée.
- Travail sécuritaire NB n'a pas encore utilisé les lignes directrices sur la durée de l'invalidité pour tous les types de demandes.

### Chapitre du rapport de 2016 – Services du curateur public

- 70 % des recommandations dans ce chapitre du rapport ont été mises en œuvre.
- Les Services du curateur public n'ont pas encore terminé la mise à niveau complète du système actuel de gestion des cas.
- Les Services du curateur public n'ont pas mis en place une fonction d'audit interne comme recommandé.

# Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs

## Introduction

- 4.1** Le présent chapitre de suivi favorise la reddition de comptes en indiquant à l'Assemblée législative et au grand public dans quelle mesure le gouvernement a donné suite aux recommandations découlant de nos audits de performance. À notre avis, il importe que les députés et les contribuables soient suffisamment informés pour évaluer les progrès du gouvernement vers la mise en œuvre de ces recommandations.
- 4.2** Un de nos objectifs stratégiques est que les ministères, les commissions et les organismes acceptent et mettent en œuvre nos recommandations découlant des audits de performance. Le présent chapitre fait état des mises à jour que nous ont fournies les ministères, les commissions et les organismes de la Couronne sur l'état d'avancement des recommandations des audits de performance dans les rapports de 2016 à 2020. Nous avons effectué un contrôle de certains chapitres de 2016 et de tous les chapitres de 2018 dans le cadre de ce suivi.
- 4.3** Depuis 2020, notre processus normal de suivi pour certains ministères a été reporté en raison de la pandémie. Notre suivi de cette année ne comprenait pas le chapitre 2 du Rapport de la vérificatrice générale de 2016, volume II ministère de la Santé - Salubrité des viandes.
- 4.4** De plus, nous avons choisi de ne pas donner suite au chapitre 2 du rapport de 2015 du ministère de la Santé sur la prévention et le contrôle des infections dans les hôpitaux. Nous pourrions entreprendre des travaux d'examen ou d'audit dans ce domaine à l'avenir.
- 4.5** Cette année, nos travaux détaillés de suivi ont porté sur les recommandations formulées à l'issue des audits de performance de 2016 et 2018 de la VGNB. Les chapitres comprennent :
- Travail sécuritaire NB – Phase I Gouvernance (2018)

- Ministères de la Santé, de la Justice et de la Sécurité publique — Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes (2018)
- Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance – Amélioration du rendement des élèves : Un défi néo-brunswickois (2018)
- Travail sécuritaire NB – Phase II Gestion des réclamations des travailleurs blessés (2018)
- Bureau du Conseil exécutif – Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs (2018)
- Commission des services d'aide juridique – Services du curateur public (2016)

**4.6** Nous prévoyons que notre plan de suivi pour 2023 comprendra les chapitres suivants de la VGNB :

- Ministère de la Santé – Cartes d'assurance-maladie (2019)
- Ministère des Transports et de l'Infrastructure – Impartition des travaux d'entretien et de construction des routes (2019)
- Ministère des Finances et Conseil du Trésor : Impôts fonciers en souffrance : recouvrement et remise (2019)
- Bureau du conseil exécutif – Examen spécial : Entente de financement de la Ville de Saint John (2019)
- Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail – Financement provincial aux universités et au Collège maritime de technologie forestière (2019)
- Ministère du Développement social – Foyers de groupe et placements spécialisés (2019)

## Note au Comité des comptes publics

4.7 Nous encourageons les députés à prendre connaissance des recommandations découlant de nos audits de performance que les ministères, les commissions et les organismes de la Couronne n'ont pas mises en œuvre, comme le présent rapport le documente. Ils pourront profiter des prochaines réunions du Comité des comptes publics pour aborder l'état de ces recommandations avec les ministères, commissions et organismes concernés.

## Constatations clés

*Dans l'ensemble, 60 % des recommandations formulées entre 2016 et 2020 ont été mises en œuvre*

4.8 Nos résultats dans l'ensemble indiquent que les ministères, les commissions et les organismes de la Couronne ont mis en œuvre 60 % des recommandations (197 sur 327) formulées par la vérificatrice générale dans ses rapports de 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 qui ont été suivis dans ce rapport. Ce total comprend les résultats autodéclarés de l'entité ainsi que les résultats audités par la VGNB pour certains rapports de 2016 et de 2018. Le suivi de notre audit conjoint de 2016 de la Société des loteries de l'Atlantique a été effectué hors du présent rapport.

*Gouvernance de Travail sécuritaire NB : 80 % de nos recommandations ont été mises en œuvre*

4.9 Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT) a mis en œuvre cinq des sept recommandations, le Bureau du Conseil exécutif a mis en œuvre la seule qui lui était formulée et Travail sécuritaire NB a mis en œuvre 10 des 12 recommandations formulées dans notre chapitre de 2018 sur la gouvernance de Travail sécuritaire NB. Le ministère EPFT et Travail sécuritaire NB ont déclaré qu'ils continueront de travailler à la réalisation des autres recommandations en 2022-2023.

*Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels pour adultes : 72 % de nos recommandations ont été mises en œuvre*

4.10 Nous prenons note des efforts déployés par les ministères de la Justice et de la Sécurité publique et de la Santé pour mettre en œuvre 18 des 25 recommandations formulées dans notre chapitre de 2018 sur les services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels pour adultes. Nous sommes toutefois déçus que d'autres progrès n'aient pas encore été réalisés dans ce domaine important de préoccupation.

***Amélioration du rendement des élèves : 50 % de nos recommandations ont été mises en œuvre***

**4.11** Bien que des progrès aient été réalisés grâce à la mise en œuvre de sept des 14 recommandations formulées dans notre chapitre de 2018 sur l'amélioration du rendement des élèves, nous sommes déçus que des principales recommandations ne soient pas mises en œuvre. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a mis en œuvre des recommandations visant à fournir des annonces et des liens en ligne lorsque les résultats des évaluations provinciales, nationales et internationales seront disponibles. Ils ont également facilité le partage des meilleures pratiques entre les secteurs anglophone et francophone.

***Gestion des réclamations des travailleurs blessés : 69 % de nos recommandations ont été mises en œuvre***

**4.12** Nous sommes encouragés par le fait que Travail sécuritaire NB a mis en œuvre 20 des 29 recommandations sur la gestion des réclamations des travailleurs blessés. Toutefois, neuf recommandations ne sont toujours pas mises en œuvre. Nous incitons Travail sécuritaire NB à poursuivre les efforts de mise en œuvre des autres recommandations.

***Suivi du Bureau du Conseil exécutif : 100 % de nos recommandations ont été mises en œuvre***

**4.13** Nous sommes heureux de constater que le Bureau du Conseil exécutif (BCE) a mis en œuvre nos deux recommandations. Nous avons constaté que le BCE a mis à jour les lignes directrices du rapport annuel pour exiger une mise à jour de l'état des recommandations du VG et que les rapports indiquent l'état des recommandations « mises en œuvre » plutôt que « adoptées ».

***Services du curateur public : 70 % de nos recommandations ont été mises en œuvre***

**4.14** Sept de nos dix recommandations de 2016 ont été mises en œuvre par la Commission des services d'aide juridique. La Commission n'a pas encore mis à niveau ou remplacé son système actuel de gestion des cas, n'a pas encore mis en place une fonction d'audit interne et n'a pas encore produit de rapports publics sur les indicateurs de rendement.

## Constatations détaillées

**4.15** La pièce 4.1 comporte une légende qui explique comment nous illustrons l'état de la mise en œuvre des recommandations traitées dans ce chapitre.

*Pièce 4.1 — État de la mise en œuvre des recommandations*

Légend	
	100 % des recommandations mises en œuvre
	De 75 % à 99 % des recommandations mises en œuvre
	De 50 % à 74 % des recommandations mises en œuvre
	<50 % des recommandations mises en œuvre

**4.16** La pièce 4.2 présente l'état d'avancement des recommandations, par rapport et par année pour celles comprises dans nos travaux de suivi. Cette information permet d'évaluer rapidement quels ministères, commissions et organismes de la Couronne ont fait un bon travail dans la mise en œuvre de nos recommandations et lesquels ont échoué.

**4.17** La pièce 4.2 montre aussi la situation déclarée par les ministères, commissions et organismes ainsi que la situation déterminée par le VGNB à la suite de son examen. L'annexe II fournit d'autres détails sur la mise en œuvre des recommandations des exercices antérieurs.

***Recommandations  
de 2016 et 2018 : 30 %  
n'ont pas été mises en  
œuvre***

**4.18** La pièce 4.2 présente les résultats que nous ont communiqués les ministères, les commissions et les organismes visés par nos travaux de suivi de 2022. Ces instances ont mis en œuvre 76 des 100 (76 %) recommandations formulées par la vérificatrice générale dans ses rapports de 2016 et 2018. Notre travail a confirmé que seulement 70 des 100 (70 %) avaient bel et bien été mises en œuvre.

## Pièce 4.2 — État de la mise en œuvre des recommandations

Ministère et nom du projet	Date de publication du rapport	État en 2022	
		Déclaration volontaire du ministère	Suivi du VGNB
Travail sécuritaire NB <i>Phase I - Gouvernance</i>	2018		
Éducation postsecondaire, Formation et Travail – <i>Phase I Gouvernance</i>	2018		
Bureau du conseil exécutif - <i>Phase I - Gouvernance</i>	2018		
Santé — <i>Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes</i>	2018		
Justice et Sécurité publique — <i>Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes</i>	2018		
Éducation et Développement de la petite enfance — <i>Amélioration du rendement des élèves : Un défi néo-brunswickois</i>	2018		
Travail sécuritaire NB – <i>Phase II Gestion des réclamations des travailleurs blessés</i>	2018		
Bureau du Conseil exécutif – <i>Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs</i>	2018		
Commission des services d'aide juridique — <i>Services du curateur public</i>	2016		

***Nous déplorons que quatre ans après leur formulation, des recommandations n'aient toujours pas été mises en œuvre***

**4.19** La pièce 4.3 montre un taux plus élevé de mise en œuvre de nos recommandations en 2016 qu'en 2020. Cela pourrait être une réflexion sur le temps nécessaire pour mettre en œuvre des recommandations plus complexes. Au fil du temps, nous espérons que d'autres recommandations seront mises en œuvre.

*Pièce 4.3 — État de la mise en œuvre des recommandations par année*

Année	Recommandations			Mises en œuvre (en %)
	Total	Mise en œuvre	Non mise en œuvre	
<b>2020</b>	65	24	41	37
<b>2019</b>	63	37	26	59
<b>2018</b>	90	63	27	70
<b>2017</b>	76	46	30	61
<b>2016</b>	33	27	6	82
<b>Total</b>	<b>327</b>	<b>197</b>	<b>130</b>	<b>60 %</b>

*Sauf les exceptions mentionnées à la pièce 4.2, les chiffres reposent sur l'information déclarée par les entités elles-mêmes.*

*Les recommandations qui ne s'appliquent plus ne sont pas incluses.*

***Nous ne sommes pas satisfaits du taux de mise en œuvre de nos recommandations***

**4.20** La pièce 4.4 rend compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de nos recommandations d'audit de performance depuis 1999. Notre bureau maintient l'objectif de mettre en œuvre 100 % des recommandations formulées aux ministères, commissions et sociétés de la Couronne.

**4.21** D'après les données de la pièce 4.4, nous constatons qu'en moyenne 50 % de nos recommandations depuis 1999 sont mises en œuvre dans un délai de deux ans, alors qu'en moyenne 59 % le sont dans un délai de quatre ans.

*Pièce 4.4 – Mise en œuvre des recommandations découlant des audits de performance*

Année	Nombre de recommandations	Mises en œuvre à la		
		Deuxième année	Troisième année	Quatrième année
1999	99	35 %	42 %	42 %
2000	90	26 %	41 %	49 %
2001	187	53 %	64 %	72 %
2002	147	39 %	58 %	63 %
2003	124	31 %	36 %	42 %
2004	110	31 %	38 %	49 %
2005	89	27 %	38 %	49 %
2006	65	22 %	38 %	S.O. <sup>1</sup>
2007	47	19 %	S.O. <sup>1</sup>	45 % <sup>2</sup>
2008	48	S.O. <sup>1</sup>	60 % <sup>2</sup>	57 % <sup>4</sup>
2009	49	73 % <sup>2</sup>	73 % <sup>3</sup>	74 % <sup>4</sup>
2010	44	64 % <sup>3</sup>	70 % <sup>3</sup>	62 % <sup>4</sup>
2011	24	71 % <sup>3</sup>	79 % <sup>3</sup>	63 % <sup>4</sup>
2012	32	69 % <sup>3</sup>	81 % <sup>3</sup>	61 % <sup>4</sup>
2013	44	65 % <sup>3</sup>	61 % <sup>3</sup>	43 % <sup>4</sup>
2014	17	71 % <sup>3</sup>	94 % <sup>3</sup>	71 % <sup>4</sup>
2015	93	49 % <sup>3</sup>	65 % <sup>3</sup>	81 % <sup>3</sup>
2016	44	68 % <sup>3</sup>	82 % <sup>3</sup>	76 % <sup>3</sup>
2017	76	84 % <sup>3</sup>	91 % <sup>3</sup>	61 % <sup>4</sup>
2018	90	63 % <sup>3</sup>	67 % <sup>3</sup>	70 % <sup>4</sup>
2019	88	49 % <sup>3</sup>	59 % <sup>3</sup>	—
2020	57	37 % <sup>3</sup>	—	—
<b>Moyenne</b>		<b>50 %</b>	<b>62 %</b>	<b>59 %</b>

<sup>1</sup> S. O. car aucun suivi effectué en 2010  
<sup>2</sup> Autodéclaré par les ministères, les commissions et les organismes avec confirmation par notre bureau dans le cas du ministère de la Justice et de la Sécurité publique.  
<sup>3</sup> Autodéclaré par les ministères, les commissions et les organismes.  
<sup>4</sup> Selon les déclarations des ministères, commissions et organismes, sauf ceux visés par un examen en 2022.

**4.22** Dans les sections qui suivent, nous formulons des commentaires additionnels sur les projets visés par nos travaux détaillés de suivi en 2022 afin de déterminer l'état des recommandations de certains audits.

## Travail sécuritaire NB - Phase I - Gouvernance

- Contexte**
- 4.23** Travail sécuritaire NB est une société de la Couronne de la Partie IV. L'autorité dirigeante pour le conseil d'administration (le conseil) de Travail sécuritaire NB est établie en vertu de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail* (la Loi).
- 4.24** Les sociétés de la Couronne, tel que Travail sécuritaire NB, doivent être redevables et transparentes pour assurer que leurs politiques et activités répondent aux attentes du gouvernement. Cette mesure doit être équilibrée avec le besoin de l'organisme d'être indépendant dans l'accomplissement des responsabilités qui lui sont confiées.
- Objectifs de l'audit**
- 4.25** Notre audit visait à déterminer si le cadre de gouvernance de Travail sécuritaire NB permet à l'organisme de s'acquitter de son mandat et d'atteindre ses buts et objectifs.
- Conclusions de l'audit**
- 4.26** À la fin de nos travaux en 2018, nous avons conclu :
- Le gouvernement a eu un effet négatif sur l'indépendance de Travail sécuritaire NB et a fait obstacle à ses activités.
  - Le long processus de nomination des membres au conseil avait entravé la gouvernance exercée par le conseil et finalement fait augmenter les coûts.
  - La rémunération des cadres de Travail sécuritaire NB ne répondait pas aux attentes du gouvernement.
- Recommandations : 83 % ont été mises en œuvre**
- 4.27** Notre audit avait donné lieu à la formulation de 18 recommandations à Travail sécuritaire NB, au ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT) et au Bureau du conseil exécutif. Parmi les 18 recommandations, nous avons déterminé que 15 ont été mises en œuvre. À la lumière de nos travaux, nous avons conclu que trois de nos recommandations ne sont toujours pas mises en œuvre. Nous nous y attardons ci-dessous.

***Les nominations au conseil d'administration de Travail sécuritaire NB doivent être effectuées en temps opportun, conformes à la Loi et clairement documentées***

**4.28** Dans notre rapport de 2018, nous avons recommandé que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail :

- amorce un processus pour s'assurer que les nominations sont effectuées en temps opportun;
- respecte les lois provinciales et la politique gouvernementale lorsqu'il recommande la nomination des membres du conseil en vertu de la Loi;
- documente clairement le processus de nomination et justifie clairement les recommandations faites au gouvernement en matière de nomination.

**4.29** Dans sa réponse, le Ministère indique que des modifications ont été apportées à la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail* à l'exercice 2019-2020 afin d'améliorer le processus de nomination.

**4.30** Malgré les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre, nos travaux ont révélé que l'exemple de nomination fourni par Travail sécuritaire NB ne respectait pas tous les éléments requis de la recommandation. L'échéancier global de nomination était long et ne constituait pas une amélioration par rapport aux délais que nous avons relevés dans l'audit initial. Nous concluons que cette recommandation n'est pas encore mise en œuvre.

***Le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB et le EPFT devraient élaborer une stratégie de relève pour les membres du conseil d'administration***

**4.31** Dans notre rapport de 2018, nous avons recommandé que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail élabore, documente et mette en œuvre une stratégie de relève pour assurer :

- le recrutement en temps opportun de tous les postes du conseil, y compris le président et le vice-président;
- un échelonnement efficace des mandats des membres du conseil.

**4.32** Dans la réponse de 2022, Travail sécuritaire NB et le ministère EPFT ont indiqué qu'ils travaillaient avec le Bureau du Conseil exécutif pour mettre en œuvre un processus qui facilitera la nomination en temps opportun des membres du conseil d'administration et que la Loi a été modifiée, ce qui permet l'échelonnement des mandats des membres du conseil d'administration.

**4.33** Même si nous reconnaissons les progrès réalisés pour permettre l'échelonnement des mandats des membres du conseil d'administration et les progrès en vue d'un

recrutement plus rapide, il existe encore des exemples où l'échéancier établi pour les nominations a été dépassé. Nous concluons que cette recommandation n'est pas encore mise en œuvre.

***Travail sécuritaire NB devrait élaborer et mettre en œuvre une stratégie de relève pour le poste de président et chef de la direction.***

**4.34** Dans notre rapport de 2018, nous avons recommandé que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB élabore, documente et mette en œuvre une stratégie de relève pour le poste de président et chef de la direction.

**4.35** Dans sa réponse, Travail sécuritaire NB indique « *Le conseil d'administration travaille actuellement aux premières étapes de sa stratégie de planification de la relève pour le président et chef de la direction. Et sur le plan de travail du conseil qui devrait être achevé en 2022.* » Puisque la recommandation n'est pas encore entièrement menée à bien, nous avons conclu que la recommandation en suspens n'a pas été mise en œuvre.

## Ministères de la Santé, de la Justice et de la Sécurité publique — Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes

### Contexte

**4.36** La santé mentale est considérée comme une discipline « orpheline »<sup>1</sup> dans le domaine des soins de santé. Dans une étude publiée en 2008 par la revue *Maladies chroniques au Canada*, on estimait le coût global de la maladie mentale à 51 milliards de dollars par année pour l'économie canadienne. Le financement des soins de santé mentale n'est pas à la hauteur de l'incidence économique négative de la maladie mentale.

**4.37** Les personnes détenues dans les établissements correctionnels présentent un taux d'occurrence démesurément élevé de problèmes de dépendances et de santé mentale. Ces personnes forment un sous-groupe particulièrement vulnérable et marginalisé de la population. Leurs besoins en matière de santé mentale n'ont pas été bien servis dans le passé<sup>2</sup>.

**4.38** Des recherches ont également révélé que les résultats étaient moins bons chez les contrevenants aux prises avec des problèmes de dépendances et de santé mentale lorsque ceux-ci étaient en détention. Les problèmes de dépendances et de santé mentale réduisent les chances de réussite des contrevenants dans la collectivité. En outre, les détenus concernés étaient plus susceptibles d'être déclarés coupables à nouveau<sup>3</sup>.

### Objectifs de l'audit

**4.39** L'audit avait comme objectif de déterminer si le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique (les ministères) offraient des services de

<sup>1</sup> Province du Nouveau-Brunswick, *Plan d'action pour la santé mentale au Nouveau-Brunswick 2011-2018*

<sup>2</sup> Irina R. Soderstrom, Mental Illness in Offender Populations, *Journal of Offender Rehabilitation*, vol. 45, nos 1-2 (2007), p. 1-17.

<sup>3</sup> Service correctionnel du Canada, Résultats chez les délinquants, *Résultats de recherche : santé mentale : faits en bref*.

traitement des dépendances et de santé mentale aux détenus dans les établissements correctionnels provinciaux afin d'améliorer les résultats en matière de santé et de contribuer à des collectivités plus sécuritaires.

### **Conclusions de l'audit**

**4.40** À la conclusion de nos travaux en 2018, nous avons déterminé que :

- les ministères n'offraient pas de services de traitement des dépendances et de santé mentale aux adultes en détention dans les établissements correctionnels provinciaux de manière à améliorer les résultats en matière de santé et à contribuer à rendre les collectivités plus sécuritaires. Les services fournis étaient réactionnaires et se limitaient à la stabilisation et à l'atténuation des symptômes liés à certains problèmes de dépendances et de santé mentale;
- les responsabilités des entités qui participent à la prestation de services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux n'étaient pas clairement définies;
- les ministères ne possédaient pas de politiques ni de protocoles concernant la prestation de services de traitement des dépendances et de santé mentale dans le système correctionnel provincial.

### **Recommandations : 59 % ont été mises en œuvre**

**4.41** Notre audit avait permis de formuler 17 recommandations aux ministères dans le chapitre. De ce total, nous avons déterminé que seulement 10 des recommandations ont été mises en œuvre.

**4.42** L'état d'avancement des recommandations non mises en œuvre est présenté ci-dessous.

### **Préciser qui est responsable des services de santé dans les établissements correctionnels provinciaux**

**4.43** Dans notre rapport de 2018, nous avons recommandé que le ministère de la Santé fournisse une orientation précise par voie législative et réglementaire quant à la responsabilité pour les services de santé, y compris les services de traitement des dépendances et de santé mentale, dans les établissements correctionnels provinciaux.

**4.44** Dans sa réponse, le ministère de la Santé a indiqué que « le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique travaillent avec les régies régionales de la santé (RRS) au transfert des responsabilités des services de santé dans les établissements correctionnels du ministère de la Justice et de la Sécurité publique au ministère de la Santé. Le transfert de financement a été

*réalisé à l'exercice 2021-2022. Nous continuerons de transférer les responsabilités, y compris l'élaboration de soins modèles, la gestion des médicaments, les niveaux de dotation en personnel ainsi que des recommandations sur les exigences législatives le cas échéant. Nous poursuivrons également nos préparatifs en vue de ce transfert. »*

**4.45** Comme les éléments du transfert et les recommandations relatives aux exigences législatives ne sont pas encore terminés, comme il a été mentionné, la recommandation en suspens n'est pas mise en œuvre.

***Mettre en place un outil reconnu de dépistage des problèmes de santé mentale dans le cadre du processus d'admission***

**4.46** Nous avons recommandé que le ministère de la Justice et de la Sécurité publique (Services correctionnels), en collaboration avec le ministère de la Santé, mette en place un outil reconnu de dépistage des problèmes de santé mentale qui fera partie du processus d'admission.

**4.47** La réponse pour 2022 indique qu'un outil est mis à l'essai, mais son adoption n'a pas encore été élargie à toutes les institutions. Comme le projet pilote est incomplet, nous concluons que la recommandation n'est pas mise en œuvre.

***Offrir une formation en matière de dépistage des problèmes de santé mentale aux membres du personnel infirmier et aux agents d'admission.***

**4.48** Nous avons recommandé que le ministère de la Santé, en collaboration avec le ministère de la Justice et de la Sécurité publique, offre une formation en matière de dépistage des problèmes de santé mentale aux membres du personnel infirmier et aux agents d'admission.

**4.49** Notre examen a permis de déterminer qu'un dépistage et une évaluation continus de la santé mentale sont offerts dans les établissements correctionnels, mais que la formation recommandée n'a pas encore été mise en œuvre. C'est pourquoi nous concluons que la recommandation n'est pas encore mise en œuvre.

***Veiller à ce que le personnel infirmier ait accès aux dossiers des clients pour valider l'historique des traitements suivis et les options de traitement***

**4.50** Nous avons recommandé que le ministère de la Santé veille à ce que les membres du personnel infirmier des établissements correctionnels aient accès aux dossiers des patients contenus dans le Système de prestation de services aux clients (SPSC), ou à ce qu'ils reçoivent des avis concernant ces dossiers, afin de valider l'historique des traitements suivis et les options en matière de traitement.

**4.51** La réponse du Ministère à notre recommandation en 2022 indique que la formation sur ce processus du SPSC était prévue, mais qu'elle n'était pas encore terminée. Nous

concluons donc que cette recommandation n'est pas encore mise en œuvre.

***Modifier le processus d'admission pour améliorer l'efficacité et la qualité***

**4.52** Nous avons recommandé que le ministère de la Justice et de la Sécurité publique modifie son processus d'admission pour :

- éliminer le dédoublement des efforts dans les admissions;
- améliorer la qualité des données relatives à la santé mentale des détenus;
- intégrer les pratiques exemplaires en dépistage des problèmes de santé mentale.

**4.53** La réponse pour 2022 indique que deux outils ont été mis à l'essai, dont un fait actuellement l'objet d'un projet pilote, et qu'une équipe de transition en santé publique évalue les prochaines étapes. Par conséquent, la recommandation n'est pas mise en œuvre.

***Mettre en place un formulaire pour les médicaments dans tous les établissements correctionnels provinciaux***

**4.54** Nous avons recommandé que le ministère de la Justice et de la Sécurité publique mette en place une liste de médicaments à l'usage de tous les établissements correctionnels provinciaux. Dans la mesure du possible, la liste devait être harmonisée avec les protocoles relatifs aux médicaments des pénitenciers fédéraux.

**4.55** La réponse pour 2022 indique que les ministères travaillent activement à la transition complète de ce programme au ministère de la Santé. Ce processus n'est pas encore terminé.

**4.56** Puisque la réponse des ministères indique que le programme n'a pas encore été entièrement transféré au ministère de la Santé, nous concluons que la recommandation n'était pas mise en œuvre au moment de notre examen.

***Mettre en œuvre des protocoles individualisés pour les détenus avec des problèmes de santé mentale en isolement***

**4.57** Nous avons recommandé au ministère de la Justice et de la Sécurité publique de mettre en œuvre une approche fondée sur un protocole individualisé pour les détenus aux prises avec des problèmes de santé mentale en isolement, comme celle utilisée par le Service correctionnel du Canada. Les protocoles individualisés devaient être intégrés aux plans de traitement et être examinés par des professionnels de la santé mentale.

**4.58** Dans la réponse de 2022, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a déclaré : « *Des protocoles sont en cours d'élaboration par le ministère de la Santé et celui de la Justice et de la Sécurité publique concernant les détenus ayant des problèmes de santé mentale et le recours à l'isolement. Les protocoles individualisés font partie des plans de traitement et sont examinés par les professionnels de la santé mentale dans le cadre de la gestion des cas.* »

**4.59** À la lumière de cette réponse du Ministère, nous prenons note des progrès réalisés. Cependant, les protocoles sont toujours en cours d'élaboration et la recommandation n'est donc pas encore mise en œuvre.

## Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance - Amélioration du rendement des élèves : Un défi néo-brunswickois

### Contexte

**4.60** Notre rapport de 2018 soulignait que l'éducation représente une priorité pour la population du Nouveau-Brunswick. Des objectifs de rendement des élèves avaient été adoptés dans les plans d'éducation provinciaux successifs depuis 2002-2003. Cependant, ces objectifs n'étaient toujours pas atteints en 2018.

**4.61** Notre audit était axé sur la gestion du rendement des élèves en lecture, mathématiques et sciences, qui est mesurée à l'aide des évaluations provinciales. Ces matières sont considérées comme étant au cœur même de l'éducation parce qu'elles font l'objet d'examens au niveau provincial, national et international.

**4.62** Les résultats attendus de nos recommandations étaient d'aider le Ministère à stabiliser le système d'éducation, à cerner et à traiter les causes profondes d'un rendement insatisfaisant des élèves et à améliorer la responsabilisation et la transparence en gérant le rendement des élèves conformément à la *Loi sur l'éducation*.

### Objectifs de l'audit

**4.63** Notre audit avait comme objectif de déterminer si le Ministère :

- établit des objectifs pour le rendement des élèves en lecture, mathématiques et sciences;
- surveille le rendement des élèves;
- prend des mesures pour améliorer le rendement des élèves;
- rend compte publiquement du rendement des élèves par rapport aux objectifs.

### Conclusions de l'audit

**4.64** À la fin de nos travaux, nous avons conclu que :

- les résultats aux évaluations provinciales en lecture, mathématiques et sciences demeuraient toujours sous les cibles;
- les plans d'amélioration du rendement n'ont pas été fournis au public;

- le Ministère, les districts scolaires et les écoles ne s'acquittaient pas de toutes leurs responsabilités en vertu de la *Loi sur l'éducation*, même si le Ministère établissait des objectifs et surveillait le rendement en mathématiques, en sciences et en lecture;
- le Ministère ne tenait pas les districts scolaires responsables du rendement des élèves comme stipulé dans la *Loi sur l'éducation*;
- des lacunes existaient à chaque étape du cycle de gestion pour améliorer le rendement des étudiants.

**Recommandations :**  
**50 % ont été mises en œuvre**

**4.65** Notre audit avait permis de formuler 14 recommandations au Ministère. Parmi celles-ci, nous avons déterminé que seulement sept ont été mises en œuvre.

**4.66** À la lumière de nos travaux, nous concluons que sept de nos recommandations ne sont toujours pas mises en œuvre. Nous nous y attardons ci-dessous.

**Prendre des mesures pour améliorer le rendement des élèves en lecture, en mathématiques et en sciences**

**4.67** Notre rapport de 2018 recommandait au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, en collaboration avec les districts scolaires, d'analyser les résultats des évaluations provinciales en vue de cerner les causes fondamentales du faible rendement et de prendre les mesures correctives pour améliorer le rendement des élèves en lecture, mathématiques et sciences.

**4.68** Dans la réponse de 2022, le Ministère a indiqué, en ce qui concerne le secteur anglophone, que « *le partage des résultats d'évaluation et des analyses se poursuit avec les superviseurs des données de district et de la reddition de comptes qui travaillent avec leurs écoles à la planification de l'amélioration des écoles. Les districts utilisent les résultats des évaluations provinciales pour établir leurs objectifs d'amélioration. Le personnel responsable du programme d'études et de l'évaluation du ministère travaille en étroite collaboration pour s'assurer que les renseignements tirés des résultats d'évaluation ont une incidence sur le soutien au programme d'études et les discussions avec les districts au sujet de l'apprentissage professionnel. À noter : la fermeture des écoles en raison de la COVID-19 a nécessité une mise sur pause des évaluations en 2019-2020 et une réduction en 2020-2021.* »

**4.69** Dans la réponse de 2022 concernant le secteur francophone, le Ministère a indiqué que « *nous rencontrons les districts trois fois par année pour examiner le tableau de bord équilibré. La lecture et les mathématiques sont les*

*matières scolaires ciblées pour 2021-2022. Les districts élaborent un plan d'amélioration fondé sur les résultats. »*

**4.70** Nous comprenons que les districts scolaires ont été touchés par la pandémie. Nous avons examiné les réponses des deux secteurs et évalué tous les renseignements fournis par le Ministère. Le Ministère n'a pas fourni suffisamment de données probantes démontrant que les causes profondes du mauvais rendement des élèves avaient été repérées et que des mesures correctives avaient été prises. Par conséquent, nous concluons que cette mesure n'avait pas encore été mise en œuvre.

***Maintenir les plans d'éducation actuels de 10 ans pour permettre au système d'éducation de se stabiliser***

**4.71** Nous avons recommandé que le Ministère maintienne les plans d'éducation provinciaux de 10 ans actuels jusqu'à leur expiration en 2026 afin de permettre au système d'éducation de se stabiliser et de permettre l'évaluation du progrès. Tout ajustement aux plans devrait être collaboratif.

**4.72** Dans la réponse de 2022, les secteurs anglophone et francophone ont confirmé que les plans sont toujours en place; et nous notons les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette recommandation.

**4.73** Nous avons conclu que la recommandation est mise en œuvre à la date du présent rapport. Toutefois, cette recommandation a un échéancier de 2026 et nous ne pouvons déterminer si elle demeurera mise en œuvre pendant quatre années supplémentaires, bien au-delà de la portée de notre processus de suivi habituel. Bien qu'elle soit maintenant considérée comme mise en œuvre, nous pourrions décider de revoir la recommandation en 2026 pour en confirmer l'état à ce moment-là.

***Préparer des plans de mise en œuvre détaillés avant la mise en œuvre de changements majeurs qui ont une incidence sur le rendement des élèves***

**4.74** Nous avons recommandé que le Ministère, avant de mettre en œuvre des changements majeurs qui impactent le rendement des élèves, y compris les changements au programme d'immersion française, prépare un plan détaillé de mise en œuvre avec :

- un calendrier réaliste;
- la considération de tous les supports nécessaires au succès du changement, comme les ressources humaines, le curriculum, la formation des enseignants, les outils et les méthodologies;
- un financement adéquat;
- une évaluation complète des risques de l'impact du changement sur les activités et les autres initiatives en cours au niveau du Ministère, des districts scolaires et

des écoles, de même que des stratégies d'atténuation des risques.

**4.75** La réponse pour 2022 à l'égard du secteur anglophone indique que « *Pour l'année scolaire 2021-2022 du secteur anglophone, 11 écoles et deux centres de la petite enfance ont lancé un programme prototype pour améliorer les compétences linguistiques en français pour leurs apprenants anglophones. L'initiative Language Learning Opportunities (LLO) est une nouvelle approche d'apprentissage du français langue seconde qui permet aux écoles et aux éducateurs d'utiliser des programmes qui répondent le mieux à leurs besoins. Plutôt que d'élaborer un programme provincial à taille unique, cette initiative offre aux éducateurs la souplesse et le pouvoir décisionnel nécessaires pour concevoir un programme destiné à leurs élèves dans le but ciblé d'atteindre le niveau français conversationnel. Dans le cadre de cette initiative, le cabinet Ernst and Young (EY) agit à titre d'expert-conseil tout au long du processus de prototypage et collaborera avec le ministère à la collecte de données afin de mesurer les réussites et les possibilités d'élargir la portée de l'initiative. EY fournira à EECD un rapport d'analyse des prototypes en juin 2022. Le ministère rédigera également un rapport présentant les conclusions des 13 prototypes liés à l'amélioration du français conversationnel en août 2022. Le gouvernement s'est engagé à verser des fonds supplémentaires majeurs pour ces travaux en 2020-2022, et par la suite afin d'élargir la portée des initiatives et à explorer un modèle pour tous les apprenants.* »

**4.76** Dans la réponse de 2022 concernant le secteur francophone, il était indiqué « Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et les trois districts scolaires francophones ont chacun élaboré un plan triennal pour assurer l'atteinte des résultats énoncés dans le plan scolaire de 10 ans. Les travaux désignés visent à améliorer l'expérience éducative des enfants et des jeunes. Les interventions (programmes, services, formations, évaluations, etc.) sont liées à ces priorités clés :

- Répondre aux besoins générés par la pandémie de COVID-19 auprès des enfants, des élèves et du personnel;
- Créer un environnement d'apprentissage qui permet l'atteinte des objectifs du système d'éducation francophone (Profil à la sortie : avoir une vie équilibrée, être un citoyen mobilisé ayant une

attitude éthique, et cultiver un désir d'apprendre permanent);

- Créer un environnement d'apprentissage inclusif;
- Offrir des interventions personnalisées en temps opportun;
- Améliorer la qualité de l'apprentissage en éducation de la petite enfance et réduire les frais de garde d'enfants pour les familles (ententes fédérales);
- Améliorer le système de gouvernance de l'éducation. »

**4.77** Nous reconnaissons que les travaux sont en cours, mais nous avons déterminé que cette recommandation n'est pas encore mise en œuvre.

***Présenter au gouvernement des options pour régler les difficultés liées à l'atteinte des objectifs de rendement des élèves en lecture, en mathématiques et en sciences et prendre des mesures pour améliorer l'assiduité des élèves***

**4.78** Nous avons recommandé que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance travaille avec les districts scolaires, les autres ministères et les organismes communautaires, où il y a lieu, afin de :

- cerner et régler les difficultés à atteindre les cibles provinciales en lecture, mathématiques et sciences;
- présenter au gouvernement les options pour régler les difficultés;
- élaborer des normes de mesure et de saisie de données des absences d'élèves pour mieux surveiller l'assiduité des élèves;
- prendre des mesures correctives pour améliorer l'assiduité des élèves.

**4.79** Dans sa réponse visant le secteur anglophone en 2022, le Ministère indiquait que des progrès sont réalisés dans l'élaboration de normes de suivi de l'assiduité des élèves. En ce qui concerne le secteur francophone, le Ministère fait état d'un changement d'orientation en faveur des compétences en littératie et en numératie et diverses initiatives menées à l'appui de ce changement. Une formation est prévue pour les enseignants sur la méthode d'enquête scientifique et une collaboration est en cours pour promouvoir le perfectionnement en littératie. Des travaux ont été entrepris en matière de surveillance de l'assiduité, et le secteur met davantage l'accent sur des approches pédagogiques qui favorisent la participation des élèves, ce qui devrait contribuer à améliorer l'assiduité.

**4.80** Compte tenu de la nature continue de ces activités et de certains résultats en suspens, nous avons conclu que cette recommandation n'est pas encore mise en œuvre.

***Prendre des mesures relativement aux plans et aux rapports des districts scolaires***

**4.81** Nous avons recommandé au ministère (EDPE) de suivre, de recevoir et d'examiner les plans et les rapports des districts scolaires et d'y donner suite, et de demander à toutes les parties de rendre des comptes comme l'exige la *Loi sur l'éducation*.

**4.82** Dans la réponse de 2022, le secteur francophone mentionne que « *Chacun des districts conçoit des initiatives et des projets pour favoriser l'atteinte des résultats* ». Le secteur anglophone a indiqué que « *Le ministère recueille des données provenant des plans d'amélioration des écoles pour éclairer l'orientation et les priorités. Chaque année, les districts scolaires soumettent leurs plans d'amélioration au ministère. Des discussions sur l'amélioration ont lieu entre le ministère et la haute direction des districts scolaires.* »

**4.83** Nous n'avons pas trouvé de données probantes démontrant que toutes les parties sont tenues responsables ou qui montrent clairement que des mesures sont prises de façon constante; par conséquent, nous concluons que cette recommandation n'est pas mise en œuvre.

***Veiller à ce que les conseils scolaires de district procèdent à une auto-évaluation annuelle***

**4.84** Nous avons recommandé que le Ministère, en collaboration avec les conseils d'éducation de district, s'assure que ces derniers autoévaluent leur rendement chaque année.

**4.85** Dans la réponse de 2022, le Ministère a autoévalué cette recommandation comme étant mise en œuvre. Toutefois, après un examen plus approfondi, nous avons déterminé que même si des progrès ont été réalisés, d'autres efforts sont en cours pour donner suite à la recommandation, mais sont incomplets. Par conséquent, nous concluons que cette recommandation n'est pas encore mise en œuvre.

***Élaborer des normes et prendre des mesures pour améliorer l'évaluation et le rendement du personnel, au besoin***

**4.86** Nous avons recommandé que le Ministère élabore des normes sur le rendement du personnel enseignant et fournisse des outils qui aideront les districts scolaires à :

- évaluer régulièrement le rendement du personnel comme l'exige la *Loi sur l'éducation*;
- prendre des mesures pour améliorer le rendement du personnel, au besoin.

**4.87** Dans la réponse de 2022, les secteurs anglophone et francophone ont indiqué que des travaux sont en cours pour élaborer et mettre en œuvre des outils et des cadres, mais que certains travaux ne sont pas encore terminés. Le secteur

anglophone souligne qu'un cadre commun d'évaluation des enseignants n'a pas encore été élaboré par le Ministère alors que le secteur francophone indique qu'un outil sera mis à l'essai en 2022-2023.

**4.88** Nous concluons que cette recommandation n'est pas encore mise en œuvre.

***Stabiliser les programmes provinciaux d'évaluation pour permettre l'analyse des tendances***

**4.89** Nous avons recommandé que le Ministère stabilise les programmes provinciaux d'évaluation pour permettre une analyse des tendances des résultats du rendement des élèves aux fins du processus décisionnel.

**4.90** Dans sa réponse de 2022, le secteur francophone affirme avoir apporté en 2019 des changements aux évaluations des écoles secondaires pour mettre l'accent sur la littératie et la numératie, mais qu'il ne les a pas modifiées depuis. Le secteur anglophone indique qu'il procède progressivement à des changements méthodologiques et statistiques sur une période de trois ans et que le programme sera stable une fois ces changements terminés.

**4.91** À la lumière de cette réponse, nous concluons que cette recommandation n'est pas encore mise en œuvre.

## Travail sécuritaire NB – Phase II Gestion des réclamations des travailleurs blessés

### *Contexte*

**4.92** Travail sécuritaire NB est responsable de l'administration du système d'indemnisation des accidents du travail au Nouveau-Brunswick. En 2017, plus de 22 000 réclamations ont été créées, avec un nombre moyen de 64,7 jours perdus par réclamation.

**4.93** La société de la Couronne est également chargée des programmes en matière de santé et sécurité au travail et de l'application de la réglementation, comme l'exige la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

### *Objectifs de l'audit*

**4.94** L'objectif de cet audit était de déterminer si Travail sécuritaire NB dispose d'un cadre efficace de gestion des réclamations.

### *Conclusions de l'audit*

**4.95** À la fin de nos travaux en 2018, nous avons conclu :

- en général, le cadre de gestion des réclamations adopté par Travail sécuritaire NB était raisonnable et bon nombre de ses politiques étaient cohérentes avec les pratiques exemplaires de l'industrie;
- toutefois, de nombreuses lacunes dans les processus entravaient la capacité de Travail sécuritaire NB de gérer activement les cas pour assurer une reprise du travail en temps opportun.

### *Recommandations : 69 % ont été mises en œuvre*

**4.96** À la lumière de nos travaux, nous concluons que neuf des 29 recommandations ne sont toujours pas mises en œuvre. Nous nous y attardons ci-dessous.

### *Automatiser le système de gestion des réclamations*

**4.97** Dans notre rapport de 2018, nous avons recommandé que Travail sécuritaire NB automatise le système de gestion des réclamations pour permettre la présentation et le traitement électroniques des documents de réclamation afin de réduire le travail et d'accélérer les processus de réception et de prise de décision.

**4.98** Dans la réponse de 2022, Travail sécuritaire NB a indiqué que « *la modernisation des systèmes devrait commencer avec les systèmes financiers et le SIRH en 2022,*

*la gestion des réclamations en 2023 et d'autres plateformes de base en 2024 et 2025.*

**4.99** Compte tenu des prochains délais d'achèvement indiqués dans la réponse de Travail sécuritaire NB, nous concluons que la recommandation n'est pas encore mise en œuvre.

***Mettre l'accent sur la reprise du travail pendant la prise de décision***

**4.100** Nous avons recommandé que Travail sécuritaire NB mette l'accent sur la reprise du travail pendant la prise de décision en :

- précisant les risques d'une reprise du travail;
- accordant la priorité aux réclamations complexes;
- élaborant un plan pour éliminer les obstacles.

**4.101** La réponse faite en 2022 précise que « *Travail sécuritaire NB en est aux dernières étapes de la phase de conception de son modèle de prestation de services d'identification et d'intervention précoces. Le modèle devrait être mis en œuvre au troisième trimestre de 2022. Il permet de cerner les risques de retour au travail avant que la demande ne soit réglée et d'établir l'ordre de priorité des demandes complexes et de les transférer à la gestion des cas beaucoup plus rapidement pour éliminer les obstacles grâce à la planification de la réadaptation.* »

**4.102** En raison de l'échéancier de fin 2022 indiqué dans la réponse ci-dessus, nous concluons que la recommandation n'est pas mise en œuvre à l'heure actuelle.

**4.103** Nous avons recommandé que Travail sécuritaire NB élabore un plan de traitement immédiatement après qu'une réclamation est acceptée et permette à l'agent d'indemnisation de le communiquer au travailleur blessé.

**4.104** Dans sa réponse de 2022, Travail sécuritaire NB précise qu'il y a eu des informations, des plans et des mises à jour depuis 2018 qui portaient spécifiquement sur la rapidité d'exécution, et que la participation d'un agent d'indemnisation à ce processus ne correspond plus à ses objectifs. Travail sécuritaire NB met l'accent sur un échéancier plus court pour l'élaboration de plans de traitement et la communication aux travailleurs blessés.

**4.105** Bien que Travail sécuritaire NB ait noté des améliorations dans le processus global axé sur la rapidité exigée par les nouvelles normes, il a décidé de ne pas utiliser le poste d'agent d'indemnisation comme

recommandé. C'est pourquoi nous avons déterminé que la recommandation n'est pas mise en œuvre.

***Donner une date prévue de reprise du travail et l'inclure dans la lettre de décision initiale***

**4.106** Nous avons recommandé que Travail sécuritaire NB utilise les lignes directrices en matière de durée d'invalidité pour donner une date prévue de reprise du travail et l'inclue dans la lettre de décision initiale envoyée au travailleur blessé.

**4.107** Notre examen a permis de déterminer que même si des lignes directrices sur la durée de l'invalidité sont utilisées dans le règlement de certaines demandes et communiquées dans les lettres de décision aux travailleurs, elles n'ont pas encore été mises en œuvre pour tous les types de demandes. D'après notre examen, nous concluons que la recommandation n'est pas encore mise en œuvre.

***Élaborer des compétences précises pour le rôle d'agent d'indemnisation***

**4.108** Nous avons recommandé que Travail sécuritaire NB élabore des compétences précises pour le rôle d'agent d'indemnisation et exige que toutes les personnes candidates retenues possèdent ces compétences.

**4.109** Dans la réponse de 2022, Travail sécuritaire NB a indiqué qu'elle avait « *finalisé l'outil d'évaluation et le cours de qualification, qui seront lancés au troisième trimestre de 2022 en même temps qu'une intégration technique complète de 30 jours. En sus de cet outil, Travail sécuritaire NB a également élaboré des descriptions de travail axées sur les compétences pour le rôle de décideur/agent d'indemnisation.* »

**4.110** Comme l'outil et le cours n'avaient pas été mis en œuvre au moment de notre examen et que la réponse globale ne fait état d'aucun travail effectué au moment de la réponse, nous concluons que cette recommandation n'est pas encore mise en œuvre.

***Favoriser les aiguillages rapides vers le centre de réadaptation des travailleurs***

**4.111** Nous avons recommandé que Travail sécuritaire NB mette à jour ses directives pour promouvoir que les cas soient adressés plus tôt au centre de réadaptation des travailleurs afin de maximiser les résultats d'une reprise du travail.

**4.112** Dans la réponse de 2022, Travail sécuritaire NB a indiqué qu'il était « *aux dernières étapes de la phase de conception de son modèle de prestation de services d'identification et d'intervention précoces. Ce modèle devrait être mis en œuvre au troisième trimestre de 2022. Il comprend des processus d'aiguillage des clients vers un*

*traitement multidisciplinaire lorsqu'il est déterminé qu'il s'agit du bon traitement; à ce moment-là, le fournisseur pertinent sera également déterminé; il pourrait s'agir du centre de réadaptation des travailleurs ou d'un autre fournisseur multidisciplinaire dans cette communauté de travailleurs. »*

**4.113** Puisque la réponse de Travail sécuritaire NB prévoit la mise en œuvre plus tard en 2022, nous concluons au moment de notre examen que cette recommandation n'est pas encore mise en œuvre.

***Perfectionner les connaissances spécialisées des gestionnaires de cas pour des conditions complexes***

**4.114** Nous avons recommandé que Travail sécuritaire NB acquière une expertise pour les conditions complexes et délicates parmi les gestionnaires de cas en attribuant des types particuliers de blessures à certains gestionnaires de cas et en offrant des occasions de développement professionnel.

**4.115** Dans la réponse de 2022, Travail sécuritaire NB a déclaré « *L'équipe Blessures psychologiques traumatiques (BPI) a été créée en avril 2019 et fait maintenant partie des Services spécialisés. Travail sécuritaire NB continue d'évaluer les besoins émergents d'équipes spécialisées et de formation. En 2020, un examen a permis de déterminer que les cartes de soins liées à ces blessures étaient désuètes. En 2021, Travail sécuritaire NB a entrepris l'amélioration d'un cadre de référence sur les pratiques exemplaires en matière de soins et de retour au travail. Le cadre devrait être finalisé en 2022. »*

**4.116** Au moment de notre examen, les travaux n'étaient pas terminés et c'est pourquoi nous concluons que cette recommandation n'était pas encore mise en œuvre.

***Assurer le respect des politiques et la cohérence entre les régions***

**4.117** Nous avons recommandé que Travail sécuritaire NB surveille les réclamations gérées et donne de la rétroaction au personnel de façon continue pour s'assurer du respect des politiques et de la cohérence entre les régions.

**4.118** Dans sa réponse de 2022, Travail sécuritaire NB a déclaré que « *la fonction des services de gestion de la qualité conçoit et met en œuvre un programme d'assurance de la qualité pour assurer une mise en œuvre uniforme des lois, des politiques et des processus. De plus, les bases d'une boucle d'apprentissage à l'échelle de l'organisation sont en cours d'élaboration pour partager les apprentissages entre les services de gestion des*

*réclamations, de bureau d'examen des décisions et des services de gestion de la qualité. »*

**4.119** Puisque Travail sécuritaire NB a noté dans sa réponse que les travaux sont toujours en cours d'élaboration, nous concluons que la recommandation n'était pas encore mise en œuvre.

***Intégrer des outils à la gestion des réclamations pour dégager le personnel afin qu'il se concentre sur les progrès réalisés et les traitements des blessures***

**4.120** Nous avons recommandé que Travail sécuritaire NB intègre des outils dans le système de gestion des réclamations pour dégager les membres du personnel des tâches routinières et répétitives afin de leur permettre de porter leur attention sur les progrès réalisés et les traitements des blessures. De tels outils pourraient inclure :

- des capacités améliorées d'extraction des données;
- des rappels du système pour actualiser les renseignements sur les clients;
- des formulaires à remplissage automatique;
- le traitement automatisé des réclamations médicales.

**4.121** Dans la réponse de 2022, Travail sécuritaire NB indique que la modernisation des systèmes est prévue pour 2023-2025. Compte tenu de ces délais, nous concluons que la recommandation n'a pas encore été mise en œuvre.

## Bureau du Conseil exécutif – Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs

### *Contexte*

**4.122** Au cours de notre travail de suivi de 2018 (2018, volume 2, chapitre 4), nous avons fait état de notre préoccupation quant au taux de mise en œuvre des recommandations formulées aux ministères et aux organismes de la Couronne en 2014. Nous avons formulé deux autres recommandations au Bureau du conseil exécutif (BCE).

### *Veiller à ce que les organismes de la Couronne rendent compte de l'état des recommandations de la vérificatrice générale dans leurs rapports annuels*

**4.123** Nous avons recommandé que le BCE s'assure que les organismes de la Couronne respectent les lignes directrices relatives aux rapports annuels qui l'exigent de présenter dans leur rapport annuel l'état des recommandations formulées par la vérificatrice générale.

### *Modifier les lignes directrices relatives aux rapports annuels*

**4.124** Nous avons recommandé que les lignes directrices relatives aux rapports annuels soient modifiées pour diriger les ministères et organismes de la Couronne à présenter l'état des recommandations « *mises en œuvre* » au lieu des recommandations « *adoptées* ».

### *Recommandations 100 % ont été mises en œuvre*

**4.125** Nous sommes heureux de conclure que les deux recommandations faites au BCE ont été mises en œuvre.

## Commission des services d'aide juridique — Services du curateur public

### **Contexte**

**4.126** Les Services du curateur public, une section de la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, offrent des services de fiducie et de tutelle à certains des résidents les plus vulnérables de la province, comme les enfants, les personnes âgées, les personnes ayant une déficience intellectuelle, les personnes disparues ou décédées, etc.

**4.127** Le programme de Curateur public a une incidence sociale importante, puisqu'il s'agit souvent du dernier recours pour ses clients, mais nous avons constaté qu'il y avait un risque élevé de fraude en raison de lacunes en matière de contrôle.

### **Objectifs de l'audit**

**4.128** Notre audit visait à déterminer si :

- *le Curateur public protège et administre adéquatement les actifs détenus en fiducie pour les clients;*
- *les processus du Curateur public pour les prises de décisions en matière de soins au nom de ses clients respectent les lois et les directives;*
- *le Curateur public rend compte publiquement du rendement de ses services.*

### **Conclusions de l'audit**

**4.129** Après avoir terminé nos travaux en 2016, nous avons conclu que :

- le curateur public ne protégeait et n'administrait pas les actifs détenus en fiducie pour les clients selon les normes auxquelles nous nous étions attendues;
- les processus du curateur public pour les décisions en matière de soins au nom de ses clients respectent les lois et les directives, mais des améliorations s'imposaient pour documenter ces décisions;
- le curateur public n'avait pas rendu compte de son rendement depuis 2011.

### **Recommandations : 70 % ont été mises en œuvre**

**4.130** Notre audit avait permis de formuler 10 recommandations aux Services du curateur public. Sur ces 10 recommandations, nous avons déterminé que sept ont été mises en œuvre. Les trois autres recommandations sont abordées ci-dessous.

***Mettre à niveau ou remplacer le système de gestion des dossiers***

**4.131** En 2016, nous avons recommandé que le Curateur public mette à niveau ou remplace l'actuel système informatisé de gestion des dossiers afin qu'il réponde aux besoins des utilisateurs.

**4.132** Dans sa réponse de 2022, les Services du curateur public signalent que « les travaux de mise à niveau du système de gestion des cas se poursuivent. Le Sprint 8 est en cours et d'autres Sprints sont prévus ». Des rapports d'étape sur le projet ont été fournis, mais aucun échéancier estimatif n'a été inclus. Puisque les mises à niveau ne sont pas encore terminées, la recommandation n'est pas mise en œuvre.

***Mettre en place une fonction d'audit interne***

**4.133** Nous avons recommandé que le Curateur public mette en œuvre une fonction d'audit interne.

**4.134** La réponse pour 2022 indiquait que le « Bureau du contrôleur a été consulté, mais ne disposait pas des ressources nécessaires pour fournir des services d'audit interne. Les mises à niveau des TI et les changements continus aux processus continuent de renforcer les contrôles internes dans la mesure du possible. » Des exemples de travaux de TI réalisés pour renforcer les contrôles internes ont été fournis; toutefois, cela ne remplace pas la nécessité d'une fonction d'audit interne. Nous concluons donc que la recommandation n'est pas mise en œuvre.

***Établir des buts, des objectifs et des cibles mesurables***

**4.135** Nous avons recommandé que le Curateur public établisse des buts, des objectifs et des cibles mesurables pour ses services, évalue son rendement par rapport aux cibles, et rende compte publiquement de son rendement.

**4.136** Les Services du curateur public ont indiqué que cette recommandation avait été mise en œuvre. Notre examen a révélé que même si des indicateurs de rendement ont été établis et que les activités de mesure ont commencé, aucun renseignement à ce sujet n'a été publié. De plus, des cibles n'ont toujours pas été créées. D'après notre examen, nous concluons que la recommandation n'est pas encore mise en œuvre.

## Annexe I

### Objectif et portée du suivi en 2022

Pour 2022, nous avons exécuté une mission d'attestation d'assurance limitée sur l'état de certaines recommandations d'audit comprises dans nos rapports de 2016 à 2018 de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick. Les recommandations formulées aux ministères, aux commissions et aux organismes de la Couronne qui découlent de nos travaux d'audit des états financiers font l'objet d'un suivi annuel dans le cadre de notre processus d'audit des états financiers et ne sont pas abordées dans le présent chapitre.

Nous avons l'habitude de suivre l'état des progrès des recommandations découlant de nos audits de performance pendant quatre ans après leur première publication dans le rapport de la vérificatrice générale, et ce, dès la deuxième année suivant le rapport original.

La pandémie de COVID-19 a perturbé les activités gouvernementales à travers la province. Cette année, nous avons adopté une approche modifiée pour assurer le suivi afin de veiller à la santé et à la sécurité de notre personnel et des entités auditées et de perturber le moins possible les ministères qui ont des responsabilités accrues pendant la pandémie. Pour le rapport de 2022, nous faisons état des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue des audits de performance de 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, ainsi que du résultat de l'audit visant six chapitres, comme nous l'avons expliqué dans l'introduction.

Notre objectif est de déterminer dans quelle mesure les ministères, les commissions et les organismes de la Couronne ont avancé dans la mise en œuvre de nos recommandations. Dans notre évaluation, nous considérons qu'une recommandation peut être pleinement mise en œuvre, non mise en œuvre, non acceptée ou encore qu'elle n'est plus pertinente.

Pour préparer ce chapitre, nous avons demandé aux différents ministères, commissions et organismes de la Couronne de nous fournir par écrit une mise à jour sur les progrès réalisés. Nous leur avons aussi demandé d'évaluer l'état de chaque recommandation découlant de l'audit de performance. Les ministères, les commissions et les organismes sont par ailleurs libres d'ajouter tout commentaire explicatif qu'ils jugent nécessaire pour justifier leur évaluation. Nous avons reçu toutes les mises à jour demandées.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la Norme canadienne sur les missions de certification (NCCM) 3000 — Missions d'attestation autres que les audits ou les examens de renseignements financiers historiques établis par les Comptables professionnels agréés du Canada.

Nous appliquons la Norme canadienne de contrôle qualité 1 et, en conséquence, nous maintenons un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

**Conclusion sur les recommandations achevées** — Compte tenu des procédures d'assurance limitées effectuées et des preuves obtenues, aucun point n'a été porté à notre attention pour nous faire croire que l'état des recommandations déclarées complètes était erroné de façon significative. Les renseignements supplémentaires fournis dans le présent rapport ne visent pas à nous soustraire à notre conclusion générale.

## Annexe II

## État des recommandations découlant des audits de performance suivis en 2022 déclarés par les ministères, commissions ou organismes

Ministère/Commission/ Organisme	Sujet	Année	Recommandations découlant des audits de performance				% mise en œuvre
			Total	Mise en œuvre	Non mise en œuvre	N'est plus pertinente/non déterminable	
Commission des services d'aide juridique	Services du curateur public	2016	10	7	3	0	70 %*
Justice et sécurité publique	Salubrité des viandes — Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	2016	2	2	0	0	100 %
Santé			21	18	3	0	86 %
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	TSNB – Phase I — Gouvernance	2018	7	5	2	0	71 %*
Bureau du Conseil exécutif			1	1	0	0	100 %*
Travail sécuritaire NB			12	10	2	0	83 %*
Santé	Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	2018	13	10	3	0	77 %*
Justice et sécurité publique			12	8	4	0	67 %*
Éducation et Développement de la petite enfance	Améliorer le rendement des élèves – Un défi néo-brunswickois	2018	14	7	7	0	50 %*
Travail sécuritaire NB	Travail sécuritaire NB — Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	2018	29	20	9	0	69 %*
Bureau du Conseil exécutif	Chapitre de suivi	2018	2	2	0	0	100 %*
Santé	Cartes d'assurance-maladie	2019	16	2	14	0	13 %
Transports et Infrastructure	Impartition des travaux d'entretien et de construction des routes	2019	7	7	0	0	100 %
Finances et Conseil du Trésor	Impôts fonciers en souffrance : Recouvrement et remise	2019	6	6	0	0	100 %
Bureau du Conseil exécutif	Entente de financement de la Ville de Saint John — Examen spécial	2019	5	5	0	0	100 %
Finances et Conseil du Trésor			2	1	1	0	50 %

Ministère/Commission/ Organisme	Sujet	Année	Recommandations découlant des audits de performance				% mise en œuvre
			Total	Mise en œuvre	Non mise en œuvre	N'est plus pertinente/non déterminable	
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	Financement provincial aux universités et CTFM	2019	10	8	2	0	80 %
Assemblée législative			1	1	0	0	100 %
Développement social	Foyers de groupe et placements spécialisés	2019	16	7	9	0	44 %
Finances et Conseil du Trésor	Accès de la VG à Vestcor est considérablement limité	2020	3	0	3	0	0 %
Comité des comptes publics			2	2	0	0	100 %
Développement social	Mise à jour sur la planification des foyers de soins et la stratégie sur le vieillissement	2020	5	2	3	0	40 %
Finances et Conseil du Trésor			1	1	0	0	100 %
Énergie NB	Problèmes liés à la dette	2020	2	0	2	0	0 %
Santé	Programme de dossiers médicaux électroniques	2020	7	2	5	0	29 %
Ressources naturelles et Développement de l'énergie	Suivi – redevances sur le bois de 2008	2020	5	2	3	0	40 %
Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick			3	1	2	0	33 %
Santé	Services ambulanciers	2020	5	1	4	0	20 %
EM/ANB			17	5	12	0	29 %
Bureau du Conseil exécutif			1	0	1	0	0 %
Éducation et Développement de la petite enfance	Planification des infrastructures scolaires	2020	14	8	6	0	57 %
<b>Total</b>			<b>251</b>	<b>151</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>60 %</b>

\* État de la mise en œuvre tel qu'audité par le VGNB en 2022

S.O. sont éliminés lors du calcul du pourcentage de mise en œuvre

Le nombre total de recommandations dans cette annexe est le compte de chaque recommandation faite à chaque ministère ou agence.

## Annexe III

### Résumé des projets importants réalisés dans les ministères et les organismes de la Couronne depuis dix ans

Les paragraphes qui suivent résument les projets d'optimisation des ressources dont nous avons fait rapport dans des chapitres distincts de nos rapports annuels des dix dernières années, organisés par ministère ou organisme. L'année du rapport est indiquée entre parenthèses après la mention du sujet du projet. La liste contient le nom actuel du ministère ou de l'organisme, même si, dans certains cas, le projet a eu lieu avant la réorganisation du gouvernement.

#### Ministère de l'Agriculture, Aquaculture et Pêches

##### **Associations de foires agricoles (2016)**

Ce chapitre examine si le gouvernement exerce une surveillance appropriée sur les associations agricoles du Nouveau-Brunswick.

#### Bureau du Conseil exécutif

##### **Facteurs de risque dans la surveillance gouvernementale des organismes de la Couronne (2021)**

Ce chapitre examine l'efficacité de la surveillance gouvernementale des organismes de la Couronne et des rapports de conformité par les organismes de la Couronne relativement à la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue* et à la *Loi sur les régies régionales de la santé*.

##### **L'accès de la vérificatrice générale à Vestcor est considérablement limité (2020)**

Ce chapitre fait rapport sur la position de Vestcor en ce qui concerne la surveillance publique de sa reddition de comptes et aborde le fait que Vestcor avait limité l'accès de la vérificatrice générale à l'information dont elle avait besoin pour s'acquitter de ses fonctions, contrairement à son prédécesseur, la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, qui avait donné plein accès à la vérificatrice générale aux fins de son audit. Vestcor gère actuellement plus de 18 milliards de dollars dans les caisses de retraite du secteur public.

#### Ministère du Développement social

##### **Mise à jour sur la planification des foyers de soins et la stratégie sur le vieillissement (2020)**

Ce chapitre présente une mise à jour sur les progrès de la mise en œuvre des recommandations découlant de nos travaux de 2016 concernant la planification des foyers de soins et la stratégie sur le vieillissement. On y examine les préoccupations qui se poursuivent au sujet des coûts croissants insoutenables, des longues listes d'attente, de la pression croissante sur les lits d'hôpital et du manque de rapports publics sur la capacité d'accueil des foyers de soins.

**Foyers de groupe et placements spécialisés (2019)**

Ce chapitre évalue la gestion effectuée par le ministère du Développement social des placements et des soins des enfants dans les foyers de groupe et les placements spécialisés. Il examine la planification effectuée par le Ministère des placements d'enfants pris en charge, de la capacité d'accueil des foyers de groupe dans la province et des plans de soins des enfants en comparaison avec les normes du Ministère.

**Contrat de services consultatifs (2017)**

Ce chapitre a évalué l'efficacité des pratiques particulières de gestion des contrats du ministère du Développement social dans l'achat, l'administration et la mesure des résultats d'un contrat important pour des services consultatifs.

**Foyers de soin (2016)**

Ce chapitre fournit des renseignements sur l'état actuel des foyers de soins. Ce dernier examine la situation actuelle dans la province en ce qui concerne les foyers de soins et la capacité du système de répondre à la demande croissante de services.

**Foyers d'accueil (2013)**

Ce chapitre examine si le Ministère respecte ses normes écrites pour les familles d'accueil, et s'il rend compte de l'efficacité du programme des Services résidentiels pour enfants dans des rapports destinés au public.

**Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance****Planification de l'infrastructure scolaire (2020)**

Ce chapitre présente les constatations et observations concernant la planification de l'infrastructure scolaire au sein du ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance et des districts scolaires. Il examine les décisions de financement des immobilisations, le processus d'hierarchisation des projets d'amélioration des immobilisations et la qualité des données utilisées dans les décisions de financement des immobilisations.

**Le rendement des élèves : un défi néo-brunswickois (2018)**

Ce chapitre fait rapport des observations, constatations et recommandations en ce qui concerne la gestion par le Ministère du rendement des élèves en lecture, mathématiques et sciences, qui est mesuré à l'aide des évaluations provinciales. Il examine si le Ministère établit des objectifs pour le rendement des élèves, surveille, améliore et rend compte publiquement du rendement des élèves. Il porte sur les secteurs anglophone et francophone et inclus l'ensemble des sept districts scolaires.

**Cartes d'achat des districts scolaires (2017)**

Ce chapitre examine l'utilisation des cartes d'achat par les districts scolaires, après avoir relevé des risques liés à l'utilisation des cartes d'achat au cours de notre travail d'audit financier, qui a souligné de nombreuses faiblesses de contrôle dans les procédures visant les cartes d'achat.

## **Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail**

### **Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick (2021)**

Ce chapitre examine la surveillance et le suivi du programme conçu pour offrir un financement temporaire aux personnes dont les revenus ont été touchés par les fermetures exigées en raison de la pandémie jusqu'au lancement du programme d'emploi fédéral.

### **Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes (CTFM) (2019)**

Ce chapitre fait rapport des constatations et observations en lien avec la répartition et la surveillance du financement provincial accordé aux universités et au CTFM. Il examine le protocole d'entente entre la Province et les universités qui établit les exigences en matière de reddition de comptes, une formule de financement et les rapports publics d'EPFT au sujet des résultats du financement accordé aux universités.

## **Ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux**

### **Changements climatiques (2017)**

En avril 2016, tous les vérificateurs généraux et vérificatrices générales au Canada ont convenu d'entreprendre des travaux portant sur les initiatives en matière de changements climatiques dans leurs provinces et territoires. Ces travaux étaient ensuite résumés dans un rapport au Parlement au début de 2018. L'objectif global de cette initiative était de travailler ensemble pour déterminer la mesure dans laquelle les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada respectent les engagements pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et pour s'adapter aux changements climatiques.

## **Ministère des Finances**

### **Surveillance du régime de soins de santé et de soins dentaires des employés (2022)**

Ce chapitre examine si le gouvernement exerce une surveillance adéquate du régime de soins de santé et de soins dentaires des employés du GNB.

### **Impôts fonciers en souffrance : recouvrement et remise (2019)**

Le chapitre examine les mesures prises par le Ministère pour s'acquitter de ses responsabilités et utiliser les pouvoirs que lui confèrent la *Loi sur l'impôt foncier* et la *Loi sur l'administration financière* pour recouvrer les impôts fonciers en souffrance et remettre les impôts fonciers dus.

### **Associations de foires agricoles (2016)**

Ce chapitre examine si le gouvernement exerce une surveillance appropriée sur les associations agricoles du Nouveau-Brunswick.

### **Société des loteries de l'Atlantique (2016)**

Ce volume examine si :

- les structures et processus en matière de gouvernance de la Société des loteries de l'Atlantique créent un cadre pour une gouvernance efficace et qui fonctionnent bien;
- la rémunération et les avantages sociaux des supérieurs et des employés de la Société des loteries de l'Atlantique sont gérés de façon appropriée;
- les frais de déplacement, d'accueil et du conseil d'administration sont gérés de façon transparente, ce qui favorise l'utilisation appropriée de l'argent des actionnaires;
- les contrats importants sont surveillés pour s'assurer que les services sont reçus et les paiements effectués conformément aux conditions des contrats;
- l'efficacité des contrats importants contribue à atteindre ses objectifs et la valeur de l'entreprise ;
- procure les services requis d'une manière efficace et économique.

### **Dettes Publiques (2015)**

Ce chapitre décrit la situation du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne la dette publique et la compare avec celle d'autres provinces canadiennes. Il détermine si le Ministère gère la dette prudemment afin d'atténuer les risques associés à la dette publique.

### **Recouvrement des créances (2013)**

Ce chapitre fournit de l'information sur les politiques et les initiatives de la province en cours pour améliorer le recouvrement des montants dus à la Province, de même que nos commentaires vis-à-vis ces politiques et initiatives.

## **Ministère de la Justice et de la Sécurité publique**

### **Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes (2018)**

Ce chapitre détermine si le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique offrent des services de traitement des dépendances et de santé mentale aux détenus dans les établissements correctionnels provinciaux afin d'améliorer les résultats en matière de santé et de contribuer à des collectivités plus sécuritaires.

### **Services du curateur public (2016)**

Ce chapitre examine si le Curateur public protège et administre adéquatement les actifs détenus en fiducie pour les clients, si les processus du Curateur public pour les prises de décisions en matière de soins au nom de ses clients respectent les lois et les directives et si le Curateur public rend compte publiquement du rendement de ses services.

### **Associations de foires agricoles (2016)**

Ce chapitre examine si le gouvernement exerce une surveillance appropriée sur les associations agricoles du Nouveau-Brunswick.

## Ministère des Ressources naturelles et Développement de l'énergie

### Programmes résidentiels d'efficacité énergétique (2021)

Ce chapitre examine si le Ministère exerce une surveillance efficace pour s'assurer qu'Énergie NB s'acquitte de son mandat en matière d'efficacité énergétique et s'il exécute efficacement les programmes résidentiels d'efficacité énergétique.

### Suivi du rapport de 2008 – Redevances sur le bois (2020)

Ce chapitre présente une mise à jour des recommandations de 2008. Il examine le processus d'établissement des redevances sur le bois de la Couronne et l'application de taux comme l'exige la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne*.

### Sylviculture (2015)

Ce chapitre détermine si le Ministère s'acquitte de ses responsabilités pour améliorer la qualité et la quantité de l'approvisionnement futur en bois grâce à la sylviculture, et s'il obtient des services de sylviculture en tenant compte de l'économie et de l'efficacité.

### Approvisionnement en bois des terres privées (2015)

Ce chapitre détermine si le Ministère s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'approvisionnement en bois des terrains boisés privés, et si la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick exerce une surveillance appropriée des offices de commercialisation des produits forestiers.

## Ministère de la Santé

### Dossiers médicaux électroniques (2020)

Ce chapitre examine la mise en œuvre du système intégré de dossiers médicaux électroniques, qui visait à consigner les consultations chez le médecin et les ordonnances, à permettre l'accès aux résultats de laboratoire et à fournir des renseignements stratégiques qui aident à la planification et à la conception d'un système de santé efficient et efficace. On peut y lire que le programme n'a pas réussi à atteindre les résultats attendus : malgré des dépenses de plus de 26 millions de dollars par la province, moins de la moitié des médecins admissibles ont adopté le système.

### Services d'ambulances (2020)

Ce chapitre présente les constatations et observations au sujet des services d'ambulances au sein du ministère de la Santé et de EM/ANB Inc. Il examine le cadre législatif et la structure de gouvernance de EM/ANB, de même que la surveillance exercée par le ministère de la Santé sur les services d'ambulances. Il examine aussi l'efficacité de la structure du contrat entre le ministère de la Santé et Services de santé Medavie Nouveau-Brunswick.

### Cartes d'assurance-maladie (2019)

Ce chapitre détermine si le ministère de la Santé dispose de processus et de contrôles pour s'assurer que seuls les résidents admissibles reçoivent une carte d'assurance-maladie et si la sécurité et la confidentialité des renseignements personnels des titulaires de carte sont protégées.

### **Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes (2018)**

Ce chapitre détermine si le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique offrent des services de traitement des dépendances et de santé mentale aux détenus dans les établissements correctionnels provinciaux afin d'améliorer les résultats en matière de santé et de contribuer à des collectivités plus sécuritaires.

### **Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments (2016)**

Ce chapitre détermine si le ministère de la Santé surveille et impose la conformité avec la loi, les règlements et les politiques en place pour assurer la salubrité des viandes pour la consommation publique.

### **Foyers de soins (2016)**

Ce chapitre fournit des renseignements sur l'état actuel des foyers de soins. Ce dernier examine la situation actuelle dans la province en ce qui concerne les foyers de soins et la capacité du système de répondre à la demande croissante de services.

### **Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux (2015)**

Ce chapitre détermine si le ministère de la Santé et les régies régionales de la santé disposent d'un programme de prévention et de contrôle des infections visant à protéger la population contre les infections nosocomiales.

## **Ministère des Services gouvernementaux (Service Nouveau-Brunswick)**

### **L'approvisionnement en biens et services – Phase I (2013)**

Ce chapitre examine si les pratiques en matière d'achats publics utilisées par le ministère sont conformes aux éléments clés du cadre de réglementation et aux pratiques exemplaires, et si le Ministère fait rapport publiquement sur l'efficacité de la fonction d'approvisionnement.

## **Ministère des Transports et de l'Infrastructure**

### **Externalisation des travaux d'entretien et de construction des routes (2019)**

Dans le présent chapitre, nous avons examiné le processus décisionnel suivi par le ministère des Transports et de l'Infrastructure pour externaliser les travaux d'entretien et de construction des routes et l'acquisition du matériel connexe afin de déterminer s'il était fondé sur des preuves.

### **Édifice du Centenaire (2015)**

Ce chapitre fait rapport sur la planification d'infrastructure que le gouvernement envisageait pour l'édifice du Centenaire à Fredericton, les conséquences financières pour les contribuables de la Province, et l'état actuel des installations.

### **Ponts provinciaux (2013)**

Ce chapitre examine si le Ministère effectue l'inspection des ponts conformément aux normes professionnelles reconnues et s'il a utilisé les résultats des inspections pour définir les activités d'entretien des immobilisations et les autres mesures correctives nécessaires. Le chapitre examine aussi si le Ministère maintient le niveau de service de son inventaire de ponts à l'aide d'une approche du moindre coût du cycle de vie à long terme, et s'il rend publiquement des comptes sur l'état des ponts Provinciaux désignés et sur l'efficacité de ses activités d'inspection de ponts.

## Projets à l'échelle du gouvernement

### Bureau du chef du service de l'information

#### **Interruption d'alimentation au centre de données (2014)**

Ce chapitre examine les événements et circonstances entourant la panne du 9 juin 2014 au centre de données. Il fait rapport de constatations au sujet de l'impact sur les opérations du gouvernement ainsi que du niveau de préparation aux urgences des services informatiques. Il fournit des recommandations sur des améliorations à la planification de continuité des activités et de reprise après sinistre, ainsi que la définition des rôles et responsabilités des parties impliquées dans la prestation de services informatiques.

## Projets reliés aux organismes de la Couronne

### Société des alcools du Nouveau-Brunswick

#### **Développement du secteur des boissons alcoolisées du Nouveau-Brunswick (2022)**

Ce chapitre examine si ANBL gère efficacement sa participation au développement du secteur des boissons alcoolisées au Nouveau-Brunswick et sa collaboration avec les producteurs locaux.

### Organismes de la Couronne

#### **Pratiques relatives aux salaires et aux avantages sociaux (2021)**

Ce chapitre examine si les pratiques relatives aux salaires et aux avantages sociaux sont uniformes pour les organismes de la Couronne des parties I, III et IV et entre les organismes de la Couronne dans chacune des parties, et si le gouvernement exige que les pratiques relatives aux salaires et aux avantages sociaux des organismes de la Couronne soient uniformes.

### Commission des services d'aide juridique

#### **Services du curateur public (2016)**

Ce chapitre examine si le Curateur public protège et administre adéquatement les actifs détenus en fiducie pour les clients, si les processus du curateur public pour les prises de décisions en matière de soins au nom de ses clients respectent les lois et les directives et si le curateur public rend compte publiquement du rendement de ses services.

### Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick

#### **Société des loteries de l'Atlantique – Suivi conjoint des recommandations de 2016 à l'intention de la Société des loteries de l'Atlantique (2022)**

Il s'agit d'un rapport de suivi conjoint des vérificatrices générales et vérificateurs généraux de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse sur l'état de la mise en œuvre des 25 recommandations formulées dans leur audit de 2016 de la Société des loteries de l'Atlantique (SLA). Des recommandations distinctes ont été adressées aux quatre gouvernements actionnaires, au conseil d'administration et à la direction.

**Société des loteries de l'Atlantique (2016)**

Ce volume examine si les structures et processus de gouvernance de la Société des loteries de l'Atlantique :

- les structures et processus de gouvernance créent un cadre pour une gouvernance efficace et fonctionnent bien ;
- la rémunération et les avantages sociaux des cadres et des employés sont gérés de façon appropriée ;
- les frais de déplacement et d'accueil ainsi que les dépenses du conseil sont gérés de manière transparente, ce qui favorise l'utilisation appropriée de l'argent des actionnaires
- les contrats importants sont contrôlés afin de s'assurer que les services sont reçus, et les paiements effectués, conformément aux termes du contrat ;
- les contrats importants sont efficaces pour atteindre ses objectifs et réaliser la valeur de l'entreprise ;
- les services sont fournis d'une manière efficace et économique.

**Énergie NB****Programmes d'efficacité énergétique résidentiels (2021)**

Ce chapitre examine si le Ministère assure une surveillance efficace pour veiller à ce qu'Énergie NB remplisse son mandat en matière d'efficacité énergétique et si Énergie NB offre efficacement les programmes d'efficacité énergétique résidentielle.

**Problèmes liés à la dette (2020)**

Ce chapitre examine la structure en capitaux propres, à savoir l'endettement par rapport aux capitaux propres à Énergie NB. Le rapport aborde le pourcentage de la dette, qui ne se situe pas dans les paramètres prévus par la loi actuellement, le ratio d'endettement par rapport aux capitaux propres de la société comparativement à d'autres sociétés de services publics du Canada, les risques liés à cette dette et les efforts de réduction de la dette au sein d'Énergie NB.

**Changements climatiques (2017)**

En avril 2016, tous les vérificateurs généraux et vérificatrices générales au Canada ont convenu d'entreprendre des travaux portant sur les initiatives en matière de changements climatiques dans leurs provinces et territoires. Ces travaux seront ensuite résumés dans un rapport au Parlement au début de 2018. L'objectif global de cette initiative était de travailler ensemble pour déterminer la mesure dans laquelle les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada respectent les engagements pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et pour s'adapter aux changements climatiques.

**Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II (2014)**

Ce chapitre évalue le caractère raisonnable des principaux éléments de coûts du projet de remise à neuf de la centrale de Point Lepreau.

**Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase I (2013)**

Ce chapitre décrit les éléments clés de la planification et de l'exécution de la remise à neuf de Point Lepreau par Énergie NB, et présente un sommaire des montants constitutifs du compte d'actif de 1,4 milliards de dollars et du report de 1,0 milliards de dollars se rapportant à la remise à neuf.

## **Opportunités NB**

### **Financement pour la connectivité rurale à Internet (2021)**

Ce chapitre examine le financement de l'expansion de l'accès des régions rurales à Internet haute vitesse afin de déterminer les résultats obtenus en matière d'accès et de connectivité abordables.

### **Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse (2017)**

Ce chapitre examine les questions portant sur l'utilisation des fonds reçus par Atcon et à savoir si quelqu'un a bénéficié de cet argent de façon inappropriée pendant le court délai entre l'octroi de l'aide financière à l'entreprise et la mise sous séquestre d'Atcon.

### **Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie (2015)**

Ce chapitre évalue si le gouvernement a exercé une diligence raisonnable dans l'octroi de l'aide financière au groupe de compagnies Atcon. Il détermine également si les organismes publics provinciaux coordonnent leur aide financière à l'industrie afin de limiter l'exposition au risque de la province. De plus, il détermine si le Ministère a mis en œuvre les recommandations fournies dans le cadre des audits de performance antérieurs portant sur l'aide financière à l'industrie de même que si le Ministère rend compte publiquement du rendement de l'aide financière qu'il accorde.

## **Société de développement régional**

### **Financement pour la connectivité rurale à Internet (2021)**

Ce chapitre examine le financement de l'expansion de l'accès des régions rurales à Internet haute vitesse afin de déterminer les résultats obtenus en matière d'accès et de connectivité abordables.

## **Régies régionales de la santé – Réseaux de santé Horizon et Vitalité**

### **Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux (2015)**

Ce chapitre détermine si le ministère de la Santé et les régies régionales de la santé disposent d'un programme de prévention et de contrôle des infections visant à protéger la population contre les infections nosocomiales.

## **Service Nouveau-Brunswick**

### **Évaluation foncière résidentielle – examen spécial (2017)**

Ce chapitre examine les circonstances liées aux inexactitudes et aux erreurs dans le calcul par Service Nouveau-Brunswick des valeurs d'évaluations des biens immobiliers pour les années d'imposition 2011 à 2017.

### **Associations de foires agricoles (2016)**

Ce chapitre examine si le gouvernement exerce une surveillance appropriée sur les associations agricoles du Nouveau-Brunswick.

### **Interruption d'alimentation au centre de données (2014)**

Ce chapitre examine les événements et circonstances entourant la panne du 9 juin 2014 au centre de données. Il fait rapport de constatations au sujet de l'impact sur les opérations du gouvernement ainsi que du niveau de préparation aux urgences des services informatiques. Il fournit des recommandations sur des améliorations à la planification de continuité des activités et de reprise après sinistre, ainsi que la définition des rôles et responsabilités des parties impliquées dans la prestation de services informatiques.

## **Travail Sécuritaire NB**

### **Phase I – Gouvernance (2018)**

Ce chapitre examine si le cadre de gouvernance de Travail Sécuritaire NB est structuré de manière à permettre à l'organisme de s'acquitter de son mandat et d'atteindre ses buts et objectifs.

### **Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés (2018)**

Ce chapitre présente les constatations et recommandations en ce qui concerne la gestion des réclamations des travailleurs blessés à Travail sécuritaire NB. Il examine si Travail sécuritaire NB a un cadre efficace de gestion des réclamations.

## Annexe IV

# Rapport d'état détaillé relatif aux recommandations depuis 2016

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	39	Nous recommandons que le curateur public élabore des directives et procédures complètes à l'intention des administrateurs fiduciaires pour les aider dans leur travail, faciliter la formation des nouveaux administrateurs fiduciaires et assurer l'uniformité des dossiers des clients.	Mise en œuvre *
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	40	Nous recommandons que le curateur public modifie et mette en œuvre la politique de placement pour les fonds des clients.	Mise en œuvre *
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	41	Nous recommandons que le curateur public mette à niveau ou remplace l'actuel système informatisé de gestion des dossiers afin qu'il réponde aux besoins des utilisateurs.	Non mise en œuvre *
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	42	Nous recommandons que le curateur public examine sa couverture d'assurance pour garantir que les actifs des clients sont suffisamment assurés.	Mise en œuvre *
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	43	Nous recommandons que le curateur public mette en œuvre un examen régulier de supervision des dossiers des clients.	Mise en œuvre *
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	44	Nous recommandons que le curateur public mette en œuvre une fonction d'audit interne.	Non mise en œuvre *
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	50	Nous recommandons que le curateur public s'assure que les administrateurs chargés des tutelles documentent suffisamment la justification de toutes les décisions en matière de soins personnels et de soins de santé dans le système de gestion des dossiers.	Mise en œuvre *

\*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2022.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	59	Nous recommandons que le curateur public établisse des buts, des objectifs et des cibles mesurables pour ses services, évalue son rendement par rapport aux cibles, et rende compte publiquement de son rendement.	Non mise en œuvre *
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	60	Nous recommandons que le curateur public rende accessibles au public tous les états financiers audités des fiducies administrées par le curateur public.	Mise en œuvre *
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	69	Nous recommandons que le curateur public détermine les modifications législatives nécessaires pour résoudre ce qui suit, et travaille avec le ministère responsable afin de les mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le manque de rapidité pour obtenir l'autorisation d'agir à titre de curateur public pour un client;</li> <li>• la perte de l'autorisation après le décès d'un client;</li> <li>• les restrictions dans les droits, honoraires ou frais pouvant être imposés aux clients;</li> <li>• l'administration des biens non réclamés.</li> </ul>	Mise en œuvre *
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	54	Nous recommandons que le ministère de la Santé s'assure que les demandeurs de licence pour des locaux destinés aux aliments présentent tous les documents requis et respectent les normes d'inspection des locaux destinés aux aliments avant d'octroyer une licence.	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	65	Nous recommandons que le ministère de la Santé mette en œuvre des procédures pour repérer les exploitants illégaux de locaux destinés aux aliments et, par la suite, octroie une licence à l'exploitant ou prenne des mesures d'application pour faire cesser leurs activités. Les procédures devraient être effectuées régulièrement et les résultats documentés.	Mise en œuvre

\*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2022.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	66	Nous recommandons que le ministère de la Santé examine toutes les licences des locaux destinés aux aliments pour faire en sorte que la classe est exacte et que les droits annuels appropriés sont perçus.	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	69	Nous recommandons que le ministère de la Santé mette en œuvre intégralement sa stratégie fondée sur les risques pour les inspections en s'assurant que le personnel suit les procédures opérationnelles normalisées documentées et procède à une évaluation des risques adéquate, et l'actualise chaque année, afin de déterminer la fréquence appropriée des inspections des locaux destinés aux aliments.	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	75	Nous recommandons que le ministère de la Santé suive les procédures opérationnelles normalisées (PON) documentées pour convenablement effectuer les inspections afin de surveiller le respect des normes d'inspection des locaux destinés aux aliments par les exploitants.	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	76	Nous recommandons que le ministère de la Santé documente de façon adéquate toutes les inspections en remplissant avec précision et netteté le <i>Formulaire d'inspection des locaux destinés aux aliments</i> .	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	77	Nous recommandons que le ministère de la Santé effectue le nombre requis d'inspections périodiques chaque année (qui est déterminé en évaluant le risque des locaux destinés aux aliments).	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	78	Nous recommandons que le ministère de la Santé effectue les réinspections en temps opportun pour s'assurer que les infractions des normes d'inspection des locaux destinés aux aliments ont été corrigées.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	85	Dans le cadre de la recommandation 2.75, nous recommandons que le ministère de la Santé s'assure que tous les inspecteurs se lavent les mains avant de commencer leur inspection et inscrivent toutes les infractions dans le rapport d'inspection.	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	86	Nous recommandons que le ministère de la Santé renforce les inspections en vérifiant les températures, la concentration des solutions assainissantes, les registres de formation en matière de salubrité alimentaire, etc., et en effectuant un examen approfondi des registres de l'exploitant exigés par les normes d'inspection des locaux destinés aux aliments.	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	87	<p>Nous recommandons que le ministère de la Santé encourage l'uniformité entre les inspecteurs par des moyens comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• donner une formation d'appoint sur les PON;</li> <li>• surveiller le respect des PON;</li> <li>• organiser des réunions régulières pour discuter des infractions des normes d'inspection des locaux destinés aux aliments en faisant preuve de jugement professionnel.</li> </ul>	Mise en œuvre
	Justice et Sécurité publique						Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	92	Nous recommandons que le ministère de la Santé étudie les avantages de faire le suivi et la surveillance des infractions des normes d'inspection des locaux destinés aux aliments afin de déterminer les tendances et de cibler les efforts des mesures correctives systématiques. (Par exemple, une région pourrait piloter un projet où les infractions sont consignées dans un fichier et ensuite analysées pour déterminer les tendances. Si l'exercice s'avère être bénéfique, un système provincial pourrait être mis en œuvre.)	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	95	Nous recommandons que le ministère de la Santé s'assure que des procédures appropriées soient systématiquement suivies et documentées lors de la révocation d'une licence de locaux destinés aux aliments.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	102	Il devrait y avoir de graves répercussions pour les locaux destinés aux aliments qui ont leur licence révoquée de manière répétée. Nous recommandons que le ministère de la Santé élimine le non-respect par les exploitants en mettant en œuvre des mesures d'application plus strictes, comme afficher le respect sur la fenêtre des établissements clairement à la vue du public, donner des contraventions avec amende, imposer des frais de licence progressifs, etc.	Non mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	110	Nous recommandons que le ministère de la Santé améliore ses rapports publics sur le respect des normes d'inspection des locaux destinés aux aliments : <ul style="list-style-type: none"> <li>• en publiant les rapports d'inspection pour tous les locaux destinés aux aliments;</li> <li>• en publiant les résultats de toutes les inspections pour les deux dernières années.</li> </ul>	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	114	<p>Nous recommandons que le ministère de la Santé établisse une méthode normalisée (à être utilisée par tous les bureaux régionaux) pour conserver des renseignements uniformes, fiables et utiles pour le programme d'inspection des locaux destinés aux aliments, dont les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les répertoires des locaux destinés aux aliments agréés, comprenant leur classe, leurs droits annuels, l'inspecteur assigné, la catégorie de risque, etc.;</li> <li>• les renseignements requis selon les procédures opérationnelles normalisées, comme les renseignements précis sur les locaux destinés aux aliments reliés à leur évaluation des risques, les infractions majeures et critiques, et la connaissance de la direction et des employés en matière de salubrité alimentaires.</li> </ul>	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	115	Le système d'inspection manuel actuel ne fournit pas les renseignements dont le Ministère a besoin. Nous recommandons que le ministère de la Santé étudie ce que font les autres provinces dans ce domaine et qu'il automatise le système d'inspection.	Mise en œuvre
	Justice et Sécurité publique						Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	125	Nous recommandons que le ministère de la Santé instaure des pratiques d'assurance de la qualité pour s'assurer que tous les domaines à risque faisant l'objet du <i>Règlement sur les locaux destinés aux aliments</i> soient assujettis à la surveillance de l'assurance de la qualité.	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	126	Nous recommandons que le ministère de la Santé fasse la rotation des locaux destinés aux aliments qui sont assignés aux inspecteurs au moins tous les quatre ans comme l'exigent les procédures opérationnelles normalisées (PON).	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	127	Nous recommandons que le ministère de la Santé étalonne l'équipement régulièrement tel que requis par les PON.	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	128	Nous recommandons que le ministère de la Santé examine en profondeur toutes les PON afin de déterminer si elles sont pratiques. Il conviendrait d'accorder une attention à l'identification des PON qui ne sont pas suivies. (Plus particulièrement, le nombre de dossiers d'inspection par inspecteur à être examinés par le directeur régional peut être excessif.) Nous recommandons également que les PON soient révisées selon les besoins.	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	154	Nous recommandons que le ministère de la Santé évalue les risques pour la santé publique concernant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les viandes non inspectées;</li> <li>• les exploitants de classe 5 n'ayant pas de formation en matière de salubrité alimentaire;</li> <li>• l'attribution de licences et l'inspection des abattoirs qui font également la transformation de la viande (comme la fabrication de saucisse, de fromage de tête, de viande séchée et autres produits fumés);</li> <li>• les soupers communautaires;</li> </ul> et nous recommandons que le Ministère considère actualiser sa réglementation en fonction de ses résultats.	Non mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	155	Nous recommandons que le ministère de la Santé mette en œuvre intégralement le <i>Règlement sur les locaux destinés aux aliments</i> actuel ou le modifie pour refléter les intentions du moment du Ministère en matière de politique sur la santé publique.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Contrat de services consultatifs	Service Nouveau-Brunswick	2017	1	2	50	<p>Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• s'assure qu'une dispense en raison d'une situation très urgente ou urgente ne soit pas utilisée de façon inappropriée par les ministères pour contourner le processus concurrentiel d'appel d'offres;</li> <li>• exige que les ministères fournissent une justification et des documents adéquats pour appuyer les dispenses demandées;</li> <li>• tienne un registre des raisons pourquoi la décision d'approuver l'exemption a été prise.</li> </ul>	Mise en œuvre
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	58	Nous recommandons que le ministère du Développement social impose une période de récupération entre la fin des contrats existants avec de futurs promoteurs potentiels afin d'éviter des influences indues et des conflits d'intérêts.	Mise en œuvre
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	59	Nous recommandons que le ministère du Développement social communique à Service Nouveau-Brunswick la justification pour ne pas suivre les procédures et les conseils en matière d'approvisionnement de Service Nouveau-Brunswick.	Mise en œuvre
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	89	Nous recommandons que le ministère du Développement social structure les contrats contenant une rémunération liée au rendement seulement en fonction de résultats réels et mesurables.	Non mise en œuvre
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	94	Nous recommandons que le ministère du Développement social élabore un cadre pour régir les aspects importants de la gestion des contrats comme l'approvisionnement, l'administration, l'évaluation et l'établissement de rapports.	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	103	Nous recommandons que le ministère du Développement social conçoive et élabore des accords prévoyant la mesure du rendement en incluant des objectifs et des produits à livrer clairs et bien définis.	Mise en œuvre
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	117	Nous recommandons que le ministère du Développement social : <ul style="list-style-type: none"> <li>• évalue de façon indépendante le rendement des entrepreneurs par rapport aux buts, aux objectifs et aux produits à livrer bien définis dans le contrat;</li> <li>• fournisse une rétroaction écrite à Service Nouveau-Brunswick sur le rendement de l'entrepreneur pour les contrats importants.</li> </ul>	Non mise en œuvre
Contrat de services consultatifs	Service Nouveau-Brunswick	2017	1	2	118	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick exige que des rapports sur le rendement des entrepreneurs soient présentés par les entités acheteuses pour tous les accords importants.	Non mise en œuvre
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	129	Nous recommandons que le ministère du Développement social fasse le suivi des économies réelles à mesure qu'elles s'accumulent au fil du temps et qu'elles soient étayées par des données pertinentes.	Non mise en œuvre
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	132	Nous recommandons que le ministère du Développement social mesure l'incidence sur la qualité de la prestation des services aux clients découlant des initiatives d'amélioration des processus mises en œuvre et en rende compte.	Non mise en œuvre
Contrat de services consultatifs	Service Nouveau-Brunswick	2017	1	2	146	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick s'assure que les contrats de services incluent une clause « ne dépassant pas » pour le montant qui correspond à la valeur du bon de commande.	Mise en œuvre
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	169	Nous recommandons que le ministère du Développement social élabore une stratégie de surveillance pour les objectifs de mise en œuvre, les jalons, les produits à livrer et la qualité du service pour les initiatives importantes du Ministère.	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	180	Nous recommandons que le ministère du Développement social n'inclue pas de clauses dans les contrats de services qui autorisent que des travaux hors du champ d'application soient entrepris.	Mise en œuvre
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	199	Nous recommandons que le ministère du Développement social inclue des conditions contractuelles claires précisant les exigences de facturation comme un délai maximal pour la présentation de factures.	Non mise en œuvre
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	228	Nous recommandons que le ministère du Développement social conçoive et mette en œuvre des contrôles pour assurer : <ul style="list-style-type: none"> <li>le respect des politiques gouvernementales régissant les frais de déplacement (AD-2801) et l'approbation des paiements (AD-6402);</li> <li>la conformité aux conditions contractuelles importantes comme les rabais et les plafonds de facturation.</li> </ul>	Non mise en œuvre
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	259	Nous recommandons que le ministère du Développement social n'inclue pas des experts-conseils sur les comités d'évaluation de l'approvisionnement si la rémunération des experts-conseils est influencée par l'attribution du contrat d'approvisionnement.	Mise en œuvre
Changements climatiques	Environnement et Gouvernements locaux	2017	1	3	41	Nous recommandons que le Ministère propose au Cabinet que les objectifs d'émissions de gaz à effet de serre, tels que précisés dans son Plan d'action sur les changements climatiques, soient prescrits par la loi, de manière semblable à d'autres provinces canadiennes.	Mise en œuvre
Changements climatiques	Environnement et Gouvernements locaux	2017	1	3	48	Nous recommandons que le Ministère fixe des objectifs précis de réduction des émissions de GES pour Énergie NB pour faire en sorte que les objectifs provinciaux établis dans le Plan d'action sur les changements climatiques soient réalisables.	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Changements climatiques	Énergie NB	2017	1	3	55	<p>Nous recommandons qu'Énergie NB :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• effectue une analyse approfondie sur l'incidence potentielle de l'abandon progressif de la Centrale de Belledune;</li> <li>• consulte le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux sur une solution proposée touchant la Centrale de Belledune;</li> <li>• intègre l'analyse portant sur l'abandon progressif de la Centrale de Belledune dans son processus du Plan intégré des ressources pour s'assurer qu'elle a la capacité de satisfaire les besoins futurs en électricité du Nouveau- Brunswick, tout en respectant les programmes d'efficacité énergétique et de réduction de la demande.</li> </ul>	Mise en œuvre
Changements climatiques	Environnement et Gouvernements locaux	2017	1	3	63	<p>Nous recommandons que le Ministère termine un plan de mise en œuvre qui décrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• comment et quand les mesures relevées dans le Plan d'action sur les changements climatiques seront mises en œuvre;</li> <li>• comment le Ministère envisage de surveiller les progrès et d'en rendre compte.</li> </ul>	Non mise en œuvre
Changements climatiques	Environnement et Gouvernements locaux	2017	1	3	108	<p>Nous recommandons que le Ministère élabore une évaluation des risques liés aux changements climatiques au niveau provincial. Cette évaluation devrait inclure:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un recensement des risques;</li> <li>• une analyse des risques;</li> <li>• une évaluation des risques;</li> <li>• un traitement des risques et des mesures d'adaptation;</li> <li>• un plan de mise en œuvre et un suivi.</li> </ul>	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Changements climatiques	Énergie NB	2017	1	3	120	Nous recommandons qu'Énergie NB effectue une évaluation de la vulnérabilité de la société face aux changements climatiques.	Mise en œuvre
Changements climatiques	Énergie NB	2017	1	3	121	Nous recommandons qu'Énergie NB élabore un plan de mise en œuvre pour s'adapter aux changements climatiques après avoir achevé son évaluation de la vulnérabilité.	Non mise en œuvre
Changements climatiques	Environnement et Gouvernements locaux	2017	1	3	134	Nous recommandons que le Ministère actualise le système de suivi des progrès du PACC pour refléter les modifications apportées au plus récent Plan d'action sur les changements climatiques.	Mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse	Opportunités NB	2017	2	2	80	Nous recommandons que, pour des garanties de bonne exécution ou fonds placés en fiducie, Opportunités NB encadre le décaissement de tels fonds pour obtenir suffisamment de documents justificatifs et en examine l'authenticité et la légitimité avant d'autoriser le versement des fonds.	Non mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse	Opportunités NB	2017	2	2	150	Lorsque l'aide financière demandée est importante et considérée comme un risque élevé, nous recommandons qu'une conclusion claire soit établie et présentée au Cabinet à savoir si l'aide financière demandée est suffisante aux fins prévues.	Mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse	Opportunités NB	2017	2	2	152	Lorsque l'aide financière demandée est importante et considérée comme un risque élevé, nous recommandons que les renseignements soumis au Cabinet pour la prise de décisions relatives à l'aide financière devraient comprendre des comparaisons avec les normes industrielles afin d'évaluer la santé de l'entreprise requérant de l'aide financière.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse	Opportunités NB	2017	2	2	154	Lorsque l'aide financière demandée est importante et considérée comme un risque élevé, nous recommandons qu'aucune aide financière ne soit accordée à une entreprise lorsqu'il y a des montants importants impayés par les actionnaires de l'entreprise ou des entreprises affiliées. Toutes exceptions devraient être rares et bien justifiées.	Mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse	Opportunités NB	2017	2	2	156	Lorsque l'aide financière demandée est importante et considérée comme un risque élevé, nous recommandons que la direction et les actionnaires soient tenus de faire une déclaration en matière de dividendes, salaires, primes (ou autres) au besoin, dans le cadre du processus de demande, comme: <ul style="list-style-type: none"> <li>• les salaires des cadres supérieurs clés au cours des derniers trois à cinq exercices;</li> <li>• les salaires, dividendes et primes versés aux actionnaires et aux membres de leur famille au cours des derniers trois à cinq exercices;</li> <li>• les transferts à des entreprises liées, associées ou affiliées au cours des derniers trois à cinq exercices;</li> <li>• les détails sur les activités liées au compte des actionnaires au cours des derniers trois à cinq exercices;</li> <li>• les détails sur les dividendes, les rachats d'actions et les modifications apportées au capital-actions au cours des derniers trois à cinq exercices.</li> </ul>	Non mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse	Opportunités NB	2017	2	2	158	Lorsque l'aide financière demandée est importante et considérée comme un risque élevé, nous recommandons que les ententes contiennent une restriction exigeant l'approbation d'ONB avant le versement d'un dividende ou d'une prime.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse	Opportunités NB	2017	2	2	160	Lorsque l'aide financière demandée est importante et considérée comme un risque élevé, nous recommandons que les déclarations solennelles qui ont été faites à titre de condition pour obtenir l'aide financière soient vérifiées.	Mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse	Opportunités NB	2017	2	2	162	Lorsque la province a des garanties personnelles sur une aide financière, nous recommandons qu'ONB met en place un processus où, en cas de défaut par un bénéficiaire, les garanties personnelles soient poursuivies sans délai.	Mise en œuvre
Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse	Bureau du Conseil exécutif	2017	2	2	164	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif assume la responsabilité de coordonner la mise en œuvre des recommandations formulées dans le présent rapport par tous les ministères et organismes offrant de l'aide financière à l'industrie.	Mise en œuvre
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	42	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) suive des processus normalisés de gestion de projet pour démarrer, planifier, exécuter, contrôler et surveiller le travail des équipes de projet en vue d'atteindre des objectifs précis et répondre à des critères de réussite définis.	Mise en œuvre
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	43	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) exige que les promoteurs de projets élaborent une analyse de rentabilité détaillée pour chaque projet pour démontrer sa valeur escomptée.	Mise en œuvre
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	44	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) consulte la direction de la Gestion des projets pour la gestion des projets importants.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	45	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) mène une analyse des leçons apprises après la mise en œuvre d'une nouvelle technologie et intègre les enseignements tirés.	Mise en œuvre
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick la haute direction	2017	3	2	72	Nous recommandons que la haute direction de Service Nouveau-Brunswick s'assure que les risques clés associés aux propositions de projets soient clairement mis en évidence dans l'information présentée au Conseil d'administration pour approbation.	Mise en œuvre
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick le Conseil d'administration	2017	3	2	73	Nous recommandons que le Conseil d'administration de Service Nouveau-Brunswick effectue un examen suffisamment rigoureux des propositions de projets à risques élevés tels que répertoriés dans le registre de risques organisationnels.	Mise en œuvre
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	79	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) concentre ses efforts pour valider les données de surface habitable brute des types de bâtiment plus complexes.	Non mise en œuvre
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	82	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) utilise la photographie aérienne comme un outil pour améliorer, rehausser ou vérifier les données et non pas comme un renseignement faisant autorité.	Mise en œuvre
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	86	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) octroie des ressources appropriées pour le développement et la mise en œuvre de nouveaux modèles d'évaluation de masse à l'avenir.	Non mise en œuvre
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	88	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) exige un examen par les pairs pour l'assurance de la qualité lorsque de nouveaux modèles d'évaluation de masse sont développés.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	91	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) examine régulièrement la mesure dans laquelle chaque élément de données a une incidence sur la valeur du bien et l'avantage de la collecte, de la conservation et de l'utilisation de telles données dans le développement futur de tous les modèles d'évaluation de masse.	Mise en œuvre
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	92	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) saisisse la qualité et l'état des biens et analyse adéquatement leur incidence sur la valeur des propriétés.	Non mise en œuvre
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	95	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) élabore et documente une définition officielle de ce que constitue une erreur d'évaluation foncière.	Mise en œuvre
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	109	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) décèle, corrige, fasse le suivi des erreurs et en rende compte publiquement.	Mise en œuvre
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	110	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• effectue une analyse exploratoire sur les éléments de données existants sur les biens pour en déterminer l'intégralité, la précision et la cohérence;</li> <li>• officialise et mette en œuvre un processus pour surveiller l'intégrité des données.</li> </ul>	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	120	<p>Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) établisse une unité fonctionnelle d'AQ, qui devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• relever du directeur général pour maintenir son indépendance, éviter tout conflit d'intérêts potentiel et s'assurer que des renseignements clés sont fournis au décideur;</li> <li>• surveiller la qualité de la gestion de projet;</li> <li>• entreprendre un programme à la grandeur de la province pour améliorer la qualité des données sur les biens, avec une formation, des outils et des normes uniformes dans toutes les régions.</li> </ul>	Mise en œuvre
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	132	<p>Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) améliore l'assurance de la qualité en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• élaborant des paramètres, des politiques et des procédures pour les rapports d'anomalies;</li> <li>• s'assurant que les rapports d'anomalies font l'objet d'un suivi approprié.</li> </ul>	Mise en œuvre
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	133	<p>Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) cesse la pratique de se fier aux demandes de révision des propriétaires fonciers comme moyen de l'assurance de la qualité.</p>	Mise en œuvre
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Finances et Conseil du Trésor	2017	3	2	139	<p>Nous recommandons que le ministère propose au Cabinet que le ministère assume la responsabilité de l'administration de tous les :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• changements de politique en matière d'impôt foncier;</li> <li>• les programmes d'avantages et d'allégement fiscaux.</li> </ul>	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	145	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) émette des avis d'évaluation foncière annuels distincts des factures d'impôt foncier, précise la valeur réelle et exacte du bien et explique clairement pourquoi la valeur imposable a varié d'une année à l'autre.	Non mise en œuvre
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Finances et Conseil du Trésor	2017	3	2	146	Nous recommandons que le Ministère émette des factures d'impôt foncier distinctes des avis d'évaluation foncière et démontre clairement comment les impôts fonciers sont calculés, incluant tous les crédits, réductions et exonérations applicables.	Non mise en œuvre
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	150	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) mobilise de façon appropriée le personnel dans l'ensemble de l'organisme dans l'élaboration et la mise en œuvre d'importantes initiatives de changement à risque élevé.	Mise en œuvre
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick Directeur général	2017	3	2	155	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick s'assure que le directeur général de l'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• dispose de suffisamment de temps pour remplir son obligation légale;</li> <li>• favorise la cohésion de groupe entre les unités au sein des Services de l'évaluation foncière.</li> </ul>	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau Brunswick Conseil d'administration	2017	3	2	156	<p>Pour assurer l'indépendance nécessaire afin de remplir les obligations légales du directeur général, nous recommandons que:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le Conseil d'administration de Service Nouveau-Brunswick exige que le directeur général des Services de l'évaluation foncière relève directement et de façon indépendante du Conseil;</li> <li>le Conseil d'administration de Service Nouveau-Brunswick ait le pouvoir d'embaucher et de congédier le directeur général sur recommandation du président- directeur général;</li> <li>l'évaluation du rendement et autres questions administratives reposent sur la haute direction de SNB tel que déterminé par le PDG.</li> </ul>	Non mise en œuvre
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Le Bureau du Conseil exécutif	2017	3	2	157	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif accorde au directeur général de l'évaluation foncière de Service Nouveau-Brunswick toute la latitude pour communiquer indépendamment au besoin avec le public.	Non mise en œuvre
Cartes d'achat des districts scolaires	ASD-West	2017	5	2	36	Nous recommandons que les districts scolaires utilisent la convention avec les détenteurs de carte présentée dans la directive AD-6405 Cartes d'achat et que les détenteurs de carte signent la convention avant de recevoir leur carte d'achat et chaque année comme l'exige la nouvelle directive.	Mise en œuvre
	ASD-North						Non mise en œuvre
	ASD-East						Mise en œuvre
	ASD-South						Mise en œuvre
	DSF-Sud						Mise en œuvre
	DSF-Nord Est						Mise en œuvre
	DSF-Nord Ouest						Mise en œuvre
Cartes d'achat des districts scolaires	Finances et Conseil du Trésor	2017	5	2	39	Nous recommandons que le Conseil du trésor publie des orientations sur la mise en œuvre de la directive gouvernementale AD-2801 sur les déplacements concernant les dépenses engagées pour les réunions d'affaires.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Cartes d'achat des districts scolaires	ASD-West	2017	5	2	43	Nous recommandons que les districts scolaires utilisent les cartes d'achat seulement pour les achats qui ont été autorisés en vertu des directives gouvernementales.	Mise en œuvre
	ASD-North						Mise en œuvre
	ASD-East						Mise en œuvre
	ASD-South						Mise en œuvre
	DSF-Sud						Mise en œuvre
	DSF-Nord Est						Mise en œuvre
	DSF-Nord-Ouest						Mise en œuvre
Cartes d'achat des districts scolaires	Finances et Conseil du Trésor	2017	5	2	47	Nous recommandons que le Bureau du contrôleur publie des orientations pour les achats en ligne, incluant les risques associés aux achats en ligne et les mesures de sécurité qui devraient être prises.	Mise en œuvre
Cartes d'achat des districts scolaires	ASD-West	2017	5	2	49	Nous recommandons que les districts scolaires surveillent et fassent respecter les lignes directrices énoncées dans la convention avec les détenteurs de carte et la directive AD-6405 Cartes d'achat.	Mise en œuvre
	ASD-North						Mise en œuvre
	ASD-East						Mise en œuvre
	ASD-South						Mise en œuvre
	DSF-Sud						Mise en œuvre
	DSF-Nord Est						Mise en œuvre
	DSF-Nord-Ouest						Mise en œuvre
Cartes d'achat des districts scolaires	ASD-West	2017	5	2	53	Nous recommandons que les districts scolaires fournissent de l'éducation aux détenteurs de carte sur l'utilisation appropriée des cartes d'achat et les procédures de rapprochement des opérations avant que les nouveaux détenteurs de carte commencent à utiliser leur carte d'achat et régulièrement pour tous les détenteurs.	Mise en œuvre
	ASD-North						Mise en œuvre
	ASD-East						Mise en œuvre
	ASD-South						Mise en œuvre
	DSF-Sud						Mise en œuvre
	DSF-Nord Est						Mise en œuvre
	DSF-Nord-Ouest						Mise en œuvre
Cartes d'achat des districts scolaires	ASD-West	2017	5	2	54	Nous recommandons que les districts scolaires fournissent une formation aux administrateurs des cartes d'achat et aux approbateurs d'opérations sur l'utilisation appropriée des cartes d'achats et les mesures d'application.	Mise en œuvre
	ASD-North						Mise en œuvre
	ASD-East						Mise en œuvre
	ASD-South						Mise en œuvre
	DSF-Sud						Mise en œuvre
	DSF-Nord Est						Mise en œuvre
	DSF-Nord-Ouest						Mise en œuvre
Cartes d'achat des districts scolaires	ASD-West	2017	5	2	60	Nous recommandons que les districts scolaires séparent les responsabilités des utilisateurs et les accès aux systèmes qui sont incompatibles comme l'exigent les directives gouvernementales AD-6402 Autorisation des paiements et AD-6405 Cartes d'achat.	Mise en œuvre
	ASD-North						Mise en œuvre
	ASD-East						Mise en œuvre
	ASD-South						Mise en œuvre
	DSF-Sud						Mise en œuvre
	DSF-Nord Est						Mise en œuvre
	DSF-Nord-Ouest						Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Cartes d'achat des districts scolaires	ASD-West	2017	5	2	65	Nous recommandons que les districts scolaires s'assurent que suffisamment de documents justifiant les opérations de carte d'achat soient fournis par le détenteur de carte, examinés par rapport aux directives et lignes directrices pertinentes et classés pour consultation ultérieure.	Mise en œuvre
	ASD-North						Mise en œuvre
	ASD-East						Mise en œuvre
	ASD-South						Mise en œuvre
	DSF-Sud						Mise en œuvre
	DSF-Nord Est						Mise en œuvre
	DSF-Nord-Ouest						Mise en œuvre
Cartes d'achat des districts scolaires	ASD-West	2017	5	2	69	Nous recommandons que les districts scolaires surveillent et s'assurent du respect des dispositions de la convention avec les détenteurs de carte concernant la présentation en temps opportun des documents justificatifs.	Mise en œuvre
	ASD-North						Mise en œuvre
	ASD-East						Mise en œuvre
	ASD-South						Mise en œuvre
	DSF-Sud						Mise en œuvre
	DSF-Nord Est						Mise en œuvre
	DSF-Nord-Ouest						Mise en œuvre
Cartes d'achat des districts scolaires	ASD-West	2017	5	2	72	Nous recommandons que les districts scolaires examinent le codage des comptes et le montant de la taxe de vente pour chaque opération saisie dans le système financier afin de fournir une information financière exacte.	Mise en œuvre
	ASD-North						Mise en œuvre
	ASD-East						Mise en œuvre
	ASD-South						Mise en œuvre
	DSF-Sud						Mise en œuvre
	DSF-Nord Est						Mise en œuvre
	DSF-Nord-Ouest						Mise en œuvre
Cartes d'achat des districts scolaires	ASD-West	2017	5	2	85	Nous recommandons que les districts scolaires effectuent un examen régulier des listes de détenteurs de carte pour s'assurer que seulement les employés actifs effectuant des achats pour les districts scolaires disposent du type approprié de carte d'achat comportant des montants limites par opération et par mois qui répondent à leurs besoins d'achat.	Mise en œuvre
	ASD-North						Mise en œuvre
	ASD-East						Mise en œuvre
	ASD-South						Mise en œuvre
	DSF-Sud						Mise en œuvre
	DSF-Nord Est						Mise en œuvre
	DSF-Nord-Ouest						Mise en œuvre
Cartes d'achat des districts scolaires	ASD-West	2017	5	2	86	Nous recommandons que les districts scolaires ajoutent une étape officielle dans le processus de cessation d'emploi pour s'assurer que les cartes d'achat des employés qui quittent leur emploi soient annulées avant la fin de leur emploi auprès du district.	Non mise en œuvre
	ASD-North						Non mise en œuvre
	ASD-East						Non mise en œuvre
	ASD-South						Non mise en œuvre
	DSF-Sud						Non mise en œuvre
	DSF-Nord Est						Non mise en œuvre
	DSF-Nord-Ouest						Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Cartes d'achat des districts scolaires	ASD-West	2017	5	2	87	Nous recommandons que les districts scolaires élaborent, documentent et mettent en œuvre des procédures pour l'émission et l'annulation des cartes d'achat en consultation avec les autres districts scolaires, avec une orientation du Bureau du contrôleur tel que requis, afin d'assurer l'uniformité et l'efficacité.	Non mise en œuvre
	ASD-North						Non mise en œuvre
	ASD-East						Non mise en œuvre
	ASD-South						Non mise en œuvre
	DSF-Sud						Non mise en œuvre
	DSF-Nord Est						Non mise en œuvre
	DSF-Nord-Ouest						Non mise en œuvre
Cartes d'achat des districts scolaires	ASD-West	2017	5	2	95	Nous recommandons que les districts scolaires documentent leur surveillance régulière des opérations de cartes d'achat pour relever les dérogations.	Mise en œuvre
	ASD-North						Mise en œuvre
	ASD-East						Mise en œuvre
	ASD-South						Mise en œuvre
	DSF-Sud						Mise en œuvre
	DSF-Nord Est						Mise en œuvre
	DSF-Nord-Ouest						Mise en œuvre
Cartes d'achat des districts scolaires	ASD-West	2017	5	2	96	Nous recommandons que les districts scolaires élaborent, documentent et mettent en œuvre des procédures d'application cohérentes pour les détenteurs de carte non conformes afin de faire respecter les lignes directrices en consultation avec les autres districts scolaires, avec une orientation du Bureau du contrôleur tel que requis, afin d'assurer l'uniformité et l'efficacité.	Non mise en œuvre
	ASD-North						Non mise en œuvre
	ASD-East						Non mise en œuvre
	ASD-South						Non mise en œuvre
	DSF-Sud						Non mise en œuvre
	DSF-Nord Est						Non mise en œuvre
	DSF-Nord-Ouest						Non mise en œuvre
Cartes d'achat des districts scolaires	Éducation et Développement de la petite enfance	2017	5	2	97	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance coordonne les travaux sur la mise en œuvre de nos recommandations par tous les districts scolaires.	Non mise en œuvre
Cartes d'achat des districts scolaires	Éducation et Développement de la petite enfance	2017	5	2	98	Nous recommandons que le service d'audit interne du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance effectue des audits des cartes d'achat des districts scolaires et en fait rapport de façon régulière.	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2018	1	2	61	<p>Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• amorce un processus pour s'assurer que les nominations sont effectuées en temps opportun;</li> <li>• respecte les lois provinciales et la politique du gouvernement lorsqu'il recommande la nomination des membres du conseil en vertu de la Loi;</li> <li>• documente clairement le processus de nomination et fournisse une justification claire pour les recommandations de nomination formulées au gouvernement.</li> </ul>	Non mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2018	1	2	66	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail s'assure que les recommandations futures formulées au gouvernement pour des nominations à Travail sécuritaire NB ne créent pas un conflit d'intérêts et n'entraînent pas une réduction de l'indépendance de la société.	Mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Bureau du Conseil exécutif	2018	1	2	83	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail coordonnent leurs efforts pour prendre des décisions en temps opportun à l'égard des futures nominations de Travail sécuritaire NB.	Mise en œuvre *
	Éducation postsecondaire, Formation et Travail						Mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2018	1	2	90	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail énonce clairement ses exigences et attentes dans la lettre de mandat.	Mise en œuvre *

\*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par VGNB en 2022.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2018	1	2	98	<p>Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail se conforme aux exigences de la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i> en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• émettant annuellement des lettres de mandat ;</li> <li>• faisant respecter la présentation d'un plan annuel par Travail sécuritaire NB conformément aux exigences de la loi en question.</li> </ul>	Mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2018	1	2	103	<p>Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail surveille les progrès accomplis par Travail sécuritaire NB en vue de répondre aux exigences et attentes fournies dans les lettres de mandat du Ministère et en rende compte publiquement.</p>	Mise en œuvre *

\*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par VGNB en 2022.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	2018	1	2	124	<p>Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB examine les structures et les pratiques de ses comités pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sélectionner un membre participant du conseil pour présider les comités;</li> <li>• s'assurer que les indemnités quotidiennes sont versées seulement aux membres des comités pour des réunions de comités;</li> <li>• s'assurer que la composition est alignée avec les besoins du conseil et que les compétences sont suffisantes pour répondre aux exigences du comité;</li> <li>• élaborer et mettre en œuvre les compétences pour les membres des comités;</li> <li>• élaborer et mettre en œuvre un plan pour évaluer annuellement le rendement des comités.</li> </ul>	Mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	2018	1	2	131	<p>Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail élaborent, documentent et mettent en œuvre conjointement une stratégie de relève pour assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le recrutement en temps opportun de tous les postes du conseil, y compris le président et vice président;</li> <li>• un échelonnement efficace des mandats des membres du conseil.</li> </ul>	Non Mise en œuvre *
	Éducation postsecondaire, Formation et Travail						Non mise en œuvre *

\*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par VGNB en 2022

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	2018	1	2	132	Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB élabore, documente et mette en œuvre une stratégie de relève pour le poste de président et chef de la direction.	Non mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	2018	1	2	137	Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB actualise régulièrement la grille de compétence du conseil et s'en serve pour, à tout le moins : <ul style="list-style-type: none"> <li>• évaluer les besoins en perfectionnement des membres du conseil;</li> <li>• recenser les occasions de perfectionnement pour les membres du conseil;</li> <li>• recruter de nouveaux membres du conseil pour répondre aux besoins en matière de compétences et d'habiletés.</li> </ul>	Mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	2018	1	2	141	Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB élabore des attentes en matière de rendement pour les postes du conseil et entreprenne des évaluations de rendement annuelles pour au moins la présidence du conseil.	Mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Travail sécuritaire NB	2018	1	2	147	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB fournisse les trousseaux d'information du conseil bien à l'avance des réunions du conseil et mette l'accent sur les renseignements présentés pour répondre aux exigences en matière de prise de décision du conseil en ayant recours à des documents comme des résumés.	Mise en œuvre *

\*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par VGNB en 2022

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	2018	1	2	150	Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB élabore, documente et mette en œuvre un programme d'orientation pour les nouveaux membres et un plan de perfectionnement pour tous les membres du conseil.	Mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Travail sécuritaire NB	2018	1	2	160	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB, dans le cadre de sa planification annuelle et de ses processus d'établissement de rapports : <ul style="list-style-type: none"> <li>• élabore pleinement des buts et objectifs stratégiques à long terme et définisse des cibles mesurables pour tous les indicateurs de rendement clés;</li> <li>• inclue les exigences stratégiques mentionnées dans la lettre de mandat du gouvernement dans le cadre de son processus de planification stratégique;</li> <li>• élabore un plan d'action opérationnel conçu pour mettre en œuvre l'orientation stratégique à long terme de la société;</li> <li>• soumette au Ministère un plan annuel qui se concentre sur les buts et objectifs qu'elle a l'intention d'atteindre sur la période du plan, tel que l'exige la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i>.</li> </ul>	Mise en œuvre *

\*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par VGNB en 2022

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	2018	1	2	167	<p>Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• établisse une entente de rendement avec le PDG qui lie son rendement à la stratégie et aux résultats de la société;</li> <li>• effectue une évaluation annuelle du rendement du PDG par rapport aux attentes documentées.</li> </ul>	Mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Travail sécuritaire NB	2018	1	2	186	<p>Nous recommandons que Travail sécuritaire NB :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• inclue les entités comparables du secteur public du Nouveau-Brunswick lorsque la société entreprend des comparaisons de marché de la rémunération afin de répondre aux exigences de la lettre de mandat;</li> <li>• maintienne des justifications clairement documentées pour les décisions prises qui ne s'alignent pas avec les lettres de mandat du Ministère.</li> </ul>	Mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	2018	1	2	207	<p>Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB s'assure que sa politique actuelle en matière de frais est appliquée et la révise pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• définir clairement les pratiques acceptables en matière de déplacements des employés et du conseil;</li> <li>• harmoniser avec la politique de la Partie I des services publics, dans la mesure où elle s'applique aux déplacements des employés et du conseil.</li> </ul>	Mise en œuvre *

\*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par VGNB en 2022.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Travail sécuritaire NB	2018	1	2	210	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB fournisse une divulgation intégrale au public des renseignements sur la rémunération et les frais des membres du conseil et des cadres supérieurs.	Mise en œuvre *
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	58	Nous recommandons que le ministère de la Santé fournisse une orientation précise par voie législative et réglementaire quant à la responsabilité pour les services de santé, y compris les services de traitement des dépendances et de santé mentale, dans les établissements correctionnels provinciaux.	Non mise en œuvre *
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	67	Nous recommandons que le ministère de la Santé, en consultation avec le ministère de la Justice et de la Sécurité publique et autres parties pertinentes, élabore un modèle intégré de prestation des services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels du Nouveau-Brunswick. Les ententes existantes devraient être remaniées pour répondre aux exigences du modèle de prestation des services.	Mise en œuvre *
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	72	Nous recommandons que le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique collaborent pour saisir et échanger les données en matière de dépendances et de santé mentale. Ces données devraient être utilisées pour déterminer les besoins en matière de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels du Nouveau-Brunswick et pour élaborer des plans stratégiques de prestation de services.	Mise en œuvre *
	Justice et Sécurité publique						Mise en œuvre *

\*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par VGNB en 2022.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Justice et Sécurité publique (Services correctionnels)	2018	1	3	84	Nous recommandons que le ministère de la Justice et de la Sécurité publique (Services correctionnels), en consultation avec le ministère de la Santé, mette en place un outil reconnu de dépistage des problèmes de santé mentale dans le cadre du processus d'admission.	Non mise en œuvre *
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	90	Nous recommandons que le ministère de la Santé, en coordination avec le ministère de la Justice et de la Sécurité publique, fournisse une formation en matière de dépistage des problèmes de santé mentale aux membres du personnel infirmier et aux agents d'admission.	Non mise en œuvre *
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	93	Nous recommandons que le ministère de la Santé veille à ce que les membres du personnel infirmier des établissements correctionnels aient accès aux dossiers des patients contenus dans le Système de prestation de services aux clients (SPSC), ou à ce qu'ils reçoivent des avis concernant ces dossiers. Ceci permettra la validation de l'historique des traitements suivis et les options en matière de traitements.	Non mise en œuvre *

\*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par VGNB en 2022.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Justice et Sécurité publique	2018	1	3	100	Nous recommandons que le ministère de la Justice et de la Sécurité publique modifie son processus d'admission pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• éliminer le dédoublement des efforts sur le plan des admissions;</li> <li>• améliorer la qualité des données relatives à la santé mentale des détenus;</li> <li>• intégrer les pratiques exemplaires en dépistage des problèmes de santé mentale.</li> </ul>	Non mise en œuvre *
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	105	Nous recommandons que le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique veillent à ce que les détenus signalés dans le cadre du protocole de dépistage soient référés à un professionnel qualifié de la santé mentale en vue d'une évaluation globale de leur santé mentale afin d'élaborer un plan de traitement.	Mise en œuvre *
	Justice et Sécurité publique						Mise en œuvre *
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	117	Nous recommandons que le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique collaborent afin de veiller à ce que des options de services de conseil et de thérapie en matière de dépendances et de santé mentale soient offertes aux détenus dans les établissements correctionnels provinciaux.	Mise en œuvre *
	Justice et Sécurité publique						Mise en œuvre *
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	118	Nous recommandons que le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique aient recours à des équipes intégrées de soins cliniques pour aider les adultes en détention, comme l'approche utilisée dans les établissements pour jeunes.	Mise en œuvre *
	Justice et Sécurité publique						Mise en œuvre *

\*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par VGNB en 2022

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	119	Nous recommandons que le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique appuient les programmes communautaires de traitement des dépendances et de santé mentale visant à fournir des traitements aux détenus à l'intérieur des établissements correctionnels en raison des difficultés logistiques et de sécurité liées à emmener les détenus aux centres de traitement communautaires.	Mise en œuvre *
	Justice et Sécurité publique						Mise en œuvre *
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	124	Nous recommandons que le ministère de la Santé veille à ce que des services de traitement des dépendances soient offerts aux détenus dans les établissements correctionnels provinciaux.	Mise en œuvre *
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	130	Nous recommandons que le ministère de la Justice et de la Sécurité publique et le ministère de la Santé veillent à ce que tous les établissements correctionnels provinciaux bénéficient d'un accès continu à des services d'urgence en santé mentale.	Mise en œuvre *
	Justice et Sécurité publique						Mise en œuvre *
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Justice et Sécurité publique	2018	1	3	134	Nous recommandons que le ministère de la Justice et de la Sécurité publique mette en place une liste de médicaments à l'usage de tous les établissements correctionnels provinciaux. Dans la mesure du possible, la liste devrait être harmonisée avec les protocoles relatifs aux médicaments des pénitenciers fédéraux.	Non mise en œuvre *

\*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par VGNB en 2022

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Justice et Sécurité publique	2018	1	3	140	Nous recommandons que le ministère de la Justice et de la Sécurité publique mette en œuvre une approche fondée sur un protocole individualisé pour les détenus aux prises avec des problèmes de santé mentale en isolement, comme celle utilisée par le Service correctionnel du Canada. Les protocoles individualisés devraient être intégrés aux plans de traitement et être examinés par des professionnels de la santé mentale.	Non mise en œuvre *
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	151	Nous recommandons que le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique schématisent tous les services actuellement offerts aux clients aux prises avec des problèmes de dépendances et de santé mentale qui ont des démêlés avec le système de justice pénale. L'information devrait ensuite être utilisée pour élaborer le modèle intégré de prestation des services.	Mise en œuvre *
	Justice et Sécurité publique						Mise en œuvre *
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	152	Nous recommandons que le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique élaborent des protocoles appropriés pour assurer la prestation de services continus aux clients aux prises avec des problèmes de dépendance et de santé mentale qui sont placés en détention dans les établissements correctionnels provinciaux.	Mise en œuvre *
	Justice et Sécurité publique						Mise en œuvre *
Amélioration du rendement des élèves: Un défi néo-brunswickois	Éducation et Développement de la petite enfance	2018	2	2	35	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance présente publiquement des plans d'amélioration lorsque les résultats d'évaluations montrent que les cibles en lecture, mathématiques et sciences n'ont pas été atteintes.	Mise en œuvre *

\*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par VGNB en 2022

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Amélioration du rendement des élèves: Un défi néo-brunswickois	Éducation et Développement de la petite enfance	2018	2	2	36	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance facilite le repérage des résultats des évaluations provinciales en les affichant en évidence sur son site Web.	Mise en œuvre *
Amélioration du rendement des élèves: Un défi néo-brunswickois	Éducation et Développement de la petite enfance	2018	2	2	47	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance en collaboration avec les districts scolaires, analyse les résultats des évaluations provinciales en vue de cerner les causes fondamentales du faible rendement et prenne les mesures correctives pour améliorer le rendement des élèves en lecture, mathématiques et sciences.	Non mise en œuvre *
Amélioration du rendement des élèves: Un défi néo-brunswickois	Éducation et Développement de la petite enfance	2018	2	2	58	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance maintienne les plans d'éducation provinciaux de 10 ans actuels jusqu'à leur expiration en 2026 afin de permettre au système d'éducation de se stabiliser et de permettre l'évaluation du progrès. Tout ajustement aux plans devrait être collaboratif.	Mise en œuvre *

\*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par VGNB en 2022

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Amélioration du rendement des élèves: Un défi néo-brunswickois	Éducation et Développement de la petite enfance	2018	2	2	59	<p>Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance avant de mettre en œuvre des changements majeurs qui impactent le rendement des élèves, y compris les changements au programme, d'immersion française, prépare un plan détaillé de mise en œuvre avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un calendrier réaliste;</li> <li>• la considération de tous les supports nécessaires au succès du changement, tels que les ressources humaines, le curriculum, la formation des enseignants, les outils et les méthodologies;</li> <li>• un financement adéquat;</li> <li>• une évaluation complète des risques de l'impact du changement sur les activités et les autres initiatives en cours au niveau du ministère, des districts scolaires et des écoles, de même que des stratégies d'atténuation des risques.</li> </ul>	Non mise en œuvre *
Amélioration du rendement des élèves: Un défi néo-brunswickois	Éducation et Développement de la petite enfance	2018	2	2	66	<p>Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance travaille avec les districts scolaires, les autres ministères et les organismes communautaires, où il y a lieu, afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• cerner et régler les difficultés à atteindre les cibles provinciales en lecture, mathématiques et sciences;</li> <li>• présenter au gouvernement les options pour régler les difficultés;</li> <li>• élaborer des normes de mesure et de saisie de données des absences d'élèves pour mieux surveiller l'assiduité des élèves;</li> <li>• prendre des mesures correctives pour améliorer l'assiduité des élèves.</li> </ul>	Non mise en œuvre *

\*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2022

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Amélioration du rendement des élèves: Un défi néo-brunswickois	Éducation et Développement de la petite enfance	2018	2	2	79	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance en consultation avec les districts scolaires, examine la <i>Loi sur l'éducation</i> à la lumière de l'environnement fonctionnel actuel pour s'assurer que les attentes sont claires, pertinentes et réalistes.	Mise en œuvre *
Amélioration du rendement des élèves: Un défi néo-brunswickois	Éducation et Développement de la petite enfance	2018	2	2	80	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance fasse le suivi, reçoive, examine et prenne des mesures à l'égard des plans et des rapports des districts scolaires, et demande à toutes les parties de rendre des comptes comme l'exige la <i>Loi sur l'éducation</i> .	Non mise en œuvre *
Amélioration du rendement des élèves: Un défi néo-brunswickois	Éducation et Développement de la petite enfance	2018	2	2	81	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance en collaboration avec les districts scolaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• s'assure que des plans d'amélioration de l'école sont préparés et examinés chaque année comme l'exige la <i>Loi sur l'éducation</i>;</li> <li>• démontre que les plans d'amélioration de l'école cadrent avec le plan d'éducation provincial;</li> <li>• surveille dans quelle mesure les objectifs d'amélioration de l'école sont atteints.</li> </ul>	Mise en œuvre *
Amélioration du rendement des élèves: Un défi néo-brunswickois	Éducation et Développement de la petite enfance	2018	2	2	82	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance en collaboration avec les conseils d'éducation de district, s'assure que ces derniers autoévaluent leur rendement chaque année.	Non mise en œuvre *

\*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par VGNB en 2022

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Amélioration du rendement des élèves: Un défi néo-brunswickois	Éducation et Développement de la petite enfance	2018	2	2	87	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance développe des normes pour le rendement du personnel enseignant et fournisse des outils afin de supporter les districts scolaires dans : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'évaluation régulière du personnel comme l'exige la <i>Loi sur l'éducation</i>;</li> <li>• la prise de mesure pour améliorer le rendement du personnel où il y a lieu.</li> </ul>	Non mise en œuvre *
Amélioration du rendement des élèves: Un défi néo-brunswickois	Éducation et Développement de la petite enfance	2018	2	2	91	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance stabilise les programmes provinciaux d'évaluation pour permettre une analyse des tendances des résultats du rendement des élèves aux fins du processus décisionnel.	Non mise en œuvre *
Amélioration du rendement des élèves: Un défi néo-brunswickois	Éducation et Développement de la petite enfance	2018	2	2	102	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance rende compte publiquement du rendement des élèves aux examens nationaux et internationaux sur son site Web et informe le public lorsque les résultats sont disponibles.	Mise en œuvre *
Amélioration du rendement des élèves: Un défi néo-brunswickois	Éducation et Développement de la petite enfance	2018	2	2	113	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance facilite le partage des succès et des meilleures pratiques entre les secteurs anglophone et francophone.	Mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	36	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB automatise le système de gestion des réclamations pour permettre la présentation et le traitement électronique des documents de réclamation afin de réduire le travail et d'accélérer les processus de réception et de prise de décision.	Non mise en œuvre *

\*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par VGNB en 2022

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	40	Nous recommandons que les réclamations soient envoyées directement à un agent d'indemnisation après que l'équipe chargée de la réception initiale des réclamations recueille les renseignements personnels et les détails de l'accident.	Mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	41	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB utilise des formulaires distincts de « Rapport sur l'accident » pour l'employeur et l'employé.	Mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	48	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB mette l'accent sur la reprise du travail pendant la prise de décision en : <ul style="list-style-type: none"> <li>• précisant les risques d'une reprise du travail;</li> <li>• accordant la priorité aux réclamations complexes;</li> <li>• élaborant un plan pour éliminer les obstacles.</li> </ul>	Non mise en œuvre *

\*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par VGNB en 2022

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	49	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB communique un plan de cas détaillé comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les objectifs de la reprise du travail ;</li> <li>• les traitements proposés ;</li> <li>• la date prévue de rétablissement.</li> </ul>	Mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	53	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB élabore un plan de traitement immédiatement après qu'une réclamation est acceptée et permette à l'agent d'indemnisation de le communiquer au travailleur blessé.	Non mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	54	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB utilise les lignes directrices en matière de durée d'invalidité pour donner une date prévue de reprise du travail et l'inclue dans la lettre de décision initiale envoyée au travailleur blessé.	Non mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	59	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB exige que le gestionnaire de cas discute avec le travailleur blessé de ses capacités, limitations et restrictions fonctionnelles pour déterminer le plan modifié de la reprise du travail.	Mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	60	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB améliore le processus décisionnel d'indemnisation en exigeant que les agents d'indemnisation documentent dans le système de gestion des réclamations la justification de leur décision par rapport à la loi et aux politiques opérationnelles clés.	Mise en œuvre *

\*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2022

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	63	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB inclue une explication claire des prestations admissibles potentielles dans la lettre de décision initiale aux travailleurs blessés.	Mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	66	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB élabore des compétences précises pour le rôle d'agent d'indemnisation et exige que toutes les personnes candidates retenues possèdent ces compétences.	Non mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	75	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB mette à jour ses directives pour promouvoir que les cas soient adressés plus tôt au centre de rééducation des travailleurs afin de maximiser les résultats d'une reprise du travail.	Non mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	81	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB officialise l'autorité et le rôle des médecins-conseils et s'assure que les médecins-conseils et les gestionnaires de cas comprennent leurs rôles respectifs concernant les avis médicaux.	Mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	82	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB : <ul style="list-style-type: none"> <li>• exige que les avis des médecins-conseils soient officiellement documentés et se limitent aux données particulières de la condition médicale ;</li> <li>• dispose de questions modèles et précises pour les gestionnaires de cas à poser aux médecins-conseils.</li> </ul>	Mise en œuvre *

\*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2022

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	84	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB dispose d'un plan pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• faire le suivi avec le travailleur blessé à l'égard de l'évolution du traitement ;</li> <li>• surveiller étroitement les réclamations comportant une modification de la reprise du travail pour s'assurer que le travail modifié est approprié ;</li> <li>• communiquer avec les fournisseurs de soins de santé engagés à l'égard des progrès accomplis par le travailleur.</li> </ul>	Mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	88	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB acquière une expertise pour les conditions complexes et délicates parmi les gestionnaires de cas en attribuant des types particuliers de blessures à certains gestionnaires de cas et en offrant des occasions de développement professionnel.	Non mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	97	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB : <ul style="list-style-type: none"> <li>• étende la durée et le niveau de détail de la formation des gestionnaires de cas;</li> <li>• améliore la formation continue pour le personnel en place.</li> </ul>	Mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	98	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB surveille les réclamations gérées et donne de la rétroaction au personnel de façon continue pour s'assurer du respect des politiques et de la cohérence entre les régions.	Non mise en œuvre *

\*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2022

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	101	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB examine annuellement les clients touchant des prestations d'invalidité à long terme avec un potentiel de reprise du travail (par exemple, un changement lié aux capacités fonctionnelles ou un changement dans la disponibilité sur le marché du travail) afin de déterminer si la réclamation est toujours propice à une invalidité à long terme.	Mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	104	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB propose des modifications législatives pour que les appels soient entendus au Bureau de résolution de problèmes de Travail sécuritaire NB comme première étape obligatoire avant qu'un appelant présente un appel auprès du Tribunal d'appel des accidents au travail.	Mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	107	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB élabore des indicateurs de rendement clés qui sont pertinents au rendement de ses processus internes.	Mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	109	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB définisse des cibles pour ses indicateurs de rendement clés et les énonce clairement dans les rapports sur le rendement.	Mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	111	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB relie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les indicateurs de rendement clés aux objectifs stratégiques ;</li> <li>• les initiatives d'amélioration aux indicateurs de rendement clés définis.</li> </ul>	Mise en œuvre *

\*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2022

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	115	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB redistribue les tâches administratives, comme le calcul des prestations pour perte de gains, des gestionnaires de cas au personnel administratif.	Mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	119	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB intègre des outils dans le système de gestion des réclamations pour dégager les membres du personnel des tâches routinières et répétitives afin de leur permettre de porter leur attention sur les progrès réalisés et les traitements des blessures. De tels outils pourraient inclure: <ul style="list-style-type: none"> <li>• des capacités améliorées d'extraction des données ;</li> <li>• des rappels du système pour actualiser les renseignements sur les clients;</li> <li>• des formulaires à remplissage automatique ;</li> <li>• le traitement automatisé des réclamations médicales.</li> </ul>	Non mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	131	Lorsqu'il fera un appel d'offres pour un contrat pour des services médicaux de nouveau en 2019, nous recommandons que Travail sécuritaire NB : <ul style="list-style-type: none"> <li>• s'assure que les exigences de l'appel d'offres soient complètes afin de réduire la nécessité de modifications importantes après la publication de l'appel d'offres ;</li> <li>• suive les règlements en matière de passation des marchés et les meilleures pratiques pour assurer la transparence, l'équité et la compétitivité du processus d'appel d'offres.</li> </ul>	Mise en œuvre *

\*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2022

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	133	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB utilise une durée initiale plus courte avec une option de renouvellement lorsque le contrat pour des services médicaux fera l'objet d'un appel d'offres en 2019.	Mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	135	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB inclue des clauses contractuelles qui abordent les droits de propriété intellectuelle dans les contrats futurs pour des services médicaux et de réadaptation.	Mise en œuvre *
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	141	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB utilise les rapports d'évolution reçus des cliniques de physiothérapie pour surveiller les travailleurs blessés durant le traitement.	Mise en œuvre *
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	37	Nous recommandons que l'Assurance-maladie développe un processus de demande en ligne semblable aux autres provinces pour permettre aux personnes de demander directement à l'Assurance-maladie une carte d'assurance-maladie.	Non mise en œuvre
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	38	Nous recommandons que l'Assurance-maladie travaille de concert avec le gouvernement du Canada pour accélérer la réception des documents requis pour traiter les demandes de carte d'assurance-maladie des nouveaux immigrants qui résident au Nouveau-Brunswick.	Non mise en œuvre

\*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2022

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	45	Nous recommandons que l'Assurance-maladie analyse si elle pourrait obtenir une récupération positive en investissant des ressources supplémentaires dans l'identification des personnes détenant une carte d'assurance-maladie du Nouveau-Brunswick qui sont devenues inadmissibles. Si l'Assurance-maladie détermine qu'il y a des avantages en accomplissant plus dans ce domaine, elle devrait améliorer ses processus pour surveiller l'admissibilité continue des titulaires de carte.	Non mise en œuvre
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	58	Nous recommandons que l'Assurance-maladie détermine si les économies de coûts escomptées du changement à un processus de renouvellement automatique des cartes d'assurance-maladie ont été réalisées et si ces économies sont suffisantes pour compenser le risque supplémentaire associé à l'adoption de ce processus.	Mise en œuvre
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	59	Nous recommandons également que, si les économies réalisées par le changement n'ont pas été suffisantes pour compenser les risques supplémentaires qu'elle a pris, l'Assurance-maladie inverse le processus de renouvellement automatique.	Non mise en œuvre
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	60	Indépendamment du processus de renouvellement qu'elle emploie, nous recommandons que l'Assurance-maladie élabore des procédures pour vérifier les adresses postales avant d'envoyer les documents de renouvellement à l'avenir.	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	66	Nous recommandons que l'Assurance-maladie évalue les risques associés ainsi que la nécessité d'avoir deux organismes privés engagés pour produire et distribuer les cartes d'assurance-maladie au lieu d'un seul.	Non mise en œuvre
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	67	Nous recommandons que l'Assurance-maladie obtienne chaque année un rapport NCMC 3416 sur les contrôles de la part de Medavie et CPI dans le cadre des services de production et de distribution des cartes offerts par les deux fournisseurs tiers.	Mise en œuvre
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	75	Nous recommandons que l'Assurance-maladie, au minimum, ajoute une photo d'identification à la carte d'assurance-maladie du Nouveau-Brunswick pour améliorer la sécurité de la carte.	Non mise en œuvre
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	76	Nous recommandons que l'Assurance-maladie fournisse de l'information sur son site Web au sujet des circonstances dans lesquelles le public devrait signaler les cas suspects d'utilisation inappropriée des cartes d'assurance-maladie et sur la manière de le faire. Pour répondre complètement à cette mesure, il faudrait probablement que l'Assurance-maladie élabore une ligne de dénonciation directe et en fasse la promotion.	Non mise en œuvre
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	77	Nous recommandons également que l'Assurance-maladie attribue la responsabilité de faire le suivi de toutes les dénonciations reçues.	Non mise en œuvre
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	82	Nous recommandons que l'Assurance-maladie améliore son système d'inscription afin de réduire le nombre de procédures manuelles requises pour administrer le processus d'inscription.	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	88	Nous recommandons que l'Assurance-maladie négocie une entente de facturation réciproque avec la province de Québec qui soit fondée sur les ententes actuellement en place entre le Nouveau-Brunswick et les autres provinces.	Non mise en œuvre
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	91	Nous recommandons que les contrats de l'Assurance-maladie avec Service Nouveau-Brunswick et la Croix Bleue Medavie soient modifiés pour y inclure des indicateurs de rendement et des exigences de rapports connexes.	Non mise en œuvre
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	96	Nous recommandons que l'Assurance-maladie prépare un plan d'effectifs pour l'aider à développer la capacité pour mettre en œuvre les changements nécessaires pour le programme de la carte d'assurance-maladie tout en poursuivant ses activités actuelles à un niveau acceptable.	Non mise en œuvre
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	99	Nous recommandons que l'Assurance-maladie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• élabore des indicateurs de rendement clés pour permettre l'évaluation de l'Assurance-maladie;</li> <li>• établisse des objectifs de rendement et mesure les résultats réels par rapport à ces objectifs;</li> <li>• présente les résultats dans le rapport annuel du Ministère.</li> </ul>	Non mise en œuvre
Externalisation des travaux d'entretien et de construction des routes	Transports et l'Infrastructure	2019	1	3	34	Nous recommandons que le ministère des Transports et de l'Infrastructure élabore une politique d'externalisation fondée sur des preuves et un cadre décisionnel pour guider le choix des programmes et des activités à externaliser.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Externalisation des travaux d'entretien et de construction des routes	Transports et l'Infrastructure	2019	1	3	39	Nous recommandons que le ministère des Transports et de l'Infrastructure évalue le risque d'une dépendance excessive à l'égard d'un fournisseur unique lorsqu'il prend des décisions d'externalisation.	Mise en œuvre
Externalisation des travaux d'entretien et de construction des routes	Transports et l'Infrastructure	2019	1	3	47	Nous recommandons que le ministère des Transports et de l'Infrastructure enregistre, assure le suivi et fasse régulièrement rapport de l'étendue et de la composition des travaux d'entretien et de construction externalisés.	Mise en œuvre
Externalisation des travaux d'entretien et de construction des routes	Transports et l'Infrastructure	2019	1	3	55	Nous recommandons que le ministère des Transports et de l'Infrastructure évalue comment les travaux routiers, comme la pose d'enduit superficiel, sont adjugés et exécutés dans tous les districts après une analyse coûts-avantages objective et fondée sur des preuves.	Mise en œuvre
Externalisation des travaux d'entretien et de construction des routes	Transports et l'Infrastructure	2019	1	3	62	Nous recommandons que le ministère des Transports et de l'Infrastructure inclue les dépenses d'immobilisations dans l'équipement essentiel lors de la planification de la manière la plus rentable d'effectuer les réparations de routes.	Mise en œuvre
Externalisation des travaux d'entretien et de construction des routes	Transports et l'Infrastructure	2019	1	3	68	Nous recommandons que le ministère des Transports et de l'Infrastructure acquière des biens d'équipement par les moyens les plus rentables comme le démontre une analyse de rentabilisation.	Mise en œuvre
Externalisation des travaux d'entretien et de construction des routes	Transports et l'Infrastructure	2019	1	3	78	Nous recommandons que le ministère des Transports et de l'Infrastructure adjuge les travaux pour le remplacement de ponts et de ponceaux d'une manière rentable fondée sur des preuves et au moment voulu.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Impôts fonciers en souffrance : recouvrement et remise	Finances et Conseil du trésor	2019	1	4	34	Nous recommandons que le Ministère élabore une politique pour son recours à l'article 25 de la <i>Loi sur l'impôt foncier</i> pour améliorer le recouvrement des impôts fonciers en souffrance. Cet article stipule que la personne au nom de laquelle sont évalués les biens réels, qui ne paie pas les impôts sur ces biens réels, commet une infraction punissable en vertu de la partie II de la <i>Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i> .	Mise en œuvre
Impôts fonciers en souffrance : recouvrement et remise	Finances et Conseil du trésor	2019	1	4	35	Nous recommandons que le Ministère calcule et fasse le suivi de l'incidence de la remise des impôts fonciers municipaux sur les charges de la province.	Mise en œuvre
Impôts fonciers en souffrance : recouvrement et remise	Finances et Conseil du trésor	2019	1	4	36	Nous recommandons que le Ministère: <ul style="list-style-type: none"> <li>• clarifie les attentes de rendement de Service Nouveau-Brunswick en matière de recouvrement des impôts fonciers en souffrance;</li> <li>• surveille le rendement de Service Nouveau-Brunswick par rapport à des indicateurs et des objectifs de rendement prédéfinis.</li> </ul>	Mise en œuvre
Impôts fonciers en souffrance : recouvrement et remise	Finances et Conseil du trésor	2019	1	4	51	Nous recommandons que le Ministère définisse des critères d'admissibilité détaillés pour la remise d'impôts fonciers afin d'assurer une cohérence des décisions de remise.	Mise en œuvre
Impôts fonciers en souffrance : recouvrement et remise	Finances et Conseil du trésor	2019	1	4	52	Nous recommandons que le Ministère demande au groupe d'audit interne du Bureau du contrôleur d'effectuer des examens périodiques des contrôles de systèmes.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Impôts fonciers en souffrance : recouvrement et remise	Finances et Conseil du trésor	2019	1	4	53	Nous recommandons que le Ministère consulte le Conseil du Trésor pour déterminer si la directive de 2014 de réviser la <i>Loi sur l'impôt foncier</i> est toujours appropriée.	Mise en œuvre
Entente de financement de la ville de Saint John-Examen spécial	Bureau du Conseil exécutif	2019	1	5	29	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif s'assure que les décisions de financement du Cabinet : <ul style="list-style-type: none"> <li>• suivent une procédure établie avec l'autorisation appropriée de toutes les parties intéressées;</li> <li>• soient justifiées par une analyse de rentabilisation documentée, une analyse financière détaillée et une argumentation claire pour les décisions importantes;</li> <li>• soient appuyées par un examen juridique documenté avant que les décisions soient prises.</li> </ul>	Mise en œuvre
Entente de financement de la ville de Saint John-Examen spécial	Bureau du Conseil exécutif	2019	1	5	33	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif élabore une politique de conservation des dossiers pour assurer que les registres clés sont conservés au Cabinet du premier ministre au cours des transitions gouvernementales.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Entente de financement de la ville de Saint John-Examen spécial	Bureau du Conseil exécutif	2019	1	5	54	<p>Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif/le Secrétariat du Conseil du Trésor s'assurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• que les ententes de financement n'outrepassent pas effectivement l'esprit et l'objectif des dispositions législatives comme :</li> <li>• le paragraphe 100(8) de la <i>Loi sur la gouvernance locale</i> décourageant les déficits continus;</li> <li>• le besoin d'un crédit avant de dépenser les fonds provinciaux en vertu de la <i>Loi sur l'administration financière</i>;</li> <li>• qu'une analyse détaillée des risques soit effectuée lorsque des ententes de financement sont élaborées et que les clauses nécessaires soient incluses pour traiter les risques relevés pour la province, dont :</li> <li>• une clause sur les crédits reposant sur un avis juridique pour s'assurer que l'autorisation budgétaire appropriée est obtenue;</li> <li>• une clause exigeant que les rapports financiers soient établis selon les normes comptables pour le secteur public;</li> <li>• qu'un crédit pluriannuel suffisant soit obtenu pour couvrir tout le financement juridiquement engagé sur la durée de l'entente.</li> </ul>	Mise en œuvre
	Finances et Conseil du trésor						Mise en œuvre
Entente de financement de la ville de Saint John-Examen spécial	Bureau du Conseil exécutif	2019	1	5	64	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif fasse participer toutes les entités provinciales pertinentes lors de la planification, de l'élaboration et de l'examen des futurs contrats et ententes pour l'approbation du Cabinet.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Entente de financement de la ville de Saint John-Examen spécial	Bureau du Conseil exécutif	2019	1	5	71	<p>Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif veille à ce que les ententes approuvées par le Cabinet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soient complétées et autorisées avant de faire des paiements en vertu de l'entente ;</li> <li>• contiennent des clauses pour minimiser le risque et protéger les contribuables ;</li> <li>• incluent des résultats clairs et mesurables ;</li> <li>• incluent des mécanismes de contrôle ;</li> <li>• soient suivies pour s'assurer que les principaux résultats attendus, comme des rapports d'un comité de travail, sont préparés tel qu'exigé.</li> </ul>	Mise en œuvre
Entente de financement de la ville de Saint John-Examen spécial	Finances et Conseil du trésor	2019	1	5	85	<p>Nous recommandons que le Secrétariat du Conseil du Trésor/contrôleur provincial examinent et actualisent la <i>Loi sur l'administration financière</i> pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la moderniser à l'égard des paiements, des régularisations et de la conformité aux normes comptables pour le secteur public;</li> <li>• accroître la clarté pour les agents financiers clés qui traitent les paiements à l'échelle du gouvernement pour savoir s'il existe une autorisation budgétaire appropriée;</li> <li>• prévoir les crédits budgétaires pour les ententes pluriannuelles au moment où les fonds sont juridiquement engagés.</li> </ul>	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes	Assemblée législative	2019	2	2	28	Nous recommandons que l'Assemblée législative sélectionne un comité permanent, comme le Comité des comptes publics, pour tenir les bénéficiaires de financement, comme les universités, responsables des fonds reçus et du rendement obtenu, et exige des comparutions annuelles devant un comité, ou selon ce que le comité juge comme approprié.	Mise en œuvre
Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2019	2	2	30	Nous recommandons que le Ministère élabore et exécute un plan de travail pour respecter les mécanismes de reddition de comptes inclus dans le protocole d'entente de 2017-2018 à 2020-2021.	Non mise en œuvre
Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2019	2	2	32	Nous recommandons que le Ministère, au minimum, mette en place les mécanismes de reddition de comptes suivants pour le financement des universités : <ul style="list-style-type: none"> <li>• établir des résultats mesurables;</li> <li>• pour des initiatives ou des domaines d'intérêt, constituer des comités de travail qui présentent au ministre un rapport annuel portant sur les progrès réalisés et l'atteinte des objectifs;</li> <li>• utiliser des indicateurs de rendement clés;</li> <li>• exiger un compte rendu annuel au ministre selon un modèle normalisé;</li> <li>• exiger que les contrats de rémunération des cadres soient accessibles au public.</li> </ul>	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2019	2	2	38	Nous recommandons que le Ministère rende compte publiquement des résultats obtenus du financement accordé aux universités et au CTFM.	Mise en œuvre
Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2019	2	2	44	Nous recommandons que le Ministère exige que le CTFM rende disponibles en ligne ses états financiers audités actuels et antérieurs (au moins cinq exercices), ainsi qu'un rapport annuel sur ses activités, pour s'assurer qu'il rend publiquement des comptes pour le financement qu'il reçoit de la province.	Mise en œuvre
Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2019	2	2	50	Nous recommandons que le Ministère communique les restrictions liées à l'utilisation du financement dans la lettre de financement annuelle envoyée aux universités.	Mise en œuvre
Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2019	2	2	51	Nous recommandons que le Ministère obtienne des garanties des universités que les restrictions ou les conditions relatives à l'utilisation des fonds sans restrictions ont été respectées. Par exemple, cela pourrait être réalisé en exigeant une certification du responsable de l'établissement et d'un représentant financier principal ou en demandant une opinion sur la conformité des auditeurs des universités.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2019	2	2	58	Pour obtenir un meilleur rendement par rapport aux résultats escomptés, nous recommandons que le Ministère finance l'élargissement du programme, ou d'autres ententes, seulement une fois que les résultats ou les cibles visés auront été atteints.	Mise en œuvre
Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2019	2	2	65	Nous recommandons que le Ministère prenne des mesures correctives en temps opportun lorsque les cibles de rendement attendues ne sont pas atteintes.	Mise en œuvre
Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2019	2	2	69	Nous recommandons que la politique sur les subventions de fonctionnement avec restrictions soit suivie ou que le Ministère réexamine la pertinence de la limite de report prospectif d'un an et modifie la politique en conséquence.	Mise en œuvre
Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2019	2	2	88	Nous recommandons que le Ministère, en consultation avec les universités, réexamine la pertinence de la formule de financement actuelle et de ses composantes, comme la pondération des divers programmes, afin de s'assurer qu'elle demeure le choix le plus approprié pour répartir les fonds aux universités et pour favoriser l'atteinte des objectifs de financement.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	53	Nous recommandons que le ministère du Développement social : <ul style="list-style-type: none"> <li>élabore et mette en œuvre des normes de pratique concernant les enfants pris en charge pour traiter spécifiquement des enfants placés en garde temporaire;</li> <li>élabore et mette en œuvre des normes pour les placements spécialisés.</li> </ul>	Mise en œuvre
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	59	Nous recommandons que le ministère du Développement social : <ul style="list-style-type: none"> <li>inclue dans ses normes des indicateurs de rendement clés spécifiques pour chaque norme;</li> <li>fixe un niveau minimal de rendement correspondant aux indicateurs de rendement spécifiés;</li> <li>mette à jour les procédures de surveillance pour inclure des indications quant à la mesure des indicateurs de rendement pour chaque norme.</li> </ul>	Non mise en œuvre
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	66	Nous recommandons que le ministère du Développement social intègre les procédures, directives, politiques et normes clés dans ses normes actuelles et futures.	Mise en œuvre
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	67	Nous recommandons que le ministère du Développement social révise les : <ul style="list-style-type: none"> <li>normes de pratique relatives des services résidentiels pour enfants visant les centres résidentiels pour enfants;</li> <li>normes de service des centres résidentiels pour enfants à l'intention des responsables pour renforcer l'intégration aux politiques, directives, procédures et autres normes obligatoires.</li> </ul>	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	95	Nous recommandons que le ministère du Développement social élabore et mette en œuvre des accords de niveau de service normalisés dans toutes les régions pour tous les établissements de placement spécialisé.	Non mise en œuvre
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	101	Nous recommandons que le ministère du Développement social conçoive et mette en œuvre une stratégie documentée visant à résoudre les problèmes de capacité des foyers de groupe et de prestation de services auxquels la province est confrontée. Cette stratégie doit s'aligner sur les stratégies provinciales actuelles en matière de bien-être à l'enfance.	Mise en œuvre
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	108	Nous recommandons que le ministère du Développement social : <ul style="list-style-type: none"> <li>• prévoie la demande régionale et provinciale pour les services de placement;</li> <li>• normalise les procédures de planification des ressources devant être utilisées par les régions et mises en œuvre à l'échelle provinciale.</li> </ul>	Non mise en œuvre
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	115	Nous recommandons que le ministère du Développement social conçoive et mette en œuvre des procédures de planification des cas pour le personnel régional, y compris : <ul style="list-style-type: none"> <li>• des exigences de contenu normalisées pour des résultats réalisables pour les enfants pris en charge;</li> <li>• un examen régulier du plan de cas et des exigences de révision pour se conformer aux normes.</li> </ul>	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	121	<p>Nous recommandons que le ministère du Développement social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• se conforme aux normes et élabore conjointement des plans de soins avec les exploitants de foyer de groupe et de placement spécialisé;</li> <li>• normalise les exigences et les procédures documentées pour les plans de soins afin d'inclure des objectifs et des actions qui correspondent aux plans de cas du Ministère;</li> <li>• fixe des exigences spécifiques pour l'évaluation périodique des modifications du plan de soins par les travailleurs sociaux.</li> </ul>	Mise en œuvre
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	131	<p>Nous recommandons que le ministère du Développement social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• s'assure que la formation requise est offerte dans les bureaux régionaux, les foyers de groupe et les établissements de placement spécialisé avant que la charge de cas ne soit attribuée au personnel;</li> <li>• offre une formation sur la sensibilisation culturelle dans les bureaux régionaux, les foyers de groupe et les établissements de placement spécialisé.</li> </ul>	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	138	<p>Nous recommandons que le ministère du Développement social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• définisse les exigences relatives à la vie autonome et à la transition à la vie adulte ainsi que les procédures documentées à compléter longtemps avant la date de transition prévue de l'enfant;</li> <li>• exige des évaluations périodiques du plan de préparation à la vie autonome par les travailleurs sociaux du Ministère en collaboration avec les exploitants de foyers de groupe et d'établissements de placement spécialisé.</li> </ul>	Non mise en œuvre
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	145	<p>Nous recommandons que le ministère du Développement social évalue les options pour améliorer ou remplacer le système d'information Familles NB dans le but d'accroître l'efficacité et l'efficacité des pratiques de gestion de cas.</p>	Non mise en œuvre
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	146	<p>Nous recommandons que le ministère du Développement social recueille et gère des données de haute qualité sur la capacité de placement résidentiel et la capacité de service auprès des exploitants de foyer de groupe et de placement spécialisé afin de les utiliser dans les processus de planification, de surveillance et de production de rapports du Ministère.</p>	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	154	Nous recommandons que le ministère du Développement social : <ul style="list-style-type: none"> <li>• documente les réponses et les mesures prises pour répondre aux commentaires reçus et aux préoccupations exprimées lors de l'examen des formulaires d'évaluation remplis par l'exploitant;</li> <li>• assure le suivi de la rétroaction des exploitants et des résultats des mesures prises pour remédier aux problèmes cernés lors de l'évaluation annuelle.</li> </ul>	Non mise en œuvre
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	160	Nous recommandons que le ministère du Développement social conçoive et mette en œuvre des procédures documentées de surveillance et d'évaluation du rendement des établissements de placement spécialisé.	Mise en œuvre
Foyers de groupe et placements spécialisés	Développement social	2019	2	3	164	Nous recommandons que le ministère du Développement social fournisse publiquement des informations statistiques à jour sur les programmes de bien-être à l'enfance et rende compte publiquement de son rendement.	Non mise en œuvre
Planification de l'infrastructure scolaire	Éducation et Développement de la petite enfance et districts scolaires	2020	1	2	29	Nous recommandons que le Ministère, en collaboration avec les districts scolaires, élabore un formulaire normalisé de présentation des grands projets d'immobilisations pour les districts scolaires afin de recueillir et de présenter les informations sur les grands projets d'immobilisations.	Non mise en œuvre
Planification de l'infrastructure scolaire	Éducation et Développement de la petite enfance et districts scolaires	2020	1	2	31	Nous recommandons que le Ministère crée un répertoire centralisé de toutes les évaluations historiques et actuelles de l'AMQB et de leurs documents justificatifs.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Planification de l'infrastructure scolaire	Éducation et Développement de la petite enfance et districts scolaires	2020	1	2	49	<p>Nous recommandons que le Ministère mette en place un processus officiel de gestion du changement pour l'analyse multidimensionnelle quadruple bilan. Ce processus devrait inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une voie d'approbation claire en fonction de l'importance du changement;</li> <li>• une consultation avec toutes les parties prenantes clés, telles que les districts scolaires;</li> <li>• une approbation officielle et la documentation des changements avant leur application.</li> </ul>	Mise en œuvre
Planification de l'infrastructure scolaire	Éducation et Développement de la petite enfance et districts scolaires	2020	1	2	50	<p>Nous recommandons que le Ministère mette en œuvre un processus de validation des données et d'examen de la qualité pour l'analyse multidimensionnelle quadruple bilan.</p>	Mise en œuvre
Planification de l'infrastructure scolaire	Éducation et Développement de la petite enfance et districts scolaires	2020	1	2	54	<p>Nous recommandons que le Ministère utilise une méthode de la moyenne mobile pour prévoir l'évolution des inscriptions d'étudiants.</p>	Mise en œuvre
Planification de l'infrastructure scolaire	Éducation et Développement de la petite enfance et districts scolaires	2020	1	2	55	<p>Nous recommandons que le Ministère améliore l'outil d'analyse multidimensionnelle quadruple bilan pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• remédier aux faiblesses des indicateurs énumérés à l'annexe IV du rapport et accroître son objectivité générale;</li> <li>• intégrer un mécanisme de notation pour saisir les manques d'espaces, au lieu de l'approche à plusieurs niveaux.</li> </ul>	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Planification de l'infrastructure scolaire	Éducation et Développement de la petite enfance et districts scolaires	2020	1	2	56	Nous recommandons que le Ministère rende compte publiquement de l'ordre de priorité et de la note des grands projets d'immobilisations selon l'analyse multidimensionnelle quadruple bilan.	Mise en œuvre
Planification de l'infrastructure scolaire	Éducation et Développement de la petite enfance et districts scolaires	2020	1	2	58	Nous recommandons que le Ministère réévalue les exigences en matière de soumission de documents pour les districts scolaires dans la Politique 409 – « <i>Planification pluriannuelle de l'infrastructure scolaire</i> » et la fasse respecter.	Non mise en œuvre
Planification de l'infrastructure scolaire	Éducation et Développement de la petite enfance et districts scolaires	2020	1	2	71	Nous recommandons que le Ministère établisse une définition claire de « projet spécial » et l'applique de manière cohérente afin de minimiser le potentiel d'ingérence subjective dans la répartition du financement de l'amélioration des immobilisations.	Mise en œuvre
Planification de l'infrastructure scolaire	Éducation et Développement de la petite enfance et districts scolaires	2020	1	2	72	Nous recommandons que le Ministère, en consultation avec les districts scolaires, élabore des critères cohérents pour la hiérarchisation des projets d'amélioration des immobilisations à l'échelle de la province. Lors de l'élaboration des critères, l'état des bâtiments, les coûts du cycle de vie et les normes de l'industrie devraient être utilisés.	Non mise en œuvre
Planification de l'infrastructure scolaire	Éducation et Développement de la petite enfance et districts scolaires	2020	1	2	103	Nous recommandons que le Ministère, en consultation avec les districts scolaires, réévalue la méthode de projection des inscriptions d'étudiants et mette en œuvre une approche de prévision de la population étudiante à l'échelle de la province.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Planification de l'infrastructure scolaire	Éducation et Développement de la petite enfance et districts scolaires	2020	1	2	104	<p>Nous recommandons que le Ministère élabore un plan d'immobilisations à long terme pour l'infrastructure scolaire pour l'ensemble de la province. Ce plan devrait inclure des éléments comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des projets dont la portée et les coûts sont entièrement définis et prêts à être réalisés à court ou moyen terme (3 à 5 ans);</li> <li>• une répartition générale du financement à long terme fondée sur une analyse des données sur les installations scolaires et un plan de prévisions budgétaires;</li> <li>• tous les éléments clés de la recommandation portant sur la viabilité de l'infrastructure à long terme formulée par le VGNB en 2012 : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ la rationalisation des biens (c.-à-d. si non considérés comme essentiels, ils sont mis hors service);</li> <li>○ une démarche budgétaire à long terme qui comprend l'entretien du cycle de vie;</li> </ul> </li> </ul>	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Planification de l'infrastructure scolaire	Éducation et Développement de la petite enfance et districts scolaires	2020	1	2	104	<p>(suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ une source protégée d'un financement de base qui est jugé nécessaire pour maintenir les écoles en service de manière adéquate;</li> <li>○ un horizon de planification de 20 ans;</li> <li>○ un processus en vertu duquel de nouvelles écoles sont construites uniquement si une analyse de rentabilité en démontre le besoin. Cela devrait inclure la réorientation des économies découlant des biens rationalisés (fermetures d'écoles) vers les coûts d'entretien du cycle de vie de la nouvelle école;</li> <li>○ fournir un rapport public annuel sur le rendement, qui comprend le plan quinquennal de réalisation des projets, l'état réel des installations scolaires par rapport aux cibles préétablies, et explique les raisons de tout écart significatif.</li> </ul>	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Planification de l'infrastructure scolaire	Éducation et Développement de la petite enfance et districts scolaires	2020	1	2	116	Nous recommandons que le Ministère, en consultation avec les districts scolaires, élabore et maintienne un inventaire centralisé des biens qui contient les détails de toutes les composantes importantes des installations pour soutenir la planification des immobilisations du Ministère.	Non mise en œuvre
Planification de l'infrastructure scolaire	Éducation et Développement de la petite enfance et districts scolaires	2020	1	2	117	Nous recommandons que le Ministère élabore et applique des normes et des exigences en matière de collecte de données pour la collecte et l'agrégation uniformes des données sur les installations dans tous les districts scolaires.	Non mise en œuvre
Services d'ambulance	Santé	2020	1	3	51	Nous recommandons que le Ministère officialise le mandat et la gouvernance d'EM/ANB dans une loi et fournisse des lettres de mandat à EM/ANB avec l'approbation du budget annuel.	Non mise en œuvre
Services d'ambulance	EM/ANB Inc. Conseil d'administration	2020	1	3	56	Nous recommandons que les règlements administratifs du conseil d'administration soient modifiés afin de changer la composition du conseil pour y inclure des membres indépendants du Ministère.	Mise en œuvre
Services d'ambulance	EM/ANB Inc. Conseil d'administration	2020	1	3	61	Nous recommandons que le conseil d'administration applique sa politique en matière de conflits d'intérêts et examine périodiquement l'efficacité de cette politique pour atténuer les risques de conflits d'intérêts.	Mise en œuvre
Services d'ambulance	Santé	2020	1	3	70	Nous recommandons que la loi habilitante d'EM/ANB renforce et clarifie les pouvoirs du conseil d'administration en ce qui concerne l'embauche, la rémunération, le rendement et la cessation d'emploi du directeur général.	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Services d'ambulance	EM/ANB Inc. Conseil d'administration	2020	1	3	71	Nous recommandons que le conseil d'administration embauche un directeur général indépendant lors de la future modification ou renégociation du contrat.	Non mise en œuvre
Services d'ambulance	EM/ANB Inc. Conseil d'administration	2020	1	3	77	Nous recommandons que le conseil d'administration évalue les plans d'entreprise annuels d'EM/ANB dans le cadre de son examen du rendement du directeur général et de SSMNB et les compare au rapport annuel d'EM/ANB et à ses obligations envers le Ministère.	Non mise en œuvre
Services d'ambulance	EM/ANB Inc. Conseil d'administration	2020	1	3	78	Nous recommandons que le conseil d'administration établisse un cadre de gestion du rendement pour EM/ANB et qu'il évalue son rendement chaque année.	Non mise en œuvre
Services d'ambulance	EM/ANB Inc. Conseil d'administration	2020	1	3	94	Nous recommandons que le mandat de chaque comité permanent exige la présentation d'un rapport annuel écrit au conseil d'administration pour montrer que les sous-comités fonctionnent comme prévu.	Mise en œuvre
Services d'ambulance	EM/ANB Inc. Conseil d'administration	2020	1	3	95	Nous recommandons que le conseil d'administration améliore sa rédaction des procès-verbaux afin d'accroître la transparence.	Mise en œuvre
Services d'ambulance	EM/ANB Inc.	2020	1	3	103	Nous recommandons qu'EM/ANB calcule les paiements d'excédents budgétaires en fonction de montants budgétaires flexibles qui reflètent les charges prévues de l'exercice.	Non mise en œuvre
Services d'ambulance	EM/ANB Inc. Conseil d'administration	2020	1	3	108	Nous recommandons que le conseil d'administration établisse les restrictions concernant aux paiements des excédents budgétaires afin d'exclure les circonstances susceptibles de diminuer la qualité de la prestation des services d'ambulance.	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Services d'ambulance	EM/ANB Inc. Conseil d'administration	2020	1	3	113	Nous recommandons que le conseil d'administration veille à ce qu'EM/ANB ou SSMNB justifie la façon dont les économies sont réalisées afin de démontrer la valeur fournie par les économies de coûts réclamées en vertu du contrat de services d'ambulance.	Mise en œuvre
Services d'ambulance	EM/ANB Inc.	2020	1	3	135	Nous recommandons qu'EM/ANB adopte une série plus équilibrée d'indicateurs de rendement clés comme base des paiements fondés sur le rendement afin d'inciter SSMNB à atteindre un rendement élevé dans toutes les collectivités du Nouveau-Brunswick.	Non mise en œuvre
Services d'ambulance	Santé	2020	1	3	152	Nous recommandons que le Ministère et EM/ANB adoptent des contrôles pour réduire au minimum la fréquence d'utilisation des exemptions de déploiement total ou abolissent le recours aux exemptions.	Non mise en œuvre
	EM/ANB Inc.						Non mise en œuvre
Services d'ambulance	EM/ANB Inc. Conseil d'administration	2020	1	3	153	Nous recommandons que le conseil d'administration d'EM/ANB exige que SSMNB révise le plan d'état du système afin d'actualiser les spécifications détaillées quant aux ambulances, aux installations et aux ressources humaines qui doivent être déployées pour atteindre les normes de rendement.	Non mise en œuvre
Services d'ambulance	Santé	2020	1	3	163	Nous recommandons que le Ministère et EM/ANB révisent le guide d'approbation des exemptions afin d'empêcher l'utilisation non valable des exemptions de déploiement total ou abolissent le recours aux exemptions.	Non mise en œuvre
	EM/ANB Inc.						Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Services d'ambulance	EM/ANB Inc. Conseil d'administration	2020	1	3	191	Nous recommandons que le conseil d'administration mette en œuvre des objectifs de rendement progressifs pour inciter SSMNB à assurer une amélioration continue pendant la durée du contrat.	Non mise en œuvre
Services d'ambulance	EM/ANB Inc.	2020	1	3	192	Nous recommandons qu'EM/ANB améliore le repérage et le suivi des initiatives stratégiques et des initiatives d'entreprise et inclue des résultats mesurables dans ses plans.	Non mise en œuvre
Services d'ambulance	EM/ANB Inc. Conseil d'administration	2020	1	3	193	Nous recommandons que le conseil d'administration élargisse les indicateurs de rendement clés pour les paiements fondés sur le rendement afin d'inclure tous les secteurs d'activité, comme les ressources humaines, la flotte et les langues officielles.	Non mise en œuvre
Services d'ambulance	Santé	2020	1	3	194	Nous recommandons que le Ministère coordonne avec les régies de la santé régionales et EM/ANB la mise en œuvre de solutions visant à réduire l'incidence des retards de déchargement.	Mise en œuvre
Services d'ambulance	Bureau du Conseil exécutif	2020	1	3	206	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif examine le règlement sur les conflits d'intérêts pris en vertu de la <i>Loi sur les conflits d'intérêts</i> et le modifie pour y inclure à l'annexe A toutes les sociétés de la Couronne concernées, y compris EM/ANB Inc.	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Suivi du rapport de 2008: Redevances sur le bois	Ressources naturelles et Développement de l'énergie	2020	1	4	51	<p>Nous recommandons que le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie élabore un manuel complet sur l'établissement des taux de redevance sur le bois de la Couronne qui comprend, au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une description détaillée de la méthode d'évaluation de la valeur marchande du bois sur pied et des processus associés mis en place pour parvenir à des justes valeurs marchandes;</li> <li>• des exemples de tous les calculs nécessaires pour actualiser les taux de redevance sur le bois de la Couronne.</li> </ul>	Non mise en œuvre
Suivi du rapport de 2008: Redevances sur le bois	Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick	2020	1	4	64	<p>Nous recommandons que la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick élabore et mette en œuvre une méthode permettant de mieux saisir les données relatives aux opérations visant le bois sur pied des entrepreneurs indépendants ou des propriétaires.</p>	Non mise en œuvre
Suivi du rapport de 2008: Redevances sur le bois	Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick	2020	1	4	68	<p>Nous recommandons que la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick achève la mise en place d'un logiciel de comptabilité et de suivi du bois dans tous les offices de commercialisation.</p>	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Suivi du rapport de 2008: Redevances sur le bois	Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick	2020	1	4	71	<p>Nous recommandons que la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick améliore la méthodologie de l'étude sur les droits de coupe et les rapports des résultats de l'étude annuelle des droits de coupe afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• formuler des objectifs clairs;</li> <li>• fournir des informations détaillées sur la méthodologie avec les changements d'une année sur l'autre;</li> <li>• présenter les résultats de l'étude annuelle des droits de coupe d'une manière complète, cohérente et comparable.</li> </ul>	Mise en œuvre
Suivi du rapport de 2008: Redevances sur le bois	Ressources naturelles et Développement de l'énergie	2020	1	4	79	<p>Nous recommandons que le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie définisse clairement ce que signifie la « <i>juste valeur marchande</i> » dans le contexte de la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i>, soit par des modifications réglementaires, soit par la politique du Ministère.</p>	Non mise en œuvre
Suivi du rapport de 2008: Redevances sur le bois	Ressources naturelles et Développement de l'énergie	2020	1	4	85	<p>Nous recommandons que le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie s'assure que les taux de redevance sur le bois de la Couronne soient examinés sur une base annuelle et actualisés, comme l'exige la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i>.</p>	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Suivi du rapport de 2008: Redevances sur le bois	Ressources naturelles et Développement de l'énergie	2020	1	4	102	<p>Nous recommandons que le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• apporte des modifications à la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i> afin de donner au ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie le pouvoir d'actualiser de manière plus opportune les taux de redevance sur le bois de la Couronne afin de mieux répondre à l'évolution du marché du bois sur pied dans les terrains boisés privés;</li> <li>• s'efforce d'obtenir des données et des informations adéquates en temps réel de toutes les sources pour mieux faciliter la modification précise et opportune des taux de redevance sur le bois de la Couronne.</li> </ul>	Non mise en œuvre
Suivi du rapport de 2008: Redevances sur le bois	Ressources naturelles et Développement de l'énergie	2020	1	4	107	<p>Nous recommandons que le Ministère se conforme à la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i> et rétablisse un conseil consultatif ou, à défaut, entreprenne des révisions de la loi ou de la réglementation afin de traiter avec précision le statut actuel du conseil consultatif.</p>	Mise en œuvre
Programme des dossiers médicaux électroniques	Santé	2020	2	2	41	<p>Nous recommandons que le ministère de la Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• structure les contrats de façon à maintenir une surveillance et à exiger des comptes des parties qui reçoivent des fonds publics;</li> <li>• s'il est impossible d'éviter une structure complexe, le Ministère doit y intégrer des contrôles adéquats qui lui permettent de gérer les risques et de protéger les fonds publics.</li> </ul>	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Programme des dossiers médicaux électroniques	Santé	2020	2	2	44	<p>Nous recommandons que le ministère de la Santé, dans le cadre du financement de programmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>évalue la santé financière des bénéficiaires de financement tiers et leur capacité d'atteindre les résultats souhaités dans les limites du financement convenu;</li> <li>examine périodiquement les documents conformément aux modalités des ententes de financement.</li> </ul>	Mise en œuvre
Programme des dossiers médicaux électroniques	Santé	2020	2	2	46	<p>Nous recommandons que le ministère de la Santé intervienne et prenne des mesures correctives rapidement quand il existe des signes qu'un programme est voué à l'échec, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les livrables du projet ne sont pas atteints;</li> <li>des dates limites clés ne sont pas respectées;</li> <li>les fonds accordés sont insuffisants.</li> </ul>	Mise en œuvre
Programme des dossiers médicaux électroniques	Santé	2020	2	2	51	<p>Nous recommandons que, pour les futurs programmes, le ministère de la Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>élabore des critères de rendement mesurables pour surveiller les résultats des programmes;</li> <li>s'appuie sur des rapports d'étapes à intervalles réguliers pour surveiller la mise en œuvre des programmes.</li> </ul>	Non mise en œuvre
Programme des dossiers médicaux électroniques	Santé	2020	2	2	61	<p>Nous recommandons que le ministère de la Santé s'assure que des audits périodiques sont effectués sur les futurs programmes afin d'évaluer l'atteinte des résultats attendus du programme et la conformité des bénéficiaires de financement aux modalités du financement.</p>	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Programme des dossiers médicaux électroniques	Santé	2020	2	2	77	Nous recommandons que le ministère de la Santé prévoie dans les futures ententes de financement la retenue du paiement final jusqu'à ce que toutes les modalités de l'entente soient satisfaites.	Non mise en œuvre
Programme des dossiers médicaux électroniques	Santé	2020	2	2	109	Pour toutes les futures solutions de DME, nous recommandons que le ministère de la Santé : <ul style="list-style-type: none"> <li>• détermine et priorise tous les besoins d'intégration des données;</li> <li>• définisse clairement les responsabilités des toutes les parties participant à l'intégration;</li> <li>• s'assure que les calendriers de mise en œuvre sont respectés.</li> </ul>	Non mise en œuvre
Problèmes liés à la dette	Énergie NB	2020	2	3	59	Nous recommandons qu'Énergie NB accorde la priorité à la réduction de la dette en élaborant un rigoureux plan de gestion de la dette bien défini afin d'atteindre l'objectif prescrit en matière de ratio d'endettement d'ici 2027. Le plan devrait comprendre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• des indicateurs de rendement clés (IRC) annuels réalisables, y compris un montant de réduction de la dette et un ratio d'endettement;</li> <li>• l'obligation de fournir, au moyen du rapport annuel d'Énergie NB : <ol style="list-style-type: none"> <li>i. des informations sur tout écart par rapport aux IRC annuels;</li> <li>ii. les raisons pour lesquelles les IRC ne sont pas atteints, le cas échéant;</li> <li>iii. un plan d'action ajusté pour atteindre l'objectif prescrit en 2027.</li> </ol> </li> </ul>	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Problèmes liés à la dette	Énergie NB	2020	2	3	84	Nous recommandons qu'Énergie NB améliore son processus prévisionnel et quantifie l'incidence des incertitudes probables dans le plan décennal, comme les prix du carburant, la production hydroélectrique, le facteur de capacité de la centrale de Point Lepreau, les phénomènes météorologiques et ainsi de suite.	Non mise en œuvre
Mise à jour sur la planification des foyers de soins et la stratégie sur le vieillissement	Développement social	2020	2	4	35	Nous recommandons que le ministère du Développement social examine le Plan pour les foyers de soins 2018-2023 afin de s'assurer que les cibles sont claires, réalistes et atteignables et que les ressources sont adéquates pour obtenir les résultats escomptés en temps opportun.	Non mise en œuvre
Mise à jour sur la planification des foyers de soins et la stratégie sur le vieillissement	Finances et Conseil du Trésor	2020	2	4	45	Nous recommandons que le ministère des Finances et du Conseil du Trésor revise les procédures opérationnelles des Services consultatifs de la DMPS pour y inclure des normes officielles pour la documentation des modèles financiers et autres analyses effectuées par l'unité. Les procédures devraient, au minimum, exiger la conservation des documents relatifs aux aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les rôles et responsabilités des personnes participant à l'analyse;</li> <li>• toutes les sources des données et des hypothèses utilisées;</li> <li>• l'examen des modèles financiers;</li> <li>• la conformité aux procédures opérationnelles.</li> </ul>	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Mise à jour sur la planification des foyers de soins et la stratégie sur le vieillissement	Développement social	2020	2	4	46	Nous continuons à recommander que le ministère du Développement social évalue s'il y a un avantage économique à fournir des lits de foyer de soins selon le modèle opéré par un organisme à but lucratif par rapport au modèle traditionnel. Cette évaluation devrait comporter une comparaison des coûts réels et de la qualité du service.	Non mise en œuvre
Mise à jour sur la planification des foyers de soins et la stratégie sur le vieillissement	Développement social	2020	2	4	73	Nous recommandons que le ministère du Développement social élabore, en collaboration avec les parties prenantes, pertinentes des indicateurs de rendement assortis de cibles précises pour chaque mesure énoncée dans la stratégie sur le vieillissement.	Mise en œuvre
Mise à jour sur la planification des foyers de soins et la stratégie sur le vieillissement	Développement social	2020	2	4	74	Nous recommandons que le ministère du Développement social mette au point un processus officiel pour surveiller les mesures énoncées dans la stratégie sur le vieillissement et vérifier leur mise en œuvre.	Non mise en œuvre
Mise à jour sur la planification des foyers de soins et la stratégie sur le vieillissement	Développement social	2020	2	4	88	Nous recommandons que le ministère du Développement social rende publics les résultats réels comparativement aux résultats escomptés ou attendus dans le cadre de la stratégie sur le vieillissement et du plan pour les foyers de soins. Les rapports devraient expliquer les écarts entre les plans et les résultats.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
L'accès de la vérificatrice générale à Vestcor est considérablement limité	Finances et Conseil du Trésor	2020	2	5	9	Nous recommandons que le ministre des Finances et du Conseil du Trésor propose une modification de la <i>Loi sur le vérificateur général</i> pour inclure Vestcor (et les entités connexes) dans les entités auditable, afin que la vérificatrice générale dispose d'un droit d'accès illimité pour effectuer des audits de performance et des audits financiers comme elle le juge nécessaire.	Non mise en œuvre
L'accès de la vérificatrice générale à Vestcor est considérablement limité	Finances et Conseil du Trésor	2020	2	5	10	Nous recommandons que le ministre des Finances et du Conseil du Trésor en vertu de l'article 12 de la <i>Loi sur le vérificateur général</i> , demandent à la vérificatrice générale d'effectuer un audit de performance portant sur Vestcor (et les entités connexes) et demande à Vestcor de lui donner un accès illimité.	Non mise en œuvre
L'accès de la vérificatrice générale à Vestcor est considérablement limité	Comité des comptes publics	2020	2	5	11	Nous recommandons que le Comité des comptes publics revoie ce que la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, le ministère des Ressources humaines et leurs représentants ont dit aux législateurs concernant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'accès de la vérificatrice générale à Vestcor;</li> <li>• la croissance de Vestcor au-delà des frontières du Nouveau-Brunswick;</li> <li>• l'exercice par la Province d'une surveillance indirecte des activités de Vestcor du fait des membres qu'elle nomme aux conseils des fiduciaires du Régime de retraite dans les services publics et du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick.</li> </ul>	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
L'accès de la vérificatrice générale à Vestcor est considérablement limité	Finances et Conseil du Trésor	2020	2	5	12	Nous recommandons que le ministre des Finances et du Conseil du Trésor propose une modification de la <i>Loi sur Vestcor</i> pour exiger que Vestcor (et les entités connexes) à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• déposent un rapport annuel auprès du greffier de l'Assemblée législative;</li> <li>• comparaissent devant les comités de l'Assemblée législative.</li> </ul>	Non mise en œuvre
L'accès de la vérificatrice générale à Vestcor est considérablement limité	Comité des comptes publics	2020	2	5	13	Nous recommandons que le Comité des comptes publics inclue Vestcor (et les entités connexes) parmi les entités qui sont régulièrement appelées à comparaître devant le comité.	Mise en œuvre
Financement pour la connectivité rurale à Internet	Bureau du Conseil exécutif	2021	1	2	52	Nous recommandons que pour une prestation responsable et transparente des programmes et services gouvernementaux, le Bureau du Conseil exécutif attribuera à un organisme précis la responsabilité de chaque engagement stratégique du gouvernement, notamment le financement de la connectivité des régions rurales à Internet.	**

\*\*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2023.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Financement pour la connectivité rurale à Internet	Bureau du Conseil exécutif	2021	1	2	53	<p>Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif demandera au ministère ou à l'organisme responsable de la connectivité rurale de veiller à ce que, dorénavant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• tout financement soit administré par l'entremise d'un programme pour lequel on a clairement défini les résultats escomptés et les critères de mesure du rendement;</li> <li>• on procède à une évaluation des besoins avant l'octroi de tout financement;</li> <li>• les demandes de financement soient validées par une évaluation des besoins de sorte à bien concorder avec les besoins réels.</li> </ul>	**
Financement pour la connectivité rurale à Internet	Bureau du Conseil exécutif	2021	1	2	63	<p>Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif donnera pour instruction à l'organisme ou au ministère responsable de veiller à ce que tout nouveau financement pour la connectivité rurale soit l'objet d'un processus concurrentiel et transparent. Cela signifie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• lancer des appels d'offres publics; ou</li> <li>• respecter les modalités de financement en vigueur.</li> </ul>	**
Financement pour la connectivité rurale à Internet	Société de développement régional	2021	1	2	75	<p>Nous recommandons que la Société de développement régional (SDR) et Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB) veilleront à ce que les futures ententes de financement pour la connectivité rurale à Internet prévoient la production des renseignements nécessaires à l'évaluation des déclarations de l'entrepreneur. Ces renseignements incluront, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un énoncé détaillé des travaux;</li> <li>• le budget du projet;</li> <li>• une définition des résultats escomptés, exprimés en termes mesurables.</li> </ul>	**
	Opportunités Nouveau-Brunswick						

\*\*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2023

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Financement pour la connectivité rurale à Internet	Opportunités Nouveau-Brunswick	2021	1	2	84	Nous recommandons que ONB stipulera clairement dans les ententes de cette nature les coûts admissibles et fixera un plafond de dépenses pour prévenir le remboursement de dépenses non admissibles.	**
Financement pour la connectivité rurale à Internet	Opportunités Nouveau-Brunswick	2021	1	2	90	Nous recommandons que ONB veillera à ce que toute modification aux modalités d'une entente soit dûment autorisée et consignée par écrit.	**
Financement pour la connectivité rurale à Internet	Opportunités Nouveau-Brunswick	2021	1	2	93	Nous recommandons que ONB obtiendra l'expertise nécessaire pour évaluer les aspects techniques des demandes de remboursement des bénéficiaires avant de procéder au paiement.	**
Financement pour la connectivité rurale à Internet	Société de développement régional	2021	1	2	104	Nous recommandons que la SDR et ONB formuleront des attentes précises concernant le rendement et la fiabilité des solutions techniques, compte tenu du nombre d'abonnés à servir, et elles confirmeront le respect de ces attentes avant le décaissement de sommes additionnelles pour un projet.	**
	Opportunités Nouveau-Brunswick						**
Financement pour la connectivité rurale à Internet	Société de développement régional	2021	1	2	107	La SDR se dotera d'une procédure officielle de clôture des projets, c'est-à-dire qu'avant d'annoncer publiquement l'achèvement des travaux, elle aura soin d'évaluer les résultats et de rapprocher les comptes.	**
Financement pour la connectivité rurale à Internet	Société de développement régional	2021	1	2	112	Nous recommandons que ONB et la SDR implanteront des procédures pour: <ul style="list-style-type: none"> <li>• évaluer l'exécution des ententes en temps opportun;</li> <li>• surveiller et appliquer les modalités de leurs ententes de financement.</li> </ul>	**
	Opportunités Nouveau-Brunswick						**
Financement pour la connectivité rurale à Internet	Société de développement régional	2021	1	2	116	Nous recommandons que ONB et la SDR définiront des cibles précises pour le service Internet en milieu rural et rendront compte publiquement des progrès réalisés.	**
	Opportunités Nouveau-Brunswick						**

\*\*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2023.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Financement pour la connectivité rurale à Internet	Société de développement régional	2021	1	2	127	Nous recommandons que pour la phase 2 du financement de la connectivité rurale à Internet, la SDR instaurera une procédure de manière à garantir que les déclarations faites au gouvernement fédéral soient exactes et conformes à l'Entente bilatérale intégrée et qu'aucun coût de la phase 1 ne soit réclamé.	**
Financement pour la connectivité rurale à Internet	Société de développement régional	2021	1	2	131	Nous recommandons que la SDR réfléchira aux moyens de rendre régulièrement compte au public des progrès dans la mise à niveau des infrastructures numériques; cette reddition de comptes devrait avoir lieu au moins une fois par année.	**
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2021	1	3	36	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail demande des détails ou des documents justificatifs des fournisseurs de services tiers pour ajout aux annexes des contrats conclus avec des tiers.	**
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2021	1	3	43	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail planifie la collecte de tous les renseignements nécessaires pour satisfaire aux exigences fiscales lors de l'élaboration de programmes comme la Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick.	**

*\*\*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2023.*

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2021	1	3	48	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail conçoive, dans le cadre de l'élaboration de programmes, des contrôles clés pour atténuer le risque de fraude, et maintienne cette structure de contrôle tout au long de la mise en œuvre du programme.	**
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2021	1	3	52	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail veille à ce qu'un processus d'appel soit intégré aux programmes qui procurent des prestations financières aux demandeurs afin d'assurer une mise en œuvre équitable des programmes.	**
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2021	1	3	59	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail consigne clairement les rôles et les responsabilités des programmes lors de l'élaboration du programme et des contrats lorsqu'ils font appel à un fournisseur de services tiers.	**
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2021	1	3	68	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail fournisse de la rétroaction à Service Nouveau-Brunswick sur les défis auxquels il a été confronté lors de sa collaboration avec des fournisseurs de services tiers, afin de favoriser l'amélioration continue des services contractuels.	**
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2021	1	3	76	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail effectue et consigne l'analyse des risques, y compris des stratégies d'atténuation pertinentes, pendant l'élaboration de nouveaux programmes.	**

*\*\*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2023.*

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2021	1	3	77	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail effectue périodiquement une évaluation formelle des risques de fraude de son organisation, puis conçoit et met en œuvre des contrôles adéquats sur les programmes pour gérer les risques repérés.	**
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Bureau du Conseil exécutif	2021	1	3	82	Nous recommandons au Bureau du Conseil exécutif de créer un processus officiel pour fournir une orientation, des lignes directrices et des ressources aux ministères chargés de nouvelles activités en situation d'urgence qui ne sont pas assurées par les Fonctions opérationnelles essentielles à la mission définie dans leur plan de préparation aux situations d'urgence.	**
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2021	1	3	88	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail élabore des objectifs à l'aide du modèle SMART ou d'un autre système pour s'assurer que les objectifs du programme énoncent clairement les réalisations attendues et pour renforcer la capacité du Ministère de produire des rapports et d'utiliser des paramètres de rendement pour améliorer les services.	**
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2021	1	3	95	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail surveille activement le rendement des contrats et les résultats continus lorsqu'il conclut des contrats avec des entités tierces pour exécuter des programmes provinciaux et qu'il prenne des mesures correctives pour corriger les lacunes au chapitre du rendement, le cas échéant.	**

\*\*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2023.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2021	1	3	99	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail confirme que les paiements versés à la Croix-Rouge ont été utilisés uniquement aux fins du programme de PRUTNB.	**
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2021	1	3	103	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail adopte des pratiques exemplaires pour répondre aux besoins de changements et aux circonstances imprévues dans les contrats futurs.	**
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2021	1	3	107	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail crée une politique visant à appuyer et à renforcer la tenue de notes pour les réunions et les décisions prises lors de l'élaboration de programmes afin d'assurer la reddition de comptes et la transparence.	**
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2021	1	3	111	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail rende compte publiquement du rendement des programmes importants.	**

*\*\*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2023.*

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Facteurs de risque dans la surveillance gouvernementale des organismes de la Couronne	Bureau du Conseil exécutif	2021	1	4	36	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif (dans son rôle d'appui au Conseil exécutif) prépare assez tôt les lettres de mandat des organismes de la Couronne, puis, suivant leur approbation par les ministres, les remette en temps opportun aux organismes (par exemple, six mois avant le début du nouvel exercice) afin que les organismes de la Couronne puissent planifier l'année à venir en tenant compte des priorités et objectifs du gouvernement.	**
Facteurs de risque dans la surveillance gouvernementale des organismes de la Couronne	Bureau du Conseil exécutif	2021	1	4	37	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif (dans son rôle d'appui au Conseil exécutif) veille à ce que les lettres de mandat présentées aux ministres pour signature contiennent tous les renseignements exigés par la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i> , notamment les attentes en matière de rendement.	**
Facteurs de risque dans la surveillance gouvernementale des organismes de la Couronne	Bureau du Conseil exécutif	2021	1	4	45	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif (dans son rôle d'appui au Conseil exécutif) étudie les plans annuels avec le concours des ministres et ministères responsables et des organismes eux-mêmes pour assurer leur conformité à la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i> (et aux autres lois pertinentes, dont la <i>Loi sur les régies régionales de la santé</i> ) avant leur approbation par les ministres responsables.	**

\*\*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2023.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Facteurs de risque dans la surveillance gouvernementale des organismes de la Couronne	Bureau du Conseil exécutif	2021	1	4	46	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif (dans son rôle d'appui au Conseil exécutif) étudie les rapports annuels avec le concours des ministres et ministères responsables et des organismes eux-mêmes pour assurer leur conformité à la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i> (et aux autres lois pertinentes, dont la <i>Loi sur les régies régionales de la santé</i> ) avant leur approbation par les ministres responsables.	**
Facteurs de risque dans la surveillance gouvernementale des organismes de la Couronne	Bureau du Conseil exécutif	2021	1	4	47	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif (dans son rôle d'appui au Conseil exécutif) élabore et mette en place une procédure officielle pour vérifier le dépôt des rapports annuels auprès du greffier de l'Assemblée législative dans les délais prescrits par la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i> .	**
Programmes résidentiels d'efficacité énergétique	Ressources naturelles et Développement de l'énergie	2021	2	2	58	Nous recommandons que le Ministère collabore avec Énergie NB en vue d'élaborer un modèle de financement durable pour les programmes d'efficacité énergétique tous combustibles.	**
	Énergie NB						
Programmes résidentiels d'efficacité énergétique	Ressources naturelles et Développement de l'énergie	2021	2	2	59	Nous recommandons au Ministère d'exercer pleinement son pouvoir de surveillance des programmes d'efficacité énergétique exécutés par Énergie NB en : <ul style="list-style-type: none"> <li>• rendant obligatoire la mise en œuvre des orientations stratégiques du gouvernement en matière d'efficacité énergétique;</li> <li>• établissant des attentes pertinentes en matière de rendement à court, moyen et long terme.</li> </ul>	**
	Énergie NB						

\*\*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2023.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Programmes résidentiels d'efficacité énergétique	Énergie NB	2021	2	2	83	<p>Nous recommandons qu'Énergie NB élabore et met en œuvre un plan de mécanismes de financement de l'efficacité énergétique et d'autres mesures visant à réduire les obstacles financiers pour les ménages à revenu modeste, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en évaluant les besoins des ménages à revenu modeste;</li> <li>• en cernant et en éliminant les obstacles réglementaires et financiers aux mécanismes de financement;</li> <li>• en concevant des programmes d'efficacité énergétique appropriés pour répondre aux besoins cernés.</li> </ul>	**
Programmes résidentiels d'efficacité énergétique	Énergie NB	2021	2	2	89	<p>Nous recommandons qu'Énergie NB élabore et met en œuvre un plan pour améliorer l'accès des ménages ayant des sources de chauffage autres que l'électricité aux programmes d'efficacité énergétique, notamment en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• évaluant les besoins en efficacité énergétique des ménages ayant des sources de chauffage autres que l'électricité;</li> <li>• cernant et en éliminant les obstacles réglementaires et financiers aux programmes d'efficacité énergétique tous combustibles;</li> <li>• examinant et en modifiant les offres de programmes de combustible pour répondre aux besoins cernés.</li> </ul>	**
Programmes résidentiels d'efficacité énergétique	Énergie NB	2021	2	2	102	<p>Nous recommandons qu'Énergie NB effectue une assurance de la qualité suffisante pour le travail des organismes de services participant à l'évaluation de l'énergie domestique.</p>	**

\*\*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2023

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Programmes résidentiels d'efficacité énergétique	Énergie NB	2021	2	2	107	Nous recommandons qu'Énergie NB élabore un plan comportant des mesures concrètes et des échéanciers afin d'assurer un accès facile à tous les demandeurs du Programme éconergétique pour les propriétaires à faible revenu.	**
Programmes résidentiels d'efficacité énergétique	Énergie NB	2021	2	2	118	Nous recommandons qu'Énergie NB publie dans son rapport annuel des indicateurs de rendement cohérents liés aux objectifs d'efficacité énergétique à court, moyen et long terme et au Plan d'action sur le changement climatique du Nouveau-Brunswick.	**
Pratiques relatives aux salaires et aux avantages sociaux des organismes de la Couronne	Bureau du Conseil exécutif	2021	2	3	27	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif en consultation avec le ministère des Finances et Conseil du Trésor, mette à jour les protocoles d'entente avec chaque organisme de la Couronne de la partie IV afin de définir clairement les attentes du gouvernement à l'égard des pratiques relatives aux salaires et aux avantages sociaux des employés non syndiqués.	**
Pratiques relatives aux salaires et aux avantages sociaux des organismes de la Couronne	Finances et du Conseil du Trésor	2021	2	3	49	Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du Trésor de réviser la Politique sur l'administration de la paie AD-2404 – Rémunération au rendement et primes réoctroyable pour tenir compte des pratiques actuelles du gouvernement.	**
Développement du secteur des boissons alcoolisées du Nouveau-Brunswick	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2022	1	2	35	Nous recommandons à la Société des alcools du Nouveau-Brunswick de documenter un plan stratégique axé sur les résultats qui précise : <ul style="list-style-type: none"> <li>son rôle pour participer au développement du secteur des boissons alcoolisées du Nouveau-Brunswick;</li> <li>les risques relevés à la suite de son analyse et de son évaluation des problèmes de développement dans le secteur des boissons alcoolisées du Nouveau-Brunswick;</li> <li>des objectifs de rendement pour évaluer le succès de ses efforts de participation et en rendre compte publiquement.</li> </ul>	***

\*\*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2023.

\*\*\* Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2024

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Développement du secteur des boissons alcoolisées du Nouveau-Brunswick	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2022	1	2	44	<p>Nous recommandons à la Société des alcools du Nouveau-Brunswick d'élaborer un plan de communication et de mobilisation pour son interaction avec les producteurs locaux afin d'établir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les modalités de mobilisation avec les producteurs locaux;</li> <li>• les objectifs et les cibles permettant de mesurer l'efficacité de la mobilisation des producteurs locaux;</li> <li>• la surveillance et la production de rapports sur l'efficacité de la mobilisation des producteurs locaux au développement du secteur local des boissons alcoolisées.</li> </ul>	***
Développement du secteur des boissons alcoolisées du Nouveau-Brunswick	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2022	1	2	51	Nous recommandons à la Société des alcools du Nouveau-Brunswick de définir et d'établir des objectifs financiers clairs pour atteindre l'objectif prévu par la loi de « fournir des recettes convenables » et rendre compte de son rendement à l'égard de ces objectifs dans son rapport annuel.	***
Développement du secteur des boissons alcoolisées du Nouveau-Brunswick	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2022	1	2	59	Nous recommandons à la Société des alcools du Nouveau-Brunswick de documenter et de conserver clairement la justification des décisions et les critères utilisés pour évaluer les principales décisions en matière de processus ainsi que l'analyse appuyant les répercussions financières de ces décisions sur la société.	***
Développement du secteur des boissons alcoolisées du Nouveau-Brunswick	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2022	1	2	65	Nous recommandons à la Société des alcools du Nouveau-Brunswick de communiquer de façon cohérente, transparente et rapide à tous les fournisseurs des renseignements à jour, y compris le Manuel de gestion du cycle de vie des produits et les calendriers d'appels de mise en liste de produits.	***

\*\*\*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2024.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Développement du secteur des boissons alcoolisées du Nouveau-Brunswick	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2022	1	2	70	<p>Nous recommandons à la Société des alcools du Nouveau- Brunswick en ce qui concerne le processus d'appel à la liste:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de mettre en œuvre une matrice décisionnelle pour évaluer les présentations de produits pour la mise à la liste en fonction de critères clairement définis et appliqués de façon cohérente;</li> <li>• de documenter la justification de la décision pour chaque critère utilisé dans l'évaluation des produits aux fins de mise en liste.</li> </ul>	***
Développement du secteur des boissons alcoolisées du Nouveau-Brunswick	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2022	1	2	74	<p>Nous recommandons à la Société des alcools du Nouveau- Brunswick d'accroître la transparence en mettant à jour le Manuel de gestion du cycle de vie des produits avec une section expliquant comment distribuer les produits dans l'ensemble de son réseau de vente au détail.</p>	***
Développement du secteur des boissons alcoolisées du Nouveau-Brunswick	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2022	1	2	92	<p>Nous recommandons à la Société des alcools du Nouveau-Brunswick d'effectuer un examen complet et une mise à jour de sa stratégie d'établissement des prix et de sa structure de majoration pour s'assurer que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• tous les types de statuts de la liste de produits sont inclus;</li> <li>• le processus, les critères de décision et les exigences en matière de documentation pour les ententes spéciales distinctes de la structure de majoration habituelle sont clairement décrits;</li> <li>• les pratiques commerciales sont conformes à la stratégie d'établissement des prix, à la structure de majoration et aux fins prescrites par la <i>Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick</i>.</li> </ul>	***

\*\*\*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2024.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Développement du secteur des boissons alcoolisées du Nouveau-Brunswick	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2022	1	2	109	<p>Nous recommandons à la Société des alcools du Nouveau-Brunswick d'améliorer les pratiques d'établissement des prix afin d'assurer un traitement transparent et cohérent grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la réalisation d'une comparaison exhaustive des prix de détail pour toutes les catégories de produits;</li> <li>la communication des prix de détail à tous les fournisseurs concernés dans toutes les catégories de produits;</li> <li>la consignation des motifs de décision pour établir les prix qui s'écartent de la structure de majoration;</li> <li>l'automatisation des invitations annuelles aux appels de prix selon un calendrier régulier, dans la mesure du possible.</li> </ul>	***
Développement du secteur des boissons alcoolisées du Nouveau-Brunswick	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2022	1	2	116	Nous recommandons à la Société des alcools du Nouveau-Brunswick de revoir et de mettre à jour chaque année la Politique sur les prix minimaux de vente au détail (PMV).	***
Développement du secteur des boissons alcoolisées du Nouveau-Brunswick	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2022	1	2	119	Nous recommandons à la Société des alcools du Nouveau-Brunswick de surveiller activement les prix de l'alcool dans les magasins d'agents selon un calendrier régulier afin d'assurer la conformité aux politiques d'établissement des prix.	***
Développement du secteur des boissons alcoolisées du Nouveau-Brunswick	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2022	1	2	132	<p>Nous recommandons à la Société des alcools du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne le processus de retrait de la liste de produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>de définir et de consigner clairement le processus de retrait de la liste de produits et le processus d'examen du classement des produits et d'ajouter les mises à jour pertinentes dans le Manuel de gestion du cycle de vie des produits;</li> <li>de consigner la justification de la décision, y compris les répercussions financières, pour les exceptions au processus documenté d'examen du classement des produits et au processus de retrait ;</li> <li>d'automatiser la production du rapport d'examen du classement des produits.</li> </ul>	***

\*\*\*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2024.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Développement du secteur des boissons alcoolisées du Nouveau-Brunswick	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2022	1	2	141	<p>Nous recommandons à la Société des alcools du Nouveau-Brunswick de consigner le processus utilisé pour établir les seuils de vente à des fins de retrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'établir les critères à utiliser pour établir les seuils de vente pertinents pour les catégories et sous-catégories de produits;</li> <li>• de communiquer les seuils de vente aux fournisseurs dans le cadre du processus d'examen du classement des produits;</li> <li>• de revoir les seuils de vente avant chaque exercice financier.</li> </ul>	***
Développement du secteur des boissons alcoolisées du Nouveau-Brunswick	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2022	1	2	151	<p>Nous recommandons à la Société des alcools du Nouveau-Brunswick d'examiner et de mettre à jour l'application Bev Hub et les applications de données sur la vente pour s'assurer que les données historiques puissent être récupérées.</p>	***
Développement du secteur des boissons alcoolisées du Nouveau-Brunswick	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2022	1	2	156	<p>Nous recommandons à la Société des alcools du Nouveau-Brunswick de conserver toute communication avec les fournisseurs à l'appui des modifications de prix au cours du processus d'appel de prix annuel.</p>	***
Développement du secteur des boissons alcoolisées du Nouveau-Brunswick	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2022	1	2	169	<p>Nous recommandons à la Société des alcools du Nouveau-Brunswick d'élaborer et de mettre en œuvre un plan pour répondre à l'exigence législative de promouvoir la consommation responsable de boissons alcoolisées, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les objectifs, les cibles et les mesures d'évaluation du rendement;</li> <li>• une stratégie de communication et un plan de mise en œuvre pour promouvoir la consommation responsable de boissons alcoolisées;</li> <li>• les plans d'action, les objectifs de rendement et les exigences en matière de rapports publics pour les programmes conçus afin de promouvoir la consommation responsable de boissons alcoolisées, y compris le programme client mystère et le programme de formation sur la responsabilité sociale.</li> </ul>	***

\*\*\*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2024.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Développement du secteur des boissons alcoolisées du Nouveau-Brunswick	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2022	1	2	170	Nous recommandons à la Société des alcools du Nouveau-Brunswick que le conseil d'administration examine le rendement de la société en matière de promotion de la consommation responsable d'alcool, comme le prescrit la <i>Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick</i> . Si l'examen du conseil révèle des améliorations possibles, nous recommandons à la Société des alcools du Nouveau-Brunswick de mettre en œuvre les changements requis pour améliorer son rendement en matière de promotion de la consommation responsable d'alcool.	***
Développement du secteur des boissons alcoolisées du Nouveau-Brunswick	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2022	1	2	174	Nous recommandons à la Société des alcools du Nouveau-Brunswick d'effectuer une évaluation des risques pour s'assurer que ses politiques d'établissement des prix sont conformes aux accords commerciaux applicables.	***
Développement du secteur des boissons alcoolisées du Nouveau-Brunswick	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2022	1	2	179	Nous recommandons à la Société des alcools du Nouveau-Brunswick que le conseil d'administration examine et met à jour les règlements administratifs de la société pour tenir compte des situations potentielles, perçues ou réelles qui augmentent le risque lié à l'indépendance de la société par rapport au gouvernement.	***
Surveillance du Régime de soins de santé et de soins dentaires des employés	Finances et Conseil du trésor	2022	1	3	32	Nous recommandons au Ministère de réévaluer la structure opérationnelle du Régime afin de déterminer s'il existe un modèle de gouvernance plus efficace.	***
Surveillance du Régime de soins de santé et de soins dentaires des employés	Finances et Conseil du trésor	2022	1	3	33	Nous recommandons au Ministère à la lumière du résultat de la recommandation 3.32 ci-dessus : <ul style="list-style-type: none"> <li>de mettre à jour la structure opérationnelle du Régime afin d'y inclure toutes les parties qui participent à son administration;</li> <li>de consigner et de communiquer les rôles et responsabilités de toutes les parties;</li> <li>de veiller à ce que les politiques et procédures soient consignées, approuvées et suivies.</li> </ul>	***

\*\*\*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2024.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Surveillance du Régime de soins de santé et de soins dentaires des employés	Finances et Conseil du trésor	2022	1	3	43	Nous recommandons au Ministère d'évaluer la conception du Régime et de mettre en œuvre des options qui permettraient d'éviter les soldes déficitaires majeurs et les frais d'intérêt connexes.	***
Surveillance du Régime de soins de santé et de soins dentaires des employés	Finances et Conseil du trésor	2022	1	3	48	Nous recommandons au Ministère d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de limitation des coûts pour stabiliser les coûts tout en assurant la viabilité à long terme du Régime.	***
Surveillance du Régime de soins de santé et de soins dentaires des employés	Ministère des Finances et Conseil du Trésor	2022	1	3	53	Nous recommandons au Ministère en consultation avec le Comité permanent sur les régimes d'assurance, d'établir un processus de gestion des risques, y compris une évaluation indépendante des pratiques de gestion des risques liés aux tiers.	***
Surveillance du Régime de soins de santé et de soins dentaires des employés	Finances et Conseil du trésor	2022	1	3	62	Nous recommandons au Ministère de déterminer si le contrat d'administration du Régime conclu avec Vestcor assure le meilleur rapport qualité-prix, par exemple en remplissant une demande d'information pour les services de Vestcor.	***
Surveillance du Régime de soins de santé et de soins dentaires des employés	Finances et Conseil du trésor	2022	1	3	65	Nous recommandons au Ministère en collaboration avec le Comité permanent sur les régimes d'assurance: <ul style="list-style-type: none"> <li>de préciser la répartition des coûts entre les différents régimes d'avantages sociaux administrés par Vestcor;</li> <li>de s'assurer que les dépenses de Vestcor sont admissibles et exactes avant le paiement.</li> </ul>	***
Surveillance du Régime de soins de santé et de soins dentaires des employés	Finances et Conseil du trésor	2022	1	3	72	Nous recommandons au Ministère en collaboration avec le Comité permanent sur les régimes d'assurance, d'établir et de communiquer des objectifs de rendement assortis de paramètres précis pour mesurer le rendement du Régime, y compris les contrats avec des tiers.	***

\*\*\*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2024.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Surveillance du Régime de soins de santé et de soins dentaires des employés	Finances et Conseil du trésor	2022	1	3	73	Nous recommandons au Ministère de rendre régulièrement compte du rendement du Régime aux principaux intervenants, comme le promoteur et les participants du Régime.	***
Surveillance du Régime de soins de santé et de soins dentaires des employés	Finances et Conseil du trésor	2022	1	3	76	Nous recommandons au Ministère de déterminer si l'entente de services de gestion seulement continue d'offrir le meilleur rapport qualité-prix pour le promoteur et les participants du Régime.	***
Surveillance du Régime de soins de santé et de soins dentaires des employés	Finances et Conseil du trésor	2022	1	3	78	Nous recommandons au Ministère de vérifier l'information financière figurant dans le rapport annuel de renouvellement du Régime avant de s'y fier pour les modifications recommandées au Régime.	***
Surveillance du Régime de soins de santé et de soins dentaires des employés	Finances et Conseil du trésor	2022	1	3	80	Nous recommandons au Ministère d'analyser périodiquement les données sur les réclamations pour déterminer : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les tendances inhabituelles en matière de réclamations;</li> <li>• les fraudes soupçonnées ou d'autres types d'anomalies.</li> </ul>	***
Surveillance du Régime de soins de santé et de soins dentaires des employés	Finances et Conseil du trésor	2022	1	3	82	Nous recommandons au Ministère de mettre en œuvre un processus par lequel tous les tiers liés au Régime déclarent les conflits d'intérêts au moins une fois par année.	***
Surveillance du Régime de soins de santé et de soins dentaires des employés	Finances et Conseil du trésor	2022	1	3	85	Nous recommandons au Ministère de comparer le rendement du Régime par rapport aux données pertinentes sur les avantages de l'industrie.	***

\*\*\*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2024.